

Flers Agglo Communauté d'agglomération			
Date	Délibération	Nature	Folio n°
07.04.2022	2022-510	5.2	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET DES DECISIONS DU PRESIDENT			

SEANCE N° 11 DU 7 AVRIL 2022
49 questions, numérotées 2022-510 à 2022-558

DELIBERATION

**CONSEILLER COMMUNAUTAIRE
INSTALLATION
COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES
CONSTITUTION – MODIFICATION**

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil Communautaire, convoqué dans les délais légaux, s'est réuni à la Salle Culturelle de la Varenne - Rue Jean Dumas - 61440 Messei, sous la présidence de Yves GOASDOUE, Président de Flers Agglo,

Outre le Président, étaient invités Mesdames et Messieurs :

Vice-Présidents : Michel DUMAINE (Messei), Vincent BEAUMONT (La Ferrière aux Etangs), Omar AYAD (Flers), Stéphan GRAVELAT (Les Monts d'Andaine), François BAILLE (Athis Val de Rouvre), Jacques FORTIS (Briouze), Anne GOUELIBO (La Lande Patry), Béatrice GUYOT (Landisacq), Laurent JUMELINE (Flers), Jérémy PREVOST (Flers), Gilles RABACHE (Caligny), Thierry RAUX (Saint Philbert sur Orne), Stéphane TERRIER (Saint Georges des Groseillers) et Sylvie THIEULENT (La Selle la Forge)

Conseillers titulaires : Annette HAMMELIN (Athis Val de Rouvre), Daniel BIGEON (Dompierre), Chantal CORVEE (Saint Georges des Groseillers), Alain LANGE, François BAILLE, Eliane DENIAUX et Kévin LEGEAY (Athis Val de Rouvre), Sylvain BOULANT (Aubusson), Jean-Louis PELLERIN (Banvou), Alexandra TERTRE (La Bazoque), Jean-Marie GAUDIN (Bellou en Houlme), Didier VIECELI (Berjou), Véronique NOEL (Briouze), Xavier DE SAINT POL (Cahan), Hervé BORDERIE (Cerisy Belle Etoile), Agnès MORICE (La Chapelle au Moine), Jean-Claude DORSY (La Chapelle Biche), Didier LANGLIN (Le Châtelier), Jacky LECOQ (La Coulouche), Gérard PIERRE (Durcet), Claude GASNIER (Echalou), Michel LEROYER, Sylvie ERRARD, Olivier BREUIL, Véronique CLEMENTE DA CONCEICAO, Guy MIDY, Christine GERVAIS et José COLLADO (La Ferté Macé), Gaëlle PIOLINE, Lori HELLOCO, Sophie RENAUDIN, Subay SAHIN, Angela PRESSE, Dominique ARMAND, Leïla HARDY, Thierry AUBIN, Annick ROBIN-MOITRY, Yvette LERICHOME, Bruno ASSELOT, Jean-François BRISSET, Tâm NGUYEN, Sylvie DUFOUR et Emmanuelle BERGOT (Flers), Bruno AUVRAY (Le Grais), Michel LAMY (La Lande Patry), Didier DELAPORTE (La Lande Saint Siméon), Gérard BERNET (Landigou), Bernard MESENGE (Lonlay le Tesson), Jean-Marie DELANGE (Le Ménéil de Briouze), Jacky ALLEAU (Ménéil Hubert sur Orne), Régine POTTIER (Messei), Alain DELAUNAY (Montilly sur Noireau), Marilyne CORREYEUR (Les Monts d'Andaine), Jean-Luc LEPORTIER (Pointel), Jean-Claude GUILLEMIN (Saint André de Messei), Jean-Luc CHAMPIN (Saint Clair de Halouze), Frédéric LECHEVALIER et Chloé EUSTACHE (Saint Georges des Groseillers), Claude MONTEBAULT (Saint Paul), Michèle GUICHETEAU (Saint Pierre du Regard), Emmanuel LE SECQ (Sainte Honorine la Chardonne), Marc SIMON (Saint Opportune) et Charlie LETETREL (Saires la Verrerie).

Conseillers suppléants : Bruno BOISSAIS (Aubusson), Didier MICHEL (Banvou), Sandrine DESTAIS (La Bazoque), Jacqueline ONFRAY (Bellou en Houlme), Bénédicte BON (Berjou), Isabelle BLAIS (Cahan), Laurence COTARD (Caligny), Sébastien AMOROS (Cerisy Belle Etoile), Jean-Jacques ALEXANDRE (La Chapelle au Moine), Marie-Christine LEDEUX (La Chapelle Biche), Thérèse SOUTIF (Le Châtelier), Stanislas BISSON (La Coulouche), Alain LESELLIER (Dompierre), Jean-Pierre GOSSELIN (Durcet), Bruno LANDEMORE (Echalou), Laurence LALES (La Ferrière aux Etangs), Jean-François COUPRIT (Le Grais), Serge PARIS (La Lande Saint Siméon), Nathalie LIEFOOGHE (Landigou), Agathe PRIEUR (Landisacq), Patrice BIDAULT (Lonlay le Tesson), Gérard THOMAS (Le Ménéil de Briouze), Gilbert GUERIN (Ménéil Hubert sur Orne), Antoine GERARD (Montilly sur Noireau), Thibault GALLOT (Pointel), Dominique VEGEE (Saint André de Messei), Nathalie GUITTON (Saint Clair de Halouze), Jean-Marie POTHE (Saint Paul), Margaret BRAULT (Saint Philbert sur Orne), Sylvain VOISIN (Saint Pierre du Regard), Catherine LECHERPY (Sainte Honorine la Chardonne), Arnaud LEMANCEL (Sainte Opportune), Marc DENIS (Saires la Verrerie), Claude LEBEURRIER (La Selle la Forge).

Titulaire absent	Suppléant présent	Questions
Sylvain BOULANT	Bruno BOISSAIS	Ensemble de la séance
Didier DELAPORTE	Serge PARIS	

Tous présents, à l'exception de :

Procurations :	Mandant	Mandataire	Questions
	Yvette LERICHOME	Jacques DUPERRON	2022-510 à 2022-512
		Lori HELLOCO	2022-513 à la fin
	Angela PRESSE	Jérémy PREVOST	2022-510 à 2022-512
		Gaëlle PIOLINE	2022-513 à la fin
	Agnès MORICE	Stéphane TERRIER	Ensemble de la séance
	Hervé BORDERIE	Gilles RABACHE	
	Leïla HARDY	Subay SAHIN	
	Sophie RENAUDIN	Dominique ARMAND	
	Marilyne CORREYEUR	Stéphan GRAVELAT	
	Tâm NGUYEN	Jean-François BRISSET	
	Jean-Luc CHAMPIN	Didier LANGLIN	

Excusés : Anne GOUELIBO, Jacky LECOQ, Thierry AUBIN (ensemble de la séance)

Absents : Sylvie DUFOUR (2022-510 et 2022-511) – Gaëlle PIOLINE, Lori HELLOCO et Omar AYAD (2022-510 à 2022-512) – Sylvie ERRARD, Véronique CLEMENTE DA CONCEICAO, Christine GERVAIS, Emmanuelle BERGOT et Marc SIMON (ensemble de la séance)

Question	Présents	Votants
2022-510 et 2022-511	56	65
2022-512	57	66
2022-513 à 2022-527	60	69
2022-528	59	68
2022-529 à 2022-538	60	69
2022-539	60	66
2022-540 à 2022-558	60	69

EFFECTIF	
En exercice	: 77
Quorum	: 39

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance :	Clôture effectuée à :	Compte rendu affiché le :	Date d'affichage
01.04.2022	19 H 35	Véronique NOEL	22 H 30	08.04.2022	

Flers Agglo Communauté d'agglomération	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	07.04.2022	2022-510	5.2	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET DES DECISIONS DU PRESIDENT			

R A P P O R T

Présenté par
Yves GOASDOUE
Président

Flers Agglo		N°	Date	Question	
ENSEMBLE 6 Commission Compétences non déléguées		09	25.03.2022	3	
CONSEIL	Séance	11	07.04.2022	N° d'ordre	N° délibération
				1	2022-510

OBJET	CONSEILLER COMMUNAUTAIRE – INSTALLATION – COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES – CONSTITUTION – MODIFICATION
--------------	---

TD/EA

Chers Collègues,

Suite à la réélection de l'exécutif communautaire et afin de préparer et d'étudier les questions, projets, décisions qui seront soumis à l'approbation du Conseil Communautaire, votre assemblée a formé de nouvelles commissions par délibération n° 2020-6, modifiée par délibération 2020-60 du 08 octobre 2020, en attribuant à chacune d'entre elles un secteur de compétences.

Les **15** commissions créées sont les suivantes :

1. Urbanisme de programmation et Politique de l'Habitat
2. Assainissement
3. Développement Durable et Environnement
4. Transports et Mobilités
5. Pôles Culturels
6. Economie
7. Tourisme
8. Personnels, Marchés et Commandes Publics
9. Cohésion Sociale
10. Finances
11. Adduction en Eau Potable
12. Animation du Territoire, Equipements Sportifs et Grands Evénements
13. Urbanisme Opérationnel
14. Petite Enfance et Jeunesse
15. Compétences non déléguées

Par ailleurs, afin d'optimiser le fonctionnement des commissions, il a été convenu de limiter le nombre de réunions desdites commissions et d'en enrichir le contenu en constituant les ensembles suivants :

- **Ensemble 1 : Urbanisme Opérationnel - Urbanisme de programmation et Politique de l'Habitat**
- **Ensemble 2 : Economie – Tourisme - Transports et Mobilités**
- **Ensemble 3 : Pôles Culturel - Petite Enfance et Jeunesse**
- **Ensemble 4 : Développement Durable et Environnement – Assainissement – Adduction en Eau potable**
- **Ensemble 5 : Animation du Territoire, Equipements Sportifs et des Grands Evénements - Cohésion Sociale**
- **Ensemble 6 : Finances – Personnels, Marchés et Commandes Publics – Compétences non déléguées**

Flers Agglo Communauté d'agglomération	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	07.04.2022	2022-510	5.2	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET DES DECISIONS DU PRESIDENT			

Or, Monsieur Sylvain LEMOINE a démissionné de ses fonctions de conseiller municipal par courrier reçu le 16 mars 2022 par la Mairie d'Athis Val de Rouvre, ce qui emporte, par voie de conséquence démission du mandat de conseiller communautaire.

Il convient de procéder à son remplacement par le candidat de même sexe élu conseiller municipal suivant sur la liste des candidats aux sièges de conseiller communautaire sur laquelle le conseiller à remplacer a été élu. Lorsqu'il n'y a plus de candidat élu conseiller municipal pouvant le remplacer sur la liste des candidats au siège de conseiller communautaire, le siège est pourvu par le premier conseiller municipal de même sexe élu sur la liste correspondante des candidats aux sièges de conseiller municipal n'exerçant pas de mandat de conseiller communautaire.

Il s'agit de Kévin LEGEAY.

Monsieur Sylvain LEMOINE siégeait au sein de la commission « Développement Durable et Environnement » située au sein de l'ensemble 4. Ce siège est aujourd'hui vacant. Il convient de le pourvoir.

Selon l'article 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, applicable par renvoi de l'article L. 5211-1 du même code, votre Assemblée peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations.

*
* *

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L. 5211-1, L.2121-21 et L.2121-22,

Vu le Code Electoral et notamment les articles L.273-5 et L. 273-10,

Vu la délibération 2020-06 du 11 juillet 2020 portant création des commissions communautaires et en déterminant la composition,

Vu la délibération 2020-60 du 8 octobre 2020 en modifiant la composition suite à divers remplacements de conseillers communautaires,

Vu le courrier de Monsieur Sylvain LEMOINE du 15 mars 2022, reçu en Mairie d'Athis Val de Rouvre le 16 mars 2022 faisant part de sa volonté de démissionner de son mandat de conseiller municipal,

Vu le courriel du 18 mars 2022 de la Commune d'Athis Val de Rouvre informant Flers Agglo de la démission de Monsieur Sylvain LEMOINE,

Considérant que le siège laissé vacant par Monsieur Sylvain LEMOINE doit être pourvu par Monsieur Kévin LEGEAY,

Considérant qu'il doit être procédé à la nomination d'un nouveau membre, en lieu et place de Monsieur Sylvain LEMOINE appelé à siéger au sein de la commission « Développement Durable et Environnement » située au sein de l'ensemble 4,

Considérant que la désignation des membres au sein des commissions communautaires a lieu à scrutin secret sauf si l'assemblée délibérante décide à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret en vertu des articles L 5211-1 et L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que sur proposition de Monsieur le Président, l'assemblée délibérante accepte à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret,

Flers Agglo Communauté d'agglomération	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	07.04.2022	2022-510	5.2	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET DES DECISIONS DU PRESIDENT			

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

- 1 – INSTALLER** Monsieur Kévin LEGEAY dans ses fonctions de conseiller communautaire.
- 2 - POURVOIR** le siège laissé vacant au sein de la commission de la commission « Développement Durable et Environnement » située au sein de l'ensemble 4.
- 3 – APPROUVER** la composition de chacune d'entre elles suivant le tableau qui figure en annexe.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

Le Président,

Yves GOASDOUÉ

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-200035814-20220407-2022-510-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/04/2022

Publication : 11/04/2022

Flers Agglo Communauté d'agglomération			
Date	Délibération	Nature	Folio n°
07.04.2022	2022-511	3.6	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET DES DECISIONS DU PRESIDENT			

SEANCE N° 11 DU 7 AVRIL 2022
49 questions, numérotées 2022-510 à 2022-558

DELIBERATION

**SAINT PAUL
RESEAU D'ASSAINISSEMENT
POSTE DE REFOULEMENT
PARCELLE SUR DP DU DEPARTEMENT – ACQUISITION**

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil Communautaire, convoqué dans les délais légaux, s'est réuni à la Salle Culturelle de la Varenne - Rue Jean Dumas - 61440 Messei, sous la présidence de Yves GOASDOUE, Président de Flers Agglo,

Outre le Président, étaient invités Mesdames et Messieurs :

Vice-Présidents : Michel DUMAINE (Messei), Vincent BEAUMONT (La Ferrière aux Etangs), Omar AYAD (Flers), Stéphan GRAVELAT (Les Monts d'Andaine), François BAILLE (Athis Val de Rouvre), Jacques FORTIS (Briouze), Anne GOUELIBO (La Lande Patry), Béatrice GUYOT (Landisacq), Laurent JUMELINE (Flers), Jérémy PREVOST (Flers), Gilles RABACHE (Caligny), Thierry RAUX (Saint Philbert sur Orne), Stéphane TERRIER (Saint Georges des Groseillers) et Sylvie THIEULENT (La Selle la Forge)

Conseillers titulaires : Annette HAMMELIN (Athis Val de Rouvre), Daniel BIGEON (Dompierre), Chantal CORVEE (Saint Georges des Groseillers), Alain LANGE, François BAILLE, Eliane DENIAUX et Kévin LEGEAY (Athis Val de Rouvre), Sylvain BOULANT (Aubusson), Jean-Louis PELLERIN (Banvou), Alexandra TERTRE (La Bazoque), Jean-Marie GAUDIN (Bellou en Houleme), Didier VIECELI (Berjou), Véronique NOEL (Briouze), Xavier DE SAINT POL (Cahan), Hervé BORDERIE (Cerisy Belle Etoile), Agnès MORICE (La Chapelle au Moine), Jean-Claude DORSY (La Chapelle Biche), Didier LANGLIN (Le Châtellier), Jacky LECOQ (La Coulonche), Gérard PIERRE (Durcet), Claude GASNIER (Echalou), Michel LEROYER, Sylvie ERRARD, Olivier BREUIL, Véronique CLEMENTE DA CONCEICAO, Guy MIDY, Christine GERVAIS et José COLLADO (La Ferté Macé), Gaëlle PIOLINE, Lori HELLOCO, Sophie RENAUDIN, Subay SAHIN, Angela PRESSE, Dominique ARMAND, Leïla HARDY, Thierry AUBIN, Annick ROBIN-MOITRY, Yvette LERICHOME, Bruno ASSELOT, Jean-François BRISSET, Tâm NGUYEN, Sylvie DUFOUR et Emmanuelle BERGOT (Flers), Bruno AUVRAY (Le Graisi), Michel LAMY (La Lande Patry), Didier DELAPORTE (La Lande Saint Siméon), Gérard BERNET (Landigou), Bernard MESENGE (Lonlay le Tesson), Jean-Marie DELANGE (Le Ménéil de Briouze), Jacky ALLEAU (Ménéil Hubert sur Orne), Régine POTTIER (Messei), Alain DELAUNAY (Montilly sur Noireau), Marilyne CORREYEUR (Les Monts d'Andaine), Jean-Luc LEPORTIER (Pointel), Jean-Claude GUILLEMIN (Saint André de Messei), Jean-Luc CHAMPIN (Saint Clair de Halouze), Frédéric LECHEVALIER et Chloé EUSTACHE (Saint Georges des Groseillers), Claude MONTEBAULT (Saint Paul), Michèle GUICHETEAU (Saint Pierre du Regard), Emmanuel LE SECQ (Sainte Honorine la Chardonne), Marc SIMON (Saint Opportune) et Charlie LETETREL (Saires la Verrerie).

Conseillers suppléants : Bruno BOISSAIS (Aubusson), Didier MICHEL (Banvou), Sandrine DESTAIS (La Bazoque), Jacqueline ONFRAY (Bellou en Houleme), Bénédicte BON (Berjou), Isabelle BLAIS (Cahan), Laurence COTARD (Caligny), Sébastien AMOROS (Cerisy Belle Etoile), Jean-Jacques ALEXANDRE (La Chapelle au Moine), Marie-Christine LEDEUX (La Chapelle Biche), Thérèse SOUTIF (Le Châtellier), Stanislas BISSON (La Coulonche), Alain LESELLIER (Dompierre), Jean-Pierre GOSSELIN (Durcet), Bruno LANDEMORRE (Echalou), Laurence LALES (La Ferrière aux Etangs), Jean-François COUPRIT (Le Graisi), Serge PARIS (La Lande Saint Siméon), Nathalie LIEFOOGHE (Landigou), Agathe PRIEUR (Landisacq), Patrice BIDAULT (Lonlay le Tesson), Gérard THOMAS (Le Ménéil de Briouze), Gilbert GUERIN (Ménéil Hubert sur Orne), Antoine GERARD (Montilly sur Noireau), Thibault GALLOT (Pointel), Dominique VEGEE (Saint André de Messei), Nathalie GUITTON (Saint Clair de Halouze), Jean-Marie POTHE (Saint Paul), Margaret BRAULT (Saint Philbert sur Orne), Sylvain VOISIN (Saint Pierre du Regard), Catherine LECHERPY (Sainte Honorine la Chardonne), Arnaud LEMANCEL (Sainte Opportune), Marc DENIS (Saires la Verrerie), Claude LEBEURRIER (La Selle la Forge).

Titulaire absent	Suppléant présent	Questions
Sylvain BOULANT	Bruno BOISSAIS	Ensemble de la séance
Didier DELAPORTE	Serge PARIS	

Tous présents, à l'exception de :

Procurations :	Mandant	Mandataire	Questions
Yvette LERICHOME		Jacques DUPERRON	2022-510 à 2022-512
		Lori HELLOCO	2022-513 à la fin
Angela PRESSE		Jérémy PREVOST	2022-510 à 2022-512
		Gaëlle PIOLINE	2022-513 à la fin
Agnès MORICE		Stéphane TERRIER	Ensemble de la séance
Hervé BORDERIE		Gilles RABACHE	
Leïla HARDY		Subay SAHIN	
Sophie RENAUDIN		Dominique ARMAND	
Marilyne CORREYEUR		Stéphan GRAVELAT	
Tâm NGUYEN		Jean-François BRISSET	
Jean-Luc CHAMPIN		Didier LANGLIN	

Excusés : Anne GOUELIBO, Jacky LECOQ, Thierry AUBIN (ensemble de la séance)

Absents : Sylvie DUFOUR (2022-510 et 2022-511) – Gaëlle PIOLINE, Lori HELLOCO et Omar AYAD (2022-510 à 2022-512) – Sylvie ERRARD, Véronique CLEMENTE DA CONCEICAO, Christine GERVAIS, Emmanuelle BERGOT et Marc SIMON (ensemble de la séance)

Question	Présents	Votants
2022-510 et 2022-511	56	65
2022-512	57	66
2022-513 à 2022-527	60	69
2022-528	59	68
2022-529 à 2022-538	60	69
2022-539	60	66
2022-540 à 2022-558	60	69

EFFECTIF	
En exercice	: 77
Quorum	: 39

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance :	Clôture effectuée à :	Compte rendu affiché le :	Date d'affichage
01.04.2022	19 H 35	Véronique NOEL	22 H 30	08.04.2022	

Flers Agglo Communauté d'agglomération	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	07.04.2022	2022-511	3.6	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET DES DECISIONS DU PRESIDENT			

R A P P O R T Présenté par Stéphane TERRIER Vice-Président	Flers Agglo		N°	Date	Question
	ENSEMBLE 1 Commission Urbanisme Opérationnel		09	24.03.2022	1
	CONSEIL	Séance	11	07.04.2022	N° d'ordre 2

OBJET	SAINT PAUL – RESEAU D'ASSAINISSEMENT – POSTE DE REFOULEMENT – PARCELLE SUR DP DU DEPARTEMENT – ACQUISITION
--------------	---

SDC/EA

Chers Collègues,

Par délibération n° 2020-1043 du 13 février 2020, le conseil communautaire a approuvé le projet de création d'un réseau collectif d'assainissement sur la commune de Saint Paul. Le projet nécessite la création de plusieurs postes de refoulement dont un au lieu-dit « Launay Vénieux », sur une partie du domaine public du département.

La commission permanente du Conseil Départemental du 10 décembre 2021 a approuvé les conditions de cession dudit terrain, aussi il vous est proposé d'acquérir le terrain dans les conditions suivantes :

Commune	Réf. cadastrale	Vendeur	Acquéreur	Surface cadastrale	Zonage du PLUI	Prix		Montant
						Estimation des Domaines	Conforme	
Saint Paul	DP	Conseil Départemental de l'Orne	Flers Agglo	Environ 70 m ²	A	Sans objet		0,5 €/m ²

Les frais de clôture et d'éventuels soutènements seront à la charge de Flers Agglo.

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

- 1 – DECIDER** l'acquisition amiable du terrain devant être cadastré, propriété du Département de l'Orne, dans les conditions ci-dessus décrites.
- 2 – AUTORISER** Monsieur le Président à signer l'acte administratif à intervenir avec le département de l'Orne, dans les conditions ci-dessus décrites.
- 3 – PRECISER** que les frais d'acte et de bornage sont à la charge de Flers Agglo.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

Le Président,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-200035814-20220407-2022-511-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/04/2022

Publication : 11/04/2022

Yves GOASDOUÉ

Flers Agglo Communauté d'agglomération			
Date	Délibération	Nature	Folio n°
07.04.2022	2022-512	1.4	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET DES DECISIONS DU PRESIDENT			

SEANCE N° 11 DU 7 AVRIL 2022

49 questions, numérotées 2022-510 à 2022-558

DELIBERATION

FLERS ZONE DU PLANCAION PROPRIETE CADASTREE CR 82 (EX BI 131) CONVENTION DE SERVITUDE AVEC LE TE 61

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil Communautaire, convoqué dans les délais légaux, s'est réuni à la Salle Culturelle de la Varenne - Rue Jean Dumas - 61440 Messei, sous la présidence de Yves GOASDOUE, Président de Flers Agglo,

Outre le Président, étaient invités Mesdames et Messieurs :

Vice-Présidents : Michel DUMAINE (Messei), Vincent BEAUMONT (La Ferrière aux Etangs), Omar AYAD (Flers), Stéphan GRAVELAT (Les Monts d'Andaine), François BAILLE (Athis Val de Rouvre), Jacques FORTIS (Briouze), Anne GOUELIBO (La Lande Patry), Béatrice GUYOT (Landisacq), Laurent JUMELINE (Flers), Jérémy PREVOST (Flers), Gilles RABACHE (Caligny), Thierry RAUX (Saint Philbert sur Orne), Stéphane TERRIER (Saint Georges des Groseillers) et Sylvie THIEULENT (La Selle la Forge)

Conseillers titulaires : Annette HAMMELIN (Athis Val de Rouvre), Daniel BIGEON (Dompierre), Chantal CORVEE (Saint Georges des Groseillers), Alain LANGE, François BAILLE, Eliane DENIAUX et Kévin LEGEAY (Athis Val de Rouvre), Sylvain BOULANT (Aubusson), Jean-Louis PELLERIN (Banvou), Alexandra TERTRE (La Bazoque), Jean-Marie GAUDIN (Bellou en Houlme), Didier VIECELI (Berjou), Véronique NOEL (Briouze), Xavier DE SAINT POL (Cahan), Hervé BORDERIE (Cerisy Belle Etoile), Agnès MORICE (La Chapelle au Moine), Jean-Claude DORSY (La Chapelle Biche), Didier LANGLIN (Le Châtelier), Jacky LECOQ (La Coulonche), Gérard PIERRE (Durcet), Claude GASNIER (Echalou), Michel LEROYER, Sylvie ERRARD, Olivier BREUIL, Véronique CLEMENTE DA CONCEICAO, Guy MIDY, Christine GERVAIS et José COLLADO (La Ferté Macé), Gaëlle PIOLINE, Lori HELLOCO, Sophie RENAUDIN, Subay SAHIN, Angela PRESSE, Dominique ARMAND, Leïla HARDY, Thierry AUBIN, Annick ROBIN-MOITRY, Yvette LERICHOMME, Bruno ASSELOT, Jean-François BRISSET, Tàm NGUYEN, Sylvie DUFOUR et Emmanuelle BERGOT (Flers), Bruno AUVRAY (Le Graisi), Michel LAMY (La Lande Patry), Didier DELAPORTE (La Lande Saint Siméon), Gérard BERNET (Landigou), Bernard MESENGE (Lonlay le Tesson), Jean-Marie DELANGE (Le Ménéil de Briouze), Jacky ALLEAU (Ménéil Hubert sur Orne), Régine POTTIER (Messei), Alain DELAUNAY (Montilly sur Noireau), Marilyne CORREYEUR (Les Monts d'Andaine), Jean-Luc LEPORTIER (Pointel), Jean-Claude GUILLEMIN (Saint André de Messei), Jean-Luc CHAMPIN (Saint Clair de Halouze), Frédéric LECHEVALIER et Chloé EUSTACHE (Saint Georges des Groseillers), Claude MONTEMBault (Saint Paul), Michèle GUICHETEAU (Saint Pierre du Regard), Emmanuel LE SECQ (Sainte Honorine la Chardonne), Marc SIMON (Saint Opportune) et Charlie LETETREL (Saires la Verrerie).

Conseillers suppléants : Bruno BOISSAIS (Aubusson), Didier MICHEL (Banvou), Sandrine DESTAIS (La Bazoque), Jacqueline ONFRAY (Bellou en Houlme), Bénédicte BON (Berjou), Isabelle BLAIS (Cahan), Laurence COTARD (Caligny), Sébastien AMOROS (Cerisy Belle Etoile), Jean-Jacques ALEXANDRE (La Chapelle au Moine), Marie-Christine LEDEUX (La Chapelle Biche), Thérèse SOUTIF (Le Châtelier), Stanislas BISSON (La Coulonche), Alain LESELLIER (Dompierre), Jean-Pierre GOSSELIN (Durcet), Bruno LANDEMORE (Echalou), Laurence LALES (La Ferrière aux Etangs), Jean-François COUPRIT (Le Graisi), Serge PARIS (La Lande Saint Siméon), Nathalie LIEFOOGHE (Landigou), Agathe PRIEUR (Landisacq), Patrice BIDAULT (Lonlay le Tesson), Gérard THOMAS (Le Ménéil de Briouze), Gilbert GUERIN (Ménéil Hubert sur Orne), Antoine GERARD (Montilly sur Noireau), Thibault GALLOT (Pointel), Dominique VEGEE (Saint André de Messei), Nathalie GUITTON (Saint Clair de Halouze), Jean-Marie POTHE (Saint Paul), Margaret BRAULT (Saint Philbert sur Orne), Sylvain VOISIN (Saint Pierre du Regard), Catherine LECHERY (Sainte Honorine la Chardonne), Arnaud LEMANCEL (Sainte Opportune), Marc DENIS (Saires la Verrerie), Claude LEBEURRIER (La Selle la Forge).

Titulaire absent	Suppléant présent	Questions
Sylvain BOULANT	Bruno BOISSAIS	Ensemble de la séance
Didier DELAPORTE	Serge PARIS	

Tous présents, à l'exception de :

Procurations :	Mandant	Mandataire	Questions
Ensemble de la séance	Yvette LERICHOMME	Jacques DUPERRON	2022-510 à 2022-512
		Lori HELLOCO	2022-513 à la fin
	Angela PRESSE	Jérémy PREVOST	2022-510 à 2022-512
		Gaëlle PIOLINE	2022-513 à la fin
	Agnès MORICE	Stéphane TERRIER	Ensemble de la séance
	Hervé BORDERIE	Gilles RABACHE	
	Leïla HARDY	Subay SAHIN	
	Sophie RENAUDIN	Dominique ARMAND	
	Marilyne CORREYEUR	Stéphan GRAVELAT	
	Tàm NGUYEN	Jean-François BRISSET	
	Jean-Luc CHAMPIN	Didier LANGLIN	

Excusés : Anne GOUELIBO, Jacky LECOQ, Thierry AUBIN (ensemble de la séance)

Absents : Sylvie DUFOUR (2022-510 et 2022-511) – Gaëlle PIOLINE, Lori HELLOCO et Omar AYAD (2022-510 à 2022-512) – Sylvie ERRARD, Véronique CLEMENTE DA CONCEICAO, Christine GERVAIS, Emmanuelle BERGOT et Marc SIMON (ensemble de la séance)

Question	Présents	Votants
2022-510 et 2022-511	56	65
2022-512	57	66
2022-513 à 2022-527	60	69
2022-528	59	68
2022-529 à 2022-538	60	69
2022-539	60	66
2022-540 à 2022-558	60	69

EFFECTIF
En exercice : 77
Quorum : 39

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance :	Clôture effectuée à :	Compte rendu affiché le :	Date d'affichage
01.04.2022	19 H 35	Véronique NOEL	22 H 30	08.04.2022	

Flers Agglo Communauté d'agglomération	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	07.04.2022	2022-512	1.4	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET DES DECISIONS DU PRESIDENT			

R A P P O R T Présenté par Stéphane TERRIER Vice-Président	Flers Agglo		N°	Date	Question
	ENSEMBLE 1 Commission Urbanisme Opérationnel		09	24.03.2022	2
	CONSEIL	Séance	11	07.04.2022	N° d'ordre 3

OBJET	FLERS – ZONE DU PLANCAION – PROPRIETE CADASTREE CR 82 (EX BI 131) – CONVENTION DE SERVITUDE AVEC LE TE 61
--------------	--

SDC/EA

Chers Collègues,

Dans le cadre du Projet de la Zone du Plancaion à Flers, Flers Agglo va confier la maîtrise d'ouvrage de l'effacement des réseaux électriques à Territoire Energie 61 (convention cadre approuvée par délibération n° 2022-459 du 8 février 2022) dans le cadre d'une convention opérationnelle qui vous sera présentée au conseil communautaire de juin 2022.

Ces travaux prévus dès 2022, se traduisent par des conventions de servitude permettant à TE 61 et à ENEDIS dans le cadre de l'exploitation du réseau d'installer des postes de transformation, des coffrets et autres accessoires sur des propriétés privées.

Flers Agglo est propriétaire d'anciens bureaux, cadastrés CR 82 (anciennement BI 131) donnant sur la rue Durrmeyer à Flers.

Il convient d'autoriser la signature d'une convention de servitude avec TE 61 afin d'autoriser la pose d'un coffret en façade et de laisser l'accès à cet ouvrage pour l'intervention éventuelle du concessionnaire.

La convention est signée pour toute la durée de vie de l'ouvrage, sans indemnité.

Un branchement individuel pour le bâtiment privé cadastré CR 73 (anciennement BI 139) passera par la propriété de Flers Agglo cadastrée CR 75 (anciennement BI 203). Flers Agglo autorise le TE 61 à passer à travers la propriété de Flers Agglo.

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

AUTORISER Monsieur le Président à signer la convention de servitude ci-après annexée telle que décrite ci-dessus et portant sur le bien cadastré CR 82 (ex BI 131) à Flers, ainsi que le plan correspondant à la parcelle CR 75 (anciennement BI 203).

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

Le Président,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-200035814-20220407-2022-512-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/04/2022

Publication : 11/04/2022

Yves GOASDOUÉ

Flers Agglo Communauté d'agglomération			
Date	Délibération	Nature	Folio n°
07.04.2022	2022-513	2.1	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET DES DECISIONS DU PRESIDENT			

SEANCE N° 11 DU 7 AVRIL 2022
49 questions, numérotées 2022-510 à 2022-558

DELIBERATION

**DEBAT SUR LA POLITIQUE LOCALE
DE L'URBANISME 2022**

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil Communautaire, convoqué dans les délais légaux, s'est réuni à la Salle Culturelle de la Varenne - Rue Jean Dumas - 61440 Messei, sous la présidence de Yves GOASDOUE, Président de Flers Agglo,

Outre le Président, étaient invités Mesdames et Messieurs :

Vice-Présidents : Michel DUMAINE (Messei), Vincent BEAUMONT (La Ferrière aux Etangs), Omar AYAD (Flers), Stéphan GRAVELAT (Les Monts d'Andaine), François BAILLE (Athis Val de Rouvre), Jacques FORTIS (Briouze), Anne GOUELIBO (La Lande Patry), Béatrice GUYOT (Landisacq), Laurent JUMELINE (Flers), Jérémy PREVOST (Flers), Gilles RABACHE (Caligny), Thierry RAUX (Saint Philbert sur Orne), Stéphane TERRIER (Saint Georges des Groseillers) et Sylvie THIEULENT (La Selle la Forge)

Conseillers titulaires : Annette HAMMELIN (Athis Val de Rouvre), Daniel BIGEON (Dompierre), Chantal CORVEE (Saint Georges des Groseillers), Alain LANGE, François BAILLE, Eliane DENIAUX et Kévin LEGEAY (Athis Val de Rouvre), Sylvain BOULANT (Aubusson), Jean-Louis PELLERIN (Banvou), Alexandra TERTRE (La Bazoque), Jean-Marie GAUDIN (Bellou en Houlme), Didier VIECELI (Berjou), Véronique NOEL (Briouze), Xavier DE SAINT POL (Cahan), Hervé BORDERIE (Cerisy Belle Etoile), Agnès MORICE (La Chapelle au Moine), Jean-Claude DORSY (La Chapelle Biche), Didier LANGLIN (Le Châtelier), Jacky LECOQ (La Coulonche), Gérard PIERRE (Durcet), Claude GASNIER (Echalou), Michel LEROYER, Sylvie ERRARD, Olivier BREUIL, Véronique CLEMENTE DA CONCEICAO, Guy MIDY, Christine GERVAIS et José COLLADO (La Ferté Macé), Gaëlle PIOLINE, Lori HELLOCO, Sophie RENAUDIN, Subay SAHIN, Angela PRESSE, Dominique ARMAND, Leïla HARDY, Thierry AUBIN, Annick ROBIN-MOITRY, Yvette LERICHOME, Bruno ASSELOT, Jean-François BRISSET, Tãm NGUYEN, Sylvie DUFOUR et Emmanuelle BERGOT (Flers), Bruno AUVRAY (Le Grais), Michel LAMY (La Lande Patry), Didier DELAPORTE (La Lande Saint Siméon), Gérard BERNET (Landigou), Bernard MESENGE (Lonlay le Tesson), Jean-Marie DELANGE (Le Mênil de Briouze), Jacky ALLEAU (Mênil Hubert sur Orne), Régine POTTIER (Messei), Alain DELAUNAY (Montilly sur Noireau), Marilyne CORREYEUR (Les Monts d'Andaine), Jean-Luc LEPORTIER (Pointel), Jean-Claude GUILLEMIN (Saint André de Messei), Jean-Luc CHAMPIN (Saint Clair de Halouze), Frédéric LECHEVALIER et Chloé EUSTACHE (Saint Georges des Groseillers), Claude MONTEBAULT (Saint Paul), Michèle GUICHETEAU (Saint Pierre du Regard), Emmanuel LE SECQ (Sainte Honorine la Chardonne), Marc SIMON (Saint Opportune) et Charlie LETETREL (Saires la Verrerie).

Conseillers suppléants : Bruno BOISSAIS (Aubusson), Didier MICHEL (Banvou), Sandrine DESTAIS (La Bazoque), Jacqueline ONFRAY (Bellou en Houlme), Bénédicte BON (Berjou), Isabelle BLAIS (Cahan), Laurence COTARD (Caligny), Sébastien AMOROS (Cerisy Belle Etoile), Jean-Jacques ALEXANDRE (La Chapelle au Moine), Marie-Christine LEDEUX (La Chapelle Biche), Thérèse SOUTIF (Le Châtelier), Stanislas BISSON (La Coulonche), Alain LESELLIER (Dompierre), Jean-Pierre GOSSELIN (Durcet), Bruno LANDEMORE (Echalou), Laurence LALES (La Ferrière aux Etangs), Jean-François COUPRIT (Le Grais), Serge PARIS (La Lande Saint Siméon), Nathalie LIEFOOGHE (Landigou), Agathe PRIEUR (Landisacq), Patrice BIDAULT (Lonlay le Tesson), Gérard THOMAS (Le Mênil de Briouze), Gilbert GUERIN (Mênil Hubert sur Orne), Antoine GERARD (Montilly sur Noireau), Thibault GALLOT (Pointel), Dominique VEGEE (Saint André de Messei), Nathalie GUITTON (Saint Clair de Halouze), Jean-Marie POTHE (Saint Paul), Margaret BRAULT (Saint Philbert sur Orne), Sylvain VOISIN (Saint Pierre du Regard), Catherine LECHERPY (Sainte Honorine la Chardonne), Arnaud LEMANCEL (Sainte Opportune), Marc DENIS (Saires la Verrerie), Claude LEBEURRIER (La Selle la Forge).

Titulaire absent	Suppléant présent	Questions
Sylvain BOULANT Didier DELAPORTE	Bruno BOISSAIS Serge PARIS	Ensemble de la séance

Tous présents, à l'exception de :

Procurations :	Mandant	Mandataire	Questions
	Yvette LERICHOME	Jacques DUPERRON	2022-510 à 2022-512
		Lori HELLOCO	2022-513 à la fin
	Angela PRESSE	Jérémy PREVOST	2022-510 à 2022-512
		Gaëlle PIOLINE	2022-513 à la fin
	Agnès MORICE	Stéphane TERRIER	Ensemble de la séance
	Hervé BORDERIE	Gilles RABACHE	
	Leïla HARDY	Subay SAHIN	
	Sophie RENAUDIN	Dominique ARMAND	
	Marilyne CORREYEUR	Stéphan GRAVELAT	
	Tãm NGUYEN	Jean-François BRISSET	
Jean-Luc CHAMPIN	Didier LANGLIN		

Excusés : Anne GOUELIBO, Jacky LECOQ, Thierry AUBIN (ensemble de la séance)

Absents : Sylvie DUFOUR (2022-510 et 2022-511) – Gaëlle PIOLINE, Lori HELLOCO et Omar AYAD (2022-510 à 2022-512) – Sylvie ERRARD, Véronique CLEMENTE DA CONCEICAO, Christine GERVAIS, Emmanuelle BERGOT et Marc SIMON (ensemble de la séance)

Question	Présents	Votants
2022-510 et 2022-511	56	65
2022-512	57	66
2022-513 à 2022-527	60	69
2022-528	59	68
2022-529 à 2022-538	60	69
2022-539	60	66
2022-540 à 2022-558	60	69

EFFECTIF	
En exercice	: 77
Quorum	: 39

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance :	Clôture effectuée à :	Compte rendu affiché le :	Date d'affichage
01.04.2022	19 H 35	Véronique NOEL	22 H 30	08.04.2022	

Flers Agglo Communauté d'agglomération	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	07.04.2022	2022-513	2.1	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET DES DECISIONS DU PRESIDENT			

R A P P O R T

Présenté par
Michel DUMAINE
 Vice-Président

Flers Agglo		N°	Date	Question	
ENSEMBLE 1 Commission Urbanisme de Programmation et Politique de l'Habitat		09	24.03.2022	1	
CONSEIL	Séance	11	07.04.2022	N° d'ordre	N° délibération
				4	2022-513

OBJET	DEBAT SUR LA POLITIQUE LOCALE DE L'URBANISME 2022
--------------	--

SDC/EA

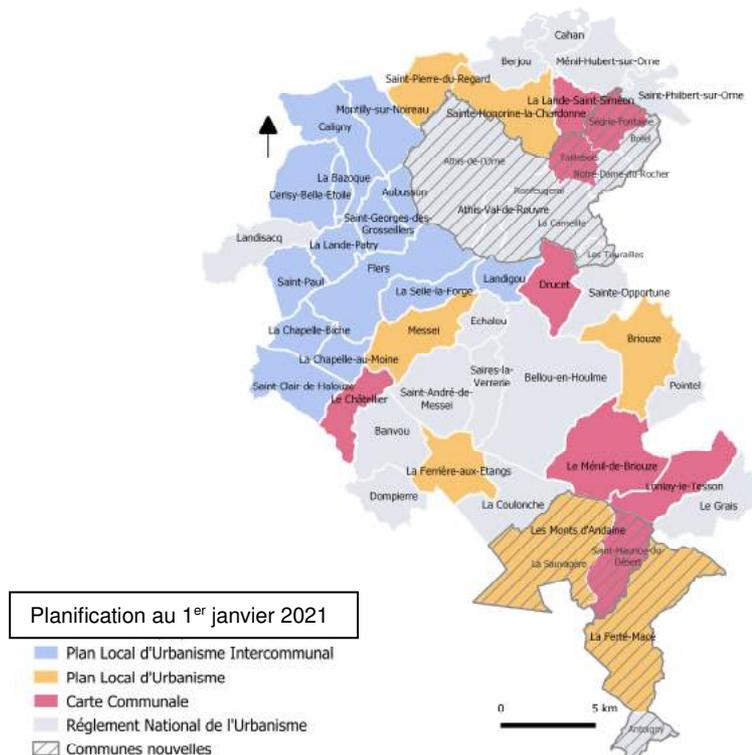
Chers Collègues,

La Loi ALUR du 24 mars 2014 a introduit l'obligation de débattre sur la politique locale de l'urbanisme. Ainsi l'article L 5211-62 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que «lorsqu'un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre exerce la compétence relative au plan local d'urbanisme, son organe délibérant tient, au moins une fois par an, un débat portant sur la politique locale de l'urbanisme».

C'est l'occasion pour les élus d'échanger sur la pertinence des documents d'urbanisme en vigueur au regard de l'évolution de la réglementation et des besoins du territoire. En 2021, le Conseil Communautaire en a délibéré, lors de sa séance du 6 avril 2021 (délibération n° 2021-224).

Le territoire est couvert par différents documents de planification à l'échelle régionale (SRADDET), et à l'échelle de Flers Agglo (**1 PLUI, 7 PLU et 8 cartes communales**). Le territoire n'est pas couvert par un Schéma de Cohérence Territorial qui pourrait être à l'échelle du Pays du Bocage.

Le territoire de Flers Agglo n'est ni couvert par un Programme Local de l'Habitat, ni par un Plan de Déplacement, depuis le 1^{er} janvier 2020.



Flers Agglo Communauté d'agglomération	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	07.04.2022	2022-513	2.1	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET DES DECISIONS DU PRESIDENT			

Le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET), adopté par le Conseil Régional le 16 décembre 2019, définit la stratégie d'aménagement de la Région en matière d'énergie, d'habitat, d'équilibre et d'égalité des territoires, de protection de la biodiversité. Le SRADDET a été confirmé par les élus régionaux en décembre 2021. Celui-ci devra cependant être modifié pour tenir compte de la Loi Climat et Résilience (voir ci-dessous).

L'absence de SCOT sur notre territoire a plusieurs conséquences :

- nécessité d'obtenir une dérogation du préfet pour ouvrir des zones d'urbanisations futures
- nécessité d'obtenir une dérogation du Préfet pour toute demande de CDAC (ouverture de surfaces commerciales soumises à l'avis de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial).

Des réflexions sont en cours avec les services de l'Etat pour étudier les conditions d'un SCOT.

Zéro Artificialisation Nette

La Loi Climat n° 2021-1104 du 22 août 2021 « portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets » fixe de nouvelles échéances afin de lutter contre la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers et de lutter contre l'artificialisation. Cette loi a confié à la Région, **un rôle de « répartiteur » de cette enveloppe de réduction de l'artificialisation, entre les communes et les EPCI. Les discussions entre la Région et les EPCI, pour définir les conditions de cette répartition devront aboutir par le biais de la « conférence des SCOT » à des propositions à la Région au plus tard le 22 octobre 2022.**

Ensuite, la Région engagera une modification de son SRADDET afin de prendre en compte l'objectif de réduction par deux, de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers d'ici 2031, au regard de ce qui a été réellement consommé en Normandie depuis 2011 et de la territorialisation de l'enveloppe. Une trajectoire devra par ailleurs être définie par tranches de dix ans jusqu'à l'atteinte de la zéro artificialisation nette en 2050.

Ensuite chaque EPCI (dont Flers Agglo) devra mettre en compatibilité ses documents d'urbanisme (PLUI, PLU et cartes communales) avec le SRADDET, au plus tard le 21 août 2027, sous peine de ne plus pouvoir délivrer d'autorisation d'urbanisme dans les zones 1AU et dans les zones constructibles des cartes communales.

Pour information la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers, sur les dix dernières années, sur le territoire de Flers Agglo (42 communes) représente environ 40 ha par an en moyenne. Ces données devront faire l'objet d'une analyse cartographique plus fine, mais cette moyenne issue des données OSCOM de l'Etat, donne une tendance.

Cet objectif national de réduction des consommations d'espaces agricoles, naturels et forestiers, puis de réduction de l'artificialisation, va nous obliger à penser différemment l'aménagement de nos territoires. Les démarches déjà engagées de résorption de friches (exemple ex Sonofoque à Flers, ex Chanu/Corlet à La Ferrière aux Etangs, usine du Platfond à Sainte Honorinne la Chardonne, Ex Brico à La Ferté Macé, ...), de renaturation (exemple coulée verte de la Fouquerie à Flers), de lutte contre la vacance des logements (démarche Zéro logement vacant sur Briouze, Athis Val de Rouvre, d'aide dans le cadre des OPAH) de recherche de densification, de promotion de la démarche BIMBY (division de terrain ou densification des terrains bâtis) vont devoir s'intensifier.

Des démarches de sensibilisation des élus, des habitants seront mises en place afin de partager et faire comprendre ces démarches collectives.

Flers Agglo Communauté d'agglomération	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	07.04.2022	2022-513	2.1	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET DES DECISIONS DU PRESIDENT			

Devenir des Zones 2AU

L'article L 153-31-4° du Code de l'urbanisme précise que l'ouverture à l'urbanisation des zones 2AU qui n'auraient pas « fait l'objet d'acquisitions foncières significatives de la part de la commune ou de l'établissement public de coopération intercommunale compétent, directement ou par l'intermédiaire d'un opérateur foncier » dans les 9 ans suivant leur création pour les PLU/PLUI adoptés avant le 1^{er} janvier 2018 ou 6 ans après le 1^{er} janvier 2018 (article 199 de la loi climat et résilience) relève d'une procédure de révision (article R 153-33 du CU). Cette disposition signifie que certaines zones 2AU seront « assimilées » à des zones agricoles et limitera les possibilités de construire.

Ainsi un bilan des échéances vous est présenté ci-dessous :

PLU/PLUI	Communes	Date d'approbation du PLU ou PLUI – Création des zones 2AU	Existence de Zone 2AU	Date de « requalification » des zones 2AU en A	Propriétaires 2AU
PLUI 14	Aubusson	18/12/2014	Non	Néant	Néant
	Caligny		Le bourg	23/10/2023	Privé
	Cerisy Belle Etoile		Non	Néant	Néant
	Flers		La Fouquerie Rue de la fonderie La Haute Devère La Chauvière	Sans objet Sans objet 23/12/2023 23/12/2023	Commune Flers Agglo (>50%) privé Privé
	La Bazoque		Non	Néant	Néant
	La Chapelle Biche		Le Long champ	18/12/2023	Privé
	La Chapelle au Moine		Le Bourg Les Vanneries	18/12/2023 18/12/2023	Privé Privé
	Landigou		L'Aumone	18/12/2023	Privé
	La Lande Patry		Sur les Prés/la Cour Les landes Havas Le tremblay Le Bois Maillard	18/12/2023 Sans objet 18/12/2023 18/12/2023	Privé Flers Agglo Privé Privé
	La Selle la Forge		Le Bay Rue du Vivier	18/12/2023 18/12/2023	Privé Privé et ccas (<50%)
	Montilly sur Noireau		Le Champ de l'Epine	18/12/2023	Privé
	Saint Clair du Halouze		29 rue de l'Est Le Clos du Pally	18/12/2023 18/12/2023	Privé Privé
	Saint Georges des Groseillers		Rue du Rousselet	18/12/2023	Privé
	Saint Paul		Le Buisson Ballon	18/12/2023	Privés et commune (<50%)
PLU	Briouze	31/12/2008	Non	Néant	Néant
PLU	La Ferrière aux Etangs	28/01/2005	Non	Néant	Néant
PLU	La Ferté Macé	18/10/2006	La Génusière La Guérinière La Butte Maure	Sans objet 18/10/2015 18/10/2015 18/10/2015	Commune Privé Privé Privé
PLU	La Sauvagère	21/01/2008	Non	Néant	Néant
PLU	Messei	21/02/2013	La Gare Le Bourg ouest	21/02/2022 Sans objet	SNCF Commune
PLU	Sainte Honorine la Chardonne	15/02/2018	Non	Néant	Néant
PLU	Saint Pierre du Regard	16/10/2006	La Vallée Les Costils	16/10/2015 16/10/2015	Privé Privé

Flers Agglo Communauté d'agglomération	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	07.04.2022	2022-513	2.1	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET DES DECISIONS DU PRESIDENT			

Evolution des documents d'urbanisme sur Flers Agglo

Dans l'attente des objectifs territorialisés qui nous seront donnés par le SRADDET, il est possible d'étudier la modification de PLU. Il est rappelé que ces modifications élaborées en interne par la Direction de l'Aménagement, représentent un coût et du temps pour les services. C'est pourquoi, Flers Agglo doit se limiter à deux dossiers par an maximum.

Ainsi, en 2021 deux dossiers ont été élaborés : modification du PLU de La Ferrière aux Etangs et modification du PLUI. Pour 2022, il vous est proposé de travailler sur les documents suivants :

- PLU de La Ferté Macé

La modification n° 2 du PLU de La Ferté Macé n'a pas pu être étudiée en 2021, comme prévu. Elle sera mise en œuvre en 2022 afin de tenir compte de projets (voie verte, quartier Jacques Prévert, projets liés à Petite Ville de Demain). Quelques corrections matérielles sur le règlement écrit sont également envisagées.

- PLU de Briouze et de Messei : Par ailleurs la Direction de l'Aménagement commencera à travailler en lien avec les communes de Messei et de Briouze sur des projets de modification des PLU qui se traduiront en 2023.

PLUI à 14

Le PLUI à 14 communes fait l'objet d'une procédure de modification n° 3 en 2022 et sera présentée à votre conseil pour approbation après l'enquête publique.

Le PLUI à 42 communes

Le PLUI à l'échelle des 42 communes de Flers Agglo a fait l'objet d'une délibération de prescription par délibération n° 2019-891 du 10 octobre 2019. Cette délibération fixe les objectifs du PLUI et les moyens de la concertation et de collaboration des communes au projet. Cette délibération a aussi été prise afin de prendre en compte le travail de recensement des haies et ainsi de soumettre à déclaration préalable les arrachages/ dessouchages d'arbres et haies identifiés sur le territoire de Flers Agglo.

Le délai de mise en œuvre de ce dossier stratégique et non moins conséquent n'est à ce jour pas défini compte tenu du nouveau cadre défini par la loi climat et résilience, des discussions en cours sur le SCOT, et aussi de la nécessité de stabiliser le périmètre de Flers Agglo.

Les PLU, PLUI et cartes communales sont maintenus jusqu'à l'approbation d'un PLUI à 42 communes.

LE CONSEIL :

PREND ACTE des propositions ci-dessus exposées.

CERTIFIÉ CONFORME.

Le Président,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-200035814-20220407-2022-513-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/04/2022

Publication : 11/04/2022

Yves GOASDOUÉ

Flers Agglo Communauté d'agglomération			
Date	Délibération	Nature	Folio n°
07.04.2022	2022-514	2.1	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET DES DECISIONS DU PRESIDENT			

SEANCE N° 11 DU 7 AVRIL 2022
49 questions, numérotées 2022-510 à 2022-558

DELIBERATION

**FLERS
ZONE DU PLANCAION
DECLARATION DE PROJET**

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil Communautaire, convoqué dans les délais légaux, s'est réuni à la Salle Culturelle de la Varenne - Rue Jean Dumas - 61440 Messei, sous la présidence de Yves GOASDOUE, Président de Flers Agglo,

Outre le Président, étaient invités Mesdames et Messieurs :

Vice-Présidents : Michel DUMAINE (Messei), Vincent BEAUMONT (La Ferrière aux Etangs), Omar AYAD (Flers), Stéphan GRAVELAT (Les Monts d'Andaine), François BAILLE (Athis Val de Rouvre), Jacques FORTIS (Briouze), Anne GOUELIBO (La Lande Patry), Béatrice GUYOT (Landisacq), Laurent JUMELINE (Flers), Jérémie PREVOST (Flers), Gilles RABACHE (Caligny), Thierry RAUX (Saint Philbert sur Orne), Stéphane TERRIER (Saint Georges des Groseillers) et Sylvie THIEULENT (La Selle la Forge)

Conseillers titulaires : Annette HAMMELIN (Athis Val de Rouvre), Daniel BIGEON (Dompierre), Chantal CORVEE (Saint Georges des Groseillers), Alain LANGE, François BAILLE, Eliane DENIAUX et Kévin LEGEAY (Athis Val de Rouvre), Sylvain BOULANT (Aubusson), Jean-Louis PELLERIN (Banvou), Alexandra TERTRE (La Bazoque), Jean-Marie GAUDIN (Bellou en Houlme), Didier VIECELI (Berjou), Véronique NOEL (Briouze), Xavier DE SAINT POL (Cahan), Hervé BORDERIE (Cerisy Belle Etoile), Agnès MORICE (La Chapelle au Moine), Jean-Claude DORSY (La Chapelle Biche), Didier LANGLIN (Le Châtellier), Jacky LECOQ (La Coulonche), Gérard PIERRE (Durcet), Claude GASNIER (Echalou), Michel LEROYER, Sylvie ERRARD, Olivier BREUIL, Véronique CLEMENTE DA CONCEICAO, Guy MIDY, Christine GERVAIS et José COLLADO (La Ferté Macé), Gaëlle PIOLINE, Lori HELLOCO, Sophie RENAUDIN, Subay SAHIN, Angela PRESSE, Dominique ARMAND, Leïla HARDY, Thierry AUBIN, Annick ROBIN-MOITRY, Yvette LERICHOME, Bruno ASSELOT, Jean-François BRISSET, Tàm NGUYEN, Sylvie DUFOUR et Emmanuelle BERGOT (Flers), Bruno AUVRAY (Le Graisi), Michel LAMY (La Lande Patry), Didier DELAPORTE (La Lande Saint Siméon), Gérard BERNET (Landigou), Bernard MESENGE (Lonlay le Tesson), Jean-Marie DELANGE (Le Ménéil de Briouze), Jacky ALLEAU (Ménéil Hubert sur Orne), Régine POTTIER (Messei), Alain DELAUNAY (Montilly sur Noireau), Marilyne CORREYEUR (Les Monts d'Andaine), Jean-Luc LEPORTIER (Pointel), Jean-Claude GUILLEMIN (Saint André de Messei), Jean-Luc CHAMPIN (Saint Clair de Halouze), Frédéric LECHEVALIER et Chloé EUSTACHE (Saint Georges des Groseillers), Claude MONTEMBAULT (Saint Paul), Michèle GUICHETEAU (Saint Pierre du Regard), Emmanuel LE SECQ (Sainte Honorine la Chardonne), Marc SIMON (Saint Opportune) et Charlie LETETREL (Saires la Verrerie).

Conseillers suppléants : Bruno BOISSAIS (Aubusson), Didier MICHEL (Banvou), Sandrine DESTAIS (La Bazoque), Jacqueline ONFRAY (Bellou en Houlme), Bénédicte BON (Berjou), Isabelle BLAIS (Cahan), Laurence COTARD (Caligny), Sébastien AMOROS (Cerisy Belle Etoile), Jean-Jacques ALEXANDRE (La Chapelle au Moine), Marie-Christine LEDEUX (La Chapelle Biche), Thérèse SOUTIF (Le Châtellier), Stanislas BISSON (La Coulonche), Alain LESELLIER (Dompierre), Jean-Pierre GOSSELIN (Durcet), Bruno LANDEMORÉ (Echalou), Laurence LALES (La Ferrière aux Etangs), Jean-François COUPRIT (Le Graisi), Serge PARIS (La Lande Saint Siméon), Nathalie LIEFOOGHE (Landigou), Agathe PRIEUR (Landisacq), Patrice BIDAULT (Lonlay le Tesson), Gérard THOMAS (Le Ménéil de Briouze), Gilbert GUERIN (Ménéil Hubert sur Orne), Antoine GERARD (Montilly sur Noireau), Thibault GALLOT (Pointel), Dominique VEGEE (Saint André de Messei), Nathalie GUITTON (Saint Clair de Halouze), Jean-Marie POTHE (Saint Paul), Margaret BRAULT (Saint Philbert sur Orne), Sylvain VOISIN (Saint Pierre du Regard), Catherine LECHERY (Sainte Honorine la Chardonne), Arnaud LEMANCEL (Sainte Opportune), Marc DENIS (Saires la Verrerie), Claude LEBEURRIER (La Selle la Forge).

Titulaire absent	Suppléant présent	Questions
Sylvain BOULANT	Bruno BOISSAIS	Ensemble de la séance
Didier DELAPORTE	Serge PARIS	

Tous présents, à l'exception de :

Procurations :	Mandant	Mandataire	Questions
	Yvette LERICHOME	Jacques DUPERRON	2022-510 à 2022-512
		Lori HELLOCO	2022-513 à la fin
	Angela PRESSE	Jérémy PREVOST	2022-510 à 2022-512
		Gaëlle PIOLINE	2022-513 à la fin
	Agnès MORICE	Stéphane TERRIER	Ensemble de la séance
	Hervé BORDERIE	Gilles RABACHE	
	Leïla HARDY	Subay SAHIN	
	Sophie RENAUDIN	Dominique ARMAND	
	Marilyne CORREYEUR	Stéphan GRAVELAT	
	Tàm NGUYEN	Jean-François BRISSET	
	Jean-Luc CHAMPIN	Didier LANGLIN	

Excusés : Anne GOUELIBO, Jacky LECOQ, Thierry AUBIN (ensemble de la séance)

Absents : Sylvie DUFOUR (2022-510 et 2022-511) – Gaëlle PIOLINE, Lori HELLOCO et Omar AYAD (2022-510 à 2022-512) – Sylvie ERRARD, Véronique CLEMENTE DA CONCEICAO, Christine GERVAIS, Emmanuelle BERGOT et Marc SIMON (ensemble de la séance)

Question	Présents	Votants
2022-510 et 2022-511	56	65
2022-512	57	66
2022-513 à 2022-527	60	69
2022-528	59	68
2022-529 à 2022-538	60	69
2022-539	60	66
2022-540 à 2022-558	60	69

EFFECTIF	
En exercice	: 77
Quorum	: 39

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance :	Clôture effectuée à :	Compte rendu affiché le :	Date d'affichage
01.04.2022	19 H 35	Véronique NOEL	22 H 30	08.04.2022	

Flers Agglo Communauté d'agglomération	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	07.04.2022	2022-514	2.1	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET DES DECISIONS DU PRESIDENT			

R A P P O R T

Présenté par
Yves GOASDOUE
Président

Flers Agglo		N°	Date	Question	
ENSEMBLE 1 Commission Urbanisme de Programmation et Politique de l'Habitat		09	24.03.2022	QD1	
CONSEIL	Séance	11	07.04.2022	N° d'ordre	N° délibération
				5	2022-514

OBJET	FLERS – ZONE DU PLANCAÏON – DECLARATION DE PROJET
-------	--

SDC/EA

Chers Collègues,

I/ Rappel de l'objet et des finalités du projet de la Zone du Plancaïon

Flers Agglo avait pris l'initiative de définir un périmètre projet de la ZAC dit « du Plancaïon » sur la commune de Flers, dans le but de procéder au renouvellement urbain des anciens sites de la Blanchardièrre et de la Butte aux Loups et d'aménager le secteur de la gare.

Par délibération n° 2017-265 en date du 28 septembre 2017, le Conseil Communautaire avait ainsi défini les objectifs d'aménagement, le projet de périmètre de ZAC (sur 22 ha) et les modalités de concertation préalable à la création de la ZAC du Plancaïon.

Par délibération n° 2018-516 du 6 Juin 2018, le Conseil Communautaire a approuvé la convention « démarche Intégrée Gare » avec l'EPFN et la Région Normandie. Dans ce cadre, une étude d'aménagement urbain a été confiée au bureau d'étude « La Fabrique Urbaine ».

Par délibération n° 2020-101 du 8 octobre 2020, le conseil communautaire a déclaré le projet de « la zone du Plancaïon » sur Flers comme étant une « opération d'aménagement d'intérêt communautaire », au sens de l'article L 300-1 du code de l'urbanisme, sans référence à la procédure de Zone d'Aménagement Concertée.

Par délibération n°176 du 11 février 2021, le Conseil Communautaire a approuvé le projet de Déclaration d'Utilité Publique de la Zone du Plancaïon portant mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal. Cette délibération a acté l'abandon de la procédure de ZAC au profit de la procédure de DUP sur 15 ha de projet.

Pour rappel, le projet global d'aménagement de la zone du Plancaïon, situé dans périmètre de l'Opération de Revitalisation du Territoire, a pour vocation de renforcer l'attractivité du centre-Ville de Flers et du quartier de la gare avec un développement d'activités commerciales, d'artisanats, de tertiaire et de logements. La connexion entre le centre-ville et le nouveau quartier pourrait être renforcé par la création d'une passerelle piétonne et vélo, la création du champ libre (mail piéton avec verdissement des espaces publics) et par le réaménagement de la rue Durrmeyer en tant qu'axe structurant connecté à la route de Ger et à la rue Louis Toussaint (renforcement des modes doux). La prise en compte de l'environnement par la création de continuité écologique sera au cœur du projet.

Le projet d'aménagement de la Zone du Plancaïon relève d'une opération d'aménagement de plus de 10 ha et a été, à ce titre, soumis à évaluation environnementale (article R 122-2 du code de l'environnement, rubrique 39 b).

Flers Agglo Communauté d'agglomération	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	07.04.2022	2022-514	2.1	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET DES DECISIONS DU PRESIDENT			

Ainsi, une enquête publique environnementale unique a été réalisée en application des articles L 122-14 et R 122-27 du Code de l'environnement et conformément aux articles L 123-1 et R 123-2 du Code de l'environnement, dans le cadre de la procédure de DUP.

II/ L'enquête publique et l'intérêt général du projet

Le projet d'aménagement de la Zone du Plancaïon a donné lieu, sur sollicitation du maître d'ouvrage (Flers Agglo), à l'ouverture d'une enquête publique unique pour les procédures de déclaration d'utilité publique avec mis en compatibilité du PLUI et à la cessibilité des terrains nécessaires à la réalisation du projet.

A l'issue de celle-ci, le commissaire enquêteur a remis son rapport. Ce dernier a conclu par **un avis favorable assorti d'une réserve** sur toutes les procédures engagées et la formulation de deux recommandations.

En conclusion de son avis, le commissaire a écrit que :

« Le projet est justifié car il permet de réhabiliter une friche industrielle, qui plus est située au centre de l'agglomération flérienne,

- Le projet est économe en foncier et positif en termes d'environnement,*
- La problématique du trafic routier reste un point de vigilance. »*

Le commissaire enquêteur ne manque également pas de noter que :

- *« Le projet est économe en foncier et positif en terme d'environnement*
- *FLERS AGGLO a pratiqué des mesures d'évitement, de réduction et de compensation, ce qui est un point favorable au projet*
- *L'objectif de réhabiliter une friche industrielle, qui plus est située au centre de l'agglomération flérienne, ne peut qu'être approuvé*
- *Les coûts et les atteintes à la propriété privée ne sont pas excessifs au regard de l'intérêt général de l'opération projetée*
- *L'utilité publique de ce projet est justifiée. »*

Il précise page 55/59 (tome I) que l'utilité publique de ce projet est principalement justifiée par le fait que :

- *« Le projet de la zone du Plancaïon permettra la requalification d'une zone d'activités de centre-ville, pour partie en friche, à proximité de la gare de Flers,*
- *Le projet favorisera le renouvellement urbain d'un quartier d'environ 15 ha sur la commune de Flers, qui évitera ainsi la consommation de terres agricoles en périphérie,*
- *Le projet permettra la création de cheminements doux (vélos, piétons), de favoriser l'intermodalité et ainsi la réduction des émissions de gaz à effet de serre et le bien-être et la qualité de vie des habitants,*
- *Le projet sera favorable à la biodiversité en complétant la trame verte, en préservant la trame noire (est/ouest sur la champ libre), en permettant à moyen terme la renaturation au moins partielle du Plancaïon, »*

Douze observations ont été communiquées au Commissaire Enquêteur pendant l'enquête, et le commissaire a reçu 9 visites, au titre de l'enquête de DUP. Par ailleurs, le registre dématérialisé mis en ligne sur le site de Flers Agglo a reçu 215 visionnages et 174 téléchargements.

Flers Agglo Communauté d'agglomération	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	07.04.2022	2022-514	2.1	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET DES DECISIONS DU PRESIDENT			

Dans son rapport, le Commissaire enquêteur a fait une analyse du dossier de DUP, puis des observations faites pendant la réunion d'examen conjoint. Il est rappelé que, pour tenir compte des recommandations de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale dans son avis du 19 août 2021, Flers Agglo a produit un mémoire en réponse qui a été analysé très en détail par le commissaire enquêteur. Les réponses apportées par Flers Agglo dans ce mémoire ont satisfait le commissaire enquêteur qui prend acte des éléments précis apportés en réponse aux interrogations de la MRAE.

Enfin le commissaire enquêteur a analysé la réponse de Flers Agglo au procès-verbal de synthèse remis par le commissaire enquêteur le 22 février 2022. Il précise (tome III, page 5/9) que le mémoire en réponse de Flers Agglo a été correctement argumenté.

Le commissaire enquêteur a émis ainsi la réserve suivante :

« *Qu'un suivi de la circulation soit mis en place aux différents abords de la zone du Plancaïon et ce, avant et après l'ouverture de la locomotive commerciale* », après avoir précisé ceci au regard des éléments du dossier de DUP et des précisions apportées par Flers Agglo dans son mémoire en réponse :

- *« La majorité des observations de cette enquête ont porté sur cette thématique.*
- *Ces observations tiennent probablement au fait que pour accéder à la zone du Plancaïon en provenance du Nord de l'agglomération (Zone centre-ville et partie majoritairement résidentielle de l'agglomération), il est nécessaire de franchir la voie SNCF (qui coupe la ville en deux parties) et ce par l'intermédiaire de deux ponts qui jouent un rôle de goulet d'étranglement, réel ou ressenti.*
- *Par ailleurs, la zone commerciale et de loisirs des « Grands Champs » situé à l'extrême Sud de la ville accentue encore ce phénomène, réel ou ressenti, de goulet d'étranglement,*
- *Au niveau global de l'agglomération flérienne, il n'y a pas d'effet cumulé mais un simple transfert de flux routier.*
- *Les comptages réalisés ont pu établir que la réserve de capacité des deux giratoires sur le Pont de Domfront est de 40 % à 60 % sur les branches principales sans que l'on sache ce qu'il en est au niveau des branches secondaires,*
- *La locomotive commerciale impacte déjà le flux sur la rue Domfront mais sans en connaître précisément la proportion,*
- *Pour le carrefour rue Schnetz/rue Durrmeyer, les relevés cumulés à la détermination d'une heure de pointe a permis de définir les réserves de capacité de l'intersection sans pour autant les chiffrer,*
- *L'impact en termes d'attente au niveau des cisaillements de ce carrefour (rue Schnetz/rue Durrmeyer), avec l'installation de commerces dans la zone, serait de moins d'une dizaine de secondes supplémentaires, ce qui est acceptable et, par ailleurs, la fluidité et la sécurité seront améliorées par la réalisation d'un îlot directionnel sur la rue Durrmeyer.*
- *Si le dimensionnement des ouvrages du pont de Domfront et l'aménagement du carrefour rue Durrmeyer/rue Schnetz sont adaptés au futur trafic sur un plan strictement technique, la perception de la fluidité du trafic sera modifiée du fait de l'augmentation du trafic global et d'une augmentation mesurée du temps d'attente moyen.*
- *Une étude de circulation plus élargie à l'échelle de Flers pourrait être lancée pour améliorer les conditions de circulation si le niveau de saturation relevé est trop important, ce qui sous-entend qu'un suivi soit mis en place. »*

A la suite de son avis, les deux recommandations du commissaire enquêteur portent sur le fait :

- *Que la procédure de déclassement partiel du domaine public pour la rue de la Fonderie soit argumentée en termes de circulation et lancée dans les meilleurs délais.*

Flers Agglo Communauté d'agglomération	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	07.04.2022	2022-514	2.1	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET DES DECISIONS DU PRESIDENT			

- *De prendre garde au développement des activités de commerce et de loisirs dans la partie Sud de la ville de Flers.*

Sur ces deux points, il est précisé que :

- Le déclassement partiel de la rue de la Fonderie sera mené par la ville de Flers qui viendra s'appuyer sur l'étude de flux réalisée par Flers Agglo et jointe au dossier de DUP. La ville de Flers pourra compléter le dossier d'enquête de déclassement avec une actualisation du trafic sur la rue de la Fonderie, de la rue Durrmeyer et de la rue Schnetz par de nouveaux comptages qui seront réalisés avant l'enquête.
- Flers Agglo a déjà engagé une politique de redynamisation du centre-ville de Flers notamment au travers d'actions d'accompagnement et d'animations des commerces dans le cadre d'« Action Cœur de Ville », au sein du périmètre de l'Opération de Revitalisation du Territoire. Flers Agglo reste vigilant sur l'équilibre commercial entre le centre-ville et les zones d'activités sud dans l'esprit du Projet d'Aménagement et de Développement Durable du PLUI qui définit 5 axes principaux en matière de développement commercial :

Cinq axes principaux structurent les orientations du PLUI en matière de développement commercial :

- l'amélioration **les conditions d'accessibilité** du centre-ville de Flers (marquage des entrées de ville, adaptation de l'offre de stationnement, valorisation de la signalétique, amplification de la perception de l'espace « centre-ville »),
- l'affirmation d'**une identité et d'une ambiance** différenciée (circuit piétonnier, identité forte sur les façades et les enseignes...),
- la création de **commerces en rez-de-chaussée** dans le périmètre commercial central de l'agglomération et **l'interdiction des transformations d'usage** (commerce → logement) dans ce même périmètre,
- la confirmation **des moteurs de fréquentation** du « centre-ville » en contrôlant la « périphérisation » des activités, en maîtrisant le devenir des bâtiments commerciaux afin de garantir le maintien des locomotives existantes, en diversifiant les enseignes,
- la création d'**un nouveau pôle commercial** sur la commune de La Selle-la-Forge dans la « ville continue », en bordure d'une des principales pénétrantes d'agglomération garantissant ici un bon « effet vitrine », en même temps qu'une desserte optimale.

Il ressort de l'enquête publique qui a été organisée, des réponses apportées par le Flers Agglo à toutes les étapes de la procédure, ainsi que du rapport du commissaire enquêteur et de son avis, que le projet est manifestement d'intérêt général et qu'aucune modification n'a à être apportée en l'état au projet.

Telles sont les considérations qui justifient le caractère d'intérêt général du projet et qui amènent Flers Agglo à poursuivre l'opération.

La concertation continue depuis le lancement des études du projet et va se poursuivre au-delà de la DUP.

Flers Agglo Communauté d'agglomération	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	07.04.2022	2022-514	2.1	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET DES DECISIONS DU PRESIDENT			

Au travers de cette opération d'aménagement, les principaux objectifs de la collectivité sont les suivants :

- Diversifier et clarifier les fonctions :

- Assurer la diversification des activités économiques au profit d'activités plus en lien avec un centre-ville comme le commerce, le service, le tertiaire et le loisir ainsi que de l'artisanat sur les secteurs plus en retraits,

- Ménager des espaces de reconquête pour l'habitat autour du pôle gare et de la rue Durrmeyer qui constituent une nouvelle porte d'entrée sur Flers Agglomération et le centre-ville de Flers,

- Permettre l'implantation d'une locomotive commerciale au sein de la zone en réservant un grand îlot au Sud du site qui s'inscrit pleinement dans la structuration urbaine de Flers en s'implantant en centre-ville

- Faciliter l'accessibilité tous modes confondus, limiter les consommations foncières de terre agricole pour le commerce,

- Reconvertir d'anciens sites industriels actuellement en friche et accompagner le renouvellement urbain,

- Démolir les bâtiments non durables présentant un mauvais état technique ;

- Compléter l'offre en services sur le secteur pour créer les conditions d'habitabilité.

- Définir une nouvelle trame urbaine :

- Valoriser les délaissés et les espaces déconstruits afin de répondre à l'enjeu national de limitation de consommation de foncier agricole – reconversion urbaine ;

- Réinstaller un système viaire simple et lisible permettant d'envisager l'évolutivité du site dans le temps et d'améliorer les déplacements alternatifs à la voiture individuelle ;

- Créer de nouveaux îlots permettant d'assurer la cohabitation des fonctions ;

- Créer de nouvelles accroches avec l'environnement permettant d'inscrire une réelle trame verte et bleue ;

- Accroître l'intensité des espaces publics et leur qualité paysagère pour générer une qualité urbaine.

- Valoriser une coulée verte en lien avec le ruisseau du Plancaïon et le patrimoine bâti d'intérêt local :

- S'inscrire dans une continuité de parcours piétons mettant en relation le plan d'eau du Plancaïon, le site, le centre-ville, le parc du Château et le secteur de développement de Flers Sud ;

- Se garder la possibilité de libérer le cours d'eau et mettre en place une infrastructure paysagère ;

- Inventer un espace public repère au travers du champ libre en gardant une perception visuelle vers le pôle gare ;

- Mettre en relation (programmétique / spatiale) le futur quartier du Plancaïon et le parc des Sports situé au Nord de la rue Schnetz,

- Valoriser les bâtiments d'intérêt patrimonial sur la zone.

Flers Agglo Communauté d'agglomération	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	07.04.2022	2022-514	2.1	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET DES DECISIONS DU PRESIDENT			

• Inventer une nouvelle façade urbaine de part et d'autre de la rue Durrmeyer :

- Valoriser les délaissés sur les rives des voies ferrées / intégrer les voies ferrées dans la ville ;

- Réduire l'effet coupure généré par le sillon ferroviaire ;

- Intégrer l'hôtel existant dans un plan de composition d'ensemble ;

- Assurer le repositionnement des activités commerciales, marchandes, tertiaires ainsi que l'habitat sur la rue Durrmeyer ;

- Permettre l'opportunité d'un nouveau franchissement piéton et vélo sur les voies ferrées pour améliorer le prolongement Sud du centre-ville;

- Requalifier la rue Durrmeyer en boulevard urbain intégrant l'ensemble des modes de déplacement,

- Requalifier la rue du Parc en voirie de desserte pour les riverains et les entreprises existantes

Les objectifs du projet s'inscrivent dans un contexte de mutation sociétale, de transition écologique et énergétique, de réduction de la consommation des espaces agricoles et naturels, de densification de l'espace urbain, qui voit tant la doctrine que l'opinion publique évoluer en profondeur concernant l'aménagement, l'espace, l'environnement autant que le rôle de la puissance publique, de l'entreprise et du citoyen.

Vu le Code de l'expropriation et notamment son article L. 110-1 ;

Vu les articles L. 123-3 et suivants et les articles L. 126-1 et suivants du code de l'environnement ;

Vu l'arrêté NOR 2390-2021-009 du préfet en date du 7/07/2021 accordant la dérogation au principe d'urbanisation limitée en l'absence de SCOT pour la DUP valant mise en compatibilité du PLUI ;

Vu l'arrêté du préfet de l'Orne en date du 2 décembre 2021 ouvrant une enquête publique unique ;

Vu l'enquête publique unique mise en œuvre du 10 janvier au 15 février 2022 conformément aux dispositions des articles L. 123-1 et suivants et R. 123-2 et suivants du code de l'environnement et préalable à la déclaration d'utilité publique;

Vu l'étude d'impact jointe au dossier d'enquête publique ;

Vu l'avis de la MRAE en date du 19 août 2021 joint au dossier d'enquête publique ;

Vu le mémoire en réponse de Flers Agglo en date du 14 septembre 2021 à l'avis de la MRAE joint au dossier d'enquête publique ;

Vu le procès-verbal de la réunion d'examen conjoint des personnes publiques associées du 16 septembre 2021,

Vu les avis de la Chambre de Commerce et d'Industrie, de la Chambre d'Agriculture, et de la Région,

Vu le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur et les conclusions et avis émis dans chacune des procédures en date du 14 mars 2022 ;

Vu les observations du public émises lors de l'enquête publique ;

Flers Agglo Communauté d'agglomération	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	07.04.2022	2022-514	2.1	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET DES DECISIONS DU PRESIDENT			

IL VOUS EST PROPOSER DE BIEN VOULOIR :

- 1 – REAFFIRMER** les objectifs de l'opération de la zone du Plancaïon par la présente délibération qui vaut déclaration de projet.
- 2 – ACTER** le caractère d'intérêt général de l'opération d'aménagement de la Zone du Plancaïon à Flers.
- 3 – REITERER** au regard de la motivation qui s'attache à l'intérêt public du projet tel que rappelé dans la présente délibération, sa demande de déclaration d'utilité publique du projet avec mise en compatibilité du PLUI.
- 4 – S'ENGAGER** à mettre en place un suivi de la circulation (comptage avant et après l'ouverture de la locomotive commerciale), et à réaliser une étude de circulation sur un périmètre plus élargi préalablement à l'implantation de la locomotive commerciale.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

Le Président,

Yves GOASDOUÉ

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-200035814-20220407-2022-514-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/04/2022

Publication : 11/04/2022

Flers Agglo Communauté d'agglomération			
Date	Délibération	Nature	Folio n°
07.04.2022	2022-515	5.3	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET DES DECISIONS DU PRESIDENT			

SEANCE N° 11 DU 7 AVRIL 2022

49 questions, numérotées 2022-510 à 2022-558

DELIBERATION

REPRESENTATIONS PERMANENTES COMMISSION DE MEDIATION DALO DESIGNATION DE REPRESENTANTS DE FLERS AGGLO

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil Communautaire, convoqué dans les délais légaux, s'est réuni à la Salle Culturelle de la Varenne - Rue Jean Dumas - 61440 Messei, sous la présidence de Yves GOASDOUE, Président de Flers Agglo,

Outre le Président, étaient invités Mesdames et Messieurs :

Vice-Présidents : Michel DUMAINE (Messei), Vincent BEAUMONT (La Ferrière aux Etangs), Omar AYAD (Flers), Stéphan GRAVELAT (Les Monts d'Andaine), François BAILLE (Athis Val de Rouvre), Jacques FORTIS (Briouze), Anne GOUELIBO (La Lande Patry), Béatrice GUYOT (Landisacq), Laurent JUMELINE (Flers), Jérémy PREVOST (Flers), Gilles RABACHE (Caligny), Thierry RAUX (Saint Philbert sur Orne), Stéphane TERRIER (Saint Georges des Groseillers) et Sylvie THIEULENT (La Selle la Forge)

Conseillers titulaires : Annette HAMMELIN (Athis Val de Rouvre), Daniel BIGEON (Dompierre), Chantal CORVEE (Saint Georges des Groseillers), Alain LANGE, François BAILLE, Eliane DENIAUX et Kévin LEGEAY (Athis Val de Rouvre), Sylvain BOULANT (Aubusson), Jean-Louis PELLERIN (Banvou), Alexandra TERTRE (La Bazoque), Jean-Marie GAUDIN (Bellou en Houlme), Didier VIECELI (Berjou), Véronique NOEL (Briouze), Xavier DE SAINT POL (Cahan), Hervé BORDERIE (Cerisy Belle Etoile), Agnès MORICE (La Chapelle au Moine), Jean-Claude DORSY (La Chapelle Biche), Didier LANGLIN (Le Châtelier), Jacky LECOQ (La Coulouche), Gérard PIERRE (Durcet), Claude GASNIER (Echalou), Michel LEROYER, Sylvie ERRARD, Olivier BREUIL, Véronique CLEMENTE DA CONCEICAO, Guy MIDY, Christine GERVAIS et José COLLADO (La Ferté Macé), Gaëlle PIOLINE, Lori HELLOCO, Sophie RENAUDIN, Subay SAHIN, Angela PRESSE, Dominique ARMAND, Leïla HARDY, Thierry AUBIN, Annick ROBIN-MOITRY, Yvette LERICHOME, Bruno ASSELOT, Jean-François BRISSET, Tâm NGUYEN, Sylvie DUFOUR et Emmanuelle BERGOT (Flers), Bruno AUVRAY (Le Grais), Michel LAMY (La Lande Patry), Didier DELAPORTE (La Lande Saint Siméon), Gérard BERNET (Landigou), Bernard MESENGE (Lonlay le Tesson), Jean-Marie DELANGE (Le Ménéil de Briouze), Jacky ALLEAU (Ménéil Hubert sur Orne), Régine POTTIER (Messei), Alain DELAUNAY (Montilly sur Noireau), Marilyne CORREYEUR (Les Monts d'Andaine), Jean-Luc LEPORTIER (Pointel), Jean-Claude GUILLEMIN (Saint André de Messei), Jean-Luc CHAMPIN (Saint Clair de Halouze), Frédéric LECHEVALIER et Chloé EUSTACHE (Saint Georges des Groseillers), Claude MONTEBAULT (Saint Paul), Michèle GUICHETEAU (Saint Pierre du Regard), Emmanuel LE SECQ (Sainte Honorine la Chardonne), Marc SIMON (Saint Opportune) et Charlie LETETREL (Saires la Verrerie).

Conseillers suppléants : Bruno BOISSAIS (Aubusson), Didier MICHEL (Banvou), Sandrine DESTAIS (La Bazoque), Jacqueline ONFRAY (Bellou en Houlme), Bénédicte BON (Berjou), Isabelle BLAIS (Cahan), Laurence COTARD (Caligny), Sébastien AMOROS (Cerisy Belle Etoile), Jean-Jacques ALEXANDRE (La Chapelle au Moine), Marie-Christine LEDEUX (La Chapelle Biche), Thérèse SOUTIF (Le Châtelier), Stanislas BISSON (La Coulouche), Alain LESELLIER (Dompierre), Jean-Pierre GOSSELIN (Durcet), Bruno LANDEMORE (Echalou), Laurence LALES (La Ferrière aux Etangs), Jean-François COUPRIT (Le Grais), Serge PARIS (La Lande Saint Siméon), Nathalie LIEFOOGHE (Landigou), Agathe PRIEUR (Landisacq), Patrice BIDAULT (Lonlay le Tesson), Gérard THOMAS (Le Ménéil de Briouze), Gilbert GUERIN (Ménéil Hubert sur Orne), Antoine GERARD (Montilly sur Noireau), Thibault GALLOT (Pointel), Dominique VEGEE (Saint André de Messei), Nathalie GUITTON (Saint Clair de Halouze), Jean-Marie POTHE (Saint Paul), Margaret BRAULT (Saint Philbert sur Orne), Sylvain VOISIN (Saint Pierre du Regard), Catherine LECHERPY (Sainte Honorine la Chardonne), Arnaud LEMANCEL (Sainte Opportune), Marc DENIS (Saires la Verrerie), Claude LEBEURRIER (La Selle la Forge).

Titulaire absent	Suppléant présent	Questions
Sylvain BOULANT	Bruno BOISSAIS	Ensemble de la séance
Didier DELAPORTE	Serge PARIS	

Tous présents, à l'exception de :

Procurations :	Mandant	Mandataire	Questions
	Yvette LERICHOME	Jacques DUPERRON	2022-510 à 2022-512
		Lori HELLOCO	2022-513 à la fin
	Angela PRESSE	Jérémy PREVOST	2022-510 à 2022-512
		Gaëlle PIOLINE	2022-513 à la fin
	Agnès MORICE	Stéphane TERRIER	Ensemble de la séance
	Hervé BORDERIE	Gilles RABACHE	
	Leïla HARDY	Subay SAHIN	
	Sophie RENAUDIN	Dominique ARMAND	
	Marilyne CORREYEUR	Stéphan GRAVELAT	
	Tâm NGUYEN	Jean-François BRISSET	
	Jean-Luc CHAMPIN	Didier LANGLIN	

Excusés : Anne GOUELIBO, Jacky LECOQ, Thierry AUBIN (ensemble de la séance)

Absents : Sylvie DUFOUR (2022-510 et 2022-511) – Gaëlle PIOLINE, Lori HELLOCO et Omar AYAD (2022-510 à 2022-512) – Sylvie ERRARD, Véronique CLEMENTE DA CONCEICAO, Christine GERVAIS, Emmanuelle BERGOT et Marc SIMON (ensemble de la séance)

Question	Présents	Votants
2022-510 et 2022-511	56	65
2022-512	57	66
2022-513 à 2022-527	60	69
2022-528	59	68
2022-529 à 2022-538	60	69
2022-539	60	66
2022-540 à 2022-558	60	69

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance :	Clôture effectuée à :	Compte rendu affiché le :	Date d'affichage
01.04.2022	19 H 35	Véronique NOEL	22 H 30	08.04.2022	

EFFECTIF
En exercice : 77
Quorum : 39

Flers Agglo Communauté d'agglomération	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	07.04.2022	2022-515	5.3	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET DES DECISIONS DU PRESIDENT			

R A P P O R T Présenté par Michel DUMAINE Vice-Président	Flers Agglo		N°	Date	Question
	ENSEMBLE 1 Commission Urbanisme de Programmation et Politique de l'Habitat		09	24.03.2022	2
	CONSEIL	Séance	11	07.04.2022	N° d'ordre 6

OBJET	REPRESENTATIONS PERMANENTES – COMMISSION DE MEDIATION DALO – DESIGNATION DE REPRESENTANTS DE FLERS AGGLO
--------------	---

NM/EA

Chers Collègues,

Selon l'article L 441-2-3 du Code de la Construction et de l'Habitation, dans chaque département une ou plusieurs commissions de médiation DALO (droit au logement opposable) sont créées auprès du représentant de l'Etat dans le département. La commission de médiation DALO est composée à parts égales de représentants de :

- l'Etat
- Département
- EPCI ayant signé une convention intercommunale d'attribution
- Organismes bailleurs et des organismes chargés de la gestion d'une structure d'hébergement à vocation sociale
- Associations de locataires et associations d'insertion ou de logement des personnes défavorisées

Toute personne qui, résidant sur le territoire français de façon régulière et stable, n'est pas en mesure d'accéder par ses propres moyens à un logement décent et indépendant ou de s'y maintenir peut exercer un **recours amiable devant la commission de médiation**.

A condition de répondre à un des critères suivants :

- être dépourvu de logement, c'est-à-dire sans domicile fixe ou hébergé par une autre personne
- être menacé d'expulsion sans possibilité de relogement
- être hébergé dans une structure d'hébergement ou logé de manière temporaire dans un logement foyer, dans l'attente d'un logement définitif
- être logé dans des locaux impropres à l'habitation, insalubre ou dangereux
- être logé dans un local manifestement suroccupé ou non décent à condition d'avoir à charge au moins un enfant mineur ou une personne handicapée ou de présenter soi-même un handicap.
- être en attente d'un logement social **depuis un délai supérieur à 13 mois** pour l'Orne et ne pas avoir reçu de propositions adaptées à ses besoins à l'issue de ce délai.

Flers Agglo Communauté d'agglomération	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	07.04.2022	2022-515	5.3	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET DES DECISIONS DU PRESIDENT			

Par courrier du Préfet du 16 février 2022, Flers Agglo a été informé que les membres de la commission de médiation DALO doivent être renouvelés afin d'être en conformité avec la réglementation issue de la loi Egalité / Citoyenneté du 27 janvier 2017.

Flers Agglo a signé la Convention Intercommunale du Logement le 12 octobre 2021. De ce fait, au titre du 2^{ème} collège, un représentant de Flers Agglo doit être désigné par le conseil communautaire (un titulaire, un suppléant).

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

ELIRE les représentants de Flers Agglo à la commission de médiation DALO de l'Orne

Sont élus par 69 voix sur 69 suffrages exprimés :

REPRESENTANT TITULAIRE	REPRESENTANT SUPPLEANT
Michel DUMAINE	Laurent JUMELINE

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

Le Président,

Yves GOASDOUÉ

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-200035814-20220407-2022-515-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/04/2022

Publication : 11/04/2022

Flers Agglo Communauté d'agglomération			
Date	Délibération	Nature	Folio n°
07.04.2022	2022-516	3.1	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET DES DECISIONS DU PRESIDENT			

SEANCE N° 11 DU 7 AVRIL 2022
49 questions, numérotées 2022-510 à 2022-558

DELIBERATION

**ACQUISITION DES 2 SITES INDUSTRIELS
THERMOCOAX PAR FLERS AGGLO**

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil Communautaire, convoqué dans les délais légaux, s'est réuni à la Salle Culturelle de la Varenne - Rue Jean Dumas - 61440 Messei, sous la présidence de Yves GOASDOUE, Président de Flers Agglo,

Outre le Président, étaient invités Mesdames et Messieurs :

Vice-Présidents : Michel DUMAINE (Messei), Vincent BEAUMONT (La Ferrière aux Etangs), Omar AYAD (Flers), Stéphan GRAVELAT (Les Monts d'Andaine), François BAILLE (Athis Val de Rouvre), Jacques FORTIS (Briouze), Anne GOUELIBO (La Lande Patry), Béatrice GUYOT (Landisacq), Laurent JUMELINE (Flers), Jérémy PREVOST (Flers), Gilles RABACHE (Caligny), Thierry RAUX (Saint Philbert sur Orne), Stéphane TERRIER (Saint Georges des Groseillers) et Sylvie THIEULENT (La Selle la Forge)

Conseillers titulaires : Annette HAMMELIN (Athis Val de Rouvre), Daniel BIGEON (Dompierre), Chantal CORVEE (Saint Georges des Groseillers), Alain LANGE, François BAILLE, Eliane DENIAUX et Kévin LEGEAY (Athis Val de Rouvre), Sylvain BOULANT (Aubusson), Jean-Louis PELLERIN (Banvou), Alexandra TERTRE (La Bazoque), Jean-Marie GAUDIN (Bellou en Houleme), Didier VIECELI (Berjou), Véronique NOEL (Briouze), Xavier DE SAINT POL (Cahan), Hervé BORDERIE (Cerisy Belle Etoile), Agnès MORICE (La Chapelle au Moine), Jean-Claude DORSY (La Chapelle Biche), Didier LANGLIN (Le Châtellier), Jacky LECOQ (La Coulonche), Gérard PIERRE (Durcet), Claude GASNIER (Echalou), Michel LEROYER, Sylvie ERRARD, Olivier BREUIL, Véronique CLEMENTE DA CONCEICAO, Guy MIDY, Christine GERVAIS et José COLLADO (La Ferté Macé), Gaëlle PIOLINE, Lori HELLOCO, Sophie RENAUDIN, Subay SAHIN, Angela PRESSE, Dominique ARMAND, Leïla HARDY, Thierry AUBIN, Annick ROBIN-MOITRY, Yvette LERICHOME, Bruno ASSELOT, Jean-François BRISSET, Tâm NGUYEN, Sylvie DUFOUR et Emmanuelle BERGOT (Flers), Bruno AUVRAY (Le Graisi), Michel LAMY (La Lande Patry), Didier DELAPORTE (La Lande Saint Siméon), Gérard BERNET (Landigou), Bernard MESENGE (Lonlay le Tesson), Jean-Marie DELANGE (Le Ménéil de Briouze), Jacky ALLEAU (Ménéil Hubert sur Orne), Régine POTTIER (Messei), Alain DELAUNAY (Montilly sur Noireau), Marilyne CORREYEUR (Les Monts d'Andaine), Jean-Luc LEPORTIER (Pointel), Jean-Claude GUILLEMIN (Saint André de Messei), Jean-Luc CHAMPIN (Saint Clair de Halouze), Frédéric LECHEVALIER et Chloé EUSTACHE (Saint Georges des Groseillers), Claude MONTEMBAULT (Saint Paul), Michèle GUICHETEAU (Saint Pierre du Regard), Emmanuel LE SECQ (Sainte Honorine la Chardonne), Marc SIMON (Saint Opportune) et Charlie LETETREL (Saires la Verrerie).

Conseillers suppléants : Bruno BOISSAIS (Aubusson), Didier MICHEL (Banvou), Sandrine DESTAIS (La Bazoque), Jacqueline ONFRAY (Bellou en Houleme), Bénédicte BON (Berjou), Isabelle BLAIS (Cahan), Laurence COTARD (Caligny), Sébastien AMOROS (Cerisy Belle Etoile), Jean-Jacques ALEXANDRE (La Chapelle au Moine), Marie-Christine LEDEUX (La Chapelle Biche), Thérèse SOUTIF (Le Châtellier), Stanislas BISSON (La Coulonche), Alain LESELLIER (Dompierre), Jean-Pierre GOSSELIN (Durcet), Bruno LANDEMORE (Echalou), Laurence LALES (La Ferrière aux Etangs), Jean-François COUPRIT (Le Graisi), Serge PARIS (La Lande Saint Siméon), Nathalie LIEFOOGHE (Landigou), Agathe PRIEUR (Landisacq), Patrice BIDAULT (Lonlay le Tesson), Gérard THOMAS (Le Ménéil de Briouze), Gilbert GUERIN (Ménéil Hubert sur Orne), Antoine GERARD (Montilly sur Noireau), Thibault GALLOT (Pointel), Dominique VEGEE (Saint André de Messei), Nathalie GUITTON (Saint Clair de Halouze), Jean-Marie POTHE (Saint Paul), Margaret BRAULT (Saint Philbert sur Orne), Sylvain VOISIN (Saint Pierre du Regard), Catherine LECHERPY (Sainte Honorine la Chardonne), Arnaud LEMANCEL (Sainte Opportune), Marc DENIS (Saires la Verrerie), Claude LEBEURRIER (La Selle la Forge).

Titulaire absent		Suppléant présent		Questions
Sylvain BOULANT	Didier DELAPORTE	Bruno BOISSAIS	Serge PARIS	Ensemble de la séance

Tous présents, à l'exception de :

Mandant		Mandataire		Questions
Yvette LERICHOME		Jacques DUPERRON		2022-510 à 2022-512
		Lori HELLOCO		2022-513 à la fin
Angela PRESSE		Jérémy PREVOST		2022-510 à 2022-512
		Gaëlle PIOLINE		2022-513 à la fin
Agnès MORICE		Stéphane TERRIER		Ensemble de la séance
Hervé BORDERIE		Gilles RABACHE		
Leïla HARDY		Subay SAHIN		
Sophie RENAUDIN		Dominique ARMAND		
Marilyne CORREYEUR		Stéphan GRAVELAT		
Tâm NGUYEN		Jean-François BRISSET		
Jean-Luc CHAMPIN		Didier LANGLIN		

Excusés : Anne GOUELIBO, Jacky LECOQ, Thierry AUBIN (ensemble de la séance)

Absents : Sylvie DUFOUR (2022-510 et 2022-511) – Gaëlle PIOLINE, Lori HELLOCO et Omar AYAD (2022-510 à 2022-512) – Sylvie ERRARD, Véronique CLEMENTE DA CONCEICAO, Christine GERVAIS, Emmanuelle BERGOT et Marc SIMON (ensemble de la séance)

EFFECTIF En exercice : 77 Quorum : 39	Question	Présents	Votants
	2022-510 et 2022-511	56	65
	2022-512	57	66
	2022-513 à 2022-527	60	69
	2022-528	59	68
	2022-529 à 2022-538	60	69
	2022-539	60	66
2022-540 à 2022-558	60	69	

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance :	Clôture effectuée à :	Compte rendu affiché le :	Date d'affichage
01.04.2022	19 H 35	Véronique NOEL	22 H 30	08.04.2022	

Flers Agglo Communauté d'agglomération	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	07.04.2022	2022-516	3.1	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET DES DECISIONS DU PRESIDENT			

R A P P O R T

Présenté par
Jacques FORTIS
Vice-Président

Flers Agglo		N°	Date	Question	
ENSEMBLE 2 Commission Economie		09	24.03.2022	1	
CONSEIL	Séance	11	07.04.2022	N° d'ordre	N° délibération
				7	2022-516

OBJET	ACQUISITION DES 2 SITES INDUSTRIELS THERMOCOAX PAR FLERS AGGLO
-------	---

YZ/NLH/EA

Chers Collègues,

La société THERMOCOAX a déménagé sur le Campus NORMAND'INNOV en 2021 dans un ensemble immobilier répondant à ses besoins, sur un terrain d'une surface d'environ 36 800 m², sis sur le Campus d'activités NORMAND'INNOV à CALIGNY (61100).

Dans le cadre de ce projet de modernisation et de développement de l'entreprise THERMOCOAX sur le Campus NORMAND'INNOV, Flers Agglo s'était engagé à racheter, lors du conseil communautaire du 20 juin 2019, les 2 sites d'exploitation appartenant actuellement à THERMOCOAX :

1. le premier d'une surface d'environ 3 000 m² sur un terrain cadastré section AP268, situé, 8 Rue du Pré Neuf - 61100 Saint Georges des Groseillers, en vue notamment de réaliser une pépinière orientée Economie Sociale et Solidaire (ESS)
2. le second d'une surface d'environ 4 400m² sur un terrain cadastré section C412, situé, à la Vallée de la Verre - Planquivon - 61790 Saint Pierre du Regard, en vue de relocaliser une activité économique

Sans remettre en cause les conditions d'acquisitions préalablement entérinées, les conditions d'acquisition sont fixées comme suit soit un montant total de 700.000 € HT et réparties comme suit et Flers Agglo :

Propriétaire	Projet	Références cadastrales	Surface approximative	Prix de vente HT	Estimation des domaines
THERMOCOAX (groupe SPIRAX)	Pépinière	AP 268 St Georges des Groseillers	Bâtiment de 3 000 m ² Terrain : 5 217 m ²	450.000 €	300.000 €
	Relocalisation industrielle	C412 Saint Pierre du Regard	Bâtiment de 4 400 m ² Terrain : 26 830 m ²	250.000 €	270.000 €

Les deux acquisitions seront dissociées, en raison du besoin pour Flers Agglo de devenir propriétaire dans un 1^{er} temps du bâtiment de Saint Georges des Groseillers pour mener le projet de pépinière.

Flers Agglo Communauté d'agglomération	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	07.04.2022	2022-516	3.1	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET DES DECISIONS DU PRESIDENT			

Dans un 2^{ème} temps, à l'obtention de la déclaration officielle de cessation d'activité du site par Thermocoax, du bâtiment de Saint Pierre du Regard, Flers Agglo pourra alors procéder à l'acquisition du bien.

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

- 1 – DECIDER** les acquisitions amiables des sites ci-dessus décrits dans les conditions ci-dessus décrites.
- 2 – AUTORISER** Monsieur le Président à signer les promesses le cas échéant et les actes notariés qui seront dressés en l'étude de Maîtres LEPRINCE-DURAND et HENNEGRAVE et les notaires des vendeurs.
- 3 – AUTORISER** Monsieur Le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes aux deux dossiers.
- 4 – PRECISER** que les frais d'acte sont à la charge de Flers Agglo.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

Le Président,

Yves GOASDOUÉ

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-200035814-20220407-2022-516-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/04/2022

Publication : 11/04/2022

Flers Agglo Communauté d'agglomération			
Date	Délibération	Nature	Folio n°
07.04.2022	2022-517	1.4	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET DES DECISIONS DU PRESIDENT			

SEANCE N° 11 DU 7 AVRIL 2022

49 questions, numérotées 2022-510 à 2022-558

DELIBERATION

AIDE A L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE DELEGATION COMPETENCE AU DEPARTEMENT DE L'ORNE REGION NORMANDIE CONVENTION ET NOUVEAU REGLEMENT

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil Communautaire, convoqué dans les délais légaux, s'est réuni à la Salle Culturelle de la Varenne - Rue Jean Dumas - 61440 Messei, sous la présidence de Yves GOASDOUE, Président de Flers Agglo,

Outre le Président, étaient invités Mesdames et Messieurs :

Vice-Présidents : Michel DUMAINE (Messei), Vincent BEAUMONT (La Ferrière aux Etangs), Omar AYAD (Flers), Stéphan GRAVELAT (Les Monts d'Andaine), François BAILLE (Athis Val de Rouvre), Jacques FORTIS (Briouze), Anne GOUELIBO (La Lande Patry), Béatrice GUYOT (Landisacq), Laurent JUMELINE (Flers), Jérémy PREVOST (Flers), Gilles RABACHE (Caligny), Thierry RAUX (Saint Philbert sur Orne), Stéphane TERRIER (Saint Georges des Groseillers) et Sylvie THIEULET (La Selle la Forge)

Conseillers titulaires : Annette HAMMELIN (Athis Val de Rouvre), Daniel BIGEON (Dompierre), Chantal CORVEE (Saint Georges des Groseillers), Alain LANGE, François BAILLE, Eliane DENIAUX et Kévin LEGEAY (Athis Val de Rouvre), Sylvain BOULANT (Aubusson), Jean-Louis PELLERIN (Banvou), Alexandra TERTRE (La Bazoque), Jean-Marie GAUDIN (Bellou en Houleme), Didier VIECELI (Berjou), Véronique NOEL (Briouze), Xavier DE SAINT POL (Cahan), Hervé BORDERIE (Cerisy Belle Etoile), Agnès MORICE (La Chapelle au Moine), Jean-Claude DORSY (La Chapelle Biche), Didier LANGLIN (Le Châtellier), Jacky LECOQ (La Coulonche), Gérard PIERRE (Durcet), Claude GASNIER (Echalou), Michel LEROYER, Sylvie ERRARD, Olivier BREUIL, Véronique CLEMENTE DA CONCEICAO, Guy MIDY, Christine GERVAIS et José COLLADO (La Ferté Macé), Gaëlle PIOLINE, Lori HELLOCO, Sophie RENAUDIN, Subay SAHIN, Angela PRESSE, Dominique ARMAND, Leïla HARDY, Thierry AUBIN, Annick ROBIN-MOITRY, Yvette LERICHOME, Bruno ASSELOT, Jean-François BRISSET, Tâm NGUYEN, Sylvie DUFOUR et Emmanuelle BERGOT (Flers), Bruno AUVRAY (Le Graisi), Michel LAMY (La Lande Patry), Didier DELAPORTE (La Lande Saint Siméon), Gérard BERNET (Landigou), Bernard MESENGE (Lonlay le Tesson), Jean-Marie DELANGE (Le Ménéil de Briouze), Jacky ALLEAU (Ménéil Hubert sur Orne), Régine POTTIER (Messei), Alain DELAUNAY (Montilly sur Noireau), Marilyne CORREYEUR (Les Monts d'Andaine), Jean-Luc LEPORTIER (Pointel), Jean-Claude GUILLEMIN (Saint André de Messei), Jean-Luc CHAMPIN (Saint Clair de Halouze), Frédéric LECHEVALIER et Chloé EUSTACHE (Saint Georges des Groseillers), Claude MONTEBAULT (Saint Paul), Michèle GUICHETEAU (Saint Pierre du Regard), Emmanuel LE SECQ (Sainte Honorine la Chardonne), Marc SIMON (Saint Opportune) et Charlie LETETREL (Saires la Verrerie).

Conseillers suppléants : Bruno BOISSAIS (Aubusson), Didier MICHEL (Banvou), Sandrine DESTAIS (La Bazoque), Jacqueline ONFRAY (Bellou en Houleme), Bénédicte BON (Berjou), Isabelle BLAIS (Cahan), Laurence COTARD (Caligny), Sébastien AMOROS (Cerisy Belle Etoile), Jean-Jacques ALEXANDRE (La Chapelle au Moine), Marie-Christine LEDEUX (La Chapelle Biche), Thérèse SOUTIF (Le Châtellier), Stanislas BISSON (La Coulonche), Alain LESELLIER (Dompierre), Jean-Pierre GOSSELIN (Durcet), Bruno LANDEMORE (Echalou), Laurence LALES (La Ferrière aux Etangs), Jean-François COUPRIT (Le Graisi), Serge PARIS (La Lande Saint Siméon), Nathalie LIEFOOGHE (Landigou), Agathe PRIEUR (Landisacq), Patrice BIDAULT (Lonlay le Tesson), Gérard THOMAS (Le Ménéil de Briouze), Gilbert GUERIN (Ménéil Hubert sur Orne), Antoine GERARD (Montilly sur Noireau), Thibault GALLOT (Pointel), Dominique VEGEE (Saint André de Messei), Nathalie GUITTON (Saint Clair de Halouze), Jean-Marie POTHE (Saint Paul), Margaret BRAULT (Saint Philbert sur Orne), Sylvain VOISIN (Saint Pierre du Regard), Catherine LECHERPY (Sainte Honorine la Chardonne), Arnaud LEMANCEL (Sainte Opportune), Marc DENIS (Saires la Verrerie), Claude LEBEURRIER (La Selle la Forge).

Titulaire absent		Suppléant présent		Questions
Sylvain BOULANT	Didier DELAPORTE	Bruno BOISSAIS	Serge PARIS	Ensemble de la séance

Tous présents, à l'exception de :

Mandant		Mandataire		Questions
Yvette LERICHOME		Jacques DUPERRON		2022-510 à 2022-512
		Lori HELLOCO		2022-513 à la fin
Angela PRESSE		Jérémy PREVOST		2022-510 à 2022-512
		Gaëlle PIOLINE		2022-513 à la fin
Agnès MORICE		Stéphane TERRIER		Ensemble de la séance
Hervé BORDERIE		Gilles RABACHE		
Leïla HARDY		Subay SAHIN		
Sophie RENAUDIN		Dominique ARMAND		
Marilyne CORREYEUR		Stéphan GRAVELAT		
Tâm NGUYEN		Jean-François BRISSET		
Jean-Luc CHAMPIN		Didier LANGLIN		

Excusés : Anne GOUELIBO, Jacky LECOQ, Thierry AUBIN (ensemble de la séance)

Absents : Sylvie DUFOUR (2022-510 et 2022-511) – Gaëlle PIOLINE, Lori HELLOCO et Omar AYAD (2022-510 à 2022-512) – Sylvie ERRARD, Véronique CLEMENTE DA CONCEICAO, Christine GERVAIS, Emmanuelle BERGOT et Marc SIMON (ensemble de la séance)

Question	Présents	Votants
2022-510 et 2022-511	56	65
2022-512	57	66
2022-513 à 2022-527	60	69
2022-528	59	68
2022-529 à 2022-538	60	69
2022-539	60	66
2022-540 à 2022-558	60	69

EFFECTIF	
En exercice	: 77
Quorum	: 39

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance :	Clôture effectuée à :	Compte rendu affiché le :	Date d'affichage
01.04.2022	19 H 35	Véronique NOEL	22 H 30	08.04.2022	

Flers Agglo Communauté d'agglomération	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	07.04.2022	2022-517	1.4	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET DES DECISIONS DU PRESIDENT			

R A P P O R T

Présenté par
Jacques FORTIS
Vice-Président

Flers Agglo		N°	Date	Question	
ENSEMBLE 2 Commission Economie		09	24.03.2022	2	
CONSEIL	Séance	11	07.04.2022	N° d'ordre	N° délibération
				8	2022-517

OBJET	AIDE A L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE – DELEGATION COMPETENCE AU DEPARTEMENT DE L'ORNE - REGION NORMANDIE – CONVENTION ET NOUVEAU REGLEMENT
--------------	---

YZ/NLH/EA

Chers Collègues,

En vertu de l'article L. 1511-3 du CGCT, tel que modifié par la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre sont seuls compétents pour définir les aides ou les régimes d'aides et décider de l'octroi de ces aides sur leur territoire en matière d'investissement immobilier des entreprises.

En vertu dudit article L. 1511 du CGCT, les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre peuvent, par voie de convention passée avec le Département, lui déléguer la compétence d'octroi de tout ou partie des aides en matière d'investissement à l'immobilier d'entreprises. A ce titre, le Conseil Départemental avait sollicité Flers Agglo, en 2016, d'une proposition de délégation au Département de cette compétence en matière d'investissement à l'immobilier d'entreprises.

Flers Agglo avait alors délibéré en faveur de cette délégation au Département lors du conseil communautaire du 08 décembre 2016 pour une durée allant au 31 décembre 2021.

Il est donc proposé de déléguer de nouveau cette compétence au Conseil Départemental et de conclure une nouvelle convention permettant de financer les projets jusqu'en 2028.

En parallèle, la Région Normandie et Flers Agglo avaient dû délibérer en faveur de la signature d'une convention de partenariat d'octroi des aides à l'immobilier entre 2018 et le 31 décembre 2021.

Cette convention est arrivée à son terme et la Région a depuis proposé de modifier le règlement des aides à l'immobilier.

Un nouveau règlement adopté par l'Assemblée plénière du 23 juin 2016, modifié par les Assemblées plénières du 6 février 2017 et du 18 décembre 2017 et la Commission Permanente du 24 janvier 2022, prévoit :

1 - que les entreprises candidates sont éligibles aux conditions suivantes :

- avoir une situation financière saine,
- être à jour des obligations fiscales, sociales et de l'ensemble des réglementations qui leur sont applicables,
- faire preuve de leur capacité à mener à bien le projet (capacité financière, équipe projet, ...)

Flers Agglo Communauté d'agglomération	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	07.04.2022	2022-517	1.4	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET DES DECISIONS DU PRESIDENT			

- réaliser la majorité de leur chiffre d'affaires avec des professionnels ou réaliser la majorité de leur chiffre d'affaires avec des particuliers à la condition d'avoir une activité nationale ou internationale,
- les sociétés financières, d'assurance et de gestion de biens immobiliers sont exclues.

2 - que les dépenses éligibles sont pour les opérations immobilière et foncière d'au moins 600 k€ HT sur trois ans :

- Terrains
- Bâtiments

Cette aide, versée directement à l'entreprise ou bien à la société foncière porteuse du projet, ne sera déclenchée que sur demande du Département dont dépend le projet de l'entreprise (projet immobilier et/ou foncier), après avis favorable de Flers Agglo.

L'aide régionale ne pourra s'effectuer qu'en intervention complémentaire du Département dont dépend le siège social de l'entreprise ou de l'établissement.

L'aide régionale prend la forme d'une subvention. Le taux d'intervention est fixé à 7 % maximum du coût HT des dépenses éligibles, dans une limite de 50.000 €, en conformité avec la réglementation en vigueur, la taille de l'entreprise (TPE, PME, ETI, GE) et leur localisation (zone AFR ou non).

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

- 1 - APPROUVER** le principe de délégation d'octroi de l'aide à l'immobilier d'entreprises au Conseil Départemental de l'Orne tel que défini ci-dessus.
- 2 - AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention à venir avec le Département de l'Orne.
- 3 – AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention ci-jointe avec la Région Normandie.
- 4 - AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes les pièces relatives à ce projet.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

Le Président,

Yves GOASDOUÉ

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-200035814-20220407-2022-517-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/04/2022

Publication : 11/04/2022

Flers Agglo Communauté d'agglomération			
Date	Délibération	Nature	Folio n°
07.04.2022	2022-518	7.5	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET DES DECISIONS DU PRESIDENT			

SEANCE N° 11 DU 7 AVRIL 2022

49 questions, numérotées 2022-510 à 2022-558

DELIBERATION

POLITIQUE DU COMMERCE SUBVENTION ASSOCIATION UCIA LES VITRINES DE FLERS ATTRIBUTION 2022

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil Communautaire, convoqué dans les délais légaux, s'est réuni à la Salle Culturelle de la Varenne - Rue Jean Dumas - 61440 Messei, sous la présidence de Yves GOASDOUE, Président de Flers Agglo,

Outre le Président, étaient invités Mesdames et Messieurs :

Vice-Présidents : Michel DUMAINE (Messei), Vincent BEAUMONT (La Ferrière aux Etangs), Omar AYAD (Flers), Stéphan GRAVELAT (Les Monts d'Andaine), François BAILLE (Athis Val de Rouvre), Jacques FORTIS (Briouze), Anne GOUELIBO (La Lande Patry), Béatrice GUYOT (Landisacq), Laurent JUMELINE (Flers), Jérémy PREVOST (Flers), Gilles RABACHE (Caligny), Thierry RAUX (Saint Philbert sur Orne), Stéphane TERRIER (Saint Georges des Groseillers) et Sylvie THIEULET (La Selle la Forge)

Conseillers titulaires : Annette HAMMELIN (Athis Val de Rouvre), Daniel BIGEON (Dompierre), Chantal CORVEE (Saint Georges des Groseillers), Alain LANGE, François BAILLE, Eliane DENIAUX et Kévin LEGEAY (Athis Val de Rouvre), Sylvain BOULANT (Aubusson), Jean-Louis PELLERIN (Banvou), Alexandra TERTRE (La Bazoque), Jean-Marie GAUDIN (Bellou en Houleme), Didier VIECELI (Berjou), Véronique NOEL (Briouze), Xavier DE SAINT POL (Cahan), Hervé BORDERIE (Cerisy Belle Etoile), Agnès MORICE (La Chapelle au Moine), Jean-Claude DORSY (La Chapelle Biche), Didier LANGLIN (Le Châtellier), Jacky LECOQ (La Coulonche), Gérard PIERRE (Durcet), Claude GASNIER (Echalou), Michel LEROYER, Sylvie ERRARD, Olivier BREUIL, Véronique CLEMENTE DA CONCEICAO, Guy MIDY, Christine GERVAIS et José COLLADO (La Ferté Macé), Gaëlle PIOLINE, Lori HELLOCO, Sophie RENAUDIN, Subay SAHIN, Angela PRESSE, Dominique ARMAND, Leïla HARDY, Thierry AUBIN, Annick ROBIN-MOITRY, Yvette LERICHOME, Bruno ASSELOT, Jean-François BRISSET, Tâm NGUYEN, Sylvie DUFOUR et Emmanuelle BERGOT (Flers), Bruno AUVRAY (Le Graisi), Michel LAMY (La Lande Patry), Didier DELAPORTE (La Lande Saint Siméon), Gérard BERNET (Landigou), Bernard MESENGE (Lonlay le Tesson), Jean-Marie DELANGE (Le Ménéil de Briouze), Jacky ALLEAU (Ménéil Hubert sur Orne), Régine POTTIER (Messei), Alain DELAUNAY (Montilly sur Noireau), Marilyne CORREYEUR (Les Monts d'Andaine), Jean-Luc LEPORTIER (Pointel), Jean-Claude GUILLEMIN (Saint André de Messei), Jean-Luc CHAMPIN (Saint Clair de Halouze), Frédéric LECHEVALIER et Chloé EUSTACHE (Saint Georges des Groseillers), Claude MONTEMBault (Saint Paul), Michèle GUICHETEAU (Saint Pierre du Regard), Emmanuel LE SECQ (Sainte Honorine la Chardonne), Marc SIMON (Saint Opportune) et Charlie LETETREL (Saires la Verrerie).

Conseillers suppléants : Bruno BOISSAIS (Aubusson), Didier MICHEL (Banvou), Sandrine DESTAIS (La Bazoque), Jacqueline ONFRAY (Bellou en Houleme), Bénédicte BON (Berjou), Isabelle BLAIS (Cahan), Laurence COTARD (Caligny), Sébastien AMOROS (Cerisy Belle Etoile), Jean-Jacques ALEXANDRE (La Chapelle au Moine), Marie-Christine LEDEUX (La Chapelle Biche), Thérèse SOUTIF (Le Châtellier), Stanislas BISSON (La Coulonche), Alain LESELLIER (Dompierre), Jean-Pierre GOSSELIN (Durcet), Bruno LANDEMORE (Echalou), Laurence LALES (La Ferrière aux Etangs), Jean-François COUPRIT (Le Graisi), Serge PARIS (La Lande Saint Siméon), Nathalie LIEFOOGHE (Landigou), Agathe PRIEUR (Landisacq), Patrice BIDAULT (Lonlay le Tesson), Gérard THOMAS (Le Ménéil de Briouze), Gilbert GUERIN (Ménéil Hubert sur Orne), Antoine GERARD (Montilly sur Noireau), Thibault GALLOT (Pointel), Dominique VEGEE (Saint André de Messei), Nathalie GUITTON (Saint Clair de Halouze), Jean-Marie POTHE (Saint Paul), Margaret BRAULT (Saint Philbert sur Orne), Sylvain VOISIN (Saint Pierre du Regard), Catherine LECHERPY (Sainte Honorine la Chardonne), Arnaud LEMANCEL (Sainte Opportune), Marc DENIS (Saires la Verrerie), Claude LEBEURRIER (La Selle la Forge).

Titulaire absent		Suppléant présent		Questions
Sylvain BOULANT	Didier DELAPORTE	Bruno BOISSAIS	Serge PARIS	Ensemble de la séance

Tous présents, à l'exception de :

Mandant		Mandataire		Questions
Yvette LERICHOME		Jacques DUPERRON		2022-510 à 2022-512
		Lori HELLOCO		2022-513 à la fin
Angela PRESSE		Jérémy PREVOST		2022-510 à 2022-512
		Gaëlle PIOLINE		2022-513 à la fin
Agnès MORICE		Stéphane TERRIER		Ensemble de la séance
Hervé BORDERIE		Gilles RABACHE		
Leïla HARDY		Subay SAHIN		
Sophie RENAUDIN		Dominique ARMAND		
Marilyne CORREYEUR		Stéphan GRAVELAT		
Tâm NGUYEN		Jean-François BRISSET		
Jean-Luc CHAMPIN		Didier LANGLIN		

Excusés : Anne GOUELIBO, Jacky LECOQ, Thierry AUBIN (ensemble de la séance)

Absents : Sylvie DUFOUR (2022-510 et 2022-511) – Gaëlle PIOLINE, Lori HELLOCO et Omar AYAD (2022-510 à 2022-512) – Sylvie ERRARD, Véronique CLEMENTE DA CONCEICAO, Christine GERVAIS, Emmanuelle BERGOT et Marc SIMON (ensemble de la séance)

Question	Présents	Votants
2022-510 et 2022-511	56	65
2022-512	57	66
2022-513 à 2022-527	60	69
2022-528	59	68
2022-529 à 2022-538	60	69
2022-539	60	66
2022-540 à 2022-558	60	69

EFFECTIF	
En exercice	: 77
Quorum	: 39

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance :	Clôture effectuée à :	Compte rendu affiché le :	Date d'affichage
01.04.2022	19 H 35	Véronique NOEL	22 H 30	08.04.2022	

Flers Agglo Communauté d'agglomération	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	07.04.2022	2022-518	7.5	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET DES DECISIONS DU PRESIDENT			

R A P P O R T

Présenté par
Jacques FORTIS
Vice-Président

Flers Agglo		N°	Date	Question	
ENSEMBLE 2 Commission Economie		09	24.03.2022	3	
ENSEMBLE 6 Commission Finances		09	25.03.2022	9	
CONSEIL	Séance	11	07.04.2022	N° d'ordre	N° délibération
				9	2022-518

OBJET	POLITIQUE DU COMMERCE – SUBVENTION ASSOCIATION – UCIA LES VITRINES DE FLERS – ATTRIBUTION 2022
--------------	---

NLH/MF/YZ/EA

Chers Collègues,

En complément des actions menées par la Manager de commerce de l'Agglomération recrutée par Flers Agglo depuis le 1^{er} juillet 2018 (suivant la délibération du conseil communautaire du 06 juin 2018), l'UCIA Les vitrines de Flers, regroupant environ 130 adhérents, a recruté **un animateur de centre-ville au printemps 2019** afin de mener les missions principales suivantes et notamment :

- 1- développement des chèques cadeaux
- 2- secrétariat de l'association
- 3- gestion des animations commerciales organisées par l'UCIA

L'UCIA, a établi un besoin de co-financement du poste de cet animateur établi comme suit :

- Autofinancement UCIA : 17.000 €
- Participation Flers Agglo : 5.000 €

Total : 22.000 €

Ainsi, la demande de subvention s'établit comme suit :

BÉNÉFICIAIRES	Attribué en 2018	Attribué en 2019	Attribué en 2020	Demandé 2021	Demandé 2022	Attribué 2022
UCIA vitrines de Flers	0 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €
TOTAL	0 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €

Cette subvention fera l'objet de deux versements comme suit :

- ✓ ½ du montant à l'issue du vote du conseil communautaire,
- ✓ le solde au 4^{ème} trimestre 2022 sur présentation d'un bilan d'étape des actions soutenues par l'animateur de centre-ville (bilan chèque cadeaux/ échanges et visibilité des actions commerciales de l'UCIA, participation à la diffusion d'information provenant de Flers Agglo aux Adhérents...).

Flers Agglo Communauté d'agglomération	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	07.04.2022	2022-518	7.5	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET DES DECISIONS DU PRESIDENT			

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

- 1 - ARRETER** la liste et le montant de la subvention communautaire pour 2022 comme ci-dessus exposé.
- 2 - PROCÉDER** au versement de la subvention à l'association selon les modalités définies ci-dessus.
- 3 - INSCRIRE** le montant de la subvention exposé ci-dessus au budget primitif 2022.
- 4 - AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer les documents référents à cette affaire.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

Le Président,

Yves GOASDOUÉ

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-200035814-20220407-2022-518-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/04/2022

Publication : 11/04/2022

Flers Agglo Communauté d'agglomération			
Date	Délibération	Nature	Folio n°
07.04.2022	2022-519	7.1	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET DES DECISIONS DU PRESIDENT			

SEANCE N° 11 DU 7 AVRIL 2022

49 questions, numérotées 2022-510 à 2022-558

DELIBERATION

BAR DES RHODOS REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC FIXATION

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil Communautaire, convoqué dans les délais légaux, s'est réuni à la Salle Culturelle de la Varenne - Rue Jean Dumas - 61440 Messei, sous la présidence de Yves GOASDOUE, Président de Flers Agglo,

Outre le Président, étaient invités Mesdames et Messieurs :

Vice-Présidents : Michel DUMAINE (Messei), Vincent BEAUMONT (La Ferrière aux Etangs), Omar AYAD (Flers), Stéphan GRAVELAT (Les Monts d'Andaine), François BAILLE (Athis Val de Rouvre), Jacques FORTIS (Briouze), Anne GOUELIBO (La Lande Patry), Béatrice GUYOT (Landisacq), Laurent JUMELINE (Flers), Jérémy PREVOST (Flers), Gilles RABACHE (Caligny), Thierry RAUX (Saint Philbert sur Orne), Stéphane TERRIER (Saint Georges des Groseillers) et Sylvie THIEULENT (La Selle la Forge)

Conseillers titulaires : Annette HAMMELIN (Athis Val de Rouvre), Daniel BIGEON (Dompierre), Chantal CORVEE (Saint Georges des Groseillers), Alain LANGE, François BAILLE, Eliane DENIAUX et Kévin LEGEAY (Athis Val de Rouvre), Sylvain BOULANT (Aubusson), Jean-Louis PELLERIN (Banvou), Alexandra TERTRE (La Bazoque), Jean-Marie GAUDIN (Bellou en Houlme), Didier VIECELI (Berjou), Véronique NOEL (Briouze), Xavier DE SAINT POL (Cahan), Hervé BORDERIE (Cerisy Belle Etoile), Agnès MORICE (La Chapelle au Moine), Jean-Claude DORSY (La Chapelle Biche), Didier LANGLIN (Le Châtelier), Jacky LECOQ (La Coulouche), Gérard PIERRE (Durcet), Claude GASNIER (Echalou), Michel LEROYER, Sylvie ERRARD, Olivier BREUIL, Véronique CLEMENTE DA CONCEICAO, Guy MIDY, Christine GERVAIS et José COLLADO (La Ferté Macé), Gaëlle PIOLINE, Lori HELLOCO, Sophie RENAUDIN, Subay SAHIN, Angela PRESSE, Dominique ARMAND, Leïla HARDY, Thierry AUBIN, Annick ROBIN-MOITRY, Yvette LERICHOME, Bruno ASSELOT, Jean-François BRISSET, Tâm NGUYEN, Sylvie DUFOUR et Emmanuelle BERGOT (Flers), Bruno AUVRAY (Le Graisi), Michel LAMY (La Lande Patry), Didier DELAPORTE (La Lande Saint Siméon), Gérard BERNET (Landigou), Bernard MESENGE (Lonlay le Tesson), Jean-Marie DELANGE (Le Ménéil de Briouze), Jacky ALLEAU (Ménéil Hubert sur Orne), Régine POTTIER (Messei), Alain DELAUNAY (Montilly sur Noireau), Marilyne CORREYEUR (Les Monts d'Andaine), Jean-Luc LEPORTIER (Pointel), Jean-Claude GUILLEMIN (Saint André de Messei), Jean-Luc CHAMPIN (Saint Clair de Halouze), Frédéric LECHEVALIER et Chloé EUSTACHE (Saint Georges des Groseillers), Claude MONTEBAULT (Saint Paul), Michèle GUICHETEAU (Saint Pierre du Regard), Emmanuel LE SECQ (Sainte Honorine la Chardonne), Marc SIMON (Saint Opportune) et Charlie LETETREL (Saires la Verrerie).

Conseillers suppléants : Bruno BOISSAIS (Aubusson), Didier MICHEL (Banvou), Sandrine DESTAIS (La Bazoque), Jacqueline ONFRAY (Bellou en Houlme), Bénédicte BON (Berjou), Isabelle BLAIS (Cahan), Laurence COTARD (Caligny), Sébastien AMOROS (Cerisy Belle Etoile), Jean-Jacques ALEXANDRE (La Chapelle au Moine), Marie-Christine LEDEUX (La Chapelle Biche), Thérèse SOUTIF (Le Châtelier), Stanislas BISSON (La Coulouche), Alain LESELLIER (Dompierre), Jean-Pierre GOSSELIN (Durcet), Bruno LANDEMORRE (Echalou), Laurence LALES (La Ferrière aux Etangs), Jean-François COUPRIT (Le Graisi), Serge PARIS (La Lande Saint Siméon), Nathalie LIEFOOGHE (Landigou), Agathe PRIEUR (Landisacq), Patrice BIDAULT (Lonlay le Tesson), Gérard THOMAS (Le Ménéil de Briouze), Gilbert GUERIN (Ménéil Hubert sur Orne), Antoine GERARD (Montilly sur Noireau), Thibault GALLOT (Pointel), Dominique VEGEE (Saint André de Messei), Nathalie GUITTON (Saint Clair de Halouze), Jean-Marie POTHE (Saint Paul), Margaret BRAULT (Saint Philbert sur Orne), Sylvain VOISIN (Saint Pierre du Regard), Catherine LECHERPY (Sainte Honorine la Chardonne), Arnaud LEMANCEL (Sainte Opportune), Marc DENIS (Saires la Verrerie), Claude LEBEURRIER (La Selle la Forge).

Titulaire absent	Suppléant présent	Questions
Sylvain BOULANT	Bruno BOISSAIS	Ensemble de la séance
Didier DELAPORTE	Serge PARIS	

Tous présents, à l'exception de :

Procurations :	Mandant	Mandataire	Questions
Ensemble de la séance	Yvette LERICHOME	Jacques DUPERRON	2022-510 à 2022-512
		Lori HELLOCO	2022-513 à la fin
	Angela PRESSE	Jérémy PREVOST	2022-510 à 2022-512
		Gaëlle PIOLINE	2022-513 à la fin
	Agnès MORICE	Stéphane TERRIER	Ensemble de la séance
	Hervé BORDERIE	Gilles RABACHE	
	Leïla HARDY	Subay SAHIN	
	Sophie RENAUDIN	Dominique ARMAND	
	Marilyne CORREYEUR	Stéphan GRAVELAT	
	Tâm NGUYEN	Jean-François BRISSET	
	Jean-Luc CHAMPIN	Didier LANGLIN	

Excusés : Anne GOUELIBO, Jacky LECOQ, Thierry AUBIN (ensemble de la séance)

Absents : Sylvie DUFOUR (2022-510 et 2022-511) – Gaëlle PIOLINE, Lori HELLOCO et Omar AYAD (2022-510 à 2022-512) – Sylvie ERRARD, Véronique CLEMENTE DA CONCEICAO, Christine GERVAIS, Emmanuelle BERGOT et Marc SIMON (ensemble de la séance)

Question	Présents	Votants
2022-510 et 2022-511	56	65
2022-512	57	66
2022-513 à 2022-527	60	69
2022-528	59	68
2022-529 à 2022-538	60	69
2022-539	60	66
2022-540 à 2022-558	60	69

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance :	Clôture effectuée à :	Compte rendu affiché le :	Date d'affichage
01.04.2022	19 H 35	Véronique NOEL	22 H 30	08.04.2022	

EFFECTIF
En exercice : 77
Quorum : 39

Flers Agglo Communauté d'agglomération	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	07.04.2022	2022-519	7.1	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET DES DECISIONS DU PRESIDENT			

R A P P O R T

Présenté par

Yves GOASDOUE

Président

Flers Agglo		N°	Date	Question	
<u>ENSEMBLE 2</u> Commission Tourisme		09	24.03.2022	1	
<u>ENSEMBLE 6</u> Commission Finances		09	25.03.2022	10	
CONSEIL	Séance	11	07.04.2022	N° d'ordre	N° délibération
				10	2022-519

OBJET	BAR DES RHODOS – REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC – FIXATION
--------------	---

TD/EA

Chers Collègues,

Le site du Mont de Cerisy, situé sur la commune de Cerisy-Belle-Etoile, est un vaste espace de promenade ouvert au public et ainsi affecté à son usage direct.

Flers Agglo a réhabilité en 2016 un bâtiment situé sur le site du Mont de Cerisy et intégré à celui-ci. Ce bâtiment a été équipé par Flers Agglo de tous les équipements indispensables à une activité de restauration des usagers du site.

Ce bâtiment est donc intégré au domaine public.

Ce bâtiment dénommé « Bar des Rhodos », est d'une surface approximative de 100 m² en rez-de-chaussée (le premier étage étant condamné) et dispose des équipements suivants :

- cuisine,
- salle de restauration,
- sanitaires,
- réserves,
- terrasse,
- équipement pour le mini-golf.

La régie des quartiers arc en ciel a exploité le « Bar des Rhodos » à compter de juin 2017 mais a informé Flers Agglo de son souhait de mettre un terme à cette activité ainsi qu'à la convention d'occupation du domaine public qui y est liée.

Conformément à l'article L.2122-1-1 du code général de la propriété des personnes publiques, et en raison du fait que l'activité qui y est exercée revêt un caractère économique, la conclusion de la convention d'occupation du domaine public qui sera conclue avec le futur occupant doit faire suite à une procédure de sélection.

Une procédure de mise en concurrence sera donc prochainement lancée en vue de retenir le prochain occupant.

Il est proposé que la convention d'occupation du domaine public ci-annexée soit conclue pour une durée d'une année, reconductible tacitement, sans pouvoir excéder 10 ans. Il est souligné que cette autorisation est précaire et révocable, conformément à l'article L.2122-3 du code général de la propriété des personnes publiques. Ainsi, Flers Agglo pourra refuser la reconduction de la convention, sans motivation, par lettre recommandée avec accusé de réception notifiée à l'occupant au moins six mois avant la date de reconduction.

Flers Agglo Communauté d'agglomération	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	07.04.2022	2022-519	7.1	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET DES DECISIONS DU PRESIDENT			

Par délibération n° 2021-386 du 07 octobre 2021, votre assemblée a délégué à Monsieur le Président la compétence pour décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze années. Il est ici précisé que cette compétence concerne non seulement le domaine privé, mais également le domaine public. Ainsi, Monsieur le Président de Flers Agglo a-t-il reçu délégation pour signer la convention d'occupation du domaine publique ci-dessus décrite.

Cependant, la fixation de la redevance d'occupation du domaine public relève de la compétence de l'Assemblée délibérante.

Ce montant doit être fixé en prenant en compte les avantages de toute nature procurés au titulaire de l'autorisation (L2125-3 du code général des propriétés des personnes publiques).

La période maximale d'activité est fixée à 6 mois maximum du 15 avril au 15 octobre de chaque année. Il est proposé que la redevance d'occupation soit fixée pour la première année à 1.200 € HT / an, 200 € HT par mois d'occupation.

Il est proposé qu'avant chaque reconduction annuelle, votre Assemblée détermine librement le montant de la redevance pour l'année à venir.

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

- 1- PRENDRE ACTE** qu'une procédure de mise en concurrence sera lancée en vue de retenir l'occupant du domaine public constitué par le « Bar des Rhodos », sis sur le Mont de Cerisy, conformément à l'article L.2122-1-1 du code général de la propriété des personnes publiques.
- 2- PRENDRE ACTE** que la convention d'occupation du domaine public sera signée par Monsieur le Président de Flers Agglo dans le cadre de la délégation relative au « louage de chose » consentie par délibération 2021-386 du 07 octobre 2021.
- 3- FIXER** la redevance d'occupation du domaine public que constitue le « bar des Rhodos » situé sur le Mont de Cerisy à 1.200 € HT annuel pour l'année 2022.
- 4- DIRE** que l'occupant pourra se libérer de la redevance par acompte mensuels de 200 € HT ou trimestriels de 600 € HT pendant la période maximale d'activité.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

Le Président,

Yves GOASDOUÉ

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-200035814-20220407-2022-519-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/04/2022

Publication : 11/04/2022

Flers Agglo Communauté d'agglomération			
Date	Délibération	Nature	Folio n°
07.04.2022	2022-520	7.5	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET DES DECISIONS DU PRESIDENT			

SEANCE N° 11 DU 7 AVRIL 2022
49 questions, numérotées 2022-510 à 2022-558

DELIBERATION

**TOURISME
SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS
ATTRIBUTIONS 2022**

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil Communautaire, convoqué dans les délais légaux, s'est réuni à la Salle Culturelle de la Varenne - Rue Jean Dumas - 61440 Messei, sous la présidence de Yves GOASDOUE, Président de Flers Agglo,

Outre le Président, étaient invités Mesdames et Messieurs :

Vice-Présidents : Michel DUMAINE (Messei), Vincent BEAUMONT (La Ferrière aux Etangs), Omar AYAD (Flers), Stéphan GRAVELAT (Les Monts d'Andaine), François BAILLE (Athis Val de Rouvre), Jacques FORTIS (Briouze), Anne GOUELIBO (La Lande Patry), Béatrice GUYOT (Landisacq), Laurent JUMELINE (Flers), Jérémy PREVOST (Flers), Gilles RABACHE (Caligny), Thierry RAUX (Saint Philbert sur Orne), Stéphane TERRIER (Saint Georges des Groseillers) et Sylvie THIEULET (La Selle la Forge)

Conseillers titulaires : Annette HAMMELIN (Athis Val de Rouvre), Daniel BIGEON (Dompierre), Chantal CORVEE (Saint Georges des Groseillers), Alain LANGE, François BAILLE, Eliane DENIAUX et Kévin LEGEAY (Athis Val de Rouvre), Sylvain BOULANT (Aubusson), Jean-Louis PELLERIN (Banvou), Alexandra TERTRE (La Bazoque), Jean-Marie GAUDIN (Bellou en Houleme), Didier VIECELI (Berjou), Véronique NOEL (Briouze), Xavier DE SAINT POL (Cahan), Hervé BORDERIE (Cerisy Belle Etoile), Agnès MORICE (La Chapelle au Moine), Jean-Claude DORSY (La Chapelle Biche), Didier LANGLIN (Le Châtellier), Jacky LECOQ (La Coulonche), Gérard PIERRE (Durcet), Claude GASNIER (Echalou), Michel LEROYER, Sylvie ERRARD, Olivier BREUIL, Véronique CLEMENTE DA CONCEICAO, Guy MIDY, Christine GERVAIS et José COLLADO (La Ferté Macé), Gaëlle PIOLINE, Lori HELLOCO, Sophie RENAUDIN, Subay SAHIN, Angela PRESSE, Dominique ARMAND, Leïla HARDY, Thierry AUBIN, Annick ROBIN-MOITRY, Yvette LERICHOME, Bruno ASSELOT, Jean-François BRISSET, Tâm NGUYEN, Sylvie DUFOUR et Emmanuelle BERGOT (Flers), Bruno AUVRAY (Le Graisi), Michel LAMY (La Lande Patry), Didier DELAPORTE (La Lande Saint Siméon), Gérard BERNET (Landigou), Bernard MESENGE (Lonlay le Tesson), Jean-Marie DELANGE (Le Ménéil de Briouze), Jacky ALLEAU (Ménéil Hubert sur Orne), Régine POTTIER (Messei), Alain DELAUNAY (Montilly sur Noireau), Marilyne CORREYEUR (Les Monts d'Andaine), Jean-Luc LEPORTIER (Pointel), Jean-Claude GUILLEMIN (Saint André de Messei), Jean-Luc CHAMPIN (Saint Clair de Halouze), Frédéric LECHEVALIER et Chloé EUSTACHE (Saint Georges des Groseillers), Claude MONTEBAULT (Saint Paul), Michèle GUICHETEAU (Saint Pierre du Regard), Emmanuel LE SECQ (Sainte Honorine la Chardonne), Marc SIMON (Saint Opportune) et Charlie LETETREL (Saires la Verrerie).

Conseillers suppléants : Bruno BOISSAIS (Aubusson), Didier MICHEL (Banvou), Sandrine DESTAIS (La Bazoque), Jacqueline ONFRAY (Bellou en Houleme), Bénédicte BON (Berjou), Isabelle BLAIS (Cahan), Laurence COTARD (Caligny), Sébastien AMOROS (Cerisy Belle Etoile), Jean-Jacques ALEXANDRE (La Chapelle au Moine), Marie-Christine LEDEUX (La Chapelle Biche), Thérèse SOUTIF (Le Châtellier), Stanislas BISSON (La Coulonche), Alain LESELLIER (Dompierre), Jean-Pierre GOSSELIN (Durcet), Bruno LANDEMORE (Echalou), Laurence LALES (La Ferrière aux Etangs), Jean-François COUPRIT (Le Graisi), Serge PARIS (La Lande Saint Siméon), Nathalie LIEFOOGHE (Landigou), Agathe PRIEUR (Landisacq), Patrice BIDAULT (Lonlay le Tesson), Gérard THOMAS (Le Ménéil de Briouze), Gilbert GUERIN (Ménéil Hubert sur Orne), Antoine GERARD (Montilly sur Noireau), Thibault GALLOT (Pointel), Dominique VEGEE (Saint André de Messei), Nathalie GUITTON (Saint Clair de Halouze), Jean-Marie POTHE (Saint Paul), Margaret BRAULT (Saint Philbert sur Orne), Sylvain VOISIN (Saint Pierre du Regard), Catherine LECHERPY (Sainte Honorine la Chardonne), Arnaud LEMANCEL (Sainte Opportune), Marc DENIS (Saires la Verrerie), Claude LEBEURRIER (La Selle la Forge).

Titulaire absent		Suppléant présent		Questions
Sylvain BOULANT	Didier DELAPORTE	Bruno BOISSAIS	Serge PARIS	Ensemble de la séance

Tous présents, à l'exception de :

Mandant		Mandataire		Questions
Yvette LERICHOME		Jacques DUPERRON		2022-510 à 2022-512
		Lori HELLOCO		2022-513 à la fin
Angela PRESSE		Jérémy PREVOST		2022-510 à 2022-512
		Gaëlle PIOLINE		2022-513 à la fin
Agnès MORICE		Stéphane TERRIER		Ensemble de la séance
Hervé BORDERIE		Gilles RABACHE		
Leïla HARDY		Subay SAHIN		
Sophie RENAUDIN		Dominique ARMAND		
Marilyne CORREYEUR		Stéphan GRAVELAT		
Tâm NGUYEN		Jean-François BRISSET		
Jean-Luc CHAMPIN		Didier LANGLIN		

Excusés : Anne GOUELIBO, Jacky LECOQ, Thierry AUBIN (ensemble de la séance)

Absents : Sylvie DUFOUR (2022-510 et 2022-511) – Gaëlle PIOLINE, Lori HELLOCO et Omar AYAD (2022-510 à 2022-512) – Sylvie ERRARD, Véronique CLEMENTE DA CONCEICAO, Christine GERVAIS, Emmanuelle BERGOT et Marc SIMON (ensemble de la séance)

Question	Présents	Votants
2022-510 et 2022-511	56	65
2022-512	57	66
2022-513 à 2022-527	60	69
2022-528	59	68
2022-529 à 2022-538	60	69
2022-539	60	66
2022-540 à 2022-558	60	69

EFFECTIF	
En exercice	: 77
Quorum	: 39

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance :	Clôture effectuée à :	Compte rendu affiché le :	Date d'affichage
01.04.2022	19 H 35	Véronique NOEL	22 H 30	08.04.2022	

Flers Agglo Communauté d'agglomération	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	07.04.2022	2022-520	7.5	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET DES DECISIONS DU PRESIDENT			

R A P P O R T

Présenté par

Yves GOASDOUE

Président

Flers Agglo		N°	Date	Question	
ENSEMBLE 2 Commission Tourisme		09	24.03.2022	2	
ENSEMBLE 6 Commission Finances		09	25.03.2022	11	
CONSEIL	Séance	11	07.04.2022	N° d'ordre	N° délibération
				11	2022-520

OBJET	TOURISME – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – ATTRIBUTIONS 2022
--------------	--

SLM/EA

Chers Collègues,

Les propositions de subvention aux associations, pour l'année 2022, ont fait l'objet d'une instruction par la Direction Attractivité du Territoire.

Pour les associations œuvrant sur le champ du **tourisme**, les propositions se déclinent ainsi :

BÉNÉFICIAIRES	Attribué en 2019	Attribué en 2020	Attribué en 2021	Demandé en 2022	Attribué 2022
Tourisme					
Le Savoir et le Fer	23 000 €	23 000 €	23 000 €	23 000 €	23 000 €
Découverte du Bocage Ornaïs	500 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €
TOTAL	23 500 €	24 000 €	24 000 €	24 000 €	24 000 €

Le versement de la subvention pour l'association Découverte du Bocage Ornaïs se fera en une seule fois.

La subvention pour l'association Le Savoir et le Fer fera l'objet de deux versements :

- ✓ 2/3 du montant à l'issue du vote du conseil communautaire,
- ✓ le solde au 4^{ème} trimestre 2022 sur présentation d'un bilan des actions soutenues.

Flers Agglo Communauté d'agglomération	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	07.04.2022	2022-520	7.5	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET DES DECISIONS DU PRESIDENT			

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

- 1 - ARRETER** la liste et le montant des subventions et contributions communautaires pour 2022 comme ci-dessus exposé.
- 2 - PROCEDER** au versement des subventions aux associations et contributions selon les modalités définies ci-dessus.
- 3 – INSCRIRE** les montants des subventions et contributions exposés ci-dessus au budget primitif 2022.
- 4 - AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer les documents afférents.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

Le Président,

Yves GOASDOUÉ

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-200035814-20220407-2022-520-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/04/2022

Publication : 11/04/2022

Flers Agglo Communauté d'agglomération			
Date	Délibération	Nature	Folio n°
07.04.2022	2022-521	7.1	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET DES DECISIONS DU PRESIDENT			

SEANCE N° 11 DU 7 AVRIL 2022

49 questions, numérotées 2022-510 à 2022-558

DELIBERATION

OCTROI D'AIDE AUX PARTICULIERS POUR L'ACHAT DE VELO MODALITES D'ACCOMPAGNEMENT

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil Communautaire, convoqué dans les délais légaux, s'est réuni à la Salle Culturelle de la Varenne - Rue Jean Dumas - 61440 Messei, sous la présidence de Yves GOASDOUE, Président de Flers Agglo,

Outre le Président, étaient invités Mesdames et Messieurs :

Vice-Présidents : Michel DUMAINE (Messei), Vincent BEAUMONT (La Ferrière aux Etangs), Omar AYAD (Flers), Stéphan GRAVELAT (Les Monts d'Andaine), François BAILLE (Athis Val de Rouvre), Jacques FORTIS (Briouze), Anne GOUELIBO (La Lande Patry), Béatrice GUYOT (Landisacq), Laurent JUMELINE (Flers), Jérémy PREVOST (Flers), Gilles RABACHE (Caligny), Thierry RAUX (Saint Philbert sur Orne), Stéphane TERRIER (Saint Georges des Groseillers) et Sylvie THIEULET (La Selle la Forge)

Conseillers titulaires : Annette HAMMELIN (Athis Val de Rouvre), Daniel BIGEON (Dompierre), Chantal CORVEE (Saint Georges des Groseillers), Alain LANGE, François BAILLE, Eliane DENIAUX et Kévin LEGEAY (Athis Val de Rouvre), Sylvain BOULANT (Aubusson), Jean-Louis PELLERIN (Banvou), Alexandra TERTRE (La Bazoque), Jean-Marie GAUDIN (Bellou en Houleme), Didier VIECELI (Berjou), Véronique NOEL (Briouze), Xavier DE SAINT POL (Cahan), Hervé BORDERIE (Cerisy Belle Etoile), Agnès MORICE (La Chapelle au Moine), Jean-Claude DORSY (La Chapelle Biche), Didier LANGLIN (Le Châtellier), Jacky LECOQ (La Coulonche), Gérard PIERRE (Durcet), Claude GASNIER (Echalou), Michel LEROYER, Sylvie ERRARD, Olivier BREUIL, Véronique CLEMENTE DA CONCEICAO, Guy MIDY, Christine GERVAIS et José COLLADO (La Ferté Macé), Gaëlle PIOLINE, Lori HELLOCO, Sophie RENAUDIN, Subay SAHIN, Angela PRESSE, Dominique ARMAND, Leïla HARDY, Thierry AUBIN, Annick ROBIN-MOITRY, Yvette LERICHOME, Bruno ASSELOT, Jean-François BRISSET, Tâm NGUYEN, Sylvie DUFOUR et Emmanuelle BERGOT (Flers), Bruno AUVRAY (Le Grais), Michel LAMY (La Lande Patry), Didier DELAPORTE (La Lande Saint Siméon), Gérard BERNET (Landigou), Bernard MESENGE (Lonlay le Tesson), Jean-Marie DELANGE (Le Ménéil de Briouze), Jacky ALLEAU (Ménéil Hubert sur Orne), Régine POTTIER (Messei), Alain DELAUNAY (Montilly sur Noireau), Marilyne CORREYEUR (Les Monts d'Andaine), Jean-Luc LEPORTIER (Pointel), Jean-Claude GUILLEMIN (Saint André de Messei), Jean-Luc CHAMPIN (Saint Clair de Halouze), Frédéric LECHEVALIER et Chloé EUSTACHE (Saint Georges des Groseillers), Claude MONTEMBault (Saint Paul), Michèle GUICHETEAU (Saint Pierre du Regard), Emmanuel LE SECQ (Sainte Honorine la Chardonne), Marc SIMON (Saint Opportune) et Charlie LETETREL (Saires la Verrerie).

Conseillers suppléants : Bruno BOISSAIS (Aubusson), Didier MICHEL (Banvou), Sandrine DESTAIS (La Bazoque), Jacqueline ONFRAY (Bellou en Houleme), Bénédicte BON (Berjou), Isabelle BLAIS (Cahan), Laurence COTARD (Caligny), Sébastien AMOROS (Cerisy Belle Etoile), Jean-Jacques ALEXANDRE (La Chapelle au Moine), Marie-Christine LEDEUX (La Chapelle Biche), Thérèse SOUTIF (Le Châtellier), Stanislas BISSON (La Coulonche), Alain LESELLIER (Dompierre), Jean-Pierre GOSSELIN (Durcet), Bruno LANDEMORE (Echalou), Laurence LALES (La Ferrière aux Etangs), Jean-François COUPRIT (Le Grais), Serge PARIS (La Lande Saint Siméon), Nathalie LIEFOOGHE (Landigou), Agathe PRIEUR (Landisacq), Patrice BIDAULT (Lonlay le Tesson), Gérard THOMAS (Le Ménéil de Briouze), Gilbert GUERIN (Ménéil Hubert sur Orne), Antoine GERARD (Montilly sur Noireau), Thibault GALLOT (Pointel), Dominique VEGEE (Saint André de Messei), Nathalie GUITTON (Saint Clair de Halouze), Jean-Marie POTHE (Saint Paul), Margaret BRAULT (Saint Philbert sur Orne), Sylvain VOISIN (Saint Pierre du Regard), Catherine LECHERPY (Sainte Honorine la Chardonne), Arnaud LEMANCEL (Sainte Opportune), Marc DENIS (Saires la Verrerie), Claude LEBEURRIER (La Selle la Forge).

Titulaire absent		Suppléant présent		Questions
Sylvain BOULANT	Didier DELAPORTE	Bruno BOISSAIS	Serge PARIS	Ensemble de la séance

Tous présents, à l'exception de :

Mandant		Mandataire		Questions
Yvette LERICHOME		Jacques DUPERRON		2022-510 à 2022-512
		Lori HELLOCO		2022-513 à la fin
Angela PRESSE		Jérémy PREVOST		2022-510 à 2022-512
		Gaëlle PIOLINE		2022-513 à la fin
Agnès MORICE		Stéphane TERRIER		Ensemble de la séance
Hervé BORDERIE		Gilles RABACHE		
Leïla HARDY		Subay SAHIN		
Sophie RENAUDIN		Dominique ARMAND		
Marilyne CORREYEUR		Stéphan GRAVELAT		
Tâm NGUYEN		Jean-François BRISSET		
Jean-Luc CHAMPIN		Didier LANGLIN		

Excusés : Anne GOUELIBO, Jacky LECOQ, Thierry AUBIN (ensemble de la séance)

Absents : Sylvie DUFOUR (2022-510 et 2022-511) – Gaëlle PIOLINE, Lori HELLOCO et Omar AYAD (2022-510 à 2022-512) – Sylvie ERRARD, Véronique CLEMENTE DA CONCEICAO, Christine GERVAIS, Emmanuelle BERGOT et Marc SIMON (ensemble de la séance)

Question	Présents	Votants
2022-510 et 2022-511	56	65
2022-512	57	66
2022-513 à 2022-527	60	69
2022-528	59	68
2022-529 à 2022-538	60	69
2022-539	60	66
2022-540 à 2022-558	60	69

EFFECTIF	
En exercice	: 77
Quorum	: 39

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance :	Clôture effectuée à :	Compte rendu affiché le :	Date d'affichage
01.04.2022	19 H 35	Véronique NOEL	22 H 30	08.04.2022	

Flers Agglo Communauté d'agglomération	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	07.04.2022	2022-521	7.1	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET DES DECISIONS DU PRESIDENT			

R A P P O R T Présenté par Stéphane GRAVELAT Vice-Président	Flers Agglo		N°	Date	Question
	<u>ENSEMBLE 2</u> Commission Transports et Mobilités		09	24.03.2022	1
	<u>ENSEMBLE 6</u> Commission Finances		09	25.03.2022	12
	CONSEIL	Séance	11	07.04.2022	N° d'ordre 12

OBJET	OCTROI D'AIDE AUX PARTICULIERS POUR L'ACHAT DE VELO – MODALITES D'ACCOMPAGNEMENT
--------------	---

BP/EA

Chers Collègues,

Par délibération du 10 octobre 2019, Flers Agglo a approuvé le lancement de son Schéma Directeur Cyclable sur l'ensemble de son territoire. Cette étude a pour objectif d'encourager la pratique du vélo, d'améliorer la sécurité des cyclistes et de développer la continuité des aménagements cyclables sur son territoire. Lors d'un prochain Conseil Communautaire, il vous sera proposé d'approuver le Schéma Directeur Cyclable de Flers Agglo et par conséquent les priorités d'aménagements cyclables ainsi que la politique de promotion du vélo sur le territoire de Flers Agglo.

En amont de cette décision, il nous semble important de pouvoir favoriser le développement de l'usage du vélo sur notre territoire comme alternatif à l'usage de la voiture individuelle. Ainsi, il vous est proposé d'octroyer une aide financière pour l'achat d'un vélo aux habitants de Flers Agglo.

L'État accorde une subvention pour acheter un vélo à assistance électrique à condition de bénéficier déjà d'une aide obtenue au niveau local. Le montant de l'aide de l'État est identique au montant de l'aide accordée par la collectivité territoriale, dans la limite de 200 €. Ainsi, il vous est proposé que l'aide de Flers Agglo soit d'un montant de 30 % du prix du vélo, plafonnée à 200 €. Cette aide sera cumulable avec l'aide de l'Etat pour l'achat de vélos électriques neufs (sous conditions de ressources).

Pour bénéficier de l'aide de Flers Agglo, il faudra remplir les conditions suivantes :

- être majeur,
- être domicilié dans une des communes de Flers Agglo,
- avoir un Revenu Fiscal de Référence (RFR) par part inférieur ou égal à celui fixé par l'Etat. Pour mémoire, le RFR est actuellement de 13.489 €/an (de l'année précédant l'acquisition du cycle).

Les personnes morales sont exclues du dispositif d'aide.

Flers Agglo Communauté d'agglomération	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	07.04.2022	2022-521	7.1	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET DES DECISIONS DU PRESIDENT			

Le vélo doit remplir les caractéristiques suivantes :

- vélo classique ou vélo à assistance électrique. Pour les vélos électriques, être un cycle à pédalage assisté au sens de l'article R.311-1 du code de la route (cycle équipé d'un moteur auxiliaire électrique d'une puissance nominale continue maximale de 0,25 kilowatt, dont l'alimentation est réduite progressivement et finalement interrompue lorsque le véhicule atteint une vitesse de 25 km/h, ou plus tôt si le cycliste arrête de pédaler) et ne pas utiliser de batterie au plomb. Les vélos pliants, tricycle, vélo cargo sont également éligibles au dispositif,
- vélo neuf ou d'occasion (vendu par un professionnel ou une association de revente).

La sélection des demandes se fera :

- dans la limite des crédits alloués. Pour l'année 2022, le budget alloué à cette opération est de 20.000 €,
- par ordre d'arrivée.

Une seule aide annuelle sera accordée par foyer (lieu de vie d'une famille). Ainsi, une seule aide annuelle sera attribuée à une famille même si les personnes la composant portent des noms différents.

Les pièces justificatives à fournir sont les suivantes :

- le **formulaire de demande d'aide, l'attestation sur l'honneur et le règlement** dûment complétés, datés et signés,
- la copie de la facture d'achat acquittée, datée et signée, avec le nom et l'adresse du bénéficiaire et la mention du type de vélo acheté. Elle doit être **transmise** à Flers Agglo **dans les 6 mois** suivant la date d'achat.,
- la copie d'un **justificatif de domicile** de moins de 3 mois, (*facture d'eau / gaz / électricité de moins de 3 mois*),
- la copie de **l'avis d'imposition de l'année précédant** l'achat,
- la copie de la carte d'identité, du passeport ou du titre de séjour en cours de validité,
- un relevé d'identité bancaire, postal ou IBAN,
- pour les vélos à assistance électrique :
 - la copie du **certificat d'homologation** du vélo ou sa notice technique ou une attestation de respect de la norme en vigueur, actuellement NF EN 15194

Le demandeur s'engage :

- à ne percevoir qu'une seule aide annuelle de Flers Agglo pour le vélo, objet de la demande d'aide,
- à transmettre à Flers Agglo tout document nécessaire à l'étude de son dossier,
- à ne pas revendre le dit vélo pendant 1 an sous peine de restituer l'aide financière perçue,
- à apporter la preuve au service Transport de Flers Agglo qui en ferait la demande de la possession du vélo.

L'aide ne pourra être attribuée que pour les vélos achetés à partir de la date de prise d'effet de la présente délibération.

Flers Agglo Communauté d'agglomération	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	07.04.2022	2022-521	7.1	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET DES DECISIONS DU PRESIDENT			

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

- 1 - DECIDER** d'instaurer une aide annuelle à l'achat de vélos destinée aux habitants de Flers Agglo, à raison d'une aide par foyer, d'un montant de 30 % du prix de la facture plafonnée à 200 € dans la limite du budget annuel fixé par la collectivité en application des règles précisées ci-dessus.
- 2 - APPROUVER** le dossier de demande d'aide financière (formulaire de demande d'aide, attestation sur l'honneur, règlement) joint en annexe.
- 3 - AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout acte nécessaire au versement de ces aides.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

Le Président,

Yves GOASDOUÉ

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-200035814-20220407-2022-521-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/04/2022

Publication : 11/04/2022

Flers Agglo Communauté d'agglomération			
Date	Délibération	Nature	Folio n°
07.04.2022	2022-522	1.4	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET DES DECISIONS DU PRESIDENT			

SEANCE N° 11 DU 7 AVRIL 2022

49 questions, numérotées 2022-510 à 2022-558

DELIBERATION

CONSERVATOIRE DE MUSIQUE DE FLERS AGGLO PROJET D'ORCHESTRE SYMPHONIQUE EPHEMERE CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE FLERS AGGLO ET VIRE NORMANDIE

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil Communautaire, convoqué dans les délais légaux, s'est réuni à la Salle Culturelle de la Varenne - Rue Jean Dumas - 61440 Messei, sous la présidence de Yves GOASDOUE, Président de Flers Agglo,

Outre le Président, étaient invités Mesdames et Messieurs :

Vice-Présidents : Michel DUMAINE (Messei), Vincent BEAUMONT (La Ferrière aux Etangs), Omar AYAD (Flers), Stéphan GRAVELAT (Les Monts d'Andaine), François BAILLE (Athis Val de Rouvre), Jacques FORTIS (Briouze), Anne GOUELIBO (La Lande Patry), Béatrice GUYOT (Landisacq), Laurent JUMELINE (Flers), Jérémy PREVOST (Flers), Gilles RABACHE (Caligny), Thierry RAUX (Saint Philbert sur Orne), Stéphane TERRIER (Saint Georges des Groseillers) et Sylvie THIEULENT (La Selle la Forge)

Conseillers titulaires : Annette HAMMELIN (Athis Val de Rouvre), Daniel BIGEON (Dompierre), Chantal CORVEE (Saint Georges des Groseillers), Alain LANGE, François BAILLE, Eliane DENIAUX et Kévin LEGEAY (Athis Val de Rouvre), Sylvain BOULANT (Aubusson), Jean-Louis PELLERIN (Banvou), Alexandra TERTRE (La Bazoque), Jean-Marie GAUDIN (Bellou en Houlme), Didier VIECELI (Berjou), Véronique NOEL (Briouze), Xavier DE SAINT POL (Cahan), Hervé BORDERIE (Cerisy Belle Etoile), Agnès MORICE (La Chapelle au Moine), Jean-Claude DORSY (La Chapelle Biche), Didier LANGLIN (Le Châtelier), Jacky LECOQ (La Coulonche), Gérard PIERRE (Durcet), Claude GASNIER (Echalou), Michel LEROYER, Sylvie ERRARD, Olivier BREUIL, Véronique CLEMENTE DA CONCEICAO, Guy MIDY, Christine GERVAIS et José COLLADO (La Ferté Macé), Gaëlle PIOLINE, Lori HELLOCO, Sophie RENAUDIN, Subay SAHIN, Angela PRESSE, Dominique ARMAND, Leïla HARDY, Thierry AUBIN, Annick ROBIN-MOITRY, Yvette LERICHOMME, Bruno ASSELOT, Jean-François BRISSET, Tãm NGUYEN, Sylvie DUFOUR et Emmanuelle BERGOT (Flers), Bruno AUVRAY (Le Grais), Michel LAMY (La Lande Patry), Didier DELAPORTE (La Lande Saint Siméon), Gérard BERNET (Landigou), Bernard MESENGE (Lonlay le Tesson), Jean-Marie DELANGE (Le Mênil de Briouze), Jacky ALLEAU (Mênil Hubert sur Orne), Régine POTTIER (Messei), Alain DELAUNAY (Montilly sur Noireau), Marilyne CORREYEUR (Les Monts d'Andaine), Jean-Luc LEPORTIER (Pointel), Jean-Claude GUILLEMIN (Saint André de Messei), Jean-Luc CHAMPIN (Saint Clair de Halouze), Frédéric LECHEVALIER et Chloé EUSTACHE (Saint Georges des Groseillers), Claude MONTEBAULT (Saint Paul), Michèle GUICHETEAU (Saint Pierre du Regard), Emmanuel LE SECQ (Sainte Honorine la Chardonne), Marc SIMON (Saint Opportune) et Charlie LETETREL (Saires la Verrerie).

Conseillers suppléants : Bruno BOISSAIS (Aubusson), Didier MICHEL (Banvou), Sandrine DESTAIS (La Bazoque), Jacqueline ONFRAY (Bellou en Houlme), Bénédicte BON (Berjou), Isabelle BLAIS (Cahan), Laurence COTARD (Caligny), Sébastien AMOROS (Cerisy Belle Etoile), Jean-Jacques ALEXANDRE (La Chapelle au Moine), Marie-Christine LEDEUX (La Chapelle Biche), Thérèse SOUTIF (Le Châtelier), Stanislas BISSON (La Coulonche), Alain LESELLIER (Dompierre), Jean-Pierre GOSSELIN (Durcet), Bruno LANDEMORE (Echalou), Laurence LALES (La Ferrière aux Etangs), Jean-François COUPRIT (Le Grais), Serge PARIS (La Lande Saint Siméon), Nathalie LIEFOOGHE (Landigou), Agathe PRIEUR (Landisacq), Patrice BIDAULT (Lonlay le Tesson), Gérard THOMAS (Le Mênil de Briouze), Gilbert GUERIN (Mênil Hubert sur Orne), Antoine GERARD (Montilly sur Noireau), Thibault GALLOT (Pointel), Dominique VEGEE (Saint André de Messei), Nathalie GUITTON (Saint Clair de Halouze), Jean-Marie POTHE (Saint Paul), Margaret BRAULT (Saint Philbert sur Orne), Sylvain VOISIN (Saint Pierre du Regard), Catherine LECHERPY (Sainte Honorine la Chardonne), Arnaud LEMANCEL (Sainte Opportune), Marc DENIS (Saires la Verrerie), Claude LEBEURRIER (La Selle la Forge).

Titulaire absent	Suppléant présent	Questions
Sylvain BOULANT Didier DELAPORTE	Bruno BOISSAIS Serge PARIS	Ensemble de la séance

Tous présents, à l'exception de :

Procurations :	Mandant	Mandataire	Questions
	Yvette LERICHOMME	Jacques DUPERRON	2022-510 à 2022-512
		Lori HELLOCO	2022-513 à la fin
	Angela PRESSE	Jérémy PREVOST	2022-510 à 2022-512
		Gaëlle PIOLINE	2022-513 à la fin
	Agnès MORICE	Stéphane TERRIER	Ensemble de la séance
	Hervé BORDERIE	Gilles RABACHE	
	Leïla HARDY	Subay SAHIN	
	Sophie RENAUDIN	Dominique ARMAND	
	Marilyne CORREYEUR	Stéphan GRAVELAT	
	Tãm NGUYEN	Jean-François BRISSET	
Jean-Luc CHAMPIN	Didier LANGLIN		

Excusés : Anne GOUELIBO, Jacky LECOQ, Thierry AUBIN (ensemble de la séance)

Absents : Sylvie DUFOUR (2022-510 et 2022-511) – Gaëlle PIOLINE, Lori HELLOCO et Omar AYAD (2022-510 à 2022-512) – Sylvie ERRARD, Véronique CLEMENTE DA CONCEICAO, Christine GERVAIS, Emmanuelle BERGOT et Marc SIMON (ensemble de la séance)

Question	Présents	Votants
2022-510 et 2022-511	56	65
2022-512	57	66
2022-513 à 2022-527	60	69
2022-528	59	68
2022-529 à 2022-538	60	69
2022-539	60	66
2022-540 à 2022-558	60	69

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance :	Clôture effectuée à :	Compte rendu affiché le :	Date d'affichage
01.04.2022	19 H 35	Véronique NOEL	22 H 30	08.04.2022	

EFFECTIF
En exercice : 77
Quorum : 39

Flers Agglo Communauté d'agglomération	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	07.04.2022	2022-522	1.4	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET DES DECISIONS DU PRESIDENT			

R A P P O R T

Présenté par
François BAILLE
Vice-Président

Flers Agglo		N°	Date	Question	
<u>ENSEMBLE 3</u> Commission Pôles Culturels		09	24.03.2022	1	
CONSEIL	Séance	11	07.04.2022	N° d'ordre	N° délibération
				13	2022-522

OBJET	CONSERVATOIRE DE MUSIQUE DE FLERS AGGLO – PROJET D'ORCHESTRE SYMPHONIQUE EPHEMERE – CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE FLERS AGGLO ET VIRE NORMANDIE
--------------	--

CMD/EA

Chers Collègues,

Le conservatoire communautaire de musique de Flers Agglo a une tradition de coopération avec les autres établissements d'enseignement artistique de la région.

Dans le cadre de l'année scolaire 2021-2022, une opportunité de collaboration s'est fait jour entre le conservatoire de Flers et celui de Vire Normandie autour d'un projet d'orchestre symphonique éphémère. Ce projet réunira des élèves et des musiciens de chacune des deux structures qui prépareront ensemble un concert destiné à être joué deux fois seulement, une dans chacune des deux villes.

Ce projet ambitieux mobilise l'énergie et les efforts de nombreux élèves que le projet met en situation de représentation publique en conditions réelles et professionnelles.

Le Département de l'Orne et la DRAC Normandie se sont vu présenter le projet et ont exprimé leur intérêt qui pourrait se traduire par une aide financière.

Afin de mettre en œuvre ce projet de manière équilibrée, et en raison des démarches à effectuer de manière conjointe pour obtenir ces financements, il apparaît nécessaire de fixer les modalités du partenariat entre Flers Agglo et Vire Normandie.

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

- 1 - ADOPTER** la convention de partenariat figurant en annexe à la présente délibération.
- 2 - AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer ladite convention et tout autre document relatif à cette affaire.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

Le Président,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-200035814-20220407-2022-522-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/04/2022

Publication : 11/04/2022

Yves GOASDOUÉ

Flers Agglo Communauté d'agglomération			
Date	Délibération	Nature	Folio n°
07.04.2022	2022-523	1.4	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET DES DECISIONS DU PRESIDENT			

SEANCE N° 11 DU 7 AVRIL 2022
49 questions, numérotées 2022-510 à 2022-558

DELIBERATION

**PRINTEMPS DE LA CHANSON A FLERS
EDITION 2021
AVENANT N° 2**

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil Communautaire, convoqué dans les délais légaux, s'est réuni à la Salle Culturelle de la Varenne - Rue Jean Dumas - 61440 Messei, sous la présidence de Yves GOASDOUE, Président de Flers Agglo,

Outre le Président, étaient invités Mesdames et Messieurs :

Vice-Présidents : Michel DUMAINE (Messei), Vincent BEAUMONT (La Ferrière aux Etangs), Omar AYAD (Flers), Stéphan GRAVELAT (Les Monts d'Andaine), François BAILLE (Athis Val de Rouvre), Jacques FORTIS (Briouze), Anne GOUELIBO (La Lande Patry), Béatrice GUYOT (Landisacq), Laurent JUMELINE (Flers), Jérémy PREVOST (Flers), Gilles RABACHE (Caligny), Thierry RAUX (Saint Philbert sur Orne), Stéphane TERRIER (Saint Georges des Groseillers) et Sylvie THIEULET (La Selle la Forge)

Conseillers titulaires : Annette HAMMELIN (Athis Val de Rouvre), Daniel BIGEON (Dompierre), Chantal CORVEE (Saint Georges des Groseillers), Alain LANGE, François BAILLE, Eliane DENIAUX et Kévin LEGEAY (Athis Val de Rouvre), Sylvain BOULANT (Aubusson), Jean-Louis PELLERIN (Banvou), Alexandra TERTRE (La Bazoque), Jean-Marie GAUDIN (Bellou en Houleme), Didier VIECELI (Berjou), Véronique NOEL (Briouze), Xavier DE SAINT POL (Cahan), Hervé BORDERIE (Cerisy Belle Etoile), Agnès MORICE (La Chapelle au Moine), Jean-Claude DORSY (La Chapelle Biche), Didier LANGLIN (Le Châtellier), Jacky LECOQ (La Coulonche), Gérard PIERRE (Durcet), Claude GASNIER (Echalou), Michel LEROYER, Sylvie ERRARD, Olivier BREUIL, Véronique CLEMENTE DA CONCEICAO, Guy MIDY, Christine GERVAIS et José COLLADO (La Ferté Macé), Gaëlle PIOLINE, Lori HELLOCO, Sophie RENAUDIN, Subay SAHIN, Angela PRESSE, Dominique ARMAND, Leïla HARDY, Thierry AUBIN, Annick ROBIN-MOITRY, Yvette LERICHOME, Bruno ASSELOT, Jean-François BRISSET, Tâm NGUYEN, Sylvie DUFOUR et Emmanuelle BERGOT (Flers), Bruno AUVRAY (Le Grais), Michel LAMY (La Lande Patry), Didier DELAPORTE (La Lande Saint Siméon), Gérard BERNET (Landigou), Bernard MESENGE (Lonlay le Tesson), Jean-Marie DELANGE (Le Ménéil de Briouze), Jacky ALLEAU (Ménéil Hubert sur Orne), Régine POTTIER (Messei), Alain DELAUNAY (Montilly sur Noireau), Marilyne CORREYEUR (Les Monts d'Andaine), Jean-Luc LEPORTIER (Pointel), Jean-Claude GUILLEMIN (Saint André de Messei), Jean-Luc CHAMPIN (Saint Clair de Halouze), Frédéric LECHEVALIER et Chloé EUSTACHE (Saint Georges des Groseillers), Claude MONTEBAULT (Saint Paul), Michèle GUICHETEAU (Saint Pierre du Regard), Emmanuel LE SECQ (Sainte Honorine la Chardonne), Marc SIMON (Saint Opportune) et Charlie LETETREL (Saires la Verrerie).

Conseillers suppléants : Bruno BOISSAIS (Aubusson), Didier MICHEL (Banvou), Sandrine DESTAIS (La Bazoque), Jacqueline ONFRAY (Bellou en Houleme), Bénédicte BON (Berjou), Isabelle BLAIS (Cahan), Laurence COTARD (Caligny), Sébastien AMOROS (Cerisy Belle Etoile), Jean-Jacques ALEXANDRE (La Chapelle au Moine), Marie-Christine LEDEUX (La Chapelle Biche), Thérèse SOUTIF (Le Châtellier), Stanislas BISSON (La Coulonche), Alain LESELLIER (Dompierre), Jean-Pierre GOSSELIN (Durcet), Bruno LANDEMORE (Echalou), Laurence LALES (La Ferrière aux Etangs), Jean-François COUPRIT (Le Grais), Serge PARIS (La Lande Saint Siméon), Nathalie LIEFOOGHE (Landigou), Agathe PRIEUR (Landisacq), Patrice BIDAULT (Lonlay le Tesson), Gérard THOMAS (Le Ménéil de Briouze), Gilbert GUERIN (Ménéil Hubert sur Orne), Antoine GERARD (Montilly sur Noireau), Thibault GALLOT (Pointel), Dominique VEGEE (Saint André de Messei), Nathalie GUITTON (Saint Clair de Halouze), Jean-Marie POTHE (Saint Paul), Margaret BRAULT (Saint Philbert sur Orne), Sylvain VOISIN (Saint Pierre du Regard), Catherine LECHERPY (Sainte Honorine la Chardonne), Arnaud LEMANCEL (Sainte Opportune), Marc DENIS (Saires la Verrerie), Claude LEBEURRIER (La Selle la Forge).

Titulaire absent		Suppléant présent		Questions
Sylvain BOULANT	Didier DELAPORTE	Bruno BOISSAIS	Serge PARIS	Ensemble de la séance

Tous présents, à l'exception de :

Mandant		Mandataire		Questions
Yvette LERICHOME	Angela PRESSE	Jacques DUPERRON	Lori HELLOCO	2022-510 à 2022-512
		Jérémy PREVOST	Gaëlle PIOLINE	2022-513 à la fin
Agnès MORICE	Hervé BORDERIE	Stéphane TERRIER	Gilles RABACHE	2022-510 à 2022-512
Leïla HARDY	Sophie RENAUDIN	Subay SAHIN	Dominique ARMAND	Ensemble de la séance
Marilyne CORREYEUR	Jean-Luc CHAMPIN	Stéphane GRAVELAT	Jean-François BRISSET	
Tâm NGUYEN	Jean-Luc CHAMPIN	Jean-François BRISSET	Didier LANGLIN	

Excusés : Anne GOUELIBO, Jacky LECOQ, Thierry AUBIN (ensemble de la séance)

Absents : Sylvie DUFOUR (2022-510 et 2022-511) – Gaëlle PIOLINE, Lori HELLOCO et Omar AYAD (2022-510 à 2022-512) – Sylvie ERRARD, Véronique CLEMENTE DA CONCEICAO, Christine GERVAIS, Emmanuelle BERGOT et Marc SIMON (ensemble de la séance)

Question	Présents	Votants
2022-510 et 2022-511	56	65
2022-512	57	66
2022-513 à 2022-527	60	69
2022-528	59	68
2022-529 à 2022-538	60	69
2022-539	60	66
2022-540 à 2022-558	60	69

EFFECTIF	
En exercice	: 77
Quorum	: 39

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance :	Clôture effectuée à :	Compte rendu affiché le :	Date d'affichage
01.04.2022	19 H 35	Véronique NOEL	22 H 30	08.04.2022	

Flers Agglo Communauté d'agglomération	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	07.04.2022	2022-523	1.4	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET DES DECISIONS DU PRESIDENT			

R A P P O R T

Présenté par
François BAILLE
Vice-Président

Flers Agglo		N°	Date	Question	
ENSEMBLE 3 Commission Pôles Culturels		09	24.03.2022	2	
CONSEIL	Séance	11	07.04.2022	N° d'ordre	N° délibération
				14	2022-523

OBJET	PRINTEMPS DE LA CHANSON A FLERS – EDITION 2021 – AVENANT N° 2
--------------	--

CMD/EA

Chers Collègues,

Dans le cadre du festival « Printemps de la chanson » organisé par le Département de l'Orne, un concert se déroule tous les ans au Forum.

Le projet 2021 a fait l'objet d'une convention dont la signature a été autorisée par la délibération n° 2020-73 du 8 octobre 2020. Puis un premier avenant adopté en conseil communautaire du 14 décembre 2021 est venu modifier la date du concert en raison de la pandémie de Covid-19.

La convention initiale prévoit une actualisation de la participation de chacun des deux partenaires au regard du bilan des dépenses et des recettes réalisées.

Le concert s'étant tenu le 18 novembre 2021, l'actualisation proposée modifie la participation de Flers Agglo : initialement prévue à hauteur de 6.971 €, elle serait ramenée après cette analyse à 4.726,93 €.

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer l'avenant présenté en annexe.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

Le Président,

Yves GOASDOUÉ

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-200035814-20220407-2022-523-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/04/2022

Publication : 11/04/2022

Flers Agglo Communauté d'agglomération			
Date	Délibération	Nature	Folio n°
07.04.2022	2022-524	1.4	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET DES DECISIONS DU PRESIDENT			

SEANCE N° 11 DU 7 AVRIL 2022

49 questions, numérotées 2022-510 à 2022-558

DELIBERATION

PRINTEMPS DE LA CHANSON A LA FERTE MACE EDITION 2022

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil Communautaire, convoqué dans les délais légaux, s'est réuni à la Salle Culturelle de la Varenne - Rue Jean Dumas - 61440 Messei, sous la présidence de Yves GOASDOUE, Président de Flers Agglo,

Outre le Président, étaient invités Mesdames et Messieurs :

Vice-Présidents : Michel DUMAINE (Messei), Vincent BEAUMONT (La Ferrière aux Etangs), Omar AYAD (Flers), Stéphan GRAVELAT (Les Monts d'Andaine), François BAILLE (Athis Val de Rouvre), Jacques FORTIS (Briouze), Anne GOUELIBO (La Lande Patry), Béatrice GUYOT (Landsisac), Laurent JUMELINE (Flers), Jérémy PREVOST (Flers), Gilles RABACHE (Caligny), Thierry RAUX (Saint Philbert sur Orne), Stéphane TERRIER (Saint Georges des Groseillers) et Sylvie THIEULENT (La Selle la Forge)

Conseillers titulaires : Annette HAMMELIN (Athis Val de Rouvre), Daniel BIGEON (Dompierre), Chantal CORVEE (Saint Georges des Groseillers), Alain LANGE, François BAILLE, Eliane DENIAUX et Kévin LEGEAY (Athis Val de Rouvre), Sylvain BOULANT (Aubusson), Jean-Louis PELLERIN (Banvou), Alexandra TERTRE (La Bazoque), Jean-Marie GAUDIN (Bellou en Houlme), Didier VIECELI (Berjou), Véronique NOEL (Briouze), Xavier DE SAINT POL (Cahan), Hervé BORDERIE (Cerisy Belle Etoile), Agnès MORICE (La Chapelle au Moine), Jean-Claude DORSY (La Chapelle Biche), Didier LANGLIN (Le Châtelier), Jacky LECOQ (La Coulonche), Gérard PIERRE (Durcet), Claude GASNIER (Echalou), Michel LEROYER, Sylvie ERRARD, Olivier BREUIL, Véronique CLEMENTE DA CONCEICAO, Guy MIDY, Christine GERVAIS et José COLLADO (La Ferté Macé), Gaëlle PIOLINE, Lori HELLOCO, Sophie RENAUDIN, Subay SAHIN, Angela PRESSE, Dominique ARMAND, Leïla HARDY, Thierry AUBIN, Annick ROBIN-MOITRY, Yvette LERICHOME, Bruno ASSELOT, Jean-François BRISSET, Tãm NGUYEN, Sylvie DUFOUR et Emmanuelle BERGOT (Flers), Bruno AUVRAY (Le Grais), Michel LAMY (La Lande Patry), Didier DELAPORTE (La Lande Saint Siméon), Gérard BERNET (Landigou), Bernard MESENGE (Lonlay le Tesson), Jean-Marie DELANGE (Le Mênil de Briouze), Jacky ALLEAU (Mênil Hubert sur Orne), Régine POTTIER (Messei), Alain DELAUNAY (Montilly sur Noireau), Marilyne CORREYEUR (Les Monts d'Andaine), Jean-Luc LEPORTIER (Pointel), Jean-Claude GUILLEMIN (Saint André de Messei), Jean-Luc CHAMPIN (Saint Clair de Halouze), Frédéric LECHEVALIER et Chloé EUSTACHE (Saint Georges des Groseillers), Claude MONTEBAULT (Saint Paul), Michèle GUICHETEAU (Saint Pierre du Regard), Emmanuel LE SECQ (Sainte Honorine la Chardonne), Marc SIMON (Saint Opportune) et Charlie LETETREL (Saires la Verrerie).

Conseillers suppléants : Bruno BOISSAIS (Aubusson), Didier MICHEL (Banvou), Sandrine DESTAIS (La Bazoque), Jacqueline ONFRAY (Bellou en Houlme), Bénédicte BON (Berjou), Isabelle BLAIS (Cahan), Laurence COTARD (Caligny), Sébastien AMOROS (Cerisy Belle Etoile), Jean-Jacques ALEXANDRE (La Chapelle au Moine), Marie-Christine LEDEUX (La Chapelle Biche), Thérèse SOUTIF (Le Châtelier), Stanislas BISSON (La Coulonche), Alain LESELLIER (Dompierre), Jean-Pierre GOSSELIN (Durcet), Bruno LANDEMORE (Echalou), Laurence LALES (La Ferrière aux Etangs), Jean-François COUPRIT (Le Grais), Serge PARIS (La Lande Saint Siméon), Nathalie LIEFOOGHE (Landigou), Agathe PRIEUR (Landsisac), Patrice BIDAULT (Lonlay le Tesson), Gérard THOMAS (Le Mênil de Briouze), Gilbert GUERIN (Mênil Hubert sur Orne), Antoine GERARD (Montilly sur Noireau), Thibault GALLOT (Pointel), Dominique VEGEE (Saint André de Messei), Nathalie GUITTON (Saint Clair de Halouze), Jean-Marie POTHE (Saint Paul), Margaret BRAULT (Saint Philbert sur Orne), Sylvain VOISIN (Saint Pierre du Regard), Catherine LECHERPY (Sainte Honorine la Chardonne), Arnaud LEMANCEL (Sainte Opportune), Marc DENIS (Saires la Verrerie), Claude LEBEURRIER (La Selle la Forge).

Titulaire absent	Suppléant présent	Questions
Sylvain BOULANT Didier DELAPORTE	Bruno BOISSAIS Serge PARIS	Ensemble de la séance

Tous présents, à l'exception de :

Procurations :	Mandant	Mandataire	Questions
	Yvette LERICHOME	Jacques DUPERRON	2022-510 à 2022-512
		Lori HELLOCO	2022-513 à la fin
	Angela PRESSE	Jérémy PREVOST	2022-510 à 2022-512
		Gaëlle PIOLINE	2022-513 à la fin
	Agnès MORICE	Stéphane TERRIER	Ensemble de la séance
	Hervé BORDERIE	Gilles RABACHE	
	Leïla HARDY	Subay SAHIN	
	Sophie RENAUDIN	Dominique ARMAND	
	Marilyne CORREYEUR	Stéphan GRAVELAT	
	Tãm NGUYEN	Jean-François BRISSET	
Jean-Luc CHAMPIN	Didier LANGLIN		

Excusés : Anne GOUELIBO, Jacky LECOQ, Thierry AUBIN (ensemble de la séance)

Absents : Sylvie DUFOUR (2022-510 et 2022-511) – Gaëlle PIOLINE, Lori HELLOCO et Omar AYAD (2022-510 à 2022-512) – Sylvie ERRARD, Véronique CLEMENTE DA CONCEICAO, Christine GERVAIS, Emmanuelle BERGOT et Marc SIMON (ensemble de la séance)

Question	Présents	Votants
2022-510 et 2022-511	56	65
2022-512	57	66
2022-513 à 2022-527	60	69
2022-528	59	68
2022-529 à 2022-538	60	69
2022-539	60	66
2022-540 à 2022-558	60	69

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance :	Clôture effectuée à :	Compte rendu affiché le :	Date d'affichage
01.04.2022	19 H 35	Véronique NOEL	22 H 30	08.04.2022	

EFFECTIF
En exercice : 77
Quorum : 39

Flers Agglo Communauté d'agglomération	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	07.04.2022	2022-524	1.4	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET DES DECISIONS DU PRESIDENT			

R A P P O R T

Présenté par
François BAILLE
Vice-Président

Flers Agglo		N°	Date	Question	
<u>ENSEMBLE 3</u> Commission Pôles Culturels		09	24.03.2022	3	
CONSEIL	Séance	11	07.04.2022	N° d'ordre	N° délibération
				15	2022-524

OBJET	PRINTEMPS DE LA CHANSON A LA FERTE MACE – EDITION 2022
-------	--

CMD/EA

Chers Collègues,

Flers Agglo s'est substituée depuis 2017 à la Ville de La Ferté Macé dans le partenariat avec le Conseil Départemental de l'Orne concernant le festival « Printemps de la Chanson ». Dans le cadre de ce festival, un concert se déroule tous les ans dans la salle Gérard Philipe au Grand Turc, équippement devenu communautaire suite à l'extension de Flers Agglo.

Le projet 2022 vous est décrit dans la convention proposée en annexe. Il consiste en un concert de CLARA YSE programmé le samedi 26 mars 2022 à 20 h 30. Le Bureau de l'action culturelle et de la diffusion, organisateur du festival, assure la programmation, la gestion technique et administrative du spectacle. La collectivité d'accueil fournit la salle et les moyens humains et matériels nécessaires à l'accueil des artistes et du public. La communication est partagée et concertée entre les deux partenaires.

Pour l'année 2022, le budget du spectacle s'élevant à 6.000 €, il vous est proposé de voter une subvention de **3.000 €** correspondant à 50 % des coûts de mise en œuvre, taux identique à celui appliqué dans le partenariat 2020. Pour rappel, le montant de la subvention 2020 était de 3.200 €.

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

- 1 - AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention présentée en annexe.
- 2 - PROCEDER** à l'inscription de la subvention correspondante au budget prévisionnel 2022 et à son versement.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

Le Président,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-200035814-20220407-2022-524-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/04/2022

Publication : 11/04/2022

Yves GOASDOUÉ

Flers Agglo Communauté d'agglomération			
Date	Délibération	Nature	Folio n°
07.04.2022	2022-525	1.4	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET DES DECISIONS DU PRESIDENT			

SEANCE N° 11 DU 7 AVRIL 2022
49 questions, numérotées 2022-510 à 2022-558

DELIBERATION

**SCHEMA DEPARTEMENTAL DES ENSEIGNEMENTS ET DES PRATIQUES ARTISTIQUES
AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS**

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil Communautaire, convoqué dans les délais légaux, s'est réuni à la Salle Culturelle de la Varenne - Rue Jean Dumas - 61440 Messei, sous la présidence de Yves GOASDOUE, Président de Flers Agglo,

Outre le Président, étaient invités Messdames et Messieurs :

Vice-Présidents : Michel DUMAINE (Messei), Vincent BEAUMONT (La Ferrière aux Etangs), Omar AYAD (Flers), Stéphan GRAVELAT (Les Monts d'Andaine), François BAILLE (Athis Val de Rouvre), Jacques FORTIS (Briouze), Anne GOUELIBO (La Lande Patry), Béatrice GUYOT (Landisacq), Laurent JUMELINE (Flers), Jérémy PREVOST (Flers), Gilles RABACHE (Caligny), Thierry RAUX (Saint Philbert sur Orne), Stéphane TERRIER (Saint Georges des Groseillers) et Sylvie THIEULET (La Selle la Forge)

Conseillers titulaires : Annette HAMMELIN (Athis Val de Rouvre), Daniel BIGEON (Dompierre), Chantal CORVEE (Saint Georges des Groseillers), Alain LANGE, François BAILLE, Eliane DENIAUX et Kévin LEGEAY (Athis Val de Rouvre), Sylvain BOULANT (Aubusson), Jean-Louis PELLERIN (Banvou), Alexandra TERTRE (La Bazoque), Jean-Marie GAUDIN (Bellou en Houleme), Didier VIECELI (Berjou), Véronique NOEL (Briouze), Xavier DE SAINT POL (Cahan), Hervé BORDERIE (Cerisy Belle Etoile), Agnès MORICE (La Chapelle au Moine), Jean-Claude DORSY (La Chapelle Biche), Didier LANGLIN (Le Châtellier), Jacky LECOQ (La Coulonche), Gérard PIERRE (Durcet), Claude GASNIER (Echalou), Michel LEROYER, Sylvie ERRARD, Olivier BREUIL, Véronique CLEMENTE DA CONCEICAO, Guy MIDY, Christine GERVAIS et José COLLADO (La Ferté Macé), Gaëlle PIOLINE, Lori HELLOCO, Sophie RENAUDIN, Subay SAHIN, Angela PRESSE, Dominique ARMAND, Leïla HARDY, Thierry AUBIN, Annick ROBIN-MOITRY, Yvette LERICHOME, Bruno ASSELOT, Jean-François BRISSET, Tâm NGUYEN, Sylvie DUFOUR et Emmanuelle BERGOT (Flers), Bruno AUVRAY (Le Graisi), Michel LAMY (La Lande Patry), Didier DELAPORTE (La Lande Saint Siméon), Gérard BERNET (Landigou), Bernard MESENGE (Lonlay le Tesson), Jean-Marie DELANGE (Le Ménil de Briouze), Jacky ALLEAU (Ménil Hubert sur Orne), Régine POTTIER (Messei), Alain DELAUNAY (Montilly sur Noireau), Marilyne CORREYEUR (Les Monts d'Andaine), Jean-Luc LEPORTIER (Pointel), Jean-Claude GUILLEMIN (Saint André de Messei), Jean-Luc CHAMPIN (Saint Clair de Halouze), Frédéric LECHEVALIER et Chloé EUSTACHE (Saint Georges des Groseillers), Claude MONTEMBault (Saint Paul), Michèle GUICHETEAU (Saint Pierre du Regard), Emmanuel LE SECQ (Sainte Honorine la Chardonne), Marc SIMON (Saint Opportune) et Charlie LETETREL (Saires la Verrerie).

Conseillers suppléants : Bruno BOISSAIS (Aubusson), Didier MICHEL (Banvou), Sandrine DESTAIS (La Bazoque), Jacqueline ONFRAY (Bellou en Houleme), Bénédicte BON (Berjou), Isabelle BLAIS (Cahan), Laurence COTARD (Caligny), Sébastien AMOROS (Cerisy Belle Etoile), Jean-Jacques ALEXANDRE (La Chapelle au Moine), Marie-Christine LEDEUX (La Chapelle Biche), Thérèse SOUTIF (Le Châtellier), Stanislas BISSON (La Coulonche), Alain LESELLIER (Dompierre), Jean-Pierre GOSSELIN (Durcet), Bruno LANDEMORE (Echalou), Laurence LALES (La Ferrière aux Etangs), Jean-François COUPRIT (Le Graisi), Serge PARIS (La Lande Saint Siméon), Nathalie LIEFOOGHE (Landigou), Agathe PRIEUR (Landisacq), Patrice BIDAULT (Lonlay le Tesson), Gérard THOMAS (Le Ménil de Briouze), Gilbert GUERIN (Ménil Hubert sur Orne), Antoine GERARD (Montilly sur Noireau), Thibault GALLOT (Pointel), Dominique VEGEE (Saint André de Messei), Nathalie GUITTON (Saint Clair de Halouze), Jean-Marie POTHE (Saint Paul), Margaret BRAULT (Saint Philbert sur Orne), Sylvain VOISIN (Saint Pierre du Regard), Catherine LECHERP (Sainte Honorine la Chardonne), Arnaud LEMANCEL (Sainte Opportune), Marc DENIS (Saires la Verrerie), Claude LEBEURRIER (La Selle la Forge).

Titulaire absent		Suppléant présent		Questions
Sylvain BOULANT	Didier DELAPORTE	Bruno BOISSAIS	Serge PARIS	Ensemble de la séance

Tous présents, à l'exception de :

Mandant		Mandataire		Questions
Yvette LERICHOME		Jacques DUPERRON		2022-510 à 2022-512
		Lori HELLOCO		2022-513 à la fin
Angela PRESSE		Jérémy PREVOST		2022-510 à 2022-512
		Gaëlle PIOLINE		2022-513 à la fin
Agnès MORICE		Stéphane TERRIER		Ensemble de la séance
Hervé BORDERIE		Gilles RABACHE		
Leïla HARDY		Subay SAHIN		
Sophie RENAUDIN		Dominique ARMAND		
Marilyne CORREYEUR		Stéphan GRAVELAT		
Tâm NGUYEN		Jean-François BRISSET		
Jean-Luc CHAMPIN		Didier LANGLIN		

Excusés : Anne GOUELIBO, Jacky LECOQ, Thierry AUBIN (ensemble de la séance)

Absents : Sylvie DUFOUR (2022-510 et 2022-511) – Gaëlle PIOLINE, Lori HELLOCO et Omar AYAD (2022-510 à 2022-512) – Sylvie ERRARD, Véronique CLEMENTE DA CONCEICAO, Christine GERVAIS, Emmanuelle BERGOT et Marc SIMON (ensemble de la séance)

Question	Présents	Votants
2022-510 et 2022-511	56	65
2022-512	57	66
2022-513 à 2022-527	60	69
2022-528	59	68
2022-529 à 2022-538	60	69
2022-539	60	66
2022-540 à 2022-558	60	69

EFFECTIF	
En exercice	: 77
Quorum	: 39

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance :	Clôture effectuée à :	Compte rendu affiché le :	Date d'affichage
01.04.2022	19 H 35	Véronique NOEL	22 H 30	08.04.2022	

Flers Agglo Communauté d'agglomération	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	07.04.2022	2022-525	1.4	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET DES DECISIONS DU PRESIDENT			

R A P P O R T

Présenté par
François BAILLE
Vice-Président

Flers Agglo		N°	Date	Question	
ENSEMBLE 3 Commission Pôles Culturels		09	24.03.2022	4	
CONSEIL	Séance	11	07.04.2022	N° d'ordre	N° délibération
				16	2022-525

OBJET	SCHEMA DEPARTEMENTAL DES ENSEIGNEMENTS ET DES PRATIQUES ARTISTIQUES – AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS
--------------	---

CMD/FH/EA

Chers Collègues,

L'élaboration d'un Schéma départemental des enseignements artistiques est une compétence obligatoire des départements depuis 2004. L'Orne s'est donné en la matière un objectif principal (favoriser l'accès de toutes et de tous aux enseignements artistiques) et trois principes ou enjeux : qualité, proximité et diversité.

Après trois premiers schémas dont l'impact sur les territoires a été évalué avec les collectivités partenaires, un nouveau schéma s'ouvre pour la période 2022-2026 avec, à l'échelle de l'Orne :

- 3 523 élèves inscrits en 2020
- 449 inscrits sur dispositifs scolaires (CHAM* ou OAE**)
- 19 établissements
- 171 enseignants
- 5 champs disciplinaires : musique, danse, théâtre, arts plastiques et arts du cirque.

Ce nouveau schéma portera le nom de « schéma départemental des enseignements et des pratiques artistiques (SDEPA) ».

Dans ce nouveau schéma, la subvention au fonctionnement ne sera plus calculée sur le nombre d'élèves mais sur le nombre d'heures d'enseignement hebdomadaire.

Le soutien financier à la mise en œuvre de projets d'action culturelle et de diffusion et le soutien financier à l'investissement restent possibles via des demandes séparées.

Afin d'intégrer ce SDEPA, Flers Agglo a la possibilité de signer avec le Département une convention pluriannuelle d'objectifs qui vous est soumise en annexe.

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention présentée en annexe, ainsi que tout document se rapportant à ce dossier.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

Le Président,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-200035814-20220407-2022-525-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/04/2022

Publication : 11/04/2022

Yves GOASDOUÉ

Flers Agglo Communauté d'agglomération			
Date	Délibération	Nature	Folio n°
07.04.2022	2022-526	1.4	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET DES DECISIONS DU PRESIDENT			

SEANCE N° 11 DU 7 AVRIL 2022
49 questions, numérotées 2022-510 à 2022-558

DELIBERATION

**ASSOCIATION 2ANGLES
CONVENTION DE FINANCEMENT POUR LES
ANNEES 2022, 2023 ET 2024**

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil Communautaire, convoqué dans les délais légaux, s'est réuni à la Salle Culturelle de la Varenne - Rue Jean Dumas - 61440 Messei, sous la présidence de Yves GOASDOUE, Président de Flers Agglo,

Outre le Président, étaient invités Mesdames et Messieurs :

Vice-Présidents : Michel DUMAINE (Messei), Vincent BEAUMONT (La Ferrière aux Etangs), Omar AYAD (Flers), Stéphan GRAVELAT (Les Monts d'Andaine), François BAILLE (Athis Val de Rouvre), Jacques FORTIS (Briouze), Anne GOUELIBO (La Lande Patry), Béatrice GUYOT (Landisacq), Laurent JUMELINE (Flers), Jérémy PREVOST (Flers), Gilles RABACHE (Caligny), Thierry RAUX (Saint Philbert sur Orne), Stéphane TERRIER (Saint Georges des Groseillers) et Sylvie THIEULET (La Selle la Forge)

Conseillers titulaires : Annette HAMMELIN (Athis Val de Rouvre), Daniel BIGEON (Dompierre), Chantal CORVEE (Saint Georges des Groseillers), Alain LANGE, François BAILLE, Eliane DENIAUX et Kévin LEGEAY (Athis Val de Rouvre), Sylvain BOULANT (Aubusson), Jean-Louis PELLERIN (Banvou), Alexandra TERTRE (La Bazoque), Jean-Marie GAUDIN (Bellou en Houleme), Didier VIECELI (Berjou), Véronique NOEL (Briouze), Xavier DE SAINT POL (Cahan), Hervé BORDERIE (Cerisy Belle Etoile), Agnès MORICE (La Chapelle au Moine), Jean-Claude DORSY (La Chapelle Biche), Didier LANGLIN (Le Châtellier), Jacky LECOQ (La Coulonche), Gérard PIERRE (Durcet), Claude GASNIER (Echalou), Michel LEROYER, Sylvie ERRARD, Olivier BREUIL, Véronique CLEMENTE DA CONCEICAO, Guy MIDY, Christine GERVAIS et José COLLADO (La Ferté Macé), Gaëlle PIOLINE, Lori HELLOCO, Sophie RENAUDIN, Subay SAHIN, Angela PRESSE, Dominique ARMAND, Leïla HARDY, Thierry AUBIN, Annick ROBIN-MOITRY, Yvette LERICHOME, Bruno ASSELOT, Jean-François BRISSET, Tâm NGUYEN, Sylvie DUFOUR et Emmanuelle BERGOT (Flers), Bruno AUVRAY (Le Graisi), Michel LAMY (La Lande Patry), Didier DELAPORTE (La Lande Saint Siméon), Gérard BERNET (Landigou), Bernard MESENGE (Lonlay le Tesson), Jean-Marie DELANGE (Le Ménil de Briouze), Jacky ALLEAU (Ménil Hubert sur Orne), Régine POTTIER (Messei), Alain DELAUNAY (Montilly sur Noireau), Marilyne CORREYEUR (Les Monts d'Andaine), Jean-Luc LEPORTIER (Pointel), Jean-Claude GUILLEMIN (Saint André de Messei), Jean-Luc CHAMPIN (Saint Clair de Halouze), Frédéric LECHEVALIER et Chloé EUSTACHE (Saint Georges des Groseillers), Claude MONTEBAULT (Saint Paul), Michèle GUICHETEAU (Saint Pierre du Regard), Emmanuel LE SECQ (Sainte Honorine la Chardonne), Marc SIMON (Saint Opportune) et Charlie LETETREL (Saires la Verrerie).

Conseillers suppléants : Bruno BOISSAIS (Aubusson), Didier MICHEL (Banvou), Sandrine DESTAIS (La Bazoque), Jacqueline ONFRAY (Bellou en Houleme), Bénédicte BON (Berjou), Isabelle BLAIS (Cahan), Laurence COTARD (Caligny), Sébastien AMOROS (Cerisy Belle Etoile), Jean-Jacques ALEXANDRE (La Chapelle au Moine), Marie-Christine LEDEUX (La Chapelle Biche), Thérèse SOUTIF (Le Châtellier), Stanislas BISSON (La Coulonche), Alain LESELLIER (Dompierre), Jean-Pierre GOSSELIN (Durcet), Bruno LANDEMORE (Echalou), Laurence LALES (La Ferrière aux Etangs), Jean-François COUPRIT (Le Graisi), Serge PARIS (La Lande Saint Siméon), Nathalie LIEFOOGHE (Landigou), Agathe PRIEUR (Landisacq), Patrice BIDAULT (Lonlay le Tesson), Gérard THOMAS (Le Ménil de Briouze), Gilbert GUERIN (Ménil Hubert sur Orne), Antoine GERARD (Montilly sur Noireau), Thibault GALLOT (Pointel), Dominique VEGEE (Saint André de Messei), Nathalie GUITTON (Saint Clair de Halouze), Jean-Marie POTHE (Saint Paul), Margaret BRAULT (Saint Philbert sur Orne), Sylvain VOISIN (Saint Pierre du Regard), Catherine LECHERPY (Sainte Honorine la Chardonne), Arnaud LEMANCEL (Sainte Opportune), Marc DENIS (Saires la Verrerie), Claude LEBEURRIER (La Selle la Forge).

Titulaire absent		Suppléant présent		Questions
Sylvain BOULANT	Didier DELAPORTE	Bruno BOISSAIS	Serge PARIS	Ensemble de la séance

Tous présents, à l'exception de :

Mandant		Mandataire		Questions
Yvette LERICHOME	Angela PRESSE	Jacques DUPERRON	Lori HELLOCO	2022-510 à 2022-512
		Jérémy PREVOST	Gaëlle PIOLINE	2022-513 à la fin
Agnès MORICE	Hervé BORDERIE	Stéphane TERRIER	Gilles RABACHE	2022-510 à 2022-512
Leïla HARDY	Sophie RENAUDIN	Subay SAHIN	Dominique ARMAND	Ensemble de la séance
Marilyne CORREYEUR	Jean-François BRISSET	Stéphan GRAVELAT	Jean-François BRISSET	
Tâm NGUYEN	Jean-Luc CHAMPIN	Didier LANGLIN		

Excusés : Anne GOUELIBO, Jacky LECOQ, Thierry AUBIN (ensemble de la séance)

Absents : Sylvie DUFOUR (2022-510 et 2022-511) – Gaëlle PIOLINE, Lori HELLOCO et Omar AYAD (2022-510 à 2022-512) – Sylvie ERRARD, Véronique CLEMENTE DA CONCEICAO, Christine GERVAIS, Emmanuelle BERGOT et Marc SIMON (ensemble de la séance)

Question	Présents	Votants
2022-510 et 2022-511	56	65
2022-512	57	66
2022-513 à 2022-527	60	69
2022-528	59	68
2022-529 à 2022-538	60	69
2022-539	60	66
2022-540 à 2022-558	60	69

EFFECTIF	
En exercice	: 77
Quorum	: 39

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance :	Clôture effectuée à :	Compte rendu affiché le :	Date d'affichage
01.04.2022	19 H 35	Véronique NOEL	22 H 30	08.04.2022	

Flers Agglo Communauté d'agglomération	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	07.04.2022	2022-526	1.4	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET DES DECISIONS DU PRESIDENT			

R A P P O R T

Présenté par
François BAILLE
Vice-Président

Flers Agglo		N°	Date	Question	
ENSEMBLE 3 Commission Pôles Culturels		09	24.03.2022	QD1	
CONSEIL	Séance	11	07.04.2022	N° d'ordre	N° délibération
				17	2022-526

OBJET	ASSOCIATION 2ANGLES – CONVENTION DE FINANCEMENT POUR LES ANNEES 2022, 2023 ET 2024
--------------	---

CMD/EA

Chers Collègues,

Dans la continuité du soutien accordé par la Ville de Flers, Flers Agglo et la Région Normandie à l'activité de l'association 2angles, il vous est proposé de renouveler une convention de financement pour encadrer le versement de la subvention attribuée en conseil du 8 février 2022.

Les partenaires Flers Agglo, Ville de Flers et 2angles s'étant concertés à ce propos, une convention de même nature et présentant les mêmes objectifs est présentée en conseil municipal du 4 avril 2022.

Veillez noter que les soutiens mentionnés dans le projet de convention annexé sont identiques à ceux accordés sur le précédent conventionnement.

Enfin, il est porté à votre connaissance que l'association réfléchit à l'actualisation de son projet associatif et que la convention pourrait être revue, interrompue ou modifiée par délibération du conseil communautaire le cas échéant.

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention présentée en annexe et toute pièce relative à cette affaire.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

Le Président,

Yves GOASDOUÉ

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-200035814-20220407-2022-526-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/04/2022

Publication : 11/04/2022

Flers Agglo Communauté d'agglomération			
Date	Délibération	Nature	Folio n°
07.04.2022	2022-527	1.4	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET DES DECISIONS DU PRESIDENT			

SEANCE N° 11 DU 7 AVRIL 2022

49 questions, numérotées 2022-510 à 2022-558

DELIBERATION

COMPETENCE « PETITE ENFANCE – JEUNESSE – FAMILLE » BATIMENT SIS 14 RUE GUY VELAY A ATHIS-VAL-DE-ROUVRE CONVENTION DE GESTION D'UN BIEN PARTAGE DANS LE CADRE D'UN TRANSFERT DE COMPETENCE

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil Communautaire, convoqué dans les délais légaux, s'est réuni à la Salle Culturelle de la Varenne - Rue Jean Dumas - 61440 Messei, sous la présidence de Yves GOASDOUE, Président de Flers Agglo,

Outre le Président, étaient invités Mesdames et Messieurs :

Vice-Présidents : Michel DUMAINE (Messei), Vincent BEAUMONT (La Ferrière aux Etangs), Omar AYAD (Flers), Stéphan GRAVELAT (Les Monts d'Andaine), François BAILLE (Athis Val de Rouvre), Jacques FORTIS (Briouze), Anne GOUELIBO (La Lande Patry), Béatrice GUYOT (Landisacq), Laurent JUMELINE (Flers), Jérémy PREVOST (Flers), Gilles RABACHE (Caligny), Thierry RAUX (Saint Philbert sur Orne), Stéphane TERRIER (Saint Georges des Groseillers) et Sylvie THIEULENT (La Selle la Forge)

Conseillers titulaires : Annette HAMMELIN (Athis Val de Rouvre), Daniel BIGEON (Dompierre), Chantal CORVEE (Saint Georges des Groseillers), Alain LANGE, François BAILLE, Eliane DENIAUX et Kévin LEGEAY (Athis Val de Rouvre), Sylvain BOULANT (Aubusson), Jean-Louis PELLERIN (Banvou), Alexandra TERTRE (La Bazoque), Jean-Marie GAUDIN (Bellou en Houlme), Didier VIECELI (Berjou), Véronique NOEL (Briouze), Xavier DE SAINT POL (Cahan), Hervé BORDERIE (Cerisy Belle Etoile), Agnès MORICE (La Chapelle au Moine), Jean-Claude DORSY (La Chapelle Biche), Didier LANGLIN (Le Châtelier), Jacky LECOQ (La Coulonche), Gérard PIERRE (Durcet), Claude GASNIER (Echalou), Michel LEROYER, Sylvie ERRARD, Olivier BREUIL, Véronique CLEMENTE DA CONCEICAO, Guy MIDY, Christine GERVAIS et José COLLADO (La Ferté Macé), Gaëlle PIOLINE, Lori HELLOCO, Sophie RENAUDIN, Subay SAHIN, Angela PRESSE, Dominique ARMAND, Leïla HARDY, Thierry AUBIN, Annick ROBIN-MOITRY, Yvette LERICHOME, Bruno ASSELOT, Jean-François BRISSET, Tâm NGUYEN, Sylvie DUFOUR et Emmanuelle BERGOT (Flers), Bruno AUVRAY (Le Grais), Michel LAMY (La Lande Patry), Didier DELAPORTE (La Lande Saint Siméon), Gérard BERNET (Landigou), Bernard MESENGE (Lonlay le Tesson), Jean-Marie DELANGE (Le Ménéil de Briouze), Jacky ALLEAU (Ménéil Hubert sur Orne), Régine POTTIER (Messei), Alain DELAUNAY (Montilly sur Noireau), Marilyne CORREYEUR (Les Monts d'Andaine), Jean-Luc LEPORTIER (Pointel), Jean-Claude GUILLEMIN (Saint André de Messei), Jean-Luc CHAMPIN (Saint Clair de Halouze), Frédéric LECHEVALIER et Chloé EUSTACHE (Saint Georges des Groseillers), Claude MONTEBAULT (Saint Paul), Michèle GUICHETEAU (Saint Pierre du Regard), Emmanuel LE SECQ (Sainte Honorine la Chardonne), Marc SIMON (Saint Opportune) et Charlie LETETREL (Saires la Verrerie).

Conseillers suppléants : Bruno BOISSAIS (Aubusson), Didier MICHEL (Banvou), Sandrine DESTAIS (La Bazoque), Jacqueline ONFRAY (Bellou en Houlme), Bénédicte BON (Berjou), Isabelle BLAIS (Cahan), Laurence COTARD (Caligny), Sébastien AMOROS (Cerisy Belle Etoile), Jean-Jacques ALEXANDRE (La Chapelle au Moine), Marie-Christine LEDEUX (La Chapelle Biche), Thérèse SOUTIF (Le Châtelier), Stanislas BISSON (La Coulonche), Alain LESELLIER (Dompierre), Jean-Pierre GOSSELIN (Durcet), Bruno LANDEMORE (Echalou), Laurence LALES (La Ferrière aux Etangs), Jean-François COUPRIT (Le Grais), Serge PARIS (La Lande Saint Siméon), Nathalie LIEFOOGHE (Landigou), Agathe PRIEUR (Landisacq), Patrice BIDAULT (Lonlay le Tesson), Gérard THOMAS (Le Ménéil de Briouze), Gilbert GUERIN (Ménéil Hubert sur Orne), Antoine GERARD (Montilly sur Noireau), Thibault GALLOT (Pointel), Dominique VEGEE (Saint André de Messei), Nathalie GUITTON (Saint Clair de Halouze), Jean-Marie POTHE (Saint Paul), Margaret BRAULT (Saint Philbert sur Orne), Sylvain VOISIN (Saint Pierre du Regard), Catherine LECHERPY (Sainte Honorine la Chardonne), Arnaud LEMANCEL (Sainte Opportune), Marc DENIS (Saires la Verrerie), Claude LEBEURRIER (La Selle la Forge).

Titulaire absent	Suppléant présent	Questions
Sylvain BOULANT Didier DELAPORTE	Bruno BOISSAIS Serge PARIS	Ensemble de la séance

Tous présents, à l'exception de :

Procurations :	Mandant	Mandataire	Questions
	Yvette LERICHOME	Jacques DUPERRON	2022-510 à 2022-512
		Lori HELLOCO	2022-513 à la fin
	Angela PRESSE	Jérémy PREVOST	2022-510 à 2022-512
		Gaëlle PIOLINE	2022-513 à la fin
	Agnès MORICE	Stéphane TERRIER	Ensemble de la séance
	Hervé BORDERIE	Gilles RABACHE	
	Leïla HARDY	Subay SAHIN	
	Sophie RENAUDIN	Dominique ARMAND	
	Marilyne CORREYEUR	Stéphan GRAVELAT	
	Tâm NGUYEN	Jean-François BRISSET	
	Jean-Luc CHAMPIN	Didier LANGLIN	

Excusés : Anne GOUELIBO, Jacky LECOQ, Thierry AUBIN (ensemble de la séance)

Absents : Sylvie DUFOUR (2022-510 et 2022-511) – Gaëlle PIOLINE, Lori HELLOCO et Omar AYAD (2022-510 à 2022-512) – Sylvie ERRARD, Véronique CLEMENTE DA CONCEICAO, Christine GERVAIS, Emmanuelle BERGOT et Marc SIMON (ensemble de la séance)

Question	Présents	Votants
2022-510 et 2022-511	56	65
2022-512	57	66
2022-513 à 2022-527	60	69
2022-528	59	68
2022-529 à 2022-538	60	69
2022-539	60	66
2022-540 à 2022-558	60	69

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance :	Clôture effectuée à :	Compte rendu affiché le :	Date d'affichage
01.04.2022	19 H 35	Véronique NOEL	22 H 30	08.04.2022	

EFFECTIF
En exercice : 77
Quorum : 39

Flers Agglo Communauté d'agglomération	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	07.04.2022	2022-527	1.4	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET DES DECISIONS DU PRESIDENT			

R A P P O R T

Présenté par
Sylvie THIEULENT
Vice-Présidente

Flers Agglo		N°	Date	Question	
ENSEMBLE 3 Commission Petite Enfance et Jeunesse		09	24.03.2022	1	
CONSEIL	Séance	11	07.04.2022	N° d'ordre	N° délibération
				18	2022-527

OBJET	COMPETENCE « PETITE ENFANCE – JEUNESSE – FAMILLE » - BATIMENT SIS 14 RUE GUY VELAY A ATHIS-VAL-DE-ROUVRE – CONVENTION DE GESTION D'UN BIEN PARTAGE DANS LE CADRE D'UN TRANSFERT DE COMPETENCE
--------------	--

TD/EA

Chers Collègues,

Le siège de la Communauté de Commune du Bocage d'Athis était situé au 14 Rue Guy-Velay à Athis-Val-de-Rouvre.

Par arrêté préfectoral n° 1111-18-00015 du 6 mars 2018, la Communauté de Commune du Bocage d'Athis a été dissoute.

Son siège a été transféré à la Commune d'Athis-Val-de-Rouvre. Ce transfert a été acté au sein du protocole de dissolution du 15 décembre 2016. La commune d'Athis-Val-de-Rouvre est donc aujourd'hui propriétaire de cet ensemble immobilier.

Par arrêté préfectoral n° 1111-16-00070 du 13 octobre 2016, le périmètre de Flers Agglo a notamment été étendu au 1er janvier 2017 à la commune d'Athis-Val-de-Rouvre.

En intégrant la Communauté d'Agglomération Flers Agglo, la commune d'Athis-Val-de-Rouvre lui a transféré la compétence « Petite enfance-Jeunesse-Famille ». En conséquence, Flers Agglo est compétente pour gérer les multi-accueils de son territoire et notamment le multi-accueil « Les petits pas » localisé au 14 Rue Guy-Velay à Athis-de-l'Orne, dans une partie des locaux dont la commune d'Athis-Val-de-Rouvre est propriétaire.

Afin de permettre à Flers Agglo d'exercer cette compétence, conformément à l'article L.1321-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T), la commune d'Athis-Val-de-Rouvre a mis à disposition de Flers Agglo la partie du bâtiment affecté au multi-accueil, situé au rez-de-chaussée. Flers Agglo en assume donc les obligations du propriétaire.

Cette mise à disposition a été constatée par procès-verbal approuvé par délibération du conseil communautaire de Flers Agglo n° 2020-57 du 11 juillet 2020.

Le bâtiment appartenant à la commune d'Athis-Val-de-Rouvre situé au 14 Rue Guy-Velay à Athis-de-l'Orne connaît donc un usage partagé entre son propriétaire et Flers Agglo qui, conformément à l'article L.1321-2 du C.G.C.T, assume les obligations du propriétaire sur une partie du bâtiment.

Il convient donc, par convention, de prévoir les modalités de gestion de ce bâtiment dont l'occupation est partagée entre la commune d'Athis-Val-de-Rouvre et Flers Agglo.

Flers Agglo Communauté d'agglomération	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	07.04.2022	2022-527	1.4	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET DES DECISIONS DU PRESIDENT			

La convention, figurant en annexe, détermine les modalités de répartition des charges de fonctionnement d'une part, et des dépenses d'investissement d'autre part.

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

- 1 - APPROUVER** la convention de gestion partagée du bâtiment, sis 14 Rue Guy Velay à Athis-Val-de-Rouvre, figurant en annexe.
- 2 - AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention ci-annexée ainsi que tous documents relatifs à cette affaire.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

Le Président,

Yves GOASDOUÉ

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-200035814-20220407-2022-527-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/04/2022
Publication : 11/04/2022



TD/EA

Flers Agglo Communauté d'agglomération			
Date	Délibération	Nature	Folio n°
07.04.2022	2022-528	1.4	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET DES DECISIONS DU PRESIDENT			

SEANCE N° 11 DU 7 AVRIL 2022
49 questions, numérotées 2022-510 à 2022-558

DELIBERATION

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX COMMUNAUTAIRES
ASSOCIATION ADMR
MULTI-ACCUEIL LES PETITS PAS
ATHIS VAL DE ROUVRE**

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil Communautaire, convoqué dans les délais légaux, s'est réuni à la Salle Culturelle de la Varenne - Rue Jean Dumas - 61440 Messei, sous la présidence de Yves GOASDOUE, Président de Flers Agglo,

Outre le Président, étaient invités Mesdames et Messieurs :

Vice-Présidents : Michel DUMAINE (Messei), Vincent BEAUMONT (La Ferrière aux Etangs), Omar AYAD (Flers), Stéphan GRAVELAT (Les Monts d'Andaine), François BAILLE (Athis Val de Rouvre), Jacques FORTIS (Briouze), Anne GOUELIBO (La Lande Patry), Béatrice GUYOT (Landisacq), Laurent JUMELINE (Flers), Jérémy PREVOST (Flers), Gilles RABACHE (Caligny), Thierry RAUX (Saint Philbert sur Orne), Stéphane TERRIER (Saint Georges des Groseillers) et Sylvie THIEULENT (La Selle la Forge)

Conseillers titulaires : Annette HAMMELIN (Athis Val de Rouvre), Daniel BIGEON (Dompierre), Chantal CORVEE (Saint Georges des Groseillers), Alain LANGE, François BAILLE, Eliane DENIAUX et Kévin LEGEAY (Athis Val de Rouvre), Sylvain BOULANT (Aubusson), Jean-Louis PELLERIN (Banvou), Alexandra TERTRE (La Bazoque), Jean-Marie GAUDIN (Bellou en Houlme), Didier VIECELI (Berjou), Véronique NOEL (Briouze), Xavier DE SAINT POL (Cahan), Hervé BORDERIE (Cerisy Belle Etoile), Agnès MORICE (La Chapelle au Moine), Jean-Claude DORSY (La Chapelle Biche), Didier LANGLIN (Le Châtelier), Jacky LECOQ (La Coulouche), Gérard PIERRE (Durcet), Claude GASNIER (Echalou), Michel LEROYER, Sylvie ERRARD, Olivier BREUIL, Véronique CLEMENTE DA CONCEICAO, Guy MIDY, Christine GERVAIS et José COLLADO (La Ferté Macé), Gaëlle PIOLINE, Lori HELLOCO, Sophie RENAUDIN, Subay SAHIN, Angela PRESSE, Dominique ARMAND, Leïla HARDY, Thierry AUBIN, Annick ROBIN-MOITRY, Yvette LERICHOME, Bruno ASSELOT, Jean-François BRISSET, Tâm NGUYEN, Sylvie DUFOUR et Emmanuelle BERGOT (Flers), Bruno AUVRAY (Le Grais), Michel LAMY (La Lande Patry), Didier DELAPORTE (La Lande Saint Siméon), Gérard BERNET (Landigou), Bernard MESENGE (Lonlay le Tesson), Jean-Marie DELANGE (Le Ménéil de Briouze), Jacky ALLEAU (Ménéil Hubert sur Orne), Régine POTTIER (Messei), Alain DELAUNAY (Montilly sur Noireau), Marilyne CORREYEUR (Les Monts d'Andaine), Jean-Luc LEPORTIER (Pointel), Jean-Claude GUILLEMIN (Saint André de Messei), Jean-Luc CHAMPIN (Saint Clair de Halouze), Frédéric LECHEVALIER et Chloé EUSTACHE (Saint Georges des Groseillers), Claude MONTEBAULT (Saint Paul), Michèle GUICHETEAU (Saint Pierre du Regard), Emmanuel LE SECQ (Sainte Honorine la Chardonne), Marc SIMON (Saint Opportune) et Charlie LETETREL (Saires la Verrerie).

Conseillers suppléants : Bruno BOISSAIS (Aubusson), Didier MICHEL (Banvou), Sandrine DESTAIS (La Bazoque), Jacqueline ONFRAY (Bellou en Houlme), Bénédicte BON (Berjou), Isabelle BLAIS (Cahan), Laurence COTARD (Caligny), Sébastien AMOROS (Cerisy Belle Etoile), Jean-Jacques ALEXANDRE (La Chapelle au Moine), Marie-Christine LEDEUX (La Chapelle Biche), Thérèse SOUTIF (Le Châtelier), Stanislas BISSON (La Coulouche), Alain LESELLIER (Dompierre), Jean-Pierre GOSSELIN (Durcet), Bruno LANDEMORE (Echalou), Laurence LALES (La Ferrière aux Etangs), Jean-François COUPRIT (Le Grais), Serge PARIS (La Lande Saint Siméon), Nathalie LIEFOOGHE (Landigou), Agathe PRIEUR (Landisacq), Patrice BIDAULT (Lonlay le Tesson), Gérard THOMAS (Le Ménéil de Briouze), Gilbert GUERIN (Ménéil Hubert sur Orne), Antoine GERARD (Montilly sur Noireau), Thibault GALLOT (Pointel), Dominique VEGEE (Saint André de Messei), Nathalie GUITTON (Saint Clair de Halouze), Jean-Marie POTHE (Saint Paul), Margaret BRAULT (Saint Philbert sur Orne), Sylvain VOISIN (Saint Pierre du Regard), Catherine LECHERPY (Sainte Honorine la Chardonne), Arnaud LEMANCEL (Sainte Opportune), Marc DENIS (Saires la Verrerie), Claude LEBEURRIER (La Selle la Forge).

Titulaire absent	Suppléant présent	Questions
Sylvain BOULANT Didier DELAPORTE	Bruno BOISSAIS Serge PARIS	Ensemble de la séance

Tous présents, à l'exception de :

Procurations :	Mandant	Mandataire	Questions
	Yvette LERICHOME	Jacques DUPERRON	2022-510 à 2022-512
		Lori HELLOCO	2022-513 à la fin
	Angela PRESSE	Jérémy PREVOST	2022-510 à 2022-512
		Gaëlle PIOLINE	2022-513 à la fin
	Agnès MORICE	Stéphane TERRIER	Ensemble de la séance
	Hervé BORDERIE	Gilles RABACHE	
	Leïla HARDY	Subay SAHIN	
	Sophie RENAUDIN	Dominique ARMAND	
	Marilyne CORREYEUR	Stéphan GRAVELAT	
	Tâm NGUYEN	Jean-François BRISSET	
	Jean-Luc CHAMPIN	Didier LANGLIN	

Excusés : Anne GOUELIBO, Jacky LECOQ, Thierry AUBIN (ensemble de la séance)

Absents : Sylvie DUFOUR (2022-510 et 2022-511) – Gaëlle PIOLINE, Lori HELLOCO et Omar AYAD (2022-510 à 2022-512) – Sylvie ERRARD, Véronique CLEMENTE DA CONCEICAO, Christine GERVAIS, Emmanuelle BERGOT et Marc SIMON (ensemble de la séance)

Question	Présents	Votants
2022-510 et 2022-511	56	65
2022-512	57	66
2022-513 à 2022-527	60	69
2022-528	59	68
2022-529 à 2022-538	60	69
2022-539	60	66
2022-540 à 2022-558	60	69

EFFECTIF	
En exercice	: 77
Quorum	: 39

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance :	Clôture effectuée à :	Compte rendu affiché le :	Date d'affichage
01.04.2022	19 H 35	Véronique NOEL	22 H 30	08.04.2022	

Flers Agglo Communauté d'agglomération	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	07.04.2022	2022-528	1.4	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET DES DECISIONS DU PRESIDENT			

R A P P O R T

Présenté par
Sylvie THIEULENT
Vice-Présidente

Flers Agglo		N°	Date	Question	
ENSEMBLE 3 Commission Petite Enfance et Jeunesse		09	24.03.2022	2	
CONSEIL	Séance	11	07.04.2022	N° d'ordre	N° délibération
				19	2022-528

OBJET	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX COMMUNAUTAIRES – ASSOCIATION ADMR – MULTI-ACCUEIL LES PETITS PAS – ATHIS VAL DE ROUVRE
--------------	--

TT/CB/EA

Chers Collègues,

Flers Agglo gère les multiaccueils du territoire, en régie directe ou par externalisation. La communauté d'agglomération accompagne les structures associatives agréées par le Conseil Départemental de l'Orne et conventionnées par la Caf, situées sur le territoire de l'agglomération.

Annuellement, Flers Agglo octroie à ces partenaires une subvention de fonctionnement voire apporte une contribution supplémentaire avec la mise à disposition gratuite de locaux.

L'association ADMR possède un agrément délivré par le Conseil Départemental de l'Orne pour l'accueil de 20 enfants. Cette crèche « Les Petits Pas » accueille le public dans le bâtiment situé au 14, rue Guy Velay à Athis Val de Rouvre.

Flers Agglo assume l'ensemble des obligations du propriétaire d'une partie de ce bâtiment qui représente une superficie de 283 m² et une cour extérieure s'y rattachant. Cette structure est mise à disposition de l'ADMR pour l'usage d'Établissement d'Accueil de jeunes Enfants (EAJE).

Il convient donc de signer une convention de mise à disposition des locaux communautaires entre Flers Agglo et l'ADMR afin d'établir ensemble, les règles mais aussi les obligations de chacun concernant les modalités d'occupation.

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

- 1 – ACCORDER** la mise à disposition des locaux communautaires situés 14, rue Guy Velay à Athis Val de Rouvre au profit de l'association ADMR pour son usage d'EAJE.
- 2 – APPROUVER** la convention de mise à disposition des locaux communautaires à l'association ADMR ci-annexée.
- 3 – AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention de mise à disposition de locaux communautaires et tous documents afférents.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ. Madame Eliane DENIAUX ne prend pas part au vote.

Le Président,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-200035814-20220407-2022-528-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/04/2022

Publication : 11/04/2022

Yves GOASDOUÉ

Flers Agglo Communauté d'agglomération			
Date	Délibération	Nature	Folio n°
07.04.2022	2022-529	1.4	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET DES DECISIONS DU PRESIDENT			

SEANCE N° 11 DU 7 AVRIL 2022
49 questions, numérotées 2022-510 à 2022-558

DELIBERATION

**ENTENTE NOIREAU
TRAVAUX DE RESTAURATION DE COURS D'EAU
RESTE A CHARGE
MODALITES DE PRISE EN CHARGE PAR FLERS AGGLO – CONVENTION**

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil Communautaire, convoqué dans les délais légaux, s'est réuni à la Salle Culturelle de la Varenne - Rue Jean Dumas - 61440 Messei, sous la présidence de Yves GOASDOUE, Président de Flers Agglo,

Outre le Président, étaient invités Mesdames et Messieurs :

Vice-Présidents : Michel DUMAINE (Messei), Vincent BEAUMONT (La Ferrière aux Etangs), Omar AYAD (Flers), Stéphan GRAVELAT (Les Monts d'Andaine), François BAILLE (Athis Val de Rouvre), Jacques FORTIS (Briouze), Anne GOUELIBO (La Lande Patry), Béatrice GUYOT (Landisacq), Laurent JUMELINE (Flers), Jérémy PREVOST (Flers), Gilles RABACHE (Caligny), Thierry RAUX (Saint Philbert sur Orne), Stéphane TERRIER (Saint Georges des Groseillers) et Sylvie THIEULENT (La Selle la Forge)

Conseillers titulaires : Annette HAMMELIN (Athis Val de Rouvre), Daniel BIGEON (Dompierre), Chantal CORVEE (Saint Georges des Groseillers), Alain LANGE, François BAILLE, Eliane DENIAUX et Kévin LEGEAY (Athis Val de Rouvre), Sylvain BOULANT (Aubusson), Jean-Louis PELLERIN (Banvou), Alexandra TERTRE (La Bazoque), Jean-Marie GAUDIN (Bellou en Houleme), Didier VIECELI (Berjou), Véronique NOEL (Briouze), Xavier DE SAINT POL (Cahan), Hervé BORDERIE (Cerisy Belle Etoile), Agnès MORICE (La Chapelle au Moine), Jean-Claude DORSY (La Chapelle Biche), Didier LANGLIN (Le Châtellier), Jacky LECOQ (La Coulonche), Gérard PIERRE (Durcet), Claude GASNIER (Echalou), Michel LEROYER, Sylvie ERRARD, Olivier BREUIL, Véronique CLEMENTE DA CONCEICAO, Guy MIDY, Christine GERVAIS et José COLLADO (La Ferté Macé), Gaëlle PIOLINE, Lori HELLOCO, Sophie RENAUDIN, Subay SAHIN, Angela PRESSE, Dominique ARMAND, Leïla HARDY, Thierry AUBIN, Annick ROBIN-MOITRY, Yvette LERICHOME, Bruno ASSELOT, Jean-François BRISSET, Tâm NGUYEN, Sylvie DUFOUR et Emmanuelle BERGOT (Flers), Bruno AUVRAY (Le Graisi), Michel LAMY (La Lande Patry), Didier DELAPORTE (La Lande Saint Siméon), Gérard BERNET (Landigou), Bernard MESENGE (Lonlay le Tesson), Jean-Marie DELANGE (Le Ménéil de Briouze), Jacky ALLEAU (Ménéil Hubert sur Orne), Régine POTTIER (Messei), Alain DELAUNAY (Montilly sur Noireau), Marilyne CORREYEUR (Les Monts d'Andaine), Jean-Luc LEPORTIER (Pointel), Jean-Claude GUILLEMIN (Saint André de Messei), Jean-Luc CHAMPIN (Saint Clair de Halouze), Frédéric LECHEVALIER et Chloé EUSTACHE (Saint Georges des Groseillers), Claude MONTEBAULT (Saint Paul), Michèle GUICHETEAU (Saint Pierre du Regard), Emmanuel LE SECQ (Sainte Honorine la Chardonne), Marc SIMON (Saint Opportune) et Charlie LETETREL (Saires la Verrerie).

Conseillers suppléants : Bruno BOISSAIS (Aubusson), Didier MICHEL (Banvou), Sandrine DESTAIS (La Bazoque), Jacqueline ONFRAY (Bellou en Houleme), Bénédicte BON (Berjou), Isabelle BLAIS (Cahan), Laurence COTARD (Caligny), Sébastien AMOROS (Cerisy Belle Etoile), Jean-Jacques ALEXANDRE (La Chapelle au Moine), Marie-Christine LEDEUX (La Chapelle Biche), Thérèse SOUTIF (Le Châtellier), Stanislas BISSON (La Coulonche), Alain LESELLIER (Dompierre), Jean-Pierre GOSSELIN (Durcet), Bruno LANDEMORE (Echalou), Laurence LALES (La Ferrière aux Etangs), Jean-François COUPRIT (Le Graisi), Serge PARIS (La Lande Saint Siméon), Nathalie LIEFOOGHE (Landigou), Agathe PRIEUR (Landisacq), Patrice BIDAULT (Lonlay le Tesson), Gérard THOMAS (Le Ménéil de Briouze), Gilbert GUERIN (Ménéil Hubert sur Orne), Antoine GERARD (Montilly sur Noireau), Thibault GALLOT (Pointel), Dominique VEGEE (Saint André de Messei), Nathalie GUITTON (Saint Clair de Halouze), Jean-Marie POTHE (Saint Paul), Margaret BRAULT (Saint Philbert sur Orne), Sylvain VOISIN (Saint Pierre du Regard), Catherine LECHERPY (Sainte Honorine la Chardonne), Arnaud LEMANCEL (Sainte Opportune), Marc DENIS (Saires la Verrerie), Claude LEBEURRIER (La Selle la Forge).

Titulaire absent		Suppléant présent		Questions
Sylvain BOULANT	Didier DELAPORTE	Bruno BOISSAIS	Serge PARIS	Ensemble de la séance

Tous présents, à l'exception de :

Mandant		Mandataire		Questions
Yvette LERICHOME		Jacques DUPERRON		2022-510 à 2022-512
		Lori HELLOCO		2022-513 à la fin
Angela PRESSE		Jérémy PREVOST		2022-510 à 2022-512
		Gaëlle PIOLINE		2022-513 à la fin
Agnès MORICE		Stéphane TERRIER		Ensemble de la séance
Hervé BORDERIE		Gilles RABACHE		
Leïla HARDY		Subay SAHIN		
Sophie RENAUDIN		Dominique ARMAND		
Marilyne CORREYEUR		Stéphan GRAVELAT		
Tâm NGUYEN		Jean-François BRISSET		
Jean-Luc CHAMPIN		Didier LANGLIN		

Excusés : Anne GOUELIBO, Jacky LECOQ, Thierry AUBIN (ensemble de la séance)

Absents : Sylvie DUFOUR (2022-510 et 2022-511) – Gaëlle PIOLINE, Lori HELLOCO et Omar AYAD (2022-510 à 2022-512) – Sylvie ERRARD, Véronique CLEMENTE DA CONCEICAO, Christine GERVAIS, Emmanuelle BERGOT et Marc SIMON (ensemble de la séance)

Question	Présents	Votants
2022-510 et 2022-511	56	65
2022-512	57	66
2022-513 à 2022-527	60	69
2022-528	59	68
2022-529 à 2022-538	60	69
2022-539	60	66
2022-540 à 2022-558	60	69

EFFECTIF	
En exercice	: 77
Quorum	: 39

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance :	Clôture effectuée à :	Compte rendu affiché le :	Date d'affichage
01.04.2022	19 H 35	Véronique NOEL	22 H 30	08.04.2022	

Flers Agglo Communauté d'agglomération	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	07.04.2022	2022-529	1.4	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET DES DECISIONS DU PRESIDENT			

R A P P O R T

Présenté par

Omar AYAD

Vice-Président

Flers Agglo		N°	Date	Question	
ENSEMBLE 4 Commission Développement Durable et Environnement		09	24.03.2022	1	
CONSEIL	Séance	11	07.04.2022	N° d'ordre	N° délibération
				20	2022-529

OBJET	ENTENTE NOIREAU – TRAVAUX DE RESTAURATION DE COURS D'EAU – RESTE A CHARGE – MODALITES DE PRISE EN CHARGE PAR FLERS AGGLO – CONVENTION
--------------	--

OH/BP/EA

Chers Collègues,

Dans le cadre de sa compétence GEMAPI (GESTION des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations), Flers Agglo porte la responsabilité des engagements pris par l'État français pour respecter les objectifs fixés par la Directive Cadre Européenne sur l'Eau (DCE).

Il convient de rappeler que l'atteinte du bon état des masses d'eau fixé par la DCE, dépend grandement de la restauration de la continuité écologique (libre circulation des espèces biologiques et transport naturel et suffisant des sédiments) et de la restauration hydromorphologique des cours d'eau. Cependant, ce type de travaux se révèle complexe d'un point de vue technique et administratif. Il semble donc nécessaire que Flers accompagne les propriétaires dans ces projets.

Ainsi depuis 2017, les membres de l'Entente Noireau ont déjà choisi d'intervenir sur les ouvrages infranchissables pour restaurer la continuité écologique des cours d'eau.

Depuis 2020, l'Agence de l'eau Seine Normandie a modifié ses conditions d'accompagnement aux opérations de restauration de la continuité écologique en passant de 100 % de financement à 80%. Il se pose aujourd'hui la question de la prise en charge du reste à charge.

Pour atteindre les objectifs de la DCE et convaincre les propriétaires d'aller vers les travaux qui représentent le gain environnemental maximum, il est souhaitable que la collectivité puisse prendre en charge une partie des études et travaux.

Il vous est proposé de fixer les modalités d'intervention de Flers Agglo comme suit selon la nature des projets :

Travaux	Gain écologique	Obligation réglementaire	Subventions possibles	Participation reste à charge
Réouverture de cours d'eau	+++	Aucune	80 % AESN	20 % EPCI
Suppression d'ouvrage (remise en fond de vallée total)	+++	Cours d'eau classé en liste 2 ou non	80 % à 90 % AESN	10 % à 20 % EPCI
Remise en fond de vallée partielle	++	Cours d'eau classé en liste 2 ou non	60 % AESN + 20 % RN et /ou CD 61	20 % à 40 % propriétaire (pas de participation de l'EPCI)
Rivière de contournement ou passe à poisson	+	Cours d'eau classé en liste 2	50 + 10 % AESN	40 % propriétaire (pas de participation de l'EPCI)

Flers Agglo Communauté d'agglomération	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	07.04.2022	2022-529	1.4	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET DES DECISIONS DU PRESIDENT			

Pour votre information, lors du Comité de pilotage de l'Entente, les différentes collectivités ont validé ces modalités de prise en charge. Sur le bassin versant du Noireau, une quinzaine de projets seront à l'étude d'ici 2027 dans le cadre du programme de travaux.

Il vous est donc soumis, en annexe à la présente délibération, une convention permettant aux propriétaires d'ouvrage de déléguer temporairement la maîtrise d'ouvrage des travaux de restauration de cours d'eau à la collectivité. Cette convention fixe aussi les modalités d'intervention de la collectivité sur ces projets.

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

- 1 – DECIDER** de la participation de Flers Agglo aux projets de renaturation selon la nature des travaux, dans la limite des crédits inscrits au budget.
- 2 – APPROUVER** la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage temporaire jointe en annexe.
- 3 – AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer les conventions de délégation de maîtrise d'ouvrage temporaire ainsi que tous documents relatifs à ces projets.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

Le Président,

Yves GOASDOUÉ

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-200035814-20220407-2022-529-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/04/2022

Publication : 11/04/2022

Flers Agglo Communauté d'agglomération			
Date	Délibération	Nature	Folio n°
07.04.2022	2022-530	1.4	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET DES DECISIONS DU PRESIDENT			

SEANCE N° 11 DU 7 AVRIL 2022
49 questions, numérotées 2022-510 à 2022-558

DELIBERATION

**BASSIN VERSANT DE LA VARENNE ET DE L'EGRENNE – ENTENTE ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ANDAINE
PASSAIS, DOMFRONT TINCHEBRAY INTERCO, LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BOCAGE MAYENNAIS, LA
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MONT SAINT MICHEL NORMANDIE ET FLERS AGGLO – EXTENSION AU BASSIN
VERSANT DE LA VEE – ACTUALISATION DE LA CONVENTION CADRE ET DE LA CONVENTION DE MUTUALISATION DU
SERVICE D'ANIMATION**

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil Communautaire, convoqué dans les délais légaux, s'est réuni à la Salle Culturelle de la Varenne - Rue Jean Dumas - 61440 Messei, sous la présidence de Yves GOASDOUE, Président de Flers Agglo,

Outre le Président, étaient invités Mesdames et Messieurs :

Vice-Présidents : Michel DUMAINE (Messei), Vincent BEAUMONT (La Ferrière aux Etangs), Omar AYAD (Flers), Stéphan GRAVELAT (Les Monts d'Andaine), François BAILLE (Athis Val de Rouvre), Jacques FORTIS (Briouze), Anne GOUELIBO (La Lande Patry), Béatrice GUYOT (Landisacq), Laurent JUMELINE (Flers), Jérémie PREVOST (Flers), Gilles RABACHE (Caligny), Thierry RAUX (Saint Philbert sur Orne), Stéphane TERRIER (Saint Georges des Groseillers) et Sylvie THIEULENT (La Selle la Forge)

Conseillers titulaires : Annette HAMMELIN (Athis Val de Rouvre), Daniel BIGEON (Dompierre), Chantal CORVEE (Saint Georges des Groseillers), Alain LANGE, François BAILLE, Eliane DENIAUX et Kévin LEGEAY (Athis Val de Rouvre), Sylvain BOULANT (Aubusson), Jean-Louis PELLERIN (Banvou), Alexandra TERTRE (La Bazoque), Jean-Marie GAUDIN (Bellou en Houlme), Didier VIECELI (Berjou), Véronique NOEL (Briouze), Xavier DE SAINT POL (Cahan), Hervé BORDERIE (Cerisy Belle Etoile), Agnès MORICE (La Chapelle au Moine), Jean-Claude DORSY (La Chapelle Biche), Didier LANGLIN (Le Châtelier), Jacky LECOQ (La Coulonche), Gérard PIERRE (Durcet), Claude GASNIER (Echalou), Michel LEROYER, Sylvie ERRARD, Olivier BREUIL, Véronique CLEMENTE DA CONCEICAO, Guy MIDY, Christine GERVAIS et José COLLADO (La Ferté Macé), Gaëlle PIOLINE, Lori HELLOCO, Sophie RENAUDIN, Subay SAHIN, Angela PRESSE, Dominique ARMAND, Leïla HARDY, Thierry AUBIN, Annick ROBIN-MOITRY, Yvette LERICHOME, Bruno ASSELOT, Jean-François BRISSET, Tâm NGUYEN, Sylvie DUFOUR et Emmanuelle BERGOT (Flers), Bruno AUVRAY (Le Grais), Michel LAMY (La Lande Patry), Didier DELAPORTE (La Lande Saint Siméon), Gérard BERNET (Landigou), Bernard MESENGE (Lonlay le Tesson), Jean-Marie DELANGE (Le Ménéil de Briouze), Jacky ALLEAU (Ménéil Hubert sur Orne), Régine POTTIER (Messei), Alain DELAUNAY (Montilly sur Noireau), Marilyne CORREYEUR (Les Monts d'Andaine), Jean-Luc LEPORTIER (Pointel), Jean-Claude GUILLEMIN (Saint André de Messei), Jean-Luc CHAMPIN (Saint Clair de Halouze), Frédéric LECHEVALIER et Chloé EUSTACHE (Saint Georges des Groseillers), Claude MONTEBAULT (Saint Paul), Michèle GUICHETEAU (Saint Pierre du Regard), Emmanuel LE SECQ (Sainte Honorine la Chardonne), Marc SIMON (Saint Opportune) et Charlie LETETREL (Saires la Verrerie).

Conseillers suppléants : Bruno BOISSAIS (Aubusson), Didier MICHEL (Banvou), Sandrine DESTAIS (La Bazoque), Jacqueline ONFRAY (Bellou en Houlme), Bénédicte BON (Berjou), Isabelle BLAIS (Cahan), Laurence COTARD (Caligny), Sébastien AMOROS (Cerisy Belle Etoile), Jean-Jacques ALEXANDRE (La Chapelle au Moine), Marie-Christine LEDEUX (La Chapelle Biche), Thérèse SOUTIF (Le Châtelier), Stanislas BISSON (La Coulonche), Alain LESILLIER (Dompierre), Jean-Pierre GOSSELIN (Durcet), Bruno LANDEMORE (Echalou), Laurence LALES (La Ferrière aux Etangs), Jean-François COUPRIT (Le Grais), Serge PARIS (La Lande Saint Siméon), Nathalie LIEFOOGHE (Landigou), Agathe PRIEUR (Landisacq), Patrice BIDAULT (Lonlay le Tesson), Gérard THOMAS (Le Ménéil de Briouze), Gilbert GUERIN (Ménéil Hubert sur Orne), Antoine GERARD (Montilly sur Noireau), Thibault GALLOT (Pointel), Dominique VEGEE (Saint André de Messei), Nathalie GUITTON (Saint Clair de Halouze), Jean-Marie POTHE (Saint Paul), Margaret BRAULT (Saint Philbert sur Orne), Sylvain VOISIN (Saint Pierre du Regard), Catherine LECHERPY (Sainte Honorine la Chardonne), Arnaud LEMANCEL (Sainte Opportune), Marc DENIS (Saires la Verrerie), Claude LEBEURRIER (La Selle la Forge).

Titulaire absent	Suppléant présent	Questions
Sylvain BOULANT	Bruno BOISSAIS	Ensemble de la séance
Didier DELAPORTE	Serge PARIS	

Tous présents, à l'exception de :

Procurations :	Mandant	Mandataire	Questions
Yvette LERICHOME		Jacques DUPERRON	2022-510 à 2022-512
		Lori HELLOCO	2022-513 à la fin
Angela PRESSE		Jérémy PREVOST	2022-510 à 2022-512
		Gaëlle PIOLINE	2022-513 à la fin
Agnès MORICE		Stéphane TERRIER	Ensemble de la séance
Hervé BORDERIE		Gilles RABACHE	
Leïla HARDY		Subay SAHIN	
Sophie RENAUDIN		Dominique ARMAND	
Marilyne CORREYEUR		Stéphan GRAVELAT	
Tâm NGUYEN		Jean-François BRISSET	
Jean-Luc CHAMPIN		Didier LANGLIN	

Excusés : Anne GOUELIBO, Jacky LECOQ, Thierry AUBIN (ensemble de la séance)

Absents : Sylvie DUFOUR (2022-510 et 2022-511) – Gaëlle PIOLINE, Lori HELLOCO et Omar AYAD (2022-510 à 2022-512) – Sylvie ERRARD, Véronique CLEMENTE DA CONCEICAO, Christine GERVAIS, Emmanuelle BERGOT et Marc SIMON (ensemble de la séance)

Question	Présents	Votants
2022-510 et 2022-511	56	65
2022-512	57	66
2022-513 à 2022-527	60	69
2022-528	59	68
2022-529 à 2022-538	60	69
2022-539	60	66
2022-540 à 2022-558	60	69

EFFECTIF	
En exercice	: 77
Quorum	: 39

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance :	Clôture effectuée à :	Compte rendu affiché le :	Date d'affichage
01.04.2022	19 H 35	Véronique NOEL	22 H 30	08.04.2022	

Flers Agglo Communauté d'agglomération	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	07.04.2022	2022-530	1.4	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET DES DECISIONS DU PRESIDENT			

R A P P O R T

Présenté par

Omar AYAD

Vice-Président

Flers Agglo		N°	Date	Question	
ENSEMBLE 4 Commission Développement Durable et Environnement		09	24.03.2022	2	
CONSEIL	Séance	11	07.04.2022	N° d'ordre	N° délibération
				21	2022-530

OBJET	BASSIN VERSANT DE LA VARENNE ET DE L'EGRENNE – ENTENTE ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ANDAINE PASSAIS, DOMFRONT TINCHEBRAY INTERCO, LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BOCAGE MAYENNAIS, LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MONT SAINT MICHEL NORMANDIE ET FLERS AGGLO – EXTENSION AU BASSIN VERSANT DE LA VEE – ACTUALISATION DE LA CONVENTION CADRE ET DE LA CONVENTION DE MUTUALISATION DU SERVICE D'ANIMATION
--------------	--

BP/EA

Chers Collègues,

Par délibération n° 2017-276 du 28 septembre 2017, le conseil communautaire de Flers Agglo a approuvé la création d'une Entente entre la Communauté de Communes Andaine Passais, Domfront-Tinchebray Interco, la Communauté de Communes du bocage Mayennais, la Communauté d'Agglomération Mont Saint Michel Normandie et Flers Agglo visant à mettre en œuvre un programme de restauration des milieux aquatiques de la Varenne et de l'Egrenne (carte en annexe).

La Communauté de Communes Andaine-Passais a accepté de porter la maîtrise d'ouvrage de l'étude diagnostique et d'être la structure porteuse de l'animation du futur programme de travaux. La Communauté de Communes Andaine-Passais se charge de solliciter les demandes de financement et adresse aux autres collectivités de l'Entente une demande de participation (déduction faite des subventions perçues).

L'étude diagnostic a porté sur 300 km de cours d'eau, comprenant le lit mineur, les berges et les zones riveraines sur 30 mètres de part et d'autre. Cette étude a pour finalité la création d'un programme d'actions sur le bassin versant visant à améliorer et restaurer les milieux aquatiques.

Lors du COPIL du 9 décembre dernier, les élus membres de l'Entente ont validé l'extension de l'Entente Varenne-Egrenne au bassin versant de la Vée même si aucune intervention n'est prévue sur le premier programme triennal 2023 - 2025. Pour votre information, le bassin versant de la Vée a déjà bénéficié de travaux de restauration et d'entretien de cours d'eau sur la période 2014/2018 dans le cadre d'un Contrat Territorial des Milieux Aquatiques accompagné par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et porté par le Parc Naturel Régional Normandie Maine.

La clé de répartition pour l'étude diagnostique en cours sur Varenne-Egrenne et pour la mutualisation du service d'animation est basée à 50 % sur la population de l'EPCI au sein du périmètre et à 50 % sur le linéaire de cours d'eau dans le périmètre. L'extension du territoire au bassin versant de la Vée vient modifier le taux de participation à charge des collectivités.

Flers Agglo Communauté d'agglomération	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	07.04.2022	2022-530	1.4	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET DES DECISIONS DU PRESIDENT			

Collectivité	Bassin versant sans Vée		Taux de participation	Bassin versant avec Vée		Taux de participation	Montant participation prévisionnel € TTC
	Pop. dans le périmètre (pop légale 2013)	Linéaire de cours d'eau (Km)		Pop. dans le périmètre (pop légale 2019)	Linéaire de cours d'eau (Km)		
CC du Bocage Mayennais	3 462	181	12 %	3 361	181	10,5 %	3.088 €
CA Mont Saint Michel Normandie	1 772	112	6,8 %	1 738	112	6,1 %	1.794 €
Flers Agglo	7 126	149	16,4 %	9 414	225	20 %	5.881 €
CC Andaine-Passais	9 126	438	30,2 %	12 468	492	33,1 %	9.733 €
Domfront Tinchebray Interco	11 062	477	34,6 %	10 627	482	30,3 %	8.910 €

*Dépense estimative Animation Année 2022
(déduction faite des subventions estimatives de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et de la Région)*

En plus de ces dépenses d'animation, Flers Agglo remboursera la CDC Andaine Passais à hauteur du taux de participation de 20 % pour l'étude diagnostic et la Déclaration d'Intérêt Général.

Il convient de préciser que lors de la phase travaux, chaque collectivité restera maître d'ouvrage de ses travaux et sollicitera les subventions avec l'appui de la cellule d'animation de l'Entente. Afin de retenir la même entreprise par type de travaux, un groupement de commande sera réalisé entre les différentes collectivités de l'Entente. Pour votre information, ce montage correspond à celui qui existe pour l'Entente sur le Noireau entre Flers Agglo, Domfront Tinchebray Interco et l'Intercom de la Vire au Noireau.

Les premiers travaux devraient débiter au premier semestre 2023 suite à l'obtention de la Déclaration d'Intérêt Général (DIG) qui a été déposé en fin d'année 2021.

Le programme triennal de travaux envisagé sur Varenne-Egrenne (hors subventions) est le suivant :

	2023	2024	2025
CC du Bocage Mayennais	/	116.667 €	/
CA Mont Saint Michel Normandie	10.000 €	/	23.555 €
Flers Agglo	186.667 €	/	220.614 €
CC Andaine-Passais	/	83.333 €	/
Domfront Tinchebray Interco	116.667 €	116.667 €	/

Ces travaux pourront bénéficier d'une aide de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne à hauteur de 50 % et d'un accompagnement du CD 61 et de la Région Normandie.

Flers Agglo Communauté d'agglomération	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	07.04.2022	2022-530	1.4	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET DES DECISIONS DU PRESIDENT			

Afin de tenir compte de ces évolutions, il est nécessaire de procéder à une actualisation de la convention cadre de l'Entente et de la convention pour la mutualisation de la cellule d'animation de l'Entente.

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

- 1 – DECIDER** de l'extension du territoire de l'Entente Varenne - Egrenne au Bassin Versant de la Vée.
- 2 – APPROUVER** la convention cadre et la convention pour la mutualisation de la cellule d'animation de l'Entente.
- 3 – AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer les conventions avec la Communauté de Communes du Bocage Mayennais, la Communauté d'Agglomération Mont Saint Michel Normandie, la Communauté de Communes Andaine-Passais et Domfront Tinchebray Interco.
- 4 – ACCEPTER** la participation financière de Flers Agglo à la Communauté de Communes Andaine Passais pour l'animation (y compris études et démarches administratives).
- 5 – PRECISER** que les budgets ont été inscrits au BP 2022.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

Le Président,

Yves GOASDOUÉ

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-200035814-20220407-2022-530-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/04/2022

Publication : 11/04/2022

Flers Agglo Communauté d'agglomération			
Date	Délibération	Nature	Folio n°
07.04.2022	2022-531	1.4	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET DES DECISIONS DU PRESIDENT			

SEANCE N° 11 DU 7 AVRIL 2022

49 questions, numérotées 2022-510 à 2022-558

DELIBERATION

CONTRAT TERRITORIAL EAU MULTITHEMATIQUE DU BASSIN VERSANT DE LA MAYENNE AMONT 2021 / 2023 VOLETS POLLUTIONS DIFFUSES-TRANSFERT, MILIEUX AQUATIQUES

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil Communautaire, convoqué dans les délais légaux, s'est réuni à la Salle Culturelle de la Varenne - Rue Jean Dumas - 61440 Messei, sous la présidence de Yves GOASDOUE, Président de Flers Agglo,

Outre le Président, étaient invités Mesdames et Messieurs :

Vice-Présidents : Michel DUMAINE (Messei), Vincent BEAUMONT (La Ferrière aux Etangs), Omar AYAD (Flers), Stéphan GRAVELAT (Les Monts d'Andaine), François BAILLE (Athis Val de Rouvre), Jacques FORTIS (Briouze), Anne GOUELIBO (La Lande Patry), Béatrice GUYOT (Landisacq), Laurent JUMELINE (Flers), Jérémy PREVOST (Flers), Gilles RABACHE (Caligny), Thierry RAUX (Saint Philbert sur Orne), Stéphane TERRIER (Saint Georges des Groseillers) et Sylvie THIEULET (La Selle la Forge)

Conseillers titulaires : Annette HAMMELIN (Athis Val de Rouvre), Daniel BIGEON (Dompierre), Chantal CORVEE (Saint Georges des Groseillers), Alain LANGE, François BAILLE, Eliane DENIAUX et Kévin LEGEAY (Athis Val de Rouvre), Sylvain BOULANT (Aubusson), Jean-Louis PELLERIN (Banvou), Alexandra TERTRE (La Bazoque), Jean-Marie GAUDIN (Bellou en Houleme), Didier VIECELI (Berjou), Véronique NOEL (Briouze), Xavier DE SAINT POL (Cahan), Hervé BORDERIE (Cerisy Belle Etoile), Agnès MORICE (La Chapelle au Moine), Jean-Claude DORSY (La Chapelle Biche), Didier LANGLIN (Le Châtellier), Jacky LECOQ (La Coulonche), Gérard PIERRE (Durcet), Claude GASNIER (Echalou), Michel LEROYER, Sylvie ERRARD, Olivier BREUIL, Véronique CLEMENTE DA CONCEICAO, Guy MIDY, Christine GERVAIS et José COLLADO (La Ferté Macé), Gaëlle PIOLINE, Lori HELLOCO, Sophie RENAUDIN, Subay SAHIN, Angela PRESSE, Dominique ARMAND, Leïla HARDY, Thierry AUBIN, Annick ROBIN-MOITRY, Yvette LERICHOME, Bruno ASSELOT, Jean-François BRISSET, Tâm NGUYEN, Sylvie DUFOUR et Emmanuelle BERGOT (Flers), Bruno AUVRAY (Le Graisi), Michel LAMY (La Lande Patry), Didier DELAPORTE (La Lande Saint Siméon), Gérard BERNET (Landigou), Bernard MESENGE (Lonlay le Tesson), Jean-Marie DELANGE (Le Ménéil de Briouze), Jacky ALLEAU (Ménéil Hubert sur Orne), Régine POTTIER (Messei), Alain DELAUNAY (Montilly sur Noireau), Marilyne CORREYEUR (Les Monts d'Andaine), Jean-Luc LEPORTIER (Pointel), Jean-Claude GUILLEMIN (Saint André de Messei), Jean-Luc CHAMPIN (Saint Clair de Halouze), Frédéric LECHEVALIER et Chloé EUSTACHE (Saint Georges des Groseillers), Claude MONTEBAULT (Saint Paul), Michèle GUICHETEAU (Saint Pierre du Regard), Emmanuel LE SECQ (Sainte Honorine la Chardonne), Marc SIMON (Saint Opportune) et Charlie LETETREL (Saires la Verrerie).

Conseillers suppléants : Bruno BOISSAIS (Aubusson), Didier MICHEL (Banvou), Sandrine DESTAIS (La Bazoque), Jacqueline ONFRAY (Bellou en Houleme), Bénédicte BON (Berjou), Isabelle BLAIS (Cahan), Laurence COTARD (Caligny), Sébastien AMOROS (Cerisy Belle Etoile), Jean-Jacques ALEXANDRE (La Chapelle au Moine), Marie-Christine LEDEUX (La Chapelle Biche), Thérèse SOUTIF (Le Châtellier), Stanislas BISSON (La Coulonche), Alain LESELLIER (Dompierre), Jean-Pierre GOSSELIN (Durcet), Bruno LANDEMORE (Echalou), Laurence LALES (La Ferrière aux Etangs), Jean-François COUPRIT (Le Graisi), Serge PARIS (La Lande Saint Siméon), Nathalie LIEFOOGHE (Landigou), Agathe PRIEUR (Landisacq), Patrice BIDAULT (Lonlay le Tesson), Gérard THOMAS (Le Ménéil de Briouze), Gilbert GUERIN (Ménéil Hubert sur Orne), Antoine GERARD (Montilly sur Noireau), Thibault GALLOT (Pointel), Dominique VEGEE (Saint André de Messei), Nathalie GUITTON (Saint Clair de Halouze), Jean-Marie POTHE (Saint Paul), Margaret BRAULT (Saint Philbert sur Orne), Sylvain VOISIN (Saint Pierre du Regard), Catherine LECHERPY (Sainte Honorine la Chardonne), Arnaud LEMANCEL (Sainte Opportune), Marc DENIS (Saires la Verrerie), Claude LEBEURRIER (La Selle la Forge).

Titulaire absent		Suppléant présent		Questions
Sylvain BOULANT	Didier DELAPORTE	Bruno BOISSAIS	Serge PARIS	Ensemble de la séance

Tous présents, à l'exception de :

Mandant		Mandataire		Questions
Yvette LERICHOME	Angela PRESSE	Jacques DUPERRON	Lori HELLOCO	2022-510 à 2022-512
		Jérémy PREVOST	Gaëlle PIOLINE	2022-513 à la fin
Agnès MORICE	Hervé BORDERIE	Stéphane TERRIER	Gilles RABACHE	2022-510 à 2022-512
Leïla HARDY	Sophie RENAUDIN	Subay SAHIN	Dominique ARMAND	2022-513 à la fin
Marilyne CORREYEUR	Tâm NGUYEN	Stéphan GRAVELAT	Jean-François BRISSET	Ensemble de la séance
Jean-Luc CHAMPIN	Didier LANGLIN			

Excusés : Anne GOUELIBO, Jacky LECOQ, Thierry AUBIN (ensemble de la séance)

Absents : Sylvie DUFOUR (2022-510 et 2022-511) – Gaëlle PIOLINE, Lori HELLOCO et Omar AYAD (2022-510 à 2022-512) – Sylvie ERRARD, Véronique CLEMENTE DA CONCEICAO, Christine GERVAIS, Emmanuelle BERGOT et Marc SIMON (ensemble de la séance)

Question	Présents	Votants
2022-510 et 2022-511	56	65
2022-512	57	66
2022-513 à 2022-527	60	69
2022-528	59	68
2022-529 à 2022-538	60	69
2022-539	60	66
2022-540 à 2022-558	60	69

EFFECTIF	
En exercice	: 77
Quorum	: 39

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance :	Clôture effectuée à :	Compte rendu affiché le :	Date d'affichage
01.04.2022	19 H 35	Véronique NOEL	22 H 30	08.04.2022	

Flers Agglo Communauté d'agglomération	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	07.04.2022	2022-531	1.4	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET DES DECISIONS DU PRESIDENT			

R A P P O R T

Présenté par

Omar AYAD

Vice-Président

Flers Agglo		N°	Date	Question	
ENSEMBLE 4 Commission Développement Durable et Environnement		09	24.03.2022	3	
CONSEIL	Séance	11	07.04.2022	N° d'ordre	N° délibération
				22	2022-531

OBJET	CONTRAT TERRITORIAL EAU MULTITHEMATIQUE DU BASSIN VERSANT DE LA MAYENNE AMONT 2021 / 2023 – VOLETS POLLUTIONS DIFFUSES-TRANSFERT, MILIEUX AQUATIQUES
--------------	---

BP/EA

Chers Collègues,

Par délibération n° 2017-276 du 28 septembre 2017, le conseil communautaire de Flers Agglo a approuvé la création d'une Entente entre la Communauté de Communes Andaine Passais, Domfront-Tinchebray Interco, la Communauté de Communes du bocage Mayennais, la Communauté d'Agglomération Mont Saint Michel Normandie et Flers Agglo visant à mettre en œuvre un programme de restauration des milieux aquatiques de la Varenne et de l'Egrenne.

Par délibération de ce jour, vous avez décidé de l'extension de l'Entente Varenne-Egrenne au Bassin Versant de la Vée et approuvé l'actualisation des conventions de cette Entente.

Le Bassin Versant de la Varenne - Egrenne fait partie plus globalement du bassin versant de la Mayenne (carte en annexe).

Le Département de la Mayenne, l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, la Région des Pays de la Loire, le Département de l'Orne, les Services de l'Etat, la Commission Locale de l'Eau du bassin de la Mayenne et les collectivités du bassin de la Mayenne ont l'objectif de signer un Contrat Territorial Eau pour reconquérir la qualité de la ressource en eau, des milieux aquatiques et humides sur le bassin versant de la Mayenne amont.

Le pilotage de ce contrat sera assuré par le Département de la Mayenne en tant que structure porteuse du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Mayenne.

Ce Contrat territorial Eau 2021/2023 comprend 3 volets :

- Volet pollutions diffuses – captages – transfert – bocage – érosion :
 - Mobilisation des acteurs / pratiques respectueuses de l'environnement et de la qualité de l'eau,
 - Lutte contre les pollutions diffuses,
 - Limitation des transferts de pollutions,
 - Suivi de la qualité de l'eau et études.
- Volet limitation de l'érosion et des transferts vers les cours d'eau :
 - Amélioration de la connaissance du territoire,
 - Promouvoir et inciter aux bonnes pratiques (techniques culturales et aménagements),
 - Inciter à la gestion pérenne du bocage et à la plantation.

Flers Agglo Communauté d'agglomération	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	07.04.2022	2022-531	1.4	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET DES DECISIONS DU PRESIDENT			

- Volet Milieux aquatiques et biodiversité :

- Etudes,
- **Préservation et restauration des milieux aquatiques,**
- Préservation et restauration des milieux humides et de leur biodiversité,
- Connaissance et suivi des milieux aquatiques et humides,
- Communication.

Le volet « Pollution diffuse » sera sous maîtrise d'ouvrage des Syndicats Départementaux de l'Eau de la Manche et de l'Orne. Les actions de ce volet seront financées par les différents partenaires financiers conformément à leur politique d'accompagnement.

Le volet « Limitation de l'érosion et des transferts vers les cours d'eau » sera sous maîtrise d'ouvrage du Conseil Départemental de la Mayenne, de la communauté de communes du Mont des Avaloirs, de la communauté de communes du Bocage Mayennais, du syndicat départemental de l'eau de l'Orne et du GIEE Méthan'agri Flers - Messei.

Le volet « Milieux aquatiques » sur le bassin versant Varenne-Egrenne sera mis en œuvre par les collectivités membres de l'Entente Varenne-Egrenne. Ce Contrat territorial Eau de la Mayenne amont permet par conséquent de contractualiser avec les financeurs pour le financement de la cellule d'animation de l'Entente Varenne-Egrenne et pour les actions de restauration des milieux aquatiques à intervenir.

Pour information, les études et travaux de restauration des cours d'eau seront financés par l'Agence de l'Eau Loire - Bretagne à hauteur de 50 % et par le Conseil Départemental de l'Orne et la Région Normandie. La cellule d'animation de l'Entente sera financée par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne à hauteur de 60 % et par la Région Normandie à hauteur de 20 %.

Le montant prévisionnel de ce programme d'actions s'élève à 2.920.000 € pour les 3 ans du contrat.

Comme vous le savez, l'Entente n'a pas de rôle exécutif. Les orientations, recommandations, éventuellement conclusions et propositions émises en conférence ne deviennent exécutoires qu'après avoir été délibérées et ratifiées par des délibérations concordantes des conseils communautaires de l'Entente. Ainsi, il revient à chaque membre de l'Entente Varenne-Egrenne de signer le Contrat Territorial Eau du bassin versant de la Mayenne amont.

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

- 1 – AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer le Contrat territorial Eau multithématique du bassin versant de la Mayenne amont, sous réserve de l'approbation des annexes financières par le Conseil Communautaire.
- 2 – PRECISER** que ce Contrat Territorial Eau de la Mayenne amont permet de contractualiser avec les financeurs notamment pour le financement de la cellule d'animation de l'Entente Varenne-Egrenne et pour les actions de restauration des milieux aquatiques à intervenir.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

Le Président,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-200035814-20220407-2022-531-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/04/2022
Publication : 11/04/2022

Yves GOASDOUÉ

Flers Agglo Communauté d'agglomération			
Date	Délibération	Nature	Folio n°
07.04.2022	2022-532	8.8	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET DES DECISIONS DU PRESIDENT			

SEANCE N° 11 DU 7 AVRIL 2022
49 questions, numérotées 2022-510 à 2022-558

DELIBERATION

**APPEL A MANIFESTATION « OPERATION NORMANDIE HAIES »
SOUTIEN A LA CANDIDATURE DU PETR DU PAYS DU BOCAGE**

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil Communautaire, convoqué dans les délais légaux, s'est réuni à la Salle Culturelle de la Varenne - Rue Jean Dumas - 61440 Messei, sous la présidence de Yves GOASDOUE, Président de Flers Agglo,

Outre le Président, étaient invités Messdames et Messieurs :

Vice-Présidents : Michel DUMAINE (Messei), Vincent BEAUMONT (La Ferrière aux Etangs), Omar AYAD (Flers), Stéphan GRAVELAT (Les Monts d'Andaine), François BAILLE (Athis Val de Rouvre), Jacques FORTIS (Briouze), Anne GOUELIBO (La Lande Patry), Béatrice GUYOT (Landisacq), Laurent JUMELINE (Flers), Jérémy PREVOST (Flers), Gilles RABACHE (Caligny), Thierry RAUX (Saint Philbert sur Orne), Stéphane TERRIER (Saint Georges des Groseillers) et Sylvie THIEULENT (La Selle la Forge)

Conseillers titulaires : Annette HAMMELIN (Athis Val de Rouvre), Daniel BIGEON (Dompierre), Chantal CORVEE (Saint Georges des Groseillers), Alain LANGE, François BAILLE, Eliane DENIAUX et Kévin LEGEAY (Athis Val de Rouvre), Sylvain BOULANT (Aubusson), Jean-Louis PELLERIN (Banvou), Alexandra TERTRE (La Bazoque), Jean-Marie GAUDIN (Bellou en Houleme), Didier VIECELI (Berjou), Véronique NOEL (Briouze), Xavier DE SAINT POL (Cahan), Hervé BORDERIE (Cerisy Belle Etoile), Agnès MORICE (La Chapelle au Moine), Jean-Claude DORSY (La Chapelle Biche), Didier LANGLIN (Le Châtellier), Jacky LECOQ (La Coulonche), Gérard PIERRE (Durcet), Claude GASNIER (Echalou), Michel LEROYER, Sylvie ERRARD, Olivier BREUIL, Véronique CLEMENTE DA CONCEICAO, Guy MIDY, Christine GERVAIS et José COLLADO (La Ferté Macé), Gaëlle PIOLINE, Lori HELLOCO, Sophie RENAUDIN, Subay SAHIN, Angela PRESSE, Dominique ARMAND, Leïla HARDY, Thierry AUBIN, Annick ROBIN-MOITRY, Yvette LERICHOME, Bruno ASSELOT, Jean-François BRISSET, Tâm NGUYEN, Sylvie DUFOUR et Emmanuelle BERGOT (Flers), Bruno AUVRAY (Le Graisi), Michel LAMY (La Lande Patry), Didier DELAPORTE (La Lande Saint Siméon), Gérard BERNET (Landigou), Bernard MESENGE (Lonlay le Tesson), Jean-Marie DELANGE (Le Ménéil de Briouze), Jacky ALLEAU (Ménéil Hubert sur Orne), Régine POTTIER (Messei), Alain DELAUNAY (Montilly sur Noireau), Marilyne CORREYEUR (Les Monts d'Andaine), Jean-Luc LEPORTIER (Pointel), Jean-Claude GUILLEMIN (Saint André de Messei), Jean-Luc CHAMPIN (Saint Clair de Halouze), Frédéric LECHEVALIER et Chloé EUSTACHE (Saint Georges des Groseillers), Claude MONTEBAULT (Saint Paul), Michèle GUICHETEAU (Saint Pierre du Regard), Emmanuel LE SECQ (Sainte Honorine la Chardonne), Marc SIMON (Saint Opportune) et Charlie LETETREL (Saires la Verrerie).

Conseillers suppléants : Bruno BOISSAIS (Aubusson), Didier MICHEL (Banvou), Sandrine DESTAIS (La Bazoque), Jacqueline ONFRAY (Bellou en Houleme), Bénédicte BON (Berjou), Isabelle BLAIS (Cahan), Laurence COTARD (Caligny), Sébastien AMOROS (Cerisy Belle Etoile), Jean-Jacques ALEXANDRE (La Chapelle au Moine), Marie-Christine LEDEUX (La Chapelle Biche), Thérèse SOUTIF (Le Châtellier), Stanislas BISSON (La Coulonche), Alain LESELLIER (Dompierre), Jean-Pierre GOSSELIN (Durcet), Bruno LANDEMOR (Echalou), Laurence LALES (La Ferrière aux Etangs), Jean-François COUPRIT (Le Graisi), Serge PARIS (La Lande Saint Siméon), Nathalie LIEFOOGHE (Landigou), Agathe PRIEUR (Landisacq), Patrice BIDAULT (Lonlay le Tesson), Gérard THOMAS (Le Ménéil de Briouze), Gilbert GUERIN (Ménéil Hubert sur Orne), Antoine GERARD (Montilly sur Noireau), Thibault GALLOT (Pointel), Dominique VEGEE (Saint André de Messei), Nathalie GUITTON (Saint Clair de Halouze), Jean-Marie POTHE (Saint Paul), Margaret BRAULT (Saint Philbert sur Orne), Sylvain VOISIN (Saint Pierre du Regard), Catherine LECHERP (Sainte Honorine la Chardonne), Arnaud LEMANCEL (Sainte Opportune), Marc DENIS (Saires la Verrerie), Claude LEBEURRIER (La Selle la Forge).

Titulaire absent	Suppléant présent	Questions
Sylvain BOULANT	Bruno BOISSAIS	Ensemble de la séance
Didier DELAPORTE	Serge PARIS	

Tous présents, à l'exception de :

Procurations :	Mandant	Mandataire	Questions
Yvette LERICHOME		Jacques DUPERRON	2022-510 à 2022-512
		Lori HELLOCO	2022-513 à la fin
Angela PRESSE		Jérémy PREVOST	2022-510 à 2022-512
		Gaëlle PIOLINE	2022-513 à la fin
Agnès MORICE		Stéphane TERRIER	Ensemble de la séance
Hervé BORDERIE		Gilles RABACHE	
Leïla HARDY		Subay SAHIN	
Sophie RENAUDIN		Dominique ARMAND	
Marilyne CORREYEUR		Stéphan GRAVELAT	
Tâm NGUYEN		Jean-François BRISSET	
Jean-Luc CHAMPIN		Didier LANGLIN	

Excusés : Anne GOUELIBO, Jacky LECOQ, Thierry AUBIN (ensemble de la séance)

Absents : Sylvie DUFOUR (2022-510 et 2022-511) – Gaëlle PIOLINE, Lori HELLOCO et Omar AYAD (2022-510 à 2022-512) – Sylvie ERRARD, Véronique CLEMENTE DA CONCEICAO, Christine GERVAIS, Emmanuelle BERGOT et Marc SIMON (ensemble de la séance)

Question	Présents	Votants
2022-510 et 2022-511	56	65
2022-512	57	66
2022-513 à 2022-527	60	69
2022-528	59	68
2022-529 à 2022-538	60	69
2022-539	60	66
2022-540 à 2022-558	60	69

EFFECTIF	
En exercice	: 77
Quorum	: 39

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance :	Clôture effectuée à :	Compte rendu affiché le :	Date d'affichage
01.04.2022	19 H 35	Véronique NOEL	22 H 30	08.04.2022	

Flers Agglo Communauté d'agglomération	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	07.04.2022	2022-532	8.8	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET DES DECISIONS DU PRESIDENT			

R A P P O R T

Présenté par

Omar AYAD

Vice-Président

Flers Agglo		N°	Date	Question	
ENSEMBLE 4 Commission Développement Durable et Environnement		09	24.03.2022	4	
CONSEIL	Séance	11	07.04.2022	N° d'ordre	N° délibération
				23	2022-532

OBJET	APPEL A MANIFESTATION « OPERATION NORMANDIE HAIES » – SOUTIEN A LA CANDIDATURE DU PETR DU PAYS DU BOCAGE
--------------	---

SDC/EA

Chers Collègues,

Dans le cadre de la démarche régionale « Territoire Durable 2030 », Flers Agglo a défini un axe n° 3 de travail sur la Biodiversité. Au sein de cet axe portant sur la préservation et la restauration des continuités écologiques du territoire, Flers Agglo a précisé qu'elle élaborerait notamment un plan d'actions pour la préservation des habitats naturels humides et terrestres d'intérêt écologique (forêts, prairies, haies, etc).

Ce plan d'actions est en cours de rédaction. Il viendra s'appuyer sur des démarches déjà mises en œuvre (travaux sur les cours d'eau pour le retour au bon état écologique, campagnes de replantation des haies, suivi écologique de sites remarquables ...) et sur de nouvelles actions qui viendront par ailleurs répondre aux objectifs du Plan Climat Air Energie Territorial en cours d'élaboration.

Le PETR du Pays du Bocage, avec l'appui du CPIE des collines normandes a répondu à un appel à projet sur l'ensemble du territoire du Pays du Bocage (comprenant Flers Agglo) pour expérimenter la mise en place d'un PSE Haie (Paiement pour Services Environnementaux). Ce dispositif permettra de valoriser les exploitations agricoles participant à la lutte contre l'érosion et le ruissellement grâce au maintien et à la gestion de l'ensemble de leurs haies tant dans l'aspect quantitatif que qualitatif. Les exploitations sélectionnées s'engageront sur 5 ans et percevront une rémunération (financée par l'agence de l'eau seine normandie).

Parallèlement, la Région lance un Appel à Manifestation d'Intérêt dénommé « Opération Normandie Haie » permettant d'accompagner des collectivités à la mise en place d'une gestion et d'une valorisation durable de leurs haies, dans un cadre partenarial.

Cet AMI doit permettre :

- d'identifier des collectivités normandes engagées dans des démarches volontaires pour préserver et développer fortement leur réseau de haies, dans le cadre des différentes politiques de leur territoire ;
- de favoriser l'animation et la coordination locale à l'échelle de ces territoires pour faciliter la mise en œuvre d'actions concrètes ;
- d'accompagner techniquement et financièrement ces collectivités et leurs partenaires pour la gestion et la valorisation durable des haies par la structuration, le développement ou le renforcement de filières locales de valorisation économique et environnementale ;
- de renforcer une dynamique régionale de reconquête de la haie et du bocage, en s'appuyant sur les partenaires régionaux et sur les territoires pilotes retenus à l'AMI, pour partager et diffuser à toute la Normandie les expériences réussies.

Flers Agglo Communauté d'agglomération	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	07.04.2022	2022-532	8.8	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET DES DECISIONS DU PRESIDENT			

La candidature doit définir des propositions d'actions dans chacun des axes suivants :

Axe 1 : Préserver les haies et leurs différentes fonctions

Axe 2 : Reconquérir les haies

Axe 3 : Valoriser durablement les haies par des filières locales

Axe 4 : Mobiliser et développer les partenariats autour des haies

Axe 5 : Assurer cohérence et convergence des démarches territoriales

Ainsi, en complément de l'expérimentation PSE Haie, le PETR du Pays du Bocage, va répondre à cet AMI avec l'appui du CPIE des Collines Normandes avec comme proposition d'expérimenter des démarches, des actions à l'échelle du bassin de la Rouvre avec le territoire du syndicat mixte de la Rouvre en cœur de projet. Ce territoire concerne plusieurs EPCI au sein du PETR (dont Flers Agglo) et est par ailleurs un secteur à enjeux sur les questions de haies et de lutte contre l'érosion. Ces démarches pourront être dupliquées sur les autres secteurs du PETR en fonction du retour d'expérience.

En dehors du secteur du bassin de la Rouvre, chaque EPCI pourrait s'engager dans un des axes de cet AMI.

Si la candidature du PETR est retenue, alors la Région assurera un suivi et un accompagnement technique personnalisé, proposera une première aide forfaitaire de 10.000 € pour permettre de concevoir et maturer le plan d'actions en faveur des haies, en réponse aux 5 axes.

Au-delà de 2022, la région apporterait au PETR une aide forfaitaire de 80.000 € pour animer la mise en œuvre de votre plan d'actions pendant 3 ans, conditionnée à l'atteinte des objectifs de résultats en faveur des haies.

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

- 1 – ACTER** l'intérêt de Flers Agglo à la candidature du PETR pour répondre à l'Appel à Manifestation « Opération Normandie Haies » ci-dessus exposé.
- 2 – AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cet AMI.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

Le Président,

Yves GOASDOUÉ

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-200035814-20220407-2022-532-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/04/2022

Publication : 11/04/2022

Flers Agglo Communauté d'agglomération			
Date	Délibération	Nature	Folio n°
07.04.2022	2022-533	1.4	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET DES DECISIONS DU PRESIDENT			

SEANCE N° 11 DU 7 AVRIL 2022

49 questions, numérotées 2022-510 à 2022-558

DELIBERATION

CONVENTION DE PARTENARIAT 2022 ENTRE FLERS AGGLO ET L'ASSOCIATION « LA MAISON DE LA RIVIERE ET DU PAYSAGE » (CPIE DES COLLINES NORMANDES)

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil Communautaire, convoqué dans les délais légaux, s'est réuni à la Salle Culturelle de la Varenne - Rue Jean Dumas - 61440 Messei, sous la présidence de Yves GOASDOUE, Président de Flers Agglo,

Outre le Président, étaient invités Mesdames et Messieurs :

Vice-Présidents : Michel DUMAINE (Messei), Vincent BEAUMONT (La Ferrière aux Etangs), Omar AYAD (Flers), Stéphan GRAVELAT (Les Monts d'Andaine), François BAILLE (Athis Val de Rouvre), Jacques FORTIS (Briouze), Anne GOUELIBO (La Lande Patry), Béatrice GUYOT (Landisacq), Laurent JUMELINE (Flers), Jérémy PREVOST (Flers), Gilles RABACHE (Caligny), Thierry RAUX (Saint Philbert sur Orne), Stéphane TERRIER (Saint Georges des Groseillers) et Sylvie THIEULET (La Selle la Forge)

Conseillers titulaires : Annette HAMMELIN (Athis Val de Rouvre), Daniel BIGEON (Dompierre), Chantal CORVEE (Saint Georges des Groseillers), Alain LANGE, François BAILLE, Eliane DENIAUX et Kévin LEGEAY (Athis Val de Rouvre), Sylvain BOULANT (Aubusson), Jean-Louis PELLERIN (Banvou), Alexandra TERTRE (La Bazoque), Jean-Marie GAUDIN (Bellou en Houleme), Didier VIECELI (Berjou), Véronique NOEL (Briouze), Xavier DE SAINT POL (Cahan), Hervé BORDERIE (Cerisy Belle Etoile), Agnès MORICE (La Chapelle au Moine), Jean-Claude DORSY (La Chapelle Biche), Didier LANGLIN (Le Châtellier), Jacky LECOQ (La Coulonche), Gérard PIERRE (Durcet), Claude GASNIER (Echalou), Michel LEROYER, Sylvie ERRARD, Olivier BREUIL, Véronique CLEMENTE DA CONCEICAO, Guy MIDY, Christine GERVAIS et José COLLADO (La Ferté Macé), Gaëlle PIOLINE, Lori HELLOCO, Sophie RENAUDIN, Subay SAHIN, Angela PRESSE, Dominique ARMAND, Leïla HARDY, Thierry AUBIN, Annick ROBIN-MOITRY, Yvette LERICHOMME, Bruno ASSELOT, Jean-François BRISSET, Tâm NGUYEN, Sylvie DUFOUR et Emmanuelle BERGOT (Flers), Bruno AUVRAY (Le Graisi), Michel LAMY (La Lande Patry), Didier DELAPORTE (La Lande Saint Siméon), Gérard BERNET (Landigou), Bernard MESENGE (Lonlay le Tesson), Jean-Marie DELANGE (Le Ménéil de Briouze), Jacky ALLEAU (Ménéil Hubert sur Orne), Régine POTTIER (Messei), Alain DELAUNAY (Montilly sur Noireau), Marilyne CORREYEUR (Les Monts d'Andaine), Jean-Luc LEPORTIER (Pointel), Jean-Claude GUILLEMIN (Saint André de Messei), Jean-Luc CHAMPIN (Saint Clair de Halouze), Frédéric LECHEVALIER et Chloé EUSTACHE (Saint Georges des Groseillers), Claude MONTEBAULT (Saint Paul), Michèle GUICHETEAU (Saint Pierre du Regard), Emmanuel LE SECQ (Sainte Honorine la Chardonne), Marc SIMON (Saint Opportune) et Charlie LETETREL (Saires la Verrerie).

Conseillers suppléants : Bruno BOISSAIS (Aubusson), Didier MICHEL (Banvou), Sandrine DESTAIS (La Bazoque), Jacqueline ONFRAY (Bellou en Houleme), Bénédicte BON (Berjou), Isabelle BLAIS (Cahan), Laurence COTARD (Caligny), Sébastien AMOROS (Cerisy Belle Etoile), Jean-Jacques ALEXANDRE (La Chapelle au Moine), Marie-Christine LEDEUX (La Chapelle Biche), Thérèse SOUTIF (Le Châtellier), Stanislas BISSON (La Coulonche), Alain LESELLIER (Dompierre), Jean-Pierre GOSSELIN (Durcet), Bruno LANDEMORE (Echalou), Laurence LALES (La Ferrière aux Etangs), Jean-François COUPRIT (Le Graisi), Serge PARIS (La Lande Saint Siméon), Nathalie LIEFOOGHE (Landigou), Agathe PRIEUR (Landisacq), Patrice BIDAULT (Lonlay le Tesson), Gérard THOMAS (Le Ménéil de Briouze), Gilbert GUERIN (Ménéil Hubert sur Orne), Antoine GERARD (Montilly sur Noireau), Thibault GALLOT (Pointel), Dominique VEGEE (Saint André de Messei), Nathalie GUITTON (Saint Clair de Halouze), Jean-Marie POTHE (Saint Paul), Margaret BRAULT (Saint Philbert sur Orne), Sylvain VOISIN (Saint Pierre du Regard), Catherine LECHERPY (Sainte Honorine la Chardonne), Arnaud LEMANCEL (Sainte Opportune), Marc DENIS (Saires la Verrerie), Claude LEBEURRIER (La Selle la Forge).

Titulaire absent		Suppléant présent		Questions
Sylvain BOULANT	Didier DELAPORTE	Bruno BOISSAIS	Serge PARIS	Ensemble de la séance

Tous présents, à l'exception de :

Mandant		Mandataire		Questions
Yvette LERICHOMME		Jacques DUPERRON		2022-510 à 2022-512
		Lori HELLOCO		2022-513 à la fin
Angela PRESSE		Jérémy PREVOST		2022-510 à 2022-512
		Gaëlle PIOLINE		2022-513 à la fin
Agnès MORICE		Stéphane TERRIER		Ensemble de la séance
Hervé BORDERIE		Gilles RABACHE		
Leïla HARDY		Subay SAHIN		
Sophie RENAUDIN		Dominique ARMAND		
Marilyne CORREYEUR		Stéphan GRAVELAT		
Tâm NGUYEN		Jean-François BRISSET		
Jean-Luc CHAMPIN		Didier LANGLIN		

Excusés : Anne GOUELIBO, Jacky LECOQ, Thierry AUBIN (ensemble de la séance)

Absents : Sylvie DUFOUR (2022-510 et 2022-511) – Gaëlle PIOLINE, Lori HELLOCO et Omar AYAD (2022-510 à 2022-512) – Sylvie ERRARD, Véronique CLEMENTE DA CONCEICAO, Christine GERVAIS, Emmanuelle BERGOT et Marc SIMON (ensemble de la séance)

Question	Présents	Votants
2022-510 et 2022-511	56	65
2022-512	57	66
2022-513 à 2022-527	60	69
2022-528	59	68
2022-529 à 2022-538	60	69
2022-539	60	66
2022-540 à 2022-558	60	69

EFFECTIF	
En exercice	: 77
Quorum	: 39

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance :	Clôture effectuée à :	Compte rendu affiché le :	Date d'affichage
01.04.2022	19 H 35	Véronique NOEL	22 H 30	08.04.2022	

Flers Agglo Communauté d'agglomération	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	07.04.2022	2022-533	1.4	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET DES DECISIONS DU PRESIDENT			

R A P P O R T

Présenté par

Omar AYAD

Vice-Président

Flers Agglo		N°	Date	Question	
ENSEMBLE 4 Commission Développement Durable et Environnement		09	24.03.2022	5	
CONSEIL	Séance	11	07.04.2022	N° d'ordre	N° délibération
				24	2022-533

OBJET	CONVENTION DE PARTENARIAT 2022 ENTRE FLERS AGGLO ET L'ASSOCIATION « LA MAISON DE LA RIVIERE ET DU PAYSAGE » (CPIE DES COLLINES NORMANDES)
--------------	--

BP/EA

Chers Collègues,

Par délibération n° 2019-782 du 11 avril 2019, Flers Agglo a approuvé la convention de partenariat entre Flers Agglo et la Maison de la rivière et du paysage jusqu'au 31 décembre 2021.

Cette convention a pour objectif de valoriser les actions que Flers Agglo engage en matière d'éducation à l'environnement et de promotion de son patrimoine naturel. Compte tenu de l'intérêt général que présente pour Flers Agglo le développement des actions de protection et de mise en valeur de l'environnement, développement auquel contribue l'Association « La Maison de la Rivière et du Paysage », Flers Agglo et cette association ont souhaité unir leurs efforts.

LE CPIE assure sur son territoire (bocages ornais et virois, Suisse Normande) d'une part, des missions de sensibilisation et d'animation en matière de découverte de la nature et de la protection de l'environnement, et d'autre part, des missions de conseil et formation auprès des acteurs locaux (collectivités, services de l'Etat, entreprises,...) en matière d'expertise, de gestion et de valorisation du patrimoine naturel. Il dispose pour cela d'une équipe qualifiée d'animateurs nature et environnement et de chargés d'études/de mission.

Le CPIE s'engage à mettre en œuvre les objectifs suivants à travers différentes actions qui sont recensées dans la convention ci-après annexée :

Volet A : Mettre en œuvre des actions de sensibilisation (thèmes : biodiversité, eau, déchets, énergie, jardin, pêche écoresponsable, ...) en direction des jeunes et adultes du territoire de Flers Agglo, afin que ceux-ci acquièrent une connaissance des enjeux environnementaux et développent des pratiques d'écocitoyenneté.

Volet B : Mettre en œuvre et promouvoir un programme d'activités de découverte du patrimoine naturel sur le territoire et les propriétés de Flers Agglo à destination des habitants et des visiteurs.

Volet C : Former les agents et partenaires de Flers Agglo sur le champ de l'environnement et du développement durable.

Volet D : Apporter son conseil à Flers Agglo dans le domaine de l'expertise, la gestion et la valorisation du patrimoine naturel

Volet E : Réalisation ou participation au contenu de supports de communication relevant des thématiques présentées dans le cadre de cette convention.

Flers Agglo Communauté d'agglomération	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	07.04.2022	2022-533	1.4	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET DES DECISIONS DU PRESIDENT			

En 2022, le nombre de jours d'intervention du CPIE des collines normandes est de 48 jours (base : 350 €/jour). Le coût pour l'année 2022 est par conséquent d'un maximum de de 16.800 € à la charge de Flers Agglo.

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

- 1 - APPROUVER** la convention de partenariat 2022 entre Flers Agglo et la Maison de la rivière et du Paysage pour un montant de 16.800 €. Le budget alloué à ces opérations est inscrit au BP 2022 des directions concernées.
- 2 - AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention avec l'association « la Maison de la Rivière et du Paysage » ci-après annexée.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

Le Président,

Yves GOASDOUÉ

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-200035814-20220407-2022-533-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/04/2022

Publication : 11/04/2022

Flers Agglo Communauté d'agglomération			
Date	Délibération	Nature	Folio n°
07.04.2022	2022-534	7.5	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET DES DECISIONS DU PRESIDENT			

SEANCE N° 11 DU 7 AVRIL 2022

49 questions, numérotées 2022-510 à 2022-558

DELIBERATION

ANIMATION DU TERRITOIRE ET GRANDS EVENEMENTS SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ATTRIBUTIONS 2022

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil Communautaire, convoqué dans les délais légaux, s'est réuni à la Salle Culturelle de la Varenne - Rue Jean Dumas - 61440 Messei, sous la présidence de Yves GOASDOUE, Président de Flers Agglo,

Outre le Président, étaient invités Mesdames et Messieurs :

Vice-Présidents : Michel DUMAINE (Messei), Vincent BEAUMONT (La Ferrière aux Etangs), Omar AYAD (Flers), Stéphan GRAVELAT (Les Monts d'Andaine), François BAILLE (Athis Val de Rouvre), Jacques FORTIS (Briouze), Anne GOUELIBO (La Lande Patry), Béatrice GUYOT (Landisacq), Laurent JUMELINE (Flers), Jérémy PREVOST (Flers), Gilles RABACHE (Caligny), Thierry RAUX (Saint Philbert sur Orne), Stéphane TERRIER (Saint Georges des Groseillers) et Sylvie THIEULENT (La Selle la Forge)

Conseillers titulaires : Annette HAMMELIN (Athis Val de Rouvre), Daniel BIGEON (Dompierre), Chantal CORVEE (Saint Georges des Groseillers), Alain LANGE, François BAILLE, Eliane DENIAUX et Kévin LEGEAY (Athis Val de Rouvre), Sylvain BOULANT (Aubusson), Jean-Louis PELLERIN (Banvou), Alexandra TERTRE (La Bazoque), Jean-Marie GAUDIN (Bellou en Houlme), Didier VIECELI (Berjou), Véronique NOEL (Briouze), Xavier DE SAINT POL (Cahan), Hervé BORDERIE (Cerisy Belle Etoile), Agnès MORICE (La Chapelle au Moine), Jean-Claude DORSY (La Chapelle Biche), Didier LANGLIN (Le Châtelier), Jacky LECOQ (La Coulonche), Gérard PIERRE (Durcet), Claude GASNIER (Echalou), Michel LEROYER, Sylvie ERRARD, Olivier BREUIL, Véronique CLEMENTE DA CONCEICAO, Guy MIDY, Christine GERVAIS et José COLLADO (La Ferté Macé), Gaëlle PIOLINE, Lori HELLOCO, Sophie RENAUDIN, Subay SAHIN, Angela PRESSE, Dominique ARMAND, Leïla HARDY, Thierry AUBIN, Annick ROBIN-MOITRY, Yvette LERICHOME, Bruno ASSELOT, Jean-François BRISSET, Tâm NGUYEN, Sylvie DUFOUR et Emmanuelle BERGOT (Flers), Bruno AUVRAY (Le Grais), Michel LAMY (La Lande Patry), Didier DELAPORTE (La Lande Saint Siméon), Gérard BERNET (Landigou), Bernard MESENGE (Lonlay le Tesson), Jean-Marie DELANGE (Le Ménéil de Briouze), Jacky ALLEAU (Ménéil Hubert sur Orne), Régine POTTIER (Messei), Alain DELAUNAY (Montilly sur Noireau), Marilyne CORREYEUR (Les Monts d'Andaine), Jean-Luc LEPORTIER (Pointel), Jean-Claude GUILLEMIN (Saint André de Messei), Jean-Luc CHAMPIN (Saint Clair de Halouze), Frédéric LECHEVALIER et Chloé EUSTACHE (Saint Georges des Groseillers), Claude MONTEBAULT (Saint Paul), Michèle GUICHETEAU (Saint Pierre du Regard), Emmanuel LE SECQ (Sainte Honorine la Chardonne), Marc SIMON (Saint Opportune) et Charlie LETETREL (Saires la Verrerie).

Conseillers suppléants : Bruno BOISSAIS (Aubusson), Didier MICHEL (Banvou), Sandrine DESTAIS (La Bazoque), Jacqueline ONFRAY (Bellou en Houlme), Bénédicte BON (Berjou), Isabelle BLAIS (Cahan), Laurence COTARD (Caligny), Sébastien AMOROS (Cerisy Belle Etoile), Jean-Jacques ALEXANDRE (La Chapelle au Moine), Marie-Christine LEDEUX (La Chapelle Biche), Thérèse SOUTIF (Le Châtelier), Stanislas BISSON (La Coulonche), Alain LESELLIER (Dompierre), Jean-Pierre GOSSELIN (Durcet), Bruno LANDEMORE (Echalou), Laurence LALES (La Ferrière aux Etangs), Jean-François COUPRIT (Le Grais), Serge PARIS (La Lande Saint Siméon), Nathalie LIEFOOGHE (Landigou), Agathe PRIEUR (Landisacq), Patrice BIDAULT (Lonlay le Tesson), Gérard THOMAS (Le Ménéil de Briouze), Gilbert GUERIN (Ménéil Hubert sur Orne), Antoine GERARD (Montilly sur Noireau), Thibault GALLOT (Pointel), Dominique VEGEE (Saint André de Messei), Nathalie GUITTON (Saint Clair de Halouze), Jean-Marie POTHE (Saint Paul), Margaret BRAULT (Saint Philbert sur Orne), Sylvain VOISIN (Saint Pierre du Regard), Catherine LECHERPY (Sainte Honorine la Chardonne), Arnaud LEMANCEL (Sainte Opportune), Marc DENIS (Saires la Verrerie), Claude LEBEURRIER (La Selle la Forge).

Titulaire absent	Suppléant présent	Questions
Sylvain BOULANT Didier DELAPORTE	Bruno BOISSAIS Serge PARIS	Ensemble de la séance

Tous présents, à l'exception de :

Procurations :	Mandant	Mandataire	Questions
	Yvette LERICHOME	Jacques DUPERRON	2022-510 à 2022-512
		Lori HELLOCO	2022-513 à la fin
	Angela PRESSE	Jérémy PREVOST	2022-510 à 2022-512
		Gaëlle PIOLINE	2022-513 à la fin
	Agnès MORICE	Stéphane TERRIER	Ensemble de la séance
	Hervé BORDERIE	Gilles RABACHE	
	Leïla HARDY	Subay SAHIN	
	Sophie RENAUDIN	Dominique ARMAND	
	Marilyne CORREYEUR	Stéphan GRAVELAT	
	Tâm NGUYEN	Jean-François BRISSET	
	Jean-Luc CHAMPIN	Didier LANGLIN	

Excusés : Anne GOUELIBO, Jacky LECOQ, Thierry AUBIN (ensemble de la séance)

Absents : Sylvie DUFOUR (2022-510 et 2022-511) – Gaëlle PIOLINE, Lori HELLOCO et Omar AYAD (2022-510 à 2022-512) – Sylvie ERRARD, Véronique CLEMENTE DA CONCEICAO, Christine GERVAIS, Emmanuelle BERGOT et Marc SIMON (ensemble de la séance)

Question	Présents	Votants
2022-510 et 2022-511	56	65
2022-512	57	66
2022-513 à 2022-527	60	69
2022-528	59	68
2022-529 à 2022-538	60	69
2022-539	60	66
2022-540 à 2022-558	60	69

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance :	Clôture effectuée à :	Compte rendu affiché le :	Date d'affichage
01.04.2022	19 H 35	Véronique NOEL	22 H 30	08.04.2022	

EFFECTIF
En exercice : 77
Quorum : 39

Flers Agglo Communauté d'agglomération	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	07.04.2022	2022-534	7.5	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET DES DECISIONS DU PRESIDENT			

R A P P O R T

Présenté par

Thierry RAUX

Vice-Président

Flers Agglo		N°	Date	Question	
ENSEMBLE 5 Commission Animation du Territoire, Equipements Sportifs et Grands Evénements		09	24.03.2022	1	
ENSEMBLE 6 Commission Finances		09	25.03.2022	13	
CONSEIL	Séance	11	07.04.2022	N° d'ordre	N° délibération
				25	2022-534

OBJET	ANIMATION DU TERRITOIRE ET GRANDS EVENEMENTS – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – ATTRIBUTIONS 2022
--------------	--

MF/EA

Chers Collègues,

Les demandes de subventions des associations au titre de l'année 2022 ont été réceptionnées et traitées en fin d'année 2021 afin de pouvoir être analysées et présentées au Vice-Président chargé de l'Animation du territoire et des grands événements puis à la commission de l'ensemble 5.

L'instruction des dossiers a été assurée par la Direction Culture ou la Direction Attractivité du Territoire.

Le tableau rappelle, pour mémoire, les sommes votées les années précédentes pour chacune des structures déjà financées antérieurement par Flers Agglo.

BENEFICIAIRES	INTITULE	Attribué en 2018	Attribué en 2019	Attribué en 2020	Attribué en 2021	Demande 2022	Attribué 2022
COURIR DANS LE BOCAGE	Randos de la vallée de la Vère à Athis	1 500 €	1 200 €	1 200 €	700 €	Pas de demande	Pas de demande
FLERS CYCLISME	Tour cycliste de Flers Agglo	5 000 €	5 000 €	Annulé	6 000 €* 6 000 €	5 500 €	5 000 €
ACTIV'ORNE	Trail de la Roche d'Oëtre	2 000 €	2 000 €	Annulé	5 000 €	Pas de dossier reçu	Pas de dossier reçu
MÉLODY RUN	Mélody Run 3 ^{ème} édition	0 €	0 €	0 €	7 000 €	6 500 €	6 000 €
TRIATHLON FLERS - LA FERTE-MACE	Surviv'Orne	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €
MONTILLY LOISIRS EVASION	Championnat de France Athlétisme FSGT					1 000 €	1 000 €
CPIE COLLINES NORMANDES	Faites des légumes	3 000 €				4 000 €	3 000 €
TOTAL		13 500 €	10 200 €	3 200 €	20 700 €	19 000 €	17 000 €

* 1 000 € trop perçus

Flers Agglo Communauté d'agglomération	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	07.04.2022	2022-534	7.5	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET DES DECISIONS DU PRESIDENT			

Ces subventions feront l'objet d'un versement en une seule fois après le déroulement effectif de la manifestation, si les conditions sanitaires le permettent.

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

- 1 - ARRETER** la liste et le montant des subventions et contributions communautaires pour 2022 comme ci-dessus exposé.
- 2 - PROCEDER** au versement des subventions aux associations et contributions selon les modalités définies ci-dessus.
- 3 – INSCRIRE** les montants des subventions et contributions exposés ci-dessus au budget primitif 2022.
- 4 - AUTORISER** Monsieur Le Président ou son représentant à signer les documents afférents.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

Le Président,

Yves GOASDOUÉ

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-200035814-20220407-2022-534-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/04/2022

Publication : 11/04/2022

Flers Agglo Communauté d'agglomération			
Date	Délibération	Nature	Folio n°
07.04.2022	2022-535	7.5	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET DES DECISIONS DU PRESIDENT			

SEANCE N° 11 DU 7 AVRIL 2022
49 questions, numérotées 2022-510 à 2022-558

DELIBERATION

**EQUIPEMENTS SPORTIFS
SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS
ATTRIBUTIONS 2022**

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil Communautaire, convoqué dans les délais légaux, s'est réuni à la Salle Culturelle de la Varenne - Rue Jean Dumas - 61440 Messei, sous la présidence de Yves GOASDOUE, Président de Flers Agglo,

Outre le Président, étaient invités Mesdames et Messieurs :

Vice-Présidents : Michel DUMAINE (Messei), Vincent BEAUMONT (La Ferrière aux Etangs), Omar AYAD (Flers), Stéphan GRAVELAT (Les Monts d'Andaine), François BAILLE (Athis Val de Rouvre), Jacques FORTIS (Briouze), Anne GOUELIBO (La Lande Patry), Béatrice GUYOT (Landisacq), Laurent JUMELINE (Flers), Jérémy PREVOST (Flers), Gilles RABACHE (Caligny), Thierry RAUX (Saint Philbert sur Orne), Stéphane TERRIER (Saint Georges des Groseillers) et Sylvie THIEULET (La Selle la Forge)

Conseillers titulaires : Annette HAMMELIN (Athis Val de Rouvre), Daniel BIGEON (Dompierre), Chantal CORVEE (Saint Georges des Groseillers), Alain LANGE, François BAILLE, Eliane DENIAUX et Kévin LEGEAY (Athis Val de Rouvre), Sylvain BOULANT (Aubusson), Jean-Louis PELLERIN (Banvou), Alexandra TERTRE (La Bazoque), Jean-Marie GAUDIN (Bellou en Houleme), Didier VIECELI (Berjou), Véronique NOEL (Briouze), Xavier DE SAINT POL (Cahan), Hervé BORDERIE (Cerisy Belle Etoile), Agnès MORICE (La Chapelle au Moine), Jean-Claude DORSY (La Chapelle Biche), Didier LANGLIN (Le Châtellier), Jacky LECOQ (La Coulonche), Gérard PIERRE (Durcet), Claude GASNIER (Echalou), Michel LEROYER, Sylvie ERRARD, Olivier BREUIL, Véronique CLEMENTE DA CONCEICAO, Guy MIDY, Christine GERVAIS et José COLLADO (La Ferté Macé), Gaëlle PIOLINE, Lori HELLOCO, Sophie RENAUDIN, Subay SAHIN, Angela PRESSE, Dominique ARMAND, Leïla HARDY, Thierry AUBIN, Annick ROBIN-MOITRY, Yvette LERICHOMME, Bruno ASSELOT, Jean-François BRISSET, Tâm NGUYEN, Sylvie DUFOUR et Emmanuelle BERGOT (Flers), Bruno AUVRAY (Le Graisi), Michel LAMY (La Lande Patry), Didier DELAPORTE (La Lande Saint Siméon), Gérard BERNET (Landigou), Bernard MESENGE (Lonlay le Tesson), Jean-Marie DELANGE (Le Ménéil de Briouze), Jacky ALLEAU (Ménéil Hubert sur Orne), Régine POTTIER (Messei), Alain DELAUNAY (Montilly sur Noireau), Marilyne CORREYEUR (Les Monts d'Andaine), Jean-Luc LEPORTIER (Pointel), Jean-Claude GUILLEMIN (Saint André de Messei), Jean-Luc CHAMPIN (Saint Clair de Halouze), Frédéric LECHEVALIER et Chloé EUSTACHE (Saint Georges des Groseillers), Claude MONTEMBAULT (Saint Paul), Michèle GUICHETEAU (Saint Pierre du Regard), Emmanuel LE SECQ (Sainte Honorine la Chardonne), Marc SIMON (Saint Opportune) et Charlie LETETREL (Saires la Verrerie).

Conseillers suppléants : Bruno BOISSAIS (Aubusson), Didier MICHEL (Banvou), Sandrine DESTAIS (La Bazoque), Jacqueline ONFRAY (Bellou en Houleme), Bénédicte BON (Berjou), Isabelle BLAIS (Cahan), Laurence COTARD (Caligny), Sébastien AMOROS (Cerisy Belle Etoile), Jean-Jacques ALEXANDRE (La Chapelle au Moine), Marie-Christine LEDEUX (La Chapelle Biche), Thérèse SOUTIF (Le Châtellier), Stanislas BISSON (La Coulonche), Alain LESELLIER (Dompierre), Jean-Pierre GOSSELIN (Durcet), Bruno LANDEMORE (Echalou), Laurence LALES (La Ferrière aux Etangs), Jean-François COUPRIT (Le Graisi), Serge PARIS (La Lande Saint Siméon), Nathalie LIEFOOGHE (Landigou), Agathe PRIEUR (Landisacq), Patrice BIDAULT (Lonlay le Tesson), Gérard THOMAS (Le Ménéil de Briouze), Gilbert GUERIN (Ménéil Hubert sur Orne), Antoine GERARD (Montilly sur Noireau), Thibault GALLOT (Pointel), Dominique VEGEE (Saint André de Messei), Nathalie GUITTON (Saint Clair de Halouze), Jean-Marie POTHE (Saint Paul), Margaret BRAULT (Saint Philbert sur Orne), Sylvain VOISIN (Saint Pierre du Regard), Catherine LECHERPY (Sainte Honorine la Chardonne), Arnaud LEMANCEL (Sainte Opportune), Marc DENIS (Saires la Verrerie), Claude LEBEURRIER (La Selle la Forge).

Titulaire absent		Suppléant présent		Questions
Sylvain BOULANT	Didier DELAPORTE	Bruno BOISSAIS	Serge PARIS	Ensemble de la séance

Tous présents, à l'exception de :

Mandant		Mandataire		Questions
Yvette LERICHOMME		Jacques DUPERRON		2022-510 à 2022-512
		Lori HELLOCO		2022-513 à la fin
Angela PRESSE		Jérémy PREVOST		2022-510 à 2022-512
		Gaëlle PIOLINE		2022-513 à la fin
Agnès MORICE		Stéphane TERRIER		Ensemble de la séance
Hervé BORDERIE		Gilles RABACHE		
Leïla HARDY		Subay SAHIN		
Sophie RENAUDIN		Dominique ARMAND		
Marilyne CORREYEUR		Stéphan GRAVELAT		
Tâm NGUYEN		Jean-François BRISSET		
Jean-Luc CHAMPIN		Didier LANGLIN		

Excusés : Anne GOUELIBO, Jacky LECOQ, Thierry AUBIN (ensemble de la séance)

Absents : Sylvie DUFOUR (2022-510 et 2022-511) – Gaëlle PIOLINE, Lori HELLOCO et Omar AYAD (2022-510 à 2022-512) – Sylvie ERRARD, Véronique CLEMENTE DA CONCEICAO, Christine GERVAIS, Emmanuelle BERGOT et Marc SIMON (ensemble de la séance)

Question	Présents	Votants
2022-510 et 2022-511	56	65
2022-512	57	66
2022-513 à 2022-527	60	69
2022-528	59	68
2022-529 à 2022-538	60	69
2022-539	60	66
2022-540 à 2022-558	60	69

EFFECTIF	
En exercice	: 77
Quorum	: 39

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance :	Clôture effectuée à :	Compte rendu affiché le :	Date d'affichage
01.04.2022	19 H 35	Véronique NOEL	22 H 30	08.04.2022	

Flers Agglo Communauté d'agglomération	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	07.04.2022	2022-535	7.5	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET DES DECISIONS DU PRESIDENT			

R A P P O R T

Présenté par

Thierry RAUX

Vice-Président

Flers Agglo		N°	Date	Question	
ENSEMBLE 5 Commission Animation du Territoire, Equipements Sportifs et Grands Evénements		09	24.03.2022	2	
ENSEMBLE 6 Commission Finances		09	25.03.2022	14	
CONSEIL	Séance	11	07.04.2022	N° d'ordre	N° délibération
				26	2022-535

OBJET	EQUIPEMENTS SPORTIFS – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – ATTRIBUTIONS 2022
--------------	--

MF/EA

Chers Collègues,

Les propositions de subvention aux associations, pour l'année 2022, ont fait l'objet d'une instruction par la Direction Attractivité du Territoire.

Pour les associations œuvrant sur le champ du **sport**, les propositions se déclinent ainsi :

BÉNÉFICIAIRES	Attribué en 2018	Attribué en 2019	Attribué en 2020	Attribué en 2021	Demande en 2022	Attribué 2022
Sports						
Club Nautique Flérien	19 000 €	15 000 €	12 000 €	Pas de demande	6 000 €	6 000 €
Flers Plongée	8 000 €	9 000 €	9 000 €	9 000 €	9 000 €	9 000 €
Triathlon Flers – La Ferté Macé	6 000 €	7 000 €	7 000 €	7 000 €	7 000 €	7 000 €
Rugby Club de Flers Pays du Bocage	34 500 €	34 500 €	34 500 €	17 250 €	17 250 €	17 250 €
TOTAL	67 500 €	65 500 €	62 500 €	33 250 €	39 250 €	39 250 €

Ces subventions feront l'objet de deux versements avec chaque association comme suit :

- ✓ 2/3 du montant à l'issue du vote du conseil communautaire,
- ✓ le solde au 4^{ème} trimestre 2022 sur présentation d'un bilan d'étape des actions soutenues.

Flers Agglo Communauté d'agglomération	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	07.04.2022	2022-535	7.5	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET DES DECISIONS DU PRESIDENT			

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

- 1 - ARRETER** la liste et le montant des subventions et contributions communautaires pour 2022 comme ci-dessus exposé.
- 2 - PROCEDER** au versement des subventions aux associations et contributions selon les modalités définies ci-dessus.
- 3 – INSCRIRE** les montants des subventions et contributions exposés ci-dessus au budget primitif 2022.
- 4 - AUTORISER** Monsieur Le Président ou son représentant à signer les documents afférents.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

Le Président,

Yves GOASDOUÉ

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-200035814-20220407-2022-535-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/04/2022

Publication : 11/04/2022

Flers Agglo Communauté d'agglomération			
Date	Délibération	Nature	Folio n°
07.04.2022	2022-536	7.10	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET DES DECISIONS DU PRESIDENT			

SEANCE N° 11 DU 7 AVRIL 2022

49 questions, numérotées 2022-510 à 2022-558

DELIBERATION

EQUIPEMENTS SPORTIFS DIRECTION DU PATRIMOINE ET DES SPORTS TARIFS AU 08 AVRIL 2022 ACTUALISATION

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil Communautaire, convoqué dans les délais légaux, s'est réuni à la Salle Culturelle de la Varenne - Rue Jean Dumas - 61440 Messei, sous la présidence de Yves GOASDOUE, Président de Flers Agglo,

Outre le Président, étaient invités Mesdames et Messieurs :

Vice-Présidents : Michel DUMAINE (Messei), Vincent BEAUMONT (La Ferrière aux Etangs), Omar AYAD (Flers), Stéphan GRAVELAT (Les Monts d'Andaine), François BAILLE (Athis Val de Rouvre), Jacques FORTIS (Briouze), Anne GOUELIBO (La Lande Patry), Béatrice GUYOT (Landisacq), Laurent JUMELINE (Flers), Jérémy PREVOST (Flers), Gilles RABACHE (Caligny), Thierry RAUX (Saint Philbert sur Orne), Stéphane TERRIER (Saint Georges des Groseillers) et Sylvie THIEULENT (La Selle la Forge)

Conseillers titulaires : Annette HAMMELIN (Athis Val de Rouvre), Daniel BIGEON (Dompierre), Chantal CORVEE (Saint Georges des Groseillers), Alain LANGE, François BAILLE, Eliane DENIAUX et Kévin LEGEAY (Athis Val de Rouvre), Sylvain BOULANT (Aubusson), Jean-Louis PELLERIN (Banvou), Alexandra TERTRE (La Bazoque), Jean-Marie GAUDIN (Bellou en Houlme), Didier VIECELI (Berjou), Véronique NOEL (Briouze), Xavier DE SAINT POL (Cahan), Hervé BORDERIE (Cerisy Belle Etoile), Agnès MORICE (La Chapelle au Moine), Jean-Claude DORSY (La Chapelle Biche), Didier LANGLIN (Le Châtelier), Jacky LECOQ (La Coulonche), Gérard PIERRE (Durcet), Claude GASNIER (Echalou), Michel LEROYER, Sylvie ERRARD, Olivier BREUIL, Véronique CLEMENTE DA CONCEICAO, Guy MIDY, Christine GERVAIS et José COLLADO (La Ferté Macé), Gaëlle PIOLINE, Lori HELLOCO, Sophie RENAUDIN, Subay SAHIN, Angela PRESSE, Dominique ARMAND, Leïla HARDY, Thierry AUBIN, Annick ROBIN-MOITRY, Yvette LERICHOME, Bruno ASSELOT, Jean-François BRISSET, Tâm NGUYEN, Sylvie DUFOUR et Emmanuelle BERGOT (Flers), Bruno AUVRAY (Le Grais), Michel LAMY (La Lande Patry), Didier DELAPORTE (La Lande Saint Siméon), Gérard BERNET (Landigou), Bernard MESENGE (Lonlay le Tesson), Jean-Marie DELANGE (Le Ménéil de Briouze), Jacky ALLEAU (Ménéil Hubert sur Orne), Régine POTTIER (Messei), Alain DELAUNAY (Montilly sur Noireau), Marilyne CORREYEUR (Les Monts d'Andaine), Jean-Luc LEPORTIER (Pointel), Jean-Claude GUILLEMIN (Saint André de Messei), Jean-Luc CHAMPIN (Saint Clair de Halouze), Frédéric LECHEVALIER et Chloé EUSTACHE (Saint Georges des Groseillers), Claude MONTEBAULT (Saint Paul), Michèle GUICHETEAU (Saint Pierre du Regard), Emmanuel LE SECQ (Sainte Honorine la Chardonne), Marc SIMON (Saint Opportune) et Charlie LETETREL (Saires la Verrerie).

Conseillers suppléants : Bruno BOISSAIS (Aubusson), Didier MICHEL (Banvou), Sandrine DESTAIS (La Bazoque), Jacqueline ONFRAY (Bellou en Houlme), Bénédicte BON (Berjou), Isabelle BLAIS (Cahan), Laurence COTARD (Caligny), Sébastien AMOROS (Cerisy Belle Etoile), Jean-Jacques ALEXANDRE (La Chapelle au Moine), Marie-Christine LEDEUX (La Chapelle Biche), Thérèse SOUTIF (Le Châtelier), Stanislas BISSON (La Coulonche), Alain LESELLIER (Dompierre), Jean-Pierre GOSSELIN (Durcet), Bruno LANDEMORE (Echalou), Laurence LALES (La Ferrière aux Etangs), Jean-François COUPRIT (Le Grais), Serge PARIS (La Lande Saint Siméon), Nathalie LIEFOOGHE (Landigou), Agathe PRIEUR (Landisacq), Patrice BIDAULT (Lonlay le Tesson), Gérard THOMAS (Le Ménéil de Briouze), Gilbert GUERIN (Ménéil Hubert sur Orne), Antoine GERARD (Montilly sur Noireau), Thibault GALLOT (Pointel), Dominique VEGEE (Saint André de Messei), Nathalie GUITTON (Saint Clair de Halouze), Jean-Marie POTHE (Saint Paul), Margaret BRAULT (Saint Philbert sur Orne), Sylvain VOISIN (Saint Pierre du Regard), Catherine LECHERPY (Sainte Honorine la Chardonne), Arnaud LEMANCEL (Sainte Opportune), Marc DENIS (Saires la Verrerie), Claude LEBEURRIER (La Selle la Forge).

Titulaire absent	Suppléant présent	Questions
Sylvain BOULANT Didier DELAPORTE	Bruno BOISSAIS Serge PARIS	Ensemble de la séance

Tous présents, à l'exception de :

Procurations :	Mandant	Mandataire	Questions
	Yvette LERICHOME	Jacques DUPERRON	2022-510 à 2022-512
		Lori HELLOCO	2022-513 à la fin
	Angela PRESSE	Jérémy PREVOST	2022-510 à 2022-512
		Gaëlle PIOLINE	2022-513 à la fin
	Agnès MORICE	Stéphane TERRIER	Ensemble de la séance
	Hervé BORDERIE	Gilles RABACHE	
	Leïla HARDY	Subay SAHIN	
	Sophie RENAUDIN	Dominique ARMAND	
	Marilyne CORREYEUR	Stéphan GRAVELAT	
	Tâm NGUYEN	Jean-François BRISSET	
	Jean-Luc CHAMPIN	Didier LANGLIN	

Excusés : Anne GOUELIBO, Jacky LECOQ, Thierry AUBIN (ensemble de la séance)

Absents : Sylvie DUFOUR (2022-510 et 2022-511) – Gaëlle PIOLINE, Lori HELLOCO et Omar AYAD (2022-510 à 2022-512) – Sylvie ERRARD, Véronique CLEMENTE DA CONCEICAO, Christine GERVAIS, Emmanuelle BERGOT et Marc SIMON (ensemble de la séance)

Question	Présents	Votants
2022-510 et 2022-511	56	65
2022-512	57	66
2022-513 à 2022-527	60	69
2022-528	59	68
2022-529 à 2022-538	60	69
2022-539	60	66
2022-540 à 2022-558	60	69

EFFECTIF	
En exercice	: 77
Quorum	: 39

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance :	Clôture effectuée à :	Compte rendu affiché le :	Date d'affichage
01.04.2022	19 H 35	Véronique NOEL	22 H 30	08.04.2022	

Flers Agglo Communauté d'agglomération	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	07.04.2022	2022-536	7.10	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET DES DECISIONS DU PRESIDENT			

R A P P O R T

Présenté par

Thierry RAUX

Vice-Président

Flers Agglo		N°	Date	Question	
ENSEMBLE 5 Commission Animation du Territoire, Equipements Sportifs et Grands Evénements		09	24.03.2022	3	
ENSEMBLE 6 Commission Finances		09	25.03.2022	15	
CONSEIL	Séance	11	07.04.2022	N° d'ordre	N° délibération
				27	2022-536

OBJET	EQUIPEMENTS SPORTIFS – DIRECTION DU PATRIMOINE ET DES SPORTS – TARIFS AU 08 AVRIL 2022 – ACTUALISATION
--------------	---

OH/EA

Chers Collègues,

Par délibération n° 2021-422 du 14 décembre 2021, le conseil communautaire a approuvé les tarifs applicables en 2022.

La présente délibération recense les propositions tarifaires soit pour actualiser les tarifs existants, soit pour créer de nouveaux tarifs.

L'ensemble de ces propositions tarifaires est repris dans le document annexé à la présente délibération pour une application au 08 avril 2022.

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

ADOPTER les tarifs communautaires tels que répertoriés dans le document ci-annexé avec effet au 08 avril 2022.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

Le Président,

Yves GOASDOUÉ

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-200035814-20220407-2022-536-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/04/2022

Publication : 11/04/2022

Flers Agglo Communauté d'agglomération			
Date	Délibération	Nature	Folio n°
07.04.2022	2022-537	8.4	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET DES DECISIONS DU PRESIDENT			

SEANCE N° 11 DU 7 AVRIL 2022

49 questions, numérotées 2022-510 à 2022-558

DELIBERATION

NPRU PLACE URBAINE TRAVAUX D'AMENAGEMENT URBAIN AIDES FINANCIERES

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil Communautaire, convoqué dans les délais légaux, s'est réuni à la Salle Culturelle de la Varenne - Rue Jean Dumas - 61440 Messei, sous la présidence de Yves GOASDOUE, Président de Flers Agglo,

Outre le Président, étaient invités Mesdames et Messieurs :

Vice-Présidents : Michel DUMAINE (Messei), Vincent BEAUMONT (La Ferrière aux Etangs), Omar AYAD (Flers), Stéphan GRAVELAT (Les Monts d'Andaine), François BAILLE (Athis Val de Rouvre), Jacques FORTIS (Briouze), Anne GOUELIBO (La Lande Patry), Béatrice GUYOT (Landisacq), Laurent JUMELINE (Flers), Jérémy PREVOST (Flers), Gilles RABACHE (Caligny), Thierry RAUX (Saint Philbert sur Orne), Stéphane TERRIER (Saint Georges des Groseillers) et Sylvie THIEULENT (La Selle la Forge)

Conseillers titulaires : Annette HAMMELIN (Athis Val de Rouvre), Daniel BIGEON (Dompierre), Chantal CORVEE (Saint Georges des Groseillers), Alain LANGE, François BAILLE, Eliane DENIAUX et Kévin LEGEAY (Athis Val de Rouvre), Sylvain BOULANT (Aubusson), Jean-Louis PELLERIN (Banvou), Alexandra TERTRE (La Bazoque), Jean-Marie GAUDIN (Bellou en Houlme), Didier VIECELI (Berjou), Véronique NOEL (Briouze), Xavier DE SAINT POL (Cahan), Hervé BORDERIE (Cerisy Belle Etoile), Agnès MORICE (La Chapelle au Moine), Jean-Claude DORSY (La Chapelle Biche), Didier LANGLIN (Le Châtellier), Jacky LECOQ (La Coulonche), Gérard PIERRE (Durcet), Claude GASNIER (Echalou), Michel LEROYER, Sylvie ERRARD, Olivier BREUIL, Véronique CLEMENTE DA CONCEICAO, Guy MIDY, Christine GERVAIS et José COLLADO (La Ferté Macé), Gaëlle PIOLINE, Lori HELLOCO, Sophie RENAUDIN, Subay SAHIN, Angela PRESSE, Dominique ARMAND, Leïla HARDY, Thierry AUBIN, Annick ROBIN-MOITRY, Yvette LERICHOME, Bruno ASSELOT, Jean-François BRISSET, Tãm NGUYEN, Sylvie DUFOUR et Emmanuelle BERGOT (Flers), Bruno AUVRAY (Le Grai), Michel LAMY (La Lande Patry), Didier DELAPORTE (La Lande Saint Siméon), Gérard BERNET (Landigou), Bernard MESENGE (Lonlay le Tesson), Jean-Marie DELANGE (Le Mênil de Briouze), Jacky ALLEAU (Mênil Hubert sur Orne), Régine POTTIER (Messei), Alain DELAUNAY (Montilly sur Noireau), Marilyne CORREYEUR (Les Monts d'Andaine), Jean-Luc LEPORTIER (Pointel), Jean-Claude GUILLEMIN (Saint André de Messei), Jean-Luc CHAMPIN (Saint Clair de Halouze), Frédéric LECHEVALIER et Chloé EUSTACHE (Saint Georges des Groseillers), Claude MONTEBAULT (Saint Paul), Michèle GUICHETEAU (Saint Pierre du Regard), Emmanuel LE SECQ (Sainte Honorine la Chardonne), Marc SIMON (Saint Opportune) et Charlie LETETREL (Saires la Verrerie).

Conseillers suppléants : Bruno BOISSAIS (Aubusson), Didier MICHEL (Banvou), Sandrine DESTAIS (La Bazoque), Jacqueline ONFRAY (Bellou en Houlme), Bénédicte BON (Berjou), Isabelle BLAIS (Cahan), Laurence COTARD (Caligny), Sébastien AMOROS (Cerisy Belle Etoile), Jean-Jacques ALEXANDRE (La Chapelle au Moine), Marie-Christine LEDEUX (La Chapelle Biche), Thérèse SOUTIF (Le Châtellier), Stanislas BISSON (La Coulonche), Alain LESELLIER (Dompierre), Jean-Pierre GOSSELIN (Durcet), Bruno LANDEMORE (Echalou), Laurence LALES (La Ferrière aux Etangs), Jean-François COUPRIT (Le Grai), Serge PARIS (La Lande Saint Siméon), Nathalie LIEFOOGHE (Landigou), Agathe PRIEUR (Landisacq), Patrice BIDAULT (Lonlay le Tesson), Gérard THOMAS (Le Mênil de Briouze), Gilbert GUERIN (Mênil Hubert sur Orne), Antoine GERARD (Montilly sur Noireau), Thibault GALLOT (Pointel), Dominique VEGEE (Saint André de Messei), Nathalie GUITTON (Saint Clair de Halouze), Jean-Marie POTHE (Saint Paul), Margaret BRAULT (Saint Philbert sur Orne), Sylvain VOISIN (Saint Pierre du Regard), Catherine LECHERPYPY (Sainte Honorine la Chardonne), Arnaud LEMANCEL (Sainte Opportune), Marc DENIS (Saires la Verrerie), Claude LEBEURRIER (La Selle la Forge).

Titulaire absent	Suppléant présent	Questions
Sylvain BOULANT Didier DELAPORTE	Bruno BOISSAIS Serge PARIS	Ensemble de la séance

Tous présents, à l'exception de :

Procurations :	Mandant	Mandataire	Questions
	Yvette LERICHOME	Jacques DUPERRON	2022-510 à 2022-512
		Lori HELLOCO	2022-513 à la fin
	Angela PRESSE	Jérémy PREVOST	2022-510 à 2022-512
		Gaëlle PIOLINE	2022-513 à la fin
	Agnès MORICE	Stéphane TERRIER	Ensemble de la séance
	Hervé BORDERIE	Gilles RABACHE	
	Leïla HARDY	Subay SAHIN	
	Sophie RENAUDIN	Dominique ARMAND	
	Marilyne CORREYEUR	Stéphan GRAVELAT	
	Tãm NGUYEN	Jean-François BRISSET	
Jean-Luc CHAMPIN	Didier LANGLIN		

Excusés : Anne GOUELIBO, Jacky LECOQ, Thierry AUBIN (ensemble de la séance)

Absents : Sylvie DUFOUR (2022-510 et 2022-511) – Gaëlle PIOLINE, Lori HELLOCO et Omar AYAD (2022-510 à 2022-512) – Sylvie ERRARD, Véronique CLEMENTE DA CONCEICAO, Christine GERVAIS, Emmanuelle BERGOT et Marc SIMON (ensemble de la séance)

Question	Présents	Votants
2022-510 et 2022-511	56	65
2022-512	57	66
2022-513 à 2022-527	60	69
2022-528	59	68
2022-529 à 2022-538	60	69
2022-539	60	66
2022-540 à 2022-558	60	69

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance :	Clôture effectuée à :	Compte rendu affiché le :	Date d'affichage
01.04.2022	19 H 35	Véronique NOEL	22 H 30	08.04.2022	

EFFECTIF
En exercice : 77
Quorum : 39

Flers Agglo Communauté d'agglomération	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	07.04.2022	2022-537	8.4	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET DES DECISIONS DU PRESIDENT			

R A P P O R T Présenté par Laurent JUMELINE Vice-Président	Flers Agglo		N°	Date	Question	
	ENSEMBLE 5 Commission Cohésion Sociale		09	24.03.2022	1	
	CONSEIL	Séance	11	07.04.2022	N° d'ordre 28	N° délibération 2022-537

OBJET	NPRU – PLACE URBAINE – TRAVAUX D'AMENAGEMENT URBAIN – AIDES FINANCIERES
--------------	--

NL/EA

Chers Collègues,

Dans le cadre de la convention pluriannuelle avec l'ANRU qui a été signée le 9 juillet 2020, le Projet de Rénovation Urbaine du quartier Saint-Michel prévoit la transformation urbaine du quartier afin de retrouver une attractivité résidentielle.

Un des objectifs urbains auxquels le projet de renouvellement du QP Saint-Michel aura à répondre est de faire évoluer le cadre de vie des habitants en profondeur afin de renforcer l'ouverture du quartier et la mobilité des habitants.

Ainsi, dédensifier va permettre d'impulser un changement d'image de la façade urbaine et introduire des percées nouvelles depuis la route du Mont-Saint-Michel. Pièce maitresse du projet urbain, la place urbaine prend place sur le principal foncier libéré par la démolition de l'immeuble des Rubis (propriété de la SAGIM), soit environ 4 000 m² à aménager.

Une 1^{ère} phase de concertation a été engagée au printemps 2021 sur le secteur des Pierres Précieuses, notamment sur la place urbaine afin de stabiliser le plan d'aménagement et déterminer avec les habitants l'ambiance et l'atmosphère souhaitées des futurs aménagements.

A l'issue, de cette concertation, La Fabrique Urbaine a rédigé un programme (idées directrices, principes de fonctionnement, affectation des espaces, contraintes...) qui permettra au bureau d'étude de Flers Agglo de dessiner une 1^{ère} esquisse du projet. Les principales caractéristiques urbaines de cette place sont les suivantes :

- une forme allongée qui possède une architecture dissymétrique avec trois bords construits (Commerces et immeubles de la SAGIM) et un grand bord ouvert (la rue),
- une longue place à décomposer en trois ambiances : un espace apaisé végétalisé avec des bancs, un espace convivial/multifonctionnel avec des tables, bancs et terrain de pétanque et un espace actif proche des commerces avec un kiosque pour des évènements ponctuels. L'aménagement du parvis du centre commercial, à élargir, sera aménagé dans le cadre de la place urbaine et non de la rénovation du centre commercial en raison des questions de nivellement et des emmarchements à prévoir,
- un stationnement mutualisé avec une différenciation entre les places résidentielles (60 places) et les places « usages » dédiées aux commerces et à l'espace paramédical (20 places),
- une voie résidentielle permettant de circuler autour de la place urbaine et de créer des jardins privés entre les plots des immeubles de la SAGIM.

Flers Agglo Communauté d'agglomération	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	07.04.2022	2022-537	8.4	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET DES DECISIONS DU PRESIDENT			

Ce programme de travaux devrait être engagé à l'automne 2022 après la démolition de l'immeuble « Les Rubis ». Flers Agglo va engager les travaux en deux tranches. La finalisation du chantier s'achèvera, après la rénovation du centre commercial, par la réalisation des espaces verts (pelouse, plantation...) soit au cours du printemps 2024.

Pour la 1^{ère} tranche des travaux, l'opération est estimée à 400.000 € HT soit 480.000 € TTC de travaux. Des aides financières de l'Etat au titre de la DPV (30 %) et de la Région Normandie (40 %) seront sollicitées par Flers Agglo en 2022 pour la tranche 1.

L'avant-projet détaillé (APD) vous sera présenté à un conseil communautaire ultérieur.

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

- 1 – APPROUVER** les principales caractéristiques urbaines de cette place urbaine afin de pouvoir déposer les demandes de subvention dans les délais.
- 2 - PRECISER** que l'Avant-Projet-Sommaire (APS) sera présenté à un conseil ultérieur lorsque les éléments du programme seront réajustés pour répondre à certaines contraintes techniques, réglementaires et financières.
- 3 - DIRE** que les crédits ont été inscrits au BP 2022 pour la première tranche.
- 4 – INDIQUER** que les aides financières seront sollicitées en 2022 auprès de l'Etat et de la Région Normandie.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

Le Président,

Yves GOASDOUÉ

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-200035814-20220407-2022-537-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/04/2022

Publication : 11/04/2022

Flers Agglo Communauté d'agglomération			
Date	Délibération	Nature	Folio n°
07.04.2022	2022-538	8.5	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET DES DECISIONS DU PRESIDENT			

SEANCE N° 11 DU 7 AVRIL 2022

49 questions, numérotées 2022-510 à 2022-558

DELIBERATION

INSERTION, FORMATION, EMPLOI DISPOSITIF 100 % INCLUSION PROJET MON QUARTIER, MA SOLUTION

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil Communautaire, convoqué dans les délais légaux, s'est réuni à la Salle Culturelle de la Varenne - Rue Jean Dumas - 61440 Messei, sous la présidence de Yves GOASDOUE, Président de Flers Agglo,

Outre le Président, étaient invités Mesdames et Messieurs :

Vice-Présidents : Michel DUMAINE (Messei), Vincent BEAUMONT (La Ferrière aux Etangs), Omar AYAD (Flers), Stéphan GRAVELAT (Les Monts d'Andaine), François BAILLE (Athis Val de Rouvre), Jacques FORTIS (Briouze), Anne GOUELIBO (La Lande Patry), Béatrice GUYOT (Landisacq), Laurent JUMELINE (Flers), Jérémy PREVOST (Flers), Gilles RABACHE (Caligny), Thierry RAUX (Saint Philbert sur Orne), Stéphane TERRIER (Saint Georges des Groseillers) et Sylvie THIEULET (La Selle la Forge)

Conseillers titulaires : Annette HAMMELIN (Athis Val de Rouvre), Daniel BIGEON (Dompierre), Chantal CORVEE (Saint Georges des Groseillers), Alain LANGE, François BAILLE, Eliane DENIAUX et Kévin LEGEAY (Athis Val de Rouvre), Sylvain BOULANT (Aubusson), Jean-Louis PELLERIN (Banvou), Alexandra TERTRE (La Bazoque), Jean-Marie GAUDIN (Bellou en Houleme), Didier VIECELI (Berjou), Véronique NOEL (Briouze), Xavier DE SAINT POL (Cahan), Hervé BORDERIE (Cerisy Belle Etoile), Agnès MORICE (La Chapelle au Moine), Jean-Claude DORSY (La Chapelle Biche), Didier LANGLIN (Le Châtellier), Jacky LECOQ (La Coulonche), Gérard PIERRE (Durcet), Claude GASNIER (Echalou), Michel LEROYER, Sylvie ERRARD, Olivier BREUIL, Véronique CLEMENTE DA CONCEICAO, Guy MIDY, Christine GERVAIS et José COLLADO (La Ferté Macé), Gaëlle PIOLINE, Lori HELLOCO, Sophie RENAUDIN, Subay SAHIN, Angela PRESSE, Dominique ARMAND, Leïla HARDY, Thierry AUBIN, Annick ROBIN-MOITRY, Yvette LERICHOME, Bruno ASSELOT, Jean-François BRISSET, Tâm NGUYEN, Sylvie DUFOUR et Emmanuelle BERGOT (Flers), Bruno AUVRAY (Le Graisi), Michel LAMY (La Lande Patry), Didier DELAPORTE (La Lande Saint Siméon), Gérard BERNET (Landigou), Bernard MESENGE (Lonlay le Tesson), Jean-Marie DELANGE (Le Ménéil de Briouze), Jacky ALLEAU (Ménéil Hubert sur Orne), Régine POTTIER (Messei), Alain DELAUNAY (Montilly sur Noireau), Marilyne CORREYEUR (Les Monts d'Andaine), Jean-Luc LEPORTIER (Pointel), Jean-Claude GUILLEMIN (Saint André de Messei), Jean-Luc CHAMPIN (Saint Clair de Halouze), Frédéric LECHEVALIER et Chloé EUSTACHE (Saint Georges des Groseillers), Claude MONTEBAULT (Saint Paul), Michèle GUICHETEAU (Saint Pierre du Regard), Emmanuel LE SECQ (Sainte Honorine la Chardonne), Marc SIMON (Saint Opportune) et Charlie LETETREL (Saires la Verrerie).

Conseillers suppléants : Bruno BOISSAIS (Aubusson), Didier MICHEL (Banvou), Sandrine DESTAIS (La Bazoque), Jacqueline ONFRAY (Bellou en Houleme), Bénédicte BON (Berjou), Isabelle BLAIS (Cahan), Laurence COTARD (Caligny), Sébastien AMOROS (Cerisy Belle Etoile), Jean-Jacques ALEXANDRE (La Chapelle au Moine), Marie-Christine LEDEUX (La Chapelle Biche), Thérèse SOUTIF (Le Châtellier), Stanislas BISSON (La Coulonche), Alain LESELLIER (Dompierre), Jean-Pierre GOSSELIN (Durcet), Bruno LANDEMORE (Echalou), Laurence LALES (La Ferrière aux Etangs), Jean-François COUPRIT (Le Graisi), Serge PARIS (La Lande Saint Siméon), Nathalie LIEFOOGHE (Landigou), Agathe PRIEUR (Landisacq), Patrice BIDAULT (Lonlay le Tesson), Gérard THOMAS (Le Ménéil de Briouze), Gilbert GUERIN (Ménéil Hubert sur Orne), Antoine GERARD (Montilly sur Noireau), Thibault GALLOT (Pointel), Dominique VEGEE (Saint André de Messei), Nathalie GUITTON (Saint Clair de Halouze), Jean-Marie POTHE (Saint Paul), Margaret BRAULT (Saint Philbert sur Orne), Sylvain VOISIN (Saint Pierre du Regard), Catherine LECHERPY (Sainte Honorine la Chardonne), Arnaud LEMANCEL (Sainte Opportune), Marc DENIS (Saires la Verrerie), Claude LEBEURRIER (La Selle la Forge).

Titulaire absent		Suppléant présent		Questions
Sylvain BOULANT	Didier DELAPORTE	Bruno BOISSAIS	Serge PARIS	Ensemble de la séance

Tous présents, à l'exception de :

Mandant		Mandataire		Questions
Yvette LERICHOME		Jacques DUPERRON		2022-510 à 2022-512
		Lori HELLOCO		2022-513 à la fin
Angela PRESSE		Jérémy PREVOST		2022-510 à 2022-512
		Gaëlle PIOLINE		2022-513 à la fin
Agnès MORICE		Stéphane TERRIER		Ensemble de la séance
Hervé BORDERIE		Gilles RABACHE		
Leïla HARDY		Subay SAHIN		
Sophie RENAUDIN		Dominique ARMAND		
Marilyne CORREYEUR		Stéphan GRAVELAT		
Tâm NGUYEN		Jean-François BRISSET		
Jean-Luc CHAMPIN		Didier LANGLIN		

Excusés : Anne GOUELIBO, Jacky LECOQ, Thierry AUBIN (ensemble de la séance)

Absents : Sylvie DUFOUR (2022-510 et 2022-511) – Gaëlle PIOLINE, Lori HELLOCO et Omar AYAD (2022-510 à 2022-512) – Sylvie ERRARD, Véronique CLEMENTE DA CONCEICAO, Christine GERVAIS, Emmanuelle BERGOT et Marc SIMON (ensemble de la séance)

Question	Présents	Votants
2022-510 et 2022-511	56	65
2022-512	57	66
2022-513 à 2022-527	60	69
2022-528	59	68
2022-529 à 2022-538	60	69
2022-539	60	66
2022-540 à 2022-558	60	69

EFFECTIF	
En exercice	: 77
Quorum	: 39

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance :	Clôture effectuée à :	Compte rendu affiché le :	Date d'affichage
01.04.2022	19 H 35	Véronique NOEL	22 H 30	08.04.2022	

Flers Agglo Communauté d'agglomération	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	07.04.2022	2022-538	8.5	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET DES DECISIONS DU PRESIDENT			

R A P P O R T Présenté par Laurent JUMELINE Vice-Président	Flers Agglo		N°	Date	Question
	ENSEMBLE 5 Commission Cohésion Sociale		09	24.03.2022	QD1
	CONSEIL	Séance	11	07.04.2022	N° d'ordre 29

OBJET	INSERTION, FORMATION, EMPLOI – DISPOSITIF 100 % INCLUSION – PROJET MON QUARTIER, MA SOLUTION
--------------	---

KT/YZ/EA

Chers Collègues,

L'Appel à projets *100 % inclusion - La fabrique de la remobilisation* est une initiative du Plan d'Investissement dans les Compétences qui souhaite inventer et promouvoir des parcours « sans rupture » afin de remettre les bénéficiaires au cœur de leur parcours en s'appuyant sur leurs compétences et leurs attentes.

L'Association L'Etape qui accompagne vers et dans l'emploi les habitants du territoire éloignés du monde professionnel a répondu à cet appel à projet à l'échelle du département de l'Orne. Le projet, d'une durée de 2 ans, intitulé « Mon Qu@rtier, ma Solution » concerne tous les QPV (Quartier Politique de la Ville) de l'Orne et permet d'avoir une réponse globale et coordonnée tout en s'attachant à la spécificité de chaque territoire (4 au total : Flers, Alençon, l'Aigle, Argentan).

Deux démarches concomitantes seront ainsi déployées à travers :

- un accompagnement par un coach recruté à cet effet par une association locale partenaire de l'appel à projets, dont la mission principale sera d'élaborer des parcours personnalisés, depuis la remobilisation jusqu'à l'accès à l'emploi des habitants des QPV. Le coach accompagnera 30 personnes par an (soit 60 personnes sur la totalité du projet) sur chacun des territoires. A l'issue de l'accompagnement, 80 % des personnes doivent s'engager dans un parcours d'insertion et 50 % en sorties positives (CDI, CDD de plus de 6 mois, formation qualifiante ou création d'entreprise),
- une action de remobilisation collective par territoire (complémentaire à l'accompagnement individualisé du « Coach QPV » qui se concrétisera par des actions du type ateliers estime de soi, prise de parole, confiance, réalisation de cv, présentation de métiers en lien direct avec les entreprises...

L'Etape porte et coordonne le projet dans sa globalité, les postes de coach sont portés par d'autres structures, à Flers c'est la Régie des quartiers qui portera le coach QPV.

Afin de suivre et de s'assurer de la réalisation concrète du projet, les partenaires impliqués, dont Flers Agglo, ont décidé de créer un consortium. L'association l'Etape portera le consortium et le représentera auprès de l'Etat. Dans le cadre de ce consortium, les membres s'engagent à élaborer et mettre en place le projet décrit ci-dessus et à participer aux réunions de travail en lien avec le projet. Les subventions allouées par les financeurs seront versées sur le compte de l'Etape, qui financera ensuite les partenaires qui porteront les postes de coach notamment, dans le cadre de conventions spécifiques.

Flers Agglo Communauté d'agglomération	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	07.04.2022	2022-538	8.5	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET DES DECISIONS DU PRESIDENT			

La participation financière de Flers Agglo et le montant de cette participation feront l'objet d'une délibération ultérieure.

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

- 1 - APPROUVER** l'implication de Flers Agglo dans le projet tel qu'exposé ci-dessus, et notamment son implication dans le consortium évoqué ci-dessus.
- 2 - AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes les pièces et documents afférents à ce projet.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

Le Président,

Yves GOASDOUÉ

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-200035814-20220407-2022-538-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/04/2022

Publication : 11/04/2022

Flers Agglo Communauté d'agglomération			
Date	Délibération	Nature	Folio n°
07.04.2022	2022-539	7.2	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET DES DECISIONS DU PRESIDENT			

SEANCE N° 11 DU 7 AVRIL 2022

49 questions, numérotées 2022-510 à 2022-558

DELIBERATION

TAUX D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES TAUX 2022

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil Communautaire, convoqué dans les délais légaux, s'est réuni à la Salle Culturelle de la Varenne - Rue Jean Dumas - 61440 Messei, sous la présidence de Yves GOASDOUE, Président de Flers Agglo,

Outre le Président, étaient invités Mesdames et Messieurs :

Vice-Présidents : Michel DUMAINE (Messei), Vincent BEAUMONT (La Ferrière aux Etangs), Omar AYAD (Flers), Stéphan GRAVELAT (Les Monts d'Andaine), François BAILLE (Athis Val de Rouvre), Jacques FORTIS (Briouze), Anne GOUELIBO (La Lande Patry), Béatrice GUYOT (Landisacq), Laurent JUMELINE (Flers), Jérémy PREVOST (Flers), Gilles RABACHE (Caligny), Thierry RAUX (Saint Philbert sur Orne), Stéphane TERRIER (Saint Georges des Groseillers) et Sylvie THIEULENT (La Selle la Forge)

Conseillers titulaires : Annette HAMMELIN (Athis Val de Rouvre), Daniel BIGEON (Dompierre), Chantal CORVEE (Saint Georges des Groseillers), Alain LANGE, François BAILLE, Eliane DENIAUX et Kévin LEGEAY (Athis Val de Rouvre), Sylvain BOULANT (Aubusson), Jean-Louis PELLERIN (Banvou), Alexandra TERTRE (La Bazoque), Jean-Marie GAUDIN (Bellou en Houlme), Didier VIECELI (Berjou), Véronique NOEL (Briouze), Xavier DE SAINT POL (Cahan), Hervé BORDERIE (Cerisy Belle Etoile), Agnès MORICE (La Chapelle au Moine), Jean-Claude DORSY (La Chapelle Biche), Didier LANGLIN (Le Châtelier), Jacky LECOQ (La Coulonche), Gérard PIERRE (Durcet), Claude GASNIER (Echalou), Michel LEROYER, Sylvie ERRARD, Olivier BREUIL, Véronique CLEMENTE DA CONCEICAO, Guy MIDY, Christine GERVAIS et José COLLADO (La Ferté Macé), Gaëlle PIOLINE, Lori HELLOCO, Sophie RENAUDIN, Subay SAHIN, Angela PRESSE, Dominique ARMAND, Leïla HARDY, Thierry AUBIN, Annick ROBIN-MOITRY, Yvette LERICHOME, Bruno ASSELOT, Jean-François BRISSET, Tâm NGUYEN, Sylvie DUFOUR et Emmanuelle BERGOT (Flers), Bruno AUVRAY (Le Grais), Michel LAMY (La Lande Patry), Didier DELAPORTE (La Lande Saint Siméon), Gérard BERNET (Landigou), Bernard MESENCE (Lonlay le Tesson), Jean-Marie DELANGE (Le Ménéil de Briouze), Jacky ALLEAU (Ménéil Hubert sur Orne), Régine POTTIER (Messei), Alain DELAUNAY (Montilly sur Noireau), Marilyne CORREYEUR (Les Monts d'Andaine), Jean-Luc LEPORTIER (Pointel), Jean-Claude GUILLEMIN (Saint André de Messei), Jean-Luc CHAMPIN (Saint Clair de Halouze), Frédéric LECHEVALIER et Chloé EUSTACHE (Saint Georges des Groseillers), Claude MONTEBAULT (Saint Paul), Michèle GUICHETEAU (Saint Pierre du Regard), Emmanuel LE SECQ (Sainte Honorine la Chardonne), Marc SIMON (Saint Opportune) et Charlie LETETREL (Saires la Verrerie).

Conseillers suppléants : Bruno BOISSAIS (Aubusson), Didier MICHEL (Banvou), Sandrine DESTAIS (La Bazoque), Jacqueline ONFRAY (Bellou en Houlme), Bénédicte BON (Berjou), Isabelle BLAIS (Cahan), Laurence COTARD (Caligny), Sébastien AMOROS (Cerisy Belle Etoile), Jean-Jacques ALEXANDRE (La Chapelle au Moine), Marie-Christine LEDEUX (La Chapelle Biche), Thérèse SOUTIF (Le Châtelier), Stanislas BISSON (La Coulonche), Alain LESELLIER (Dompierre), Jean-Pierre GOSSELIN (Durcet), Bruno LANDEMORE (Echalou), Laurence LALES (La Ferrière aux Etangs), Jean-François COUPRIT (Le Grais), Serge PARIS (La Lande Saint Siméon), Nathalie LIEFOOGHE (Landigou), Agathe PRIEUR (Landisacq), Patrice BIDAULT (Lonlay le Tesson), Gérard THOMAS (Le Ménéil de Briouze), Gilbert GUERIN (Ménéil Hubert sur Orne), Antoine GERARD (Montilly sur Noireau), Thibault GALLOT (Pointel), Dominique VEGEE (Saint André de Messei), Nathalie GUITTON (Saint Clair de Halouze), Jean-Marie POTHE (Saint Paul), Margaret BRAULT (Saint Philbert sur Orne), Sylvain VOISIN (Saint Pierre du Regard), Catherine LECHERPY (Sainte Honorine la Chardonne), Arnaud LEMANCEL (Sainte Opportune), Marc DENIS (Saires la Verrerie), Claude LEBEURRIER (La Selle la Forge).

Titulaire absent	Suppléant présent	Questions
Sylvain BOULANT	Bruno BOISSAIS	Ensemble de la séance
Didier DELAPORTE	Serge PARIS	

Tous présents, à l'exception de :

Procurations :	Mandant	Mandataire	Questions
	Yvette LERICHOME	Jacques DUPERRON	2022-510 à 2022-512
		Lori HELLOCO	2022-513 à la fin
	Angela PRESSE	Jérémy PREVOST	2022-510 à 2022-512
		Gaëlle PIOLINE	2022-513 à la fin
	Agnès MORICE	Stéphane TERRIER	Ensemble de la séance
	Hervé BORDERIE	Gilles RABACHE	
	Leïla HARDY	Subay SAHIN	
	Sophie RENAUDIN	Dominique ARMAND	
	Marilyne CORREYEUR	Stéphan GRAVELAT	
	Tâm NGUYEN	Jean-François BRISSET	
	Jean-Luc CHAMPIN	Didier LANGLIN	

Excusés : Anne GOUELIBO, Jacky LECOQ, Thierry AUBIN (ensemble de la séance)

Absents : Sylvie DUFOUR (2022-510 et 2022-511) – Gaëlle PIOLINE, Lori HELLOCO et Omar AYAD (2022-510 à 2022-512) – Sylvie ERRARD, Véronique CLEMENTE DA CONCEICAO, Christine GERVAIS, Emmanuelle BERGOT et Marc SIMON (ensemble de la séance)

Question	Présents	Votants
2022-510 et 2022-511	56	65
2022-512	57	66
2022-513 à 2022-527	60	69
2022-528	59	68
2022-529 à 2022-538	60	69
2022-539	60	66
2022-540 à 2022-558	60	69

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance :	Clôture effectuée à :	Compte rendu affiché le :	Date d'affichage
01.04.2022	19 H 35	Véronique NOEL	22 H 30	08.04.2022	

EFFECTIF
En exercice : 77
Quorum : 39

Flers Agglo Communauté d'agglomération	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	07.04.2022	2022-539	7.2	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET DES DECISIONS DU PRESIDENT			

R A P P O R T Présenté par Jérémy PREVOST Vice-Président	Flers Agglo		N°	Date	Question	
	ENSEMBLE 6 Commission Finances		09	25.03.2022	1	
	CONSEIL	Séance	11	07.04.2022	N° d'ordre 30	N° délibération 2022-539

OBJET	TAUX D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES – TAUX 2022
--------------	--

AA/EA

Chers Collègues,

L'article 1636 B sexies, du Code Général des Impôts, permet de définir des zones de perception de la TEOM différentes, sur lesquelles des taux différents sont votés, **afin de proportionner le montant de la taxe à l'importance du service rendu** et à son coût.

Or, au cours de l'année 2018, le Syndicat Intercommunal de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères (SIRTOM) de Flers-Condé a considérablement modifié son mode de collecte et le service rendu aux usagers.

En conséquence, par délibération n° 2018-619 du 11 octobre 2018, notre assemblée délibérante a décidé d'adapter le zonage aux nouvelles prestations fournies par le SIRTOM.

Le SIRTOM assure au 1^{er} janvier 2019, 5 types de services différents pouvant être décrit comme suit :

Zone 1	<ul style="list-style-type: none"> ➤ 2 ramassages ordures ménagères par semaine ➤ 1 ramassage recyclable par semaine 	<i>Flers</i>
Zone 2	<ul style="list-style-type: none"> ➤ 1 ramassage ordures ménagères par semaine ➤ 1 ramassage recyclable par semaine 	<i>Saint-Georges des Groseillers, La Lande Patry, La Selle la Forge, Messei, Briouze, Saint-Pierre du Regard, Commune déléguée d'Athis de l'Orne</i>
Zone 3	<ul style="list-style-type: none"> ➤ 1 Ramassage ordures ménagères et recyclable par semaine, en simultané 	<i>Aubusson, La Bazoque, Caligny, Cerisy-Belle-Etoile, La Chapelle-Biche, Landigou Landisacq, Montilly sur Noireau, Saint-Paul, Athis-Val de Rouvre (hors commune déléguée d'Athis de l'Orne), Berjou, Cahan, Durcet, La Lande Saint Siméon, Ménil Hubert, Sainte Honorine la Chardonne, Saint Philbert sur Orne, Sainte Opportune, Le Grais, Ménil de Briouze, Pointel, Lonlay le Tesson, Les Monts d'Andaine</i>

Flers Agglo Communauté d'agglomération	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	07.04.2022	2022-539	7.2	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET DES DECISIONS DU PRESIDENT			

Zone 4	<ul style="list-style-type: none"> ➤ 1 Ramassage ordures ménagères et recyclable par semaine, en simultané ➤ Ramassage des recyclables en bac 	<i>Banvou, Bellou en Houlme, La Chapelle au Moine, Le Chatellier, La Coulonche, Dompierre, Echalou, La Ferrière aux Etangs, Saint André de Messei, Saint-Clair de Halouze, Saires la Verrerie</i>
Zone 5	<ul style="list-style-type: none"> ➤ 1 ramassage ordures ménagères par semaine en bac ➤ 1 ramassage recyclable par semaine 	<i>La Ferté Macé, Antoigny</i>

L'adoption de ces nouvelles zones de perception entraine des variations de cotisations pour les contribuables de certaines communes. Afin de limiter les hausses, et conformément à l'article 1636 B sexies du CGI, notre assemblée délibérante a instauré un lissage des taux sur une durée de 6 ans.

Etant donné les montants de contributions 2022 communiqués par le SIRTOM et les bases de TEOM 2022 communiquées par la Direction Départementale des Finances Publiques, les taux cibles applicables sur chacune des zones sont les suivants :

	Contribution 2022 communiquée par le SIRTOM	Bases notifiées 2022	Taux cible 2022
Zone 1	1 549 527 €	18 785 158 €	8,25 %
Zone 2	1 336 312 €	10 993 608 €	12,16 %
Zone 3	1 136 887 €	7 901 625 €	14,39 %
Zone 4	656 076 €	4 227 166 €	15,52 %
Zone 5	686 465 €	5 930 784 €	11,57 %
TOTAL	5 365 267 €	47 838 341 €	

Flers Agglo Communauté d'agglomération	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	07.04.2022	2022-539	7.2	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET DES DECISIONS DU PRESIDENT			

Après application du lissage, les taux de TEOM applicables à chaque commune peuvent alors se résumer comme suit :

Zonage	Communes	Taux votés 2022 après lissage 4ème année sur les 6 prévues
Zone 1	Flers	8,34%
Zone 2	Saint-Georges des Groseillers	12,01%
	La Lande	12,01%
	La Selle	12,01%
	Messei	12,24%
	Athis de l'Orne	12,24%
	Saint Pierre du Regard	12,24%
Zone 3	Briouze	12,35%
	Aubusson	14,18%
	La Bazoque	14,18%
	Caligny	14,12%
	Cerisy-Belle-Étoile	14,18%
	La Chapelle-Biche	14,18%
	Landigou	14,18%
	Landisacq	14,31%
	Montilly-sur-Noireau	14,18%
	Saint-Paul	14,14%
	Athis-Val de Rouvre (hors commune)	14,16%
	Berjou	14,16%
	Cahan	14,16%
	Durcet	14,16%
	La Lande st Simeon	14,16%
	Ménil Hubert	14,16%
	St Honorine la Chardonne	14,16%
	St Philbert sur Orne	14,16%
	Ste Opportune	14,20%
	Zone 4	Le Grais
Ménil de Briouze		14,21%
Pointel		14,21%
Lonlay le Tesson		14,37%
Les Monts d'Andaine		14,37%
Banvou		15,35%
Bellou-en-Houlme		15,35%
La Chapelle-au-Moine		15,18%
Le Châtellier		15,35%
La Coulonche		15,35%
Dompierre	15,35%	
Échalou	15,35%	
La Ferrière-aux-Étangs	15,35%	
Saint-André-de-Messei	15,35%	
Saint-Clair-de-Halouze	15,18%	
Saires-la-Verrerie	15,35%	
Zone 5	La Ferté Macé	11,69%
	Antoigny	11,97%

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

1 - APPROUVER le produit de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères 2022 : 5.365.267 €.

2 - FIXER les taux cible 2022 de la TEOM à :

- ✓ **8,25 %** pour la zone 1
- ✓ **12,16 %** pour la zone 2
- ✓ **14,39 %** pour la zone 3
- ✓ **15,52 %** pour la zone 4
- ✓ **11,57 %** pour la zone 5

Flers Agglo Communauté d'agglomération	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	07.04.2022	2022-539	7.2	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET DES DECISIONS DU PRESIDENT			

3 - FIXER

les taux définitifs de TEOM 2022 avec application du mécanisme de lissage de 6 ans comme suit :

Zonage	Communes	Taux votés 2022 après lissage 4ème année sur les 6 prévues
Zone 1	Flers	8,34%
Zone 2	Saint-Georges des Groseillers	12,01%
	La Lande	12,01%
	La Selle	12,01%
	Messei	12,24%
	Athis de l'Orne	12,24%
	Saint Pierre du Regard	12,24%
	Briouze	12,35%
Zone 3	Aubusson	14,18%
	La Bazoque	14,18%
	Caligny	14,12%
	Cerisy-Belle-Étoile	14,18%
	La Chapelle-Biche	14,18%
	Landigou	14,18%
	Landisacq	14,31%
	Montilly-sur-Noireau	14,18%
	Saint-Paul	14,14%
	Athis-Val de Rouvre (hors commune)	14,16%
	Berjou	14,16%
	Cahan	14,16%
	Durcet	14,16%
	La Lande st Simeon	14,16%
	Ménil Hubert	14,16%
St Honorine la Chardonne	14,16%	
St Philbert sur Orne	14,16%	
	Ste Opportune	14,20%
	Le Grais	14,21%
	Ménil de Briouze	14,21%
	Pointel	14,21%
	Lonlay le Tesson	14,37%
	Les Monts d'Andaine	14,37%
Zone 4	Banvou	15,35%
	Bellou-en-Houlme	15,35%
	La Chapelle-au-Moine	15,18%
	Le Châtellier	15,35%
	La Coulonche	15,35%
	Dompierre	15,35%
	Échalou	15,35%
	La Ferrière-aux-Étangs	15,35%
	Saint-André-de-Messei	15,35%
	Saint-Clair-de-Halouze	15,18%
Saires-la-Verrerie	15,35%	
Zone 5	La Ferté Macé	11,69%
	Antoigny	11,97%

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ. TROIS ABSTENTIONS : celles de Michel LEROYER, Olivier BREUIL et Guy MIDY.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-200035814-20220407-2022-539-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/04/2022

Publication : 11/04/2022

Le Président,

Yves GOASDOUÉ

Flers Agglo Communauté d'agglomération			
Date	Délibération	Nature	Folio n°
07.04.2022	2022-540	7.1	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET DES DECISIONS DU PRESIDENT			

SEANCE N° 11 DU 7 AVRIL 2022
49 questions, numérotées 2022-510 à 2022-558

DELIBERATION

**BUDGET GENERAL
DECISION MODIFICATIVE N° 1**

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil Communautaire, convoqué dans les délais légaux, s'est réuni à la Salle Culturelle de la Varenne - Rue Jean Dumas - 61440 Messei, sous la présidence de Yves GOASDOUE, Président de Flers Agglo,

Outre le Président, étaient invités Mesdames et Messieurs :

Vice-Présidents : Michel DUMAINE (Messei), Vincent BEAUMONT (La Ferrière aux Etangs), Omar AYAD (Flers), Stéphan GRAVELAT (Les Monts d'Andaine), François BAILLE (Athis Val de Rouvre), Jacques FORTIS (Briouze), Anne GOUELIBO (La Lande Patry), Béatrice GUYOT (Landisacq), Laurent JUMELINE (Flers), Jérémy PREVOST (Flers), Gilles RABACHE (Caligny), Thierry RAUX (Saint Philbert sur Orne), Stéphane TERRIER (Saint Georges des Groseillers) et Sylvie THIEULENT (La Selle la Forge)

Conseillers titulaires : Annette HAMMELIN (Athis Val de Rouvre), Daniel BIGEON (Dompierre), Chantal CORVEE (Saint Georges des Groseillers), Alain LANGE, François BAILLE, Eliane DENIAUX et Kévin LEGEAY (Athis Val de Rouvre), Sylvain BOULANT (Aubusson), Jean-Louis PELLERIN (Banvou), Alexandra TERTRE (La Bazoque), Jean-Marie GAUDIN (Bellou en Houlme), Didier VIECELI (Berjou), Véronique NOEL (Briouze), Xavier DE SAINT POL (Cahan), Hervé BORDERIE (Cerisy Belle Etoile), Agnès MORICE (La Chapelle au Moine), Jean-Claude DORSY (La Chapelle Biche), Didier LANGLIN (Le Châtelier), Jacky LECOQ (La Coulonche), Gérard PIERRE (Durcet), Claude GASNIER (Echalou), Michel LEROYER, Sylvie ERRARD, Olivier BREUIL, Véronique CLEMENTE DA CONCEICAO, Guy MIDY, Christine GERVAIS et José COLLADO (La Ferté Macé), Gaëlle PIOLINE, Lori HELLOCO, Sophie RENAUDIN, Subay SAHIN, Angela PRESSE, Dominique ARMAND, Leïla HARDY, Thierry AUBIN, Annick ROBIN-MOITRY, Yvette LERICHOME, Bruno ASSELOT, Jean-François BRISSET, Tâm NGUYEN, Sylvie DUFOUR et Emmanuelle BERGOT (Flers), Bruno AUVRAY (Le Grais), Michel LAMY (La Lande Patry), Didier DELAPORTE (La Lande Saint Siméon), Gérard BERNET (Landigou), Bernard MESENGE (Lonlay le Tesson), Jean-Marie DELANGE (Le Ménéil de Briouze), Jacky ALLEAU (Ménéil Hubert sur Orne), Régine POTTIER (Messei), Alain DELAUNAY (Montilly sur Noireau), Marilyne CORREYEUR (Les Monts d'Andaine), Jean-Luc LEPORTIER (Pointel), Jean-Claude GUILLEMIN (Saint André de Messei), Jean-Luc CHAMPIN (Saint Clair de Halouze), Frédéric LECHEVALIER et Chloé EUSTACHE (Saint Georges des Groseillers), Claude MONTEBAULT (Saint Paul), Michèle GUICHETEAU (Saint Pierre du Regard), Emmanuel LE SECQ (Sainte Honorine la Chardonne), Marc SIMON (Saint Opportune) et Charlie LETETREL (Saires la Verrerie).

Conseillers suppléants : Bruno BOISSAIS (Aubusson), Didier MICHEL (Banvou), Sandrine DESTAIS (La Bazoque), Jacqueline ONFRAY (Bellou en Houlme), Bénédicte BON (Berjou), Isabelle BLAIS (Cahan), Laurence COTARD (Caligny), Sébastien AMOROS (Cerisy Belle Etoile), Jean-Jacques ALEXANDRE (La Chapelle au Moine), Marie-Christine LEDEUX (La Chapelle Biche), Thérèse SOUTIF (Le Châtelier), Stanislas BISSON (La Coulonche), Alain LESELLIER (Dompierre), Jean-Pierre GOSSELIN (Durcet), Bruno LANDEMORÉ (Echalou), Laurence LALES (La Ferrière aux Etangs), Jean-François COUPRIT (Le Grais), Serge PARIS (La Lande Saint Siméon), Nathalie LIEFOOGHE (Landigou), Agathe PRIEUR (Landisacq), Patrice BIDAULT (Lonlay le Tesson), Gérard THOMAS (Le Ménéil de Briouze), Gilbert GUERIN (Ménéil Hubert sur Orne), Antoine GERARD (Montilly sur Noireau), Thibault GALLOT (Pointel), Dominique VEGEE (Saint André de Messei), Nathalie GUITTON (Saint Clair de Halouze), Jean-Marie POTHE (Saint Paul), Margaret BRAULT (Saint Philbert sur Orne), Sylvain VOISIN (Saint Pierre du Regard), Catherine LECHERPY (Sainte Honorine la Chardonne), Arnaud LEMANCEL (Sainte Opportune), Marc DENIS (Saires la Verrerie), Claude LEBEURRIER (La Selle la Forge).

Titulaire absent	Suppléant présent	Questions
Sylvain BOULANT Didier DELAPORTE	Bruno BOISSAIS Serge PARIS	Ensemble de la séance

Tous présents, à l'exception de :

Procurations :	Mandant	Mandataire	Questions
	Yvette LERICHOME	Jacques DUPERRON	2022-510 à 2022-512
		Lori HELLOCO	2022-513 à la fin
	Angela PRESSE	Jérémy PREVOST	2022-510 à 2022-512
		Gaëlle PIOLINE	2022-513 à la fin
	Agnès MORICE	Stéphane TERRIER	Ensemble de la séance
	Hervé BORDERIE	Gilles RABACHE	
	Leïla HARDY	Subay SAHIN	
	Sophie RENAUDIN	Dominique ARMAND	
	Marilyne CORREYEUR	Stéphan GRAVELAT	
	Tâm NGUYEN	Jean-François BRISSET	
	Jean-Luc CHAMPIN	Didier LANGLIN	

Excusés : Anne GOUELIBO, Jacky LECOQ, Thierry AUBIN (ensemble de la séance)

Absents : Sylvie DUFOUR (2022-510 et 2022-511) – Gaëlle PIOLINE, Lori HELLOCO et Omar AYAD (2022-510 à 2022-512) – Sylvie ERRARD, Véronique CLEMENTE DA CONCEICAO, Christine GERVAIS, Emmanuelle BERGOT et Marc SIMON (ensemble de la séance)

Question	Présents	Votants
2022-510 et 2022-511	56	65
2022-512	57	66
2022-513 à 2022-527	60	69
2022-528	59	68
2022-529 à 2022-538	60	69
2022-539	60	66
2022-540 à 2022-558	60	69

EFFECTIF	
En exercice	: 77
Quorum	: 39

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance :	Clôture effectuée à :	Compte rendu affiché le :	Date d'affichage
01.04.2022	19 H 35	Véronique NOEL	22 H 30	08.04.2022	

Flers Agglo Communauté d'agglomération	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	07.04.2022	2022-540	7.1	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET DES DECISIONS DU PRESIDENT			

R A P P O R T Présenté par Jérémy PREVOST Vice-Président	Flers Agglo		N°	Date	Question	
	ENSEMBLE 6 Commission Finances		09	25.03.2022	2	
	CONSEIL	Séance	11	07.04.2022	N° d'ordre 31	N° délibération 2022-540

OBJET	BUDGET GENERAL – DECISION MODIFICATIVE N° 1
--------------	--

AA/EA

Chers Collègues,

Afin d'ajuster les crédits budgétaires du Budget Général suite notamment à la notification de la fiscalité, il vous est proposé les modifications budgétaires détaillées en annexe.

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

VOTER les opérations budgétaires décrites au tableau ci-joint et qui figureront au budget Général 2022.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

Le Président,

Yves GOASDOUÉ

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-200035814-20220407-2022-540-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/04/2022
Publication : 11/04/2022

Flers Agglo Communauté d'agglomération			
Date	Délibération	Nature	Folio n°
07.04.2022	2022-541	7.1	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET DES DECISIONS DU PRESIDENT			

SEANCE N° 11 DU 7 AVRIL 2022
49 questions, numérotées 2022-510 à 2022-558

DELIBERATION

**BUDGET EAU
DECISION MODIFICATIVE N° 1**

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil Communautaire, convoqué dans les délais légaux, s'est réuni à la Salle Culturelle de la Varenne - Rue Jean Dumas - 61440 Messei, sous la présidence de Yves GOASDOUE, Président de Flers Agglo,

Outre le Président, étaient invités Mesdames et Messieurs :

Vice-Présidents : Michel DUMAINE (Messei), Vincent BEAUMONT (La Ferrière aux Etangs), Omar AYAD (Flers), Stéphan GRAVELAT (Les Monts d'Andaine), François BAILLE (Athis Val de Rouvre), Jacques FORTIS (Briouze), Anne GOUELIBO (La Lande Patry), Béatrice GUYOT (Landisacq), Laurent JUMELINE (Flers), Jérémy PREVOST (Flers), Gilles RABACHE (Caligny), Thierry RAUX (Saint Philbert sur Orne), Stéphane TERRIER (Saint Georges des Groseillers) et Sylvie THIEULENT (La Selle la Forge)

Conseillers titulaires : Annette HAMMELIN (Athis Val de Rouvre), Daniel BIGEON (Dompierre), Chantal CORVEE (Saint Georges des Groseillers), Alain LANGE, François BAILLE, Eliane DENIAUX et Kévin LEGEAY (Athis Val de Rouvre), Sylvain BOULANT (Aubusson), Jean-Louis PELLERIN (Banvou), Alexandra TERTRE (La Bazoque), Jean-Marie GAUDIN (Bellou en Houlme), Didier VIECELI (Berjou), Véronique NOEL (Briouze), Xavier DE SAINT POL (Cahan), Hervé BORDERIE (Cerisy Belle Etoile), Agnès MORICE (La Chapelle au Moine), Jean-Claude DORSY (La Chapelle Biche), Didier LANGLIN (Le Châtelier), Jacky LECOQ (La Coulonche), Gérard PIERRE (Durcet), Claude GASNIER (Echalou), Michel LEROYER, Sylvie ERRARD, Olivier BREUIL, Véronique CLEMENTE DA CONCEICAO, Guy MIDY, Christine GERVAIS et José COLLADO (La Ferté Macé), Gaëlle PIOLINE, Lori HELLOCO, Sophie RENAUDIN, Subay SAHIN, Angela PRESSE, Dominique ARMAND, Leïla HARDY, Thierry AUBIN, Annick ROBIN-MOITRY, Yvette LERICHOME, Bruno ASSELOT, Jean-François BRISSET, Tâm NGUYEN, Sylvie DUFOUR et Emmanuelle BERGOT (Flers), Bruno AUVRAY (Le Grais), Michel LAMY (La Lande Patry), Didier DELAPORTE (La Lande Saint Siméon), Gérard BERNET (Landigou), Bernard MESENGE (Lonlay le Tesson), Jean-Marie DELANGE (Le Ménéil de Briouze), Jacky ALLEAU (Ménéil Hubert sur Orne), Régine POTTIER (Messei), Alain DELAUNAY (Montilly sur Noireau), Marilyne CORREYEUR (Les Monts d'Andaine), Jean-Luc LEPORTIER (Pointel), Jean-Claude GUILLEMIN (Saint André de Messei), Jean-Luc CHAMPIN (Saint Clair de Halouze), Frédéric LECHEVALIER et Chloé EUSTACHE (Saint Georges des Groseillers), Claude MONTEBAULT (Saint Paul), Michèle GUICHETEAU (Saint Pierre du Regard), Emmanuel LE SECQ (Sainte Honorine la Chardonne), Marc SIMON (Saint Opportune) et Charlie LETETREL (Saires la Verrerie).

Conseillers suppléants : Bruno BOISSAIS (Aubusson), Didier MICHEL (Banvou), Sandrine DESTAIS (La Bazoque), Jacqueline ONFRAY (Bellou en Houlme), Bénédicte BON (Berjou), Isabelle BLAIS (Cahan), Laurence COTARD (Caligny), Sébastien AMOROS (Cerisy Belle Etoile), Jean-Jacques ALEXANDRE (La Chapelle au Moine), Marie-Christine LEDEUX (La Chapelle Biche), Thérèse SOUTIF (Le Châtelier), Stanislas BISSON (La Coulonche), Alain LESELLIER (Dompierre), Jean-Pierre GOSSELIN (Durcet), Bruno LANDEMORE (Echalou), Laurence LALES (La Ferrière aux Etangs), Jean-François COUPRIT (Le Grais), Serge PARIS (La Lande Saint Siméon), Nathalie LIEFOOGHE (Landigou), Agathe PRIEUR (Landisacq), Patrice BIDAULT (Lonlay le Tesson), Gérard THOMAS (Le Ménéil de Briouze), Gilbert GUERIN (Ménéil Hubert sur Orne), Antoine GERARD (Montilly sur Noireau), Thibault GALLOT (Pointel), Dominique VEGEE (Saint André de Messei), Nathalie GUITTON (Saint Clair de Halouze), Jean-Marie POTHE (Saint Paul), Margaret BRAULT (Saint Philbert sur Orne), Sylvain VOISIN (Saint Pierre du Regard), Catherine LECHERPY (Sainte Honorine la Chardonne), Arnaud LEMANCEL (Sainte Opportune), Marc DENIS (Saires la Verrerie), Claude LEBEURRIER (La Selle la Forge).

Titulaire absent	Suppléant présent	Questions
Sylvain BOULANT Didier DELAPORTE	Bruno BOISSAIS Serge PARIS	Ensemble de la séance

Tous présents, à l'exception de :

Procurations :	Mandant	Mandataire	Questions
	Yvette LERICHOME	Jacques DUPERRON	2022-510 à 2022-512
		Lori HELLOCO	2022-513 à la fin
	Angela PRESSE	Jérémy PREVOST	2022-510 à 2022-512
		Gaëlle PIOLINE	2022-513 à la fin
	Agnès MORICE	Stéphane TERRIER	Ensemble de la séance
	Hervé BORDERIE	Gilles RABACHE	
	Leïla HARDY	Subay SAHIN	
	Sophie RENAUDIN	Dominique ARMAND	
	Marilyne CORREYEUR	Stéphan GRAVELAT	
	Tâm NGUYEN	Jean-François BRISSET	
	Jean-Luc CHAMPIN	Didier LANGLIN	

Excusés : Anne GOUELIBO, Jacky LECOQ, Thierry AUBIN (ensemble de la séance)

Absents : Sylvie DUFOUR (2022-510 et 2022-511) – Gaëlle PIOLINE, Lori HELLOCO et Omar AYAD (2022-510 à 2022-512) – Sylvie ERRARD, Véronique CLEMENTE DA CONCEICAO, Christine GERVAIS, Emmanuelle BERGOT et Marc SIMON (ensemble de la séance)

Question	Présents	Votants
2022-510 et 2022-511	56	65
2022-512	57	66
2022-513 à 2022-527	60	69
2022-528	59	68
2022-529 à 2022-538	60	69
2022-539	60	66
2022-540 à 2022-558	60	69

EFFECTIF	
En exercice	: 77
Quorum	: 39

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance :	Clôture effectuée à :	Compte rendu affiché le :	Date d'affichage
01.04.2022	19 H 35	Véronique NOEL	22 H 30	08.04.2022	

Flers Agglo Communauté d'agglomération	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	07.04.2022	2022-541	7.1	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET DES DECISIONS DU PRESIDENT			

R A P P O R T

Présenté par
Jérémy PREVOST
Vice-Président

Flers Agglo		N°	Date	Question	
ENSEMBLE 6 Commission Finances		09	25.03.2022	3	
CONSEIL	Séance	11	07.04.2022	N° d'ordre	N° délibération
				32	2022-541

OBJET	BUDGET EAU – DECISION MODIFICATIVE N° 1
-------	---

AA/EA

Chers Collègues,

Afin d'ajuster les crédits budgétaires du Budget Eau, il vous est proposé les modifications budgétaires détaillées en annexe.

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

VOTER les opérations budgétaires décrites au tableau ci-joint et qui figureront au budget Eau 2022.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

Le Président,

Yves GOASDOUÉ

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-200035814-20220407-2022-541-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/04/2022
Publication : 11/04/2022

Flers Agglo Communauté d'agglomération			
Date	Délibération	Nature	Folio n°
07.04.2022	2022-542	7.6	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET DES DECISIONS DU PRESIDENT			

SEANCE N° 11 DU 7 AVRIL 2022

49 questions, numérotées 2022-510 à 2022-558

DELIBERATION

ENSEIGNEMENT PRIVE CLASSES PREELEMENTAIRES ET ELEMENTAIRES CONTRIBUTION DE FLERS AGGLO AU COUT DE FONCTIONNEMENT POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2021-2022 COMPLEMENT

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil Communautaire, convoqué dans les délais légaux, s'est réuni à la Salle Culturelle de la Varenne - Rue Jean Dumas - 61440 Messei, sous la présidence de Yves GOASDOUE, Président de Flers Agglo,

Outre le Président, étaient invités Mesdames et Messieurs :

Vice-Présidents : Michel DUMAINE (Messei), Vincent BEAUMONT (La Ferrière aux Etangs), Omar AYAD (Flers), Stéphan GRAVELAT (Les Monts d'Andaine), François BAILLE (Athis Val de Rouvre), Jacques FORTIS (Briouze), Anne GOUELIBO (La Lande Patry), Béatrice GUYOT (Landisacq), Laurent JUMELINE (Flers), Jérémy PREVOST (Flers), Gilles RABACHE (Caligny), Thierry RAUX (Saint Philbert sur Orne), Stéphane TERRIER (Saint Georges des Groseillers) et Sylvie THIEULENT (La Selle la Forge)

Conseillers titulaires : Annette HAMMELIN (Athis Val de Rouvre), Daniel BIGEON (Dompierre), Chantal CORVEE (Saint Georges des Groseillers), Alain LANGE, François BAILLE, Eliane DENIAUX et Kévin LEGEAY (Athis Val de Rouvre), Sylvain BOULANT (Aubusson), Jean-Louis PELLERIN (Banvou), Alexandra TERTRE (La Bazoque), Jean-Marie GAUDIN (Bellou en Houlme), Didier VIECELI (Berjou), Véronique NOEL (Briouze), Xavier DE SAINT POL (Cahan), Hervé BORDERIE (Cerisy Belle Etoile), Agnès MORICE (La Chapelle au Moine), Jean-Claude DORSY (La Chapelle Biche), Didier LANGLIN (Le Châtelier), Jacky LECOQ (La Coulonche), Gérard PIERRE (Durcet), Claude GASNIER (Echalou), Michel LEROYER, Sylvie ERRARD, Olivier BREUIL, Véronique CLEMENTE DA CONCEICAO, Guy MIDY, Christine GERVAIS et José COLLADO (La Ferté Macé), Gaëlle PIOLINE, Lori HELLOCO, Sophie RENAUDIN, Subay SAHIN, Angela PRESSE, Dominique ARMAND, Leïla HARDY, Thierry AUBIN, Annick ROBIN-MOITRY, Yvette LERICHOME, Bruno ASSELOT, Jean-François BRISSET, Tâm NGUYEN, Sylvie DUFOUR et Emmanuelle BERGOT (Flers), Bruno AUVRAY (Le Grais), Michel LAMY (La Lande Patry), Didier DELAPORTE (La Lande Saint Siméon), Gérard BERNET (Landigou), Bernard MESENGE (Lonlay le Tesson), Jean-Marie DELANGE (Le Ménéil de Briouze), Jacky ALLEAU (Ménéil Hubert sur Orne), Régine POTTIER (Messei), Alain DELAUNAY (Montilly sur Noireau), Marilyne CORREYEUR (Les Monts d'Andaine), Jean-Luc LEPORTIER (Pointel), Jean-Claude GUILLEMIN (Saint André de Messei), Jean-Luc CHAMPIN (Saint Clair de Halouze), Frédéric LECHEVALIER et Chloé EUSTACHE (Saint Georges des Groseillers), Claude MONTEBAULT (Saint Paul), Michèle GUICHETEAU (Saint Pierre du Regard), Emmanuel LE SECQ (Sainte Honorine la Chardonne), Marc SIMON (Saint Opportune) et Charlie LETETREL (Saires la Verrerie).

Conseillers suppléants : Bruno BOISSAIS (Aubusson), Didier MICHEL (Banvou), Sandrine DESTAIS (La Bazoque), Jacqueline ONFRAY (Bellou en Houlme), Bénédicte BON (Berjou), Isabelle BLAIS (Cahan), Laurence COTARD (Caligny), Sébastien AMOROS (Cerisy Belle Etoile), Jean-Jacques ALEXANDRE (La Chapelle au Moine), Marie-Christine LEDEUX (La Chapelle Biche), Thérèse SOUTIF (Le Châtelier), Stanislas BISSON (La Coulonche), Alain LESELLIER (Dompierre), Jean-Pierre GOSSELIN (Durcet), Bruno LANDEMORE (Echalou), Laurence LALES (La Ferrière aux Etangs), Jean-François COUPRIT (Le Grais), Serge PARIS (La Lande Saint Siméon), Nathalie LIEFOOGHE (Landigou), Agathe PRIEUR (Landisacq), Patrice BIDAULT (Lonlay le Tesson), Gérard THOMAS (Le Ménéil de Briouze), Gilbert GUERIN (Ménéil Hubert sur Orne), Antoine GERARD (Montilly sur Noireau), Thibault GALLOT (Pointel), Dominique VEGEE (Saint André de Messei), Nathalie GUITTON (Saint Clair de Halouze), Jean-Marie POTHE (Saint Paul), Margaret BRAULT (Saint Philbert sur Orne), Sylvain VOISIN (Saint Pierre du Regard), Catherine LECHERPY (Sainte Honorine la Chardonne), Arnaud LEMANCEL (Sainte Opportune), Marc DENIS (Saires la Verrerie), Claude LEBEURRIER (La Selle la Forge).

Titulaire absent	Suppléant présent	Questions
Sylvain BOULANT Didier DELAPORTE	Bruno BOISSAIS Serge PARIS	Ensemble de la séance

Tous présents, à l'exception de :

Procurations :	Mandant	Mandataire	Questions
	Yvette LERICHOME	Jacques DUPERRON	2022-510 à 2022-512
		Lori HELLOCO	2022-513 à la fin
	Angela PRESSE	Jérémy PREVOST	2022-510 à 2022-512
		Gaëlle PIOLINE	2022-513 à la fin
	Agnès MORICE	Stéphane TERRIER	Ensemble de la séance
	Hervé BORDERIE	Gilles RABACHE	
	Leïla HARDY	Subay SAHIN	
	Sophie RENAUDIN	Dominique ARMAND	
	Marilyne CORREYEUR	Stéphan GRAVELAT	
	Tâm NGUYEN	Jean-François BRISSET	
	Jean-Luc CHAMPIN	Didier LANGLIN	

Excusés : Anne GOUELIBO, Jacky LECOQ, Thierry AUBIN (ensemble de la séance)

Absents : Sylvie DUFOUR (2022-510 et 2022-511) – Gaëlle PIOLINE, Lori HELLOCO et Omar AYAD (2022-510 à 2022-512) – Sylvie ERRARD, Véronique CLEMENTE DA CONCEICAO, Christine GERVAIS, Emmanuelle BERGOT et Marc SIMON (ensemble de la séance)

Question	Présents	Votants
2022-510 et 2022-511	56	65
2022-512	57	66
2022-513 à 2022-527	60	69
2022-528	59	68
2022-529 à 2022-538	60	69
2022-539	60	66
2022-540 à 2022-558	60	69

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance :	Clôture effectuée à :	Compte rendu affiché le :	Date d'affichage
01.04.2022	19 H 35	Véronique NOEL	22 H 30	08.04.2022	

EFFECTIF
En exercice : 77
Quorum : 39

Flers Agglo Communauté d'agglomération	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	07.04.2022	2022-542	7.6	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET DES DECISIONS DU PRESIDENT			

R A P P O R T

Présenté par
Jérémy PREVOST
Vice-Président

Flers Agglo		N°	Date	Question	
ENSEMBLE 6 Commission Finances		09	25.03.2022	4	
CONSEIL	Séance	11	07.04.2022	N° d'ordre	N° délibération
				33	2022-542

OBJET	ENSEIGNEMENT PRIVE – CLASSES PREELEMENTAIRES ET ELEMENTAIRES – CONTRIBUTION DE FLERS AGGLO AU COUT DE FONCTIONNEMENT POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2021-2022 – COMPLEMENT
-------	--

AA/EA

Chers Collègues,

L'article 24 des statuts de la Flers Agglo dispose qu' : « *En ce qui concerne l'enseignement préélémentaire et élémentaire privé, la **Communauté se substitue aux Communes membres** pour ce qui est des conséquences des contrats d'association existants, conclus entre l'Etat et les organismes de gestion* ».

L'article 442-5 du code de l'éducation prévoit que : « *les dépenses de fonctionnement des classes sous contrat sont prises en charge dans les mêmes conditions que celles des classes correspondantes de l'enseignement public.* »

Ainsi, pour la rentrée 2021-2022, il vous est proposé de verser la contribution financière de Flers Agglo sur la base des obligations préalables des communes et EPCI auxquels Flers Agglo se substitue.

La prise en charge de Flers Agglo se fera, conformément à l'article 24 de ses statuts, exclusivement, en fonction des périmètres précédemment pris en charge par les communes ou ex-EPCI compétents, et des cas pour lesquels la dépense revêt un caractère obligatoire.

Par délibération en date du 14 décembre dernier, le Conseil Communautaire a fixé la contribution de Flers Agglo au coût de fonctionnement 2021-2022 des différents établissements d'enseignement privé sauf pour l'école d'Athis Val de Rouvre.

A ce jour, les éléments financiers ayant été transmis par la Commune d'Athis Val de Rouvre, la contribution de Flers Agglo peut donc être fixée pour l'année scolaire 2021/2022 comme suit :

Coûts moyens	Année scolaire 2020-2021		Année scolaire 2021-2022	
	Préélémentaire	Elémentaire	Préélémentaire	Elémentaire
<u>Athis Val de Rouvre</u>	1.353,92 €	499,12 €	1.306,48 €	471,71 €

Flers Agglo Communauté d'agglomération	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	07.04.2022	2022-542	7.6	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET DES DECISIONS DU PRESIDENT			

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

- 1 – FIXER** les coûts moyens par élève scolarisé dans l'établissement d'enseignement privé situé sur la commune d'Athis Val de Rouvre conformément aux montants indiqués ci-dessus.
- 2 – APPROUVER** pour l'année scolaire 2021-2022, que le montant de la participation de Flers Agglo soit calculé en fonction des obligations et engagements pris au préalable par les communes de Flers Agglo.
- 3 – DIRE** que le versement s'effectuera par tiers à l'issue de chaque trimestre scolaire, et que la dépense en résultant sera imputée au chapitre 65 (autres charges de gestion courante, article 6558 du budget général 2022).

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

Le Président,

Yves GOASDOUÉ

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-200035814-20220407-2022-542-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/04/2022

Publication : 11/04/2022

Flers Agglo Communauté d'agglomération			
Date	Délibération	Nature	Folio n°
07.04.2022	2022-543	7.6	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET DES DECISIONS DU PRESIDENT			

SEANCE N° 11 DU 7 AVRIL 2022

49 questions, numérotées 2022-510 à 2022-558

DELIBERATION

NORMAND'INNOV CONTRIBUTIONS 2022

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil Communautaire, convoqué dans les délais légaux, s'est réuni à la Salle Culturelle de la Varenne - Rue Jean Dumas - 61440 Messei, sous la présidence de Yves GOASDOUE, Président de Flers Agglo,

Outre le Président, étaient invités Mesdames et Messieurs :

Vice-Présidents : Michel DUMAINE (Messei), Vincent BEAUMONT (La Ferrière aux Etangs), Omar AYAD (Flers), Stéphan GRAVELAT (Les Monts d'Andaine), François BAILLE (Athis Val de Rouvre), Jacques FORTIS (Briouze), Anne GOUELIBO (La Lande Patry), Béatrice GUYOT (Landisacq), Laurent JUMELINE (Flers), Jérémy PREVOST (Flers), Gilles RABACHE (Caligny), Thierry RAUX (Saint Philbert sur Orne), Stéphane TERRIER (Saint Georges des Groseillers) et Sylvie THIEULENT (La Selle la Forge)

Conseillers titulaires : Annette HAMMELIN (Athis Val de Rouvre), Daniel BIGEON (Dompierre), Chantal CORVEE (Saint Georges des Groseillers), Alain LANGE, François BAILLE, Eliane DENIAUX et Kévin LEGEAY (Athis Val de Rouvre), Sylvain BOULANT (Aubusson), Jean-Louis PELLERIN (Banvou), Alexandra TERTRE (La Bazoque), Jean-Marie GAUDIN (Bellou en Houlme), Didier VIECELI (Berjou), Véronique NOEL (Briouze), Xavier DE SAINT POL (Cahan), Hervé BORDERIE (Cerisy Belle Etoile), Agnès MORICE (La Chapelle au Moine), Jean-Claude DORSY (La Chapelle Biche), Didier LANGLIN (Le Châtelier), Jacky LECOQ (La Coulonche), Gérard PIERRE (Durcet), Claude GASNIER (Echalou), Michel LEROYER, Sylvie ERRARD, Olivier BREUIL, Véronique CLEMENTE DA CONCEICAO, Guy MIDY, Christine GERVAIS et José COLLADO (La Ferté Macé), Gaëlle PIOLINE, Lori HELLOCO, Sophie RENAUDIN, Subay SAHIN, Angela PRESSE, Dominique ARMAND, Leïla HARDY, Thierry AUBIN, Annick ROBIN-MOITRY, Yvette LERICHOME, Bruno ASSELOT, Jean-François BRISSET, Tâm NGUYEN, Sylvie DUFOUR et Emmanuelle BERGOT (Flers), Bruno AUVRAY (Le Grais), Michel LAMY (La Lande Patry), Didier DELAPORTE (La Lande Saint Siméon), Gérard BERNET (Landigou), Bernard MESENGE (Lonlay le Tesson), Jean-Marie DELANGE (Le Ménéil de Briouze), Jacky ALLEAU (Ménéil Hubert sur Orne), Régine POTTIER (Messei), Alain DELAUNAY (Montilly sur Noireau), Marilyne CORREYEUR (Les Monts d'Andaine), Jean-Luc LEPORTIER (Pointel), Jean-Claude GUILLEMIN (Saint André de Messei), Jean-Luc CHAMPIN (Saint Clair de Halouze), Frédéric LECHEVALIER et Chloé EUSTACHE (Saint Georges des Groseillers), Claude MONTEBAULT (Saint Paul), Michèle GUICHETEAU (Saint Pierre du Regard), Emmanuel LE SECQ (Sainte Honorine la Chardonne), Marc SIMON (Saint Opportune) et Charlie LETETREL (Saires la Verrerie).

Conseillers suppléants : Bruno BOISSAIS (Aubusson), Didier MICHEL (Banvou), Sandrine DESTAIS (La Bazoque), Jacqueline ONFRAY (Bellou en Houlme), Bénédicte BON (Berjou), Isabelle BLAIS (Cahan), Laurence COTARD (Caligny), Sébastien AMOROS (Cerisy Belle Etoile), Jean-Jacques ALEXANDRE (La Chapelle au Moine), Marie-Christine LEDEUX (La Chapelle Biche), Thérèse SOUTIF (Le Châtelier), Stanislas BISSON (La Coulonche), Alain LESELLIER (Dompierre), Jean-Pierre GOSSELIN (Durcet), Bruno LANDEMORE (Echalou), Laurence LALES (La Ferrière aux Etangs), Jean-François COUPRIT (Le Grais), Serge PARIS (La Lande Saint Siméon), Nathalie LIEFOOGHE (Landigou), Agathe PRIEUR (Landisacq), Patrice BIDAULT (Lonlay le Tesson), Gérard THOMAS (Le Ménéil de Briouze), Gilbert GUERIN (Ménéil Hubert sur Orne), Antoine GERARD (Montilly sur Noireau), Thibault GALLOT (Pointel), Dominique VEGEE (Saint André de Messei), Nathalie GUITTON (Saint Clair de Halouze), Jean-Marie POTHE (Saint Paul), Margaret BRAULT (Saint Philbert sur Orne), Sylvain VOISIN (Saint Pierre du Regard), Catherine LECHERPY (Sainte Honorine la Chardonne), Arnaud LEMANCEL (Sainte Opportune), Marc DENIS (Saires la Verrerie), Claude LEBEURRIER (La Selle la Forge).

Titulaire absent	Suppléant présent	Questions
Sylvain BOULANT Didier DELAPORTE	Bruno BOISSAIS Serge PARIS	Ensemble de la séance

Tous présents, à l'exception de :

Procurations :	Mandant	Mandataire	Questions
	Yvette LERICHOME	Jacques DUPERRON	2022-510 à 2022-512
		Lori HELLOCO	2022-513 à la fin
	Angela PRESSE	Jérémy PREVOST	2022-510 à 2022-512
		Gaëlle PIOLINE	2022-513 à la fin
	Agnès MORICE	Stéphane TERRIER	Ensemble de la séance
	Hervé BORDERIE	Gilles RABACHE	
	Leïla HARDY	Subay SAHIN	
	Sophie RENAUDIN	Dominique ARMAND	
	Marilyne CORREYEUR	Stéphan GRAVELAT	
	Tâm NGUYEN	Jean-François BRISSET	
	Jean-Luc CHAMPIN	Didier LANGLIN	

Excusés : Anne GOUELIBO, Jacky LECOQ, Thierry AUBIN (ensemble de la séance)

Absents : Sylvie DUFOUR (2022-510 et 2022-511) – Gaëlle PIOLINE, Lori HELLOCO et Omar AYAD (2022-510 à 2022-512) – Sylvie ERRARD, Véronique CLEMENTE DA CONCEICAO, Christine GERVAIS, Emmanuelle BERGOT et Marc SIMON (ensemble de la séance)

Question	Présents	Votants
2022-510 et 2022-511	56	65
2022-512	57	66
2022-513 à 2022-527	60	69
2022-528	59	68
2022-529 à 2022-538	60	69
2022-539	60	66
2022-540 à 2022-558	60	69

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance :	Clôture effectuée à :	Compte rendu affiché le :	Date d'affichage
01.04.2022	19 H 35	Véronique NOEL	22 H 30	08.04.2022	

EFFECTIF
En exercice : 77
Quorum : 39

Flers Agglo Communauté d'agglomération	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	07.04.2022	2022-543	7.6	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET DES DECISIONS DU PRESIDENT			

R A P P O R T

Présenté par
Jérémy PREVOST
Vice-Président

Flers Agglo		N°	Date	Question	
ENSEMBLE 6 Commission Finances		09	25.03.2022	5	
CONSEIL	Séance	11	07.04.2022	N° d'ordre	N° délibération
				34	2022-543

OBJET	NORMAND'INNOV – CONTRIBUTIONS 2022
-------	---

AA/EA

Chers Collègues,

Flers Agglo est membre du Syndicat Mixte Normand'Innov qui a pour objet principal la réalisation d'études, acquisitions foncières, aménagement, viabilisation de zone d'activités sises sur les communes de Caligny et Montilly.

Ce syndicat est composé du Conseil Régional de Normandie, du Conseil Départemental de l'Orne et de Flers Agglo.

En 2022, le syndicat va créer une extension du parc d'activités de Normand'Innov sur un périmètre d'environ 40,63 hectares.

A ce titre, le Syndicat a sollicité Flers Agglo pour participer financièrement à ce projet qui se décline de la manière suivante :

	Coût total	REPARTITION DES PARTICIPATIONS				Participation globale sur 3 ans	
		Flers Agglo		Département			Région
		2022	2023	2022	2023		
Achat foncier	1 053 000,00 €	316 500,00 €		316 500,00 €		420 000,00 €	
Rachat ferme Vallée	200 000,00 €	60 000,00 €		60 000,00 €		80 000,00 €	
Travaux extension, compensation agricole	8 860 000,00 €	1 480 000,00 €	740 000,00 €	1 480 000,00 €	740 000,00 €	4 420 000,00 €	
Sous Total	10 113 000,00 €	1 856 500,00 €	740 000,00 €	1 856 500,00 €	740 000,00 €	4 920 000,00 €	
TOTAL	10 113 000,00 €	2 596 500,00 €		2 596 500,00 €		4 920 000,00 €	

Par ailleurs, la contribution aux frais de fonctionnement pour Flers Agglo s'élève à la somme de 51.631 € au titre de 2021.

Flers Agglo Communauté d'agglomération	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	07.04.2022	2022-543	7.6	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET DES DECISIONS DU PRESIDENT			

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

- 1 - APPROUVER** la contribution de fonctionnement d'un montant de 51.631 € au titre de 2021.
- 2 - APPROUVER** les participations financières au titre de l'aménagement de la nouvelle zone Normand'Innov 2 selon le tableau ci-dessus.
- 3 - PRECISER** que la somme de 1.480.000 € a été inscrite au BP 2022 et que des crédits supplémentaires seront prévus par décision modificative.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

Le Président,

Yves GOASDOUÉ

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-200035814-20220407-2022-543-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/04/2022

Publication : 11/04/2022

Flers Agglo Communauté d'agglomération			
Date	Délibération	Nature	Folio n°
07.04.2022	2022-544	7.3	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET DES DECISIONS DU PRESIDENT			

SEANCE N° 11 DU 7 AVRIL 2022
49 questions, numérotées 2022-510 à 2022-558

DELIBERATION

**PROJET DE FUSION LE LOGIS FAMILIAL-SAGIM
MAINTIEN DES GARANTIES DE PRETS ACCORDEES PAR FLERS AGGLO**

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil Communautaire, convoqué dans les délais légaux, s'est réuni à la Salle Culturelle de la Varenne - Rue Jean Dumas - 61440 Messei, sous la présidence de Yves GOASDOUE, Président de Flers Agglo,

Outre le Président, étaient invités Mesdames et Messieurs :

Vice-Présidents : Michel DUMAINE (Messei), Vincent BEAUMONT (La Ferrière aux Etangs), Omar AYAD (Flers), Stéphan GRAVELAT (Les Monts d'Andaine), François BAILLE (Athis Val de Rouvre), Jacques FORTIS (Briouze), Anne GOUELIBO (La Lande Patry), Béatrice GUYOT (Landisacq), Laurent JUMELINE (Flers), Jérémy PREVOST (Flers), Gilles RABACHE (Caligny), Thierry RAUX (Saint Philbert sur Orne), Stéphane TERRIER (Saint Georges des Groseillers) et Sylvie THIEULENT (La Selle la Forge)

Conseillers titulaires : Annette HAMMELIN (Athis Val de Rouvre), Daniel BIGEON (Dompierre), Chantal CORVEE (Saint Georges des Groseillers), Alain LANGE, François BAILLE, Eliane DENIAUX et Kévin LEGEAY (Athis Val de Rouvre), Sylvain BOULANT (Aubusson), Jean-Louis PELLERIN (Banvou), Alexandra TERTRE (La Bazoque), Jean-Marie GAUDIN (Bellou en Houlme), Didier VIECELI (Berjou), Véronique NOEL (Briouze), Xavier DE SAINT POL (Cahan), Hervé BORDERIE (Cerisy Belle Etoile), Agnès MORICE (La Chapelle au Moine), Jean-Claude DORSY (La Chapelle Biche), Didier LANGLIN (Le Châtelier), Jacky LECOQ (La Coulonche), Gérard PIERRE (Durcet), Claude GASNIER (Echalou), Michel LEROYER, Sylvie ERRARD, Olivier BREUIL, Véronique CLEMENTE DA CONCEICAO, Guy MIDY, Christine GERVAIS et José COLLADO (La Ferté Macé), Gaëlle PIOLINE, Lori HELLOCO, Sophie RENAUDIN, Subay SAHIN, Angela PRESSE, Dominique ARMAND, Leïla HARDY, Thierry AUBIN, Annick ROBIN-MOITRY, Yvette LERICHOME, Bruno ASSELOT, Jean-François BRISSET, Tãm NGUYEN, Sylvie DUFOUR et Emmanuelle BERGOT (Flers), Bruno AUVRAY (Le Grais), Michel LAMY (La Lande Patry), Didier DELAPORTE (La Lande Saint Siméon), Gérard BERNET (Landigou), Bernard MESENGE (Lonlay le Tesson), Jean-Marie DELANGE (Le Mênil de Briouze), Jacky ALLEAU (Mênil Hubert sur Orne), Régine POTTIER (Messei), Alain DELAUNAY (Montilly sur Noireau), Marilyne CORREYEUR (Les Monts d'Andaine), Jean-Luc LEPORTIER (Pointel), Jean-Claude GUILLEMIN (Saint André de Messei), Jean-Luc CHAMPIN (Saint Clair de Halouze), Frédéric LECHEVALIER et Chloé EUSTACHE (Saint Georges des Groseillers), Claude MONTEBAULT (Saint Paul), Michèle GUICHETEAU (Saint Pierre du Regard), Emmanuel LE SECQ (Sainte Honorine la Chardonne), Marc SIMON (Saint Opportune) et Charlie LETETREL (Saires la Verrerie).

Conseillers suppléants : Bruno BOISSAIS (Aubusson), Didier MICHEL (Banvou), Sandrine DESTAIS (La Bazoque), Jacqueline ONFRAY (Bellou en Houlme), Bénédicte BON (Berjou), Isabelle BLAIS (Cahan), Laurence COTARD (Caligny), Sébastien AMOROS (Cerisy Belle Etoile), Jean-Jacques ALEXANDRE (La Chapelle au Moine), Marie-Christine LEDEUX (La Chapelle Biche), Thérèse SOUTIF (Le Châtelier), Stanislas BISSON (La Coulonche), Alain LESELLIER (Dompierre), Jean-Pierre GOSSELIN (Durcet), Bruno LANDEMORE (Echalou), Laurence LALES (La Ferrière aux Etangs), Jean-François COUPRIT (Le Grais), Serge PARIS (La Lande Saint Siméon), Nathalie LIEFOOGHE (Landigou), Agathe PRIEUR (Landisacq), Patrice BIDAULT (Lonlay le Tesson), Gérard THOMAS (Le Mênil de Briouze), Gilbert GUERIN (Mênil Hubert sur Orne), Antoine GERARD (Montilly sur Noireau), Thibault GALLOT (Pointel), Dominique VEGEE (Saint André de Messei), Nathalie GUITTON (Saint Clair de Halouze), Jean-Marie POTHE (Saint Paul), Margaret BRAULT (Saint Philbert sur Orne), Sylvain VOISIN (Saint Pierre du Regard), Catherine LECHERPY (Sainte Honorine la Chardonne), Arnaud LEMANCEL (Sainte Opportune), Marc DENIS (Saires la Verrerie), Claude LEBEURRIER (La Selle la Forge).

Titulaire absent	Suppléant présent	Questions
Sylvain BOULANT Didier DELAPORTE	Bruno BOISSAIS Serge PARIS	Ensemble de la séance

Tous présents, à l'exception de :

Procurations :	Mandant	Mandataire	Questions
	Yvette LERICHOME	Jacques DUPERRON	2022-510 à 2022-512
		Lori HELLOCO	2022-513 à la fin
	Angela PRESSE	Jérémy PREVOST	2022-510 à 2022-512
		Gaëlle PIOLINE	2022-513 à la fin
	Agnès MORICE	Stéphane TERRIER	Ensemble de la séance
	Hervé BORDERIE	Gilles RABACHE	
	Leïla HARDY	Subay SAHIN	
	Sophie RENAUDIN	Dominique ARMAND	
	Marilyne CORREYEUR	Stéphan GRAVELAT	
	Tãm NGUYEN	Jean-François BRISSET	
	Jean-Luc CHAMPIN	Didier LANGLIN	

Excusés : Anne GOUELIBO, Jacky LECOQ, Thierry AUBIN (ensemble de la séance)

Absents : Sylvie DUFOUR (2022-510 et 2022-511) – Gaëlle PIOLINE, Lori HELLOCO et Omar AYAD (2022-510 à 2022-512) – Sylvie ERRARD, Véronique CLEMENTE DA CONCEICAO, Christine GERVAIS, Emmanuelle BERGOT et Marc SIMON (ensemble de la séance)

Question	Présents	Votants
2022-510 et 2022-511	56	65
2022-512	57	66
2022-513 à 2022-527	60	69
2022-528	59	68
2022-529 à 2022-538	60	69
2022-539	60	66
2022-540 à 2022-558	60	69

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance :	Clôture effectuée à :	Compte rendu affiché le :	Date d'affichage
01.04.2022	19 H 35	Véronique NOEL	22 H 30	08.04.2022	

EFFECTIF	
En exercice	: 77
Quorum	: 39

Flers Agglo Communauté d'agglomération	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	07.04.2022	2022-544	7.3	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET DES DECISIONS DU PRESIDENT			

R A P P O R T

Présenté par
Jérémy PREVOST
Vice-Président

Flers Agglo		N°	Date	Question	
ENSEMBLE 6 Commission Finances		09	25.03.2022	6	
CONSEIL	Séance	11	07.04.2022	N° d'ordre	N° délibération
				35	2022-544

OBJET	PROJET DE FUSION LE LOGIS FAMILIAL-SAGIM – MAINTIEN DES GARANTIES DE PRETS ACCORDEES PAR FLERS AGGLO
-------	---

OH/EA

Chers Collègues,

Les sociétés SA d'HLM DE LA VILLE D'ALENCON ET DE L'ORNE – LE LOGIS FAMILIAL (dont le siège social est au 21 Rue de la Chaussée, 61000 Alençon) et SA d'HLM D'AMENAGEMENT ET DE GESTION IMMOBILIERE – SAGIM (dont le siège social est au 19 Rue du Maréchal de Lattre de Tassigny, 61000 Alençon) envisagent de procéder à la fusion par voie d'absorption de la première par la seconde.

Les sociétés LE LOGIS FAMILIAL et SAGIM ont actuellement pour actionnaire de référence commune, la société ACTION LOGEMENT IMMOBILIER (aux côtés du Département de l'Orne et de la Caisse d'Epargne de Normandie, en ce qui concerne SAGIM).

Ce projet de rapprochement entre les sociétés LE LOGIS FAMILIAL et SAGIM a pour objectif de permettre la mise en place de véritables synergies métiers, organisationnelles et opérationnelles, au service d'une meilleure efficacité sur le territoire. Il entend ainsi répondre aux projets politiques et aux besoins du territoire, en s'adaptant au mieux aux évolutions démographiques et en répondant aux attentes des locataires, dans le respect des obligations de la loi ELAN.

Dans le cadre de cette fusion, la société SAGIM se verra transférer l'ensemble des prêts attachés à l'activité de bailleur social de la société LE LOGIS FAMILIAL.

Certains de ces prêts ont donné lieu à une garantie de la part de Flers Agglo, laquelle a vocation à se poursuivre en faveur de la SAGIM, une fois la fusion réalisée.

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

CONFIRMER que Flers Agglo ne s'oppose pas au maintien des garanties susvisées dans le cadre de la fusion envisagée.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

Le Président,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-200035814-20220407-2022-544-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/04/2022

Publication : 11/04/2022

Yves GOASDOUÉ

Flers Agglo Communauté d'agglomération			
Date	Délibération	Nature	Folio n°
07.04.2022	2022-545	7.1	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET DES DECISIONS DU PRESIDENT			

SEANCE N° 11 DU 7 AVRIL 2022
49 questions, numérotées 2022-510 à 2022-558

DELIBERATION

**COMMUNE DE BERJOU
REMISE GRACIEUSE
BP EAU**

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil Communautaire, convoqué dans les délais légaux, s'est réuni à la Salle Culturelle de la Varenne - Rue Jean Dumas - 61440 Messei, sous la présidence de Yves GOASDOUE, Président de Flers Agglo,

Outre le Président, étaient invités Mesdames et Messieurs :

Vice-Présidents : Michel DUMAINE (Messei), Vincent BEAUMONT (La Ferrière aux Etangs), Omar AYAD (Flers), Stéphan GRAVELAT (Les Monts d'Andaine), François BAILLE (Athis Val de Rouvre), Jacques FORTIS (Briouze), Anne GOUELIBO (La Lande Patry), Béatrice GUYOT (Landisacq), Laurent JUMELINE (Flers), Jérémy PREVOST (Flers), Gilles RABACHE (Caligny), Thierry RAUX (Saint Philbert sur Orne), Stéphane TERRIER (Saint Georges des Groseillers) et Sylvie THIEULENT (La Selle la Forge)

Conseillers titulaires : Annette HAMMELIN (Athis Val de Rouvre), Daniel BIGEON (Dompierre), Chantal CORVEE (Saint Georges des Groseillers), Alain LANGE, François BAILLE, Eliane DENIAUX et Kévin LEGEAY (Athis Val de Rouvre), Sylvain BOULANT (Aubusson), Jean-Louis PELLERIN (Banvou), Alexandra TERTRE (La Bazoque), Jean-Marie GAUDIN (Bellou en Houleme), Didier VIECELI (Berjou), Véronique NOEL (Briouze), Xavier DE SAINT POL (Cahan), Hervé BORDERIE (Cerisy Belle Etoile), Agnès MORICE (La Chapelle au Moine), Jean-Claude DORSY (La Chapelle Biche), Didier LANGLIN (Le Châtellier), Jacky LECOQ (La Coulonche), Gérard PIERRE (Durcet), Claude GASNIER (Echalou), Michel LEROYER, Sylvie ERRARD, Olivier BREUIL, Véronique CLEMENTE DA CONCEICAO, Guy MIDY, Christine GERVAIS et José COLLADO (La Ferté Macé), Gaëlle PIOLINE, Lori HELLOCO, Sophie RENAUDIN, Subay SAHIN, Angela PRESSE, Dominique ARMAND, Leïla HARDY, Thierry AUBIN, Annick ROBIN-MOITRY, Yvette LERICHOMME, Bruno ASSELOT, Jean-François BRISSET, Tâm NGUYEN, Sylvie DUFOUR et Emmanuelle BERGOT (Flers), Bruno AUVRAY (Le Graisi), Michel LAMY (La Lande Patry), Didier DELAPORTE (La Lande Saint Siméon), Gérard BERNET (Landigou), Bernard MESENGE (Lonlay le Tesson), Jean-Marie DELANGE (Le Ménéil de Briouze), Jacky ALLEAU (Ménéil Hubert sur Orne), Régine POTTIER (Messei), Alain DELAUNAY (Montilly sur Noireau), Marilyne CORREYEUR (Les Monts d'Andaine), Jean-Luc LEPORTIER (Pointel), Jean-Claude GUILLEMIN (Saint André de Messei), Jean-Luc CHAMPIN (Saint Clair de Halouze), Frédéric LECHEVALIER et Chloé EUSTACHE (Saint Georges des Groseillers), Claude MONTEMBault (Saint Paul), Michèle GUICHETEAU (Saint Pierre du Regard), Emmanuel LE SECQ (Sainte Honorine la Chardonne), Marc SIMON (Saint Opportune) et Charlie LETETREL (Saires la Verrerie).

Conseillers suppléants : Bruno BOISSAIS (Aubusson), Didier MICHEL (Banvou), Sandrine DESTAIS (La Bazoque), Jacqueline ONFRAY (Bellou en Houleme), Bénédicte BON (Berjou), Isabelle BLAIS (Cahan), Laurence COTARD (Caligny), Sébastien AMOROS (Cerisy Belle Etoile), Jean-Jacques ALEXANDRE (La Chapelle au Moine), Marie-Christine LEDEUX (La Chapelle Biche), Thérèse SOUTIF (Le Châtellier), Stanislas BISSON (La Coulonche), Alain LESELLIER (Dompierre), Jean-Pierre GOSSELIN (Durcet), Bruno LANDEMORE (Echalou), Laurence LALES (La Ferrière aux Etangs), Jean-François COUPRIT (Le Graisi), Serge PARIS (La Lande Saint Siméon), Nathalie LIEFOOGHE (Landigou), Agathe PRIEUR (Landisacq), Patrice BIDAULT (Lonlay le Tesson), Gérard THOMAS (Le Ménéil de Briouze), Gilbert GUERIN (Ménéil Hubert sur Orne), Antoine GERARD (Montilly sur Noireau), Thibault GALLOT (Pointel), Dominique VEGEE (Saint André de Messei), Nathalie GUITTON (Saint Clair de Halouze), Jean-Marie POTHE (Saint Paul), Margaret BRAULT (Saint Philbert sur Orne), Sylvain VOISIN (Saint Pierre du Regard), Catherine LECHERPY (Sainte Honorine la Chardonne), Arnaud LEMANCEL (Sainte Opportune), Marc DENIS (Saires la Verrerie), Claude LEBEURRIER (La Selle la Forge).

Titulaire absent		Suppléant présent		Questions
Sylvain BOULANT	Didier DELAPORTE	Bruno BOISSAIS	Serge PARIS	Ensemble de la séance

Tous présents, à l'exception de :

Mandant		Mandataire		Questions
Yvette LERICHOMME	Angela PRESSE	Jacques DUPERRON	Lori HELLOCO	2022-510 à 2022-512
		Jérémy PREVOST	Gaëlle PIOLINE	2022-513 à la fin
Agnès MORICE	Hervé BORDERIE	Stéphane TERRIER	Gilles RABACHE	2022-510 à 2022-512
Leïla HARDY	Sophie RENAUDIN	Subay SAHIN	Dominique ARMAND	Ensemble de la séance
Marilyne CORREYEUR	Jean-François BRISSET	Stéphan GRAVELAT	Jean-François BRISSET	
Tâm NGUYEN	Jean-Luc CHAMPIN	Didier LANGLIN		

Excusés : Anne GOUELIBO, Jacky LECOQ, Thierry AUBIN (ensemble de la séance)

Absents : Sylvie DUFOUR (2022-510 et 2022-511) – Gaëlle PIOLINE, Lori HELLOCO et Omar AYAD (2022-510 à 2022-512) – Sylvie ERRARD, Véronique CLEMENTE DA CONCEICAO, Christine GERVAIS, Emmanuelle BERGOT et Marc SIMON (ensemble de la séance)

Question	Présents	Votants
2022-510 et 2022-511	56	65
2022-512	57	66
2022-513 à 2022-527	60	69
2022-528	59	68
2022-529 à 2022-538	60	69
2022-539	60	66
2022-540 à 2022-558	60	69

EFFECTIF	
En exercice	: 77
Quorum	: 39

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance :	Clôture effectuée à :	Compte rendu affiché le :	Date d'affichage
01.04.2022	19 H 35	Véronique NOEL	22 H 30	08.04.2022	

Flers Agglo Communauté d'agglomération	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	07.04.2022	2022-545	7.1	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET DES DECISIONS DU PRESIDENT			

R A P P O R T

Présenté par
Jérémy PREVOST
Vice-Président

Flers Agglo		N°	Date	Question	
ENSEMBLE 6 Commission Finances		09	25.03.2022	7	
CONSEIL	Séance	11	07.04.2022	N° d'ordre	N° délibération
				36	2022-545

OBJET	COMMUNE DE BERJOU – REMISE GRACIEUSE – BP EAU
--------------	--

AA/EA

Chers Collègues,

Lors de l'extension de périmètre du 1^{er} janvier 2017, les budgets annexes Eau et Assainissement des différents EPCI et Communes ont été transférés à Flers Agglo.

La Commune de Berjou qui exerçait la compétence Eau en régie directe a ainsi transféré son budget Annexe Eau à Flers Agglo au 1^{er} janvier 2017.

Lors du transfert des comptes, il est apparu qu'une écriture comptable n'avait pas été enregistrée dans son intégralité. En effet, en 2015, un titre d'un montant de 26.034,39 € a été émis sur le BP Eau de Berjou pour l'enregistrement d'une subvention d'équilibre provenant du budget principal de la Commune. En parallèle, le Budget Communal n'a pas émis le mandat correspondant permettant le versement de ladite subvention.

De ce fait, les services du Trésor Public considèrent que le budget communal de Berjou a une dette envers le Budget annexe Eau de Flers Agglo dans la mesure où les restes à recouvrer ont également été transférés à Flers Agglo.

En parallèle, par délibération en date du 11 octobre 2018, la Commune de Berjou a transféré à Flers Agglo les résultats de son budget annexe, à savoir 525,47 € en section de fonctionnement et 67.065,41 € en section d'investissement.

Compte tenu de ces éléments, le titre de recette émis par la commune de Berjou étant trop ancien pour être annulé, il vous est proposé de solutionner cette affaire en effectuant une remise gracieuse du montant de 26.034,39 € en question. Ceci permettra au Trésor Public d'apurer ses comptes.

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

- 1 - APPROUVER** la remise gracieuse du montant de 26.034,39 €, comme expliqué ci-dessus.
- 2 – AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à procéder à toutes les opérations nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

Le Président,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-200035814-20220407-2022-545-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/04/2022

Publication : 11/04/2022

Yves GOASDOUÉ

Flers Agglo Communauté d'agglomération			
Date	Délibération	Nature	Folio n°
07.04.2022	2022-546	4.1 / 4.2	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET DES DECISIONS DU PRESIDENT			

SEANCE N° 11 DU 7 AVRIL 2022

49 questions, numérotées 2022-510 à 2022-558

DELIBERATION

TELETRAVAIL MODALITES ET CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE AU 01.04.2022

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil Communautaire, convoqué dans les délais légaux, s'est réuni à la Salle Culturelle de la Varenne - Rue Jean Dumas - 61440 Messei, sous la présidence de Yves GOASDOUE, Président de Flers Agglo,

Outre le Président, étaient invités Mesdames et Messieurs :

Vice-Présidents : Michel DUMAINE (Messei), Vincent BEAUMONT (La Ferrière aux Etangs), Omar AYAD (Flers), Stéphan GRAVELAT (Les Monts d'Andaine), François BAILLE (Athis Val de Rouvre), Jacques FORTIS (Briouze), Anne GOUELIBO (La Lande Patry), Béatrice GUYOT (Landisacq), Laurent JUMELINE (Flers), Jérémy PREVOST (Flers), Gilles RABACHE (Caligny), Thierry RAUX (Saint Philbert sur Orne), Stéphane TERRIER (Saint Georges des Groseillers) et Sylvie THIEULENT (La Selle la Forge)

Conseillers titulaires : Annette HAMMELIN (Athis Val de Rouvre), Daniel BIGEON (Dompierre), Chantal CORVEE (Saint Georges des Groseillers), Alain LANGE, François BAILLE, Eliane DENIAUX et Kévin LEGEAY (Athis Val de Rouvre), Sylvain BOULANT (Aubusson), Jean-Louis PELLERIN (Banvou), Alexandra TERTRE (La Bazoque), Jean-Marie GAUDIN (Bellou en Houlme), Didier VIECELI (Berjou), Véronique NOEL (Briouze), Xavier DE SAINT POL (Cahan), Hervé BORDERIE (Cerisy Belle Etoile), Agnès MORICE (La Chapelle au Moine), Jean-Claude DORSY (La Chapelle Biche), Didier LANGLIN (Le Châtelier), Jacky LECOQ (La Coulonche), Gérard PIERRE (Durcet), Claude GASNIER (Echalou), Michel LEROYER, Sylvie ERRARD, Olivier BREUIL, Véronique CLEMENTE DA CONCEICAO, Guy MIDY, Christine GERVAIS et José COLLADO (La Ferté Macé), Gaëlle PIOLINE, Lori HELLOCO, Sophie RENAUDIN, Subay SAHIN, Angela PRESSE, Dominique ARMAND, Leïla HARDY, Thierry AUBIN, Annick ROBIN-MOITRY, Yvette LERICHOME, Bruno ASSELOT, Jean-François BRISSET, Tâm NGUYEN, Sylvie DUFOUR et Emmanuelle BERGOT (Flers), Bruno AUVRAY (Le Grais), Michel LAMY (La Lande Patry), Didier DELAPORTE (La Lande Saint Siméon), Gérard BERNET (Landigou), Bernard MESENGE (Lonlay le Tesson), Jean-Marie DELANGE (Le Ménéil de Briouze), Jacky ALLEAU (Ménéil Hubert sur Orne), Régine POTTIER (Messei), Alain DELAUNAY (Montilly sur Noireau), Marilyne CORREYEUR (Les Monts d'Andaine), Jean-Luc LEPORTIER (Pointel), Jean-Claude GUILLEMIN (Saint André de Messei), Jean-Luc CHAMPIN (Saint Clair de Halouze), Frédéric LECHEVALIER et Chloé EUSTACHE (Saint Georges des Groseillers), Claude MONTEBAULT (Saint Paul), Michèle GUICHETEAU (Saint Pierre du Regard), Emmanuel LE SECQ (Sainte Honorine la Chardonne), Marc SIMON (Saint Opportune) et Charlie LETETREL (Saires la Verrerie).

Conseillers suppléants : Bruno BOISSAIS (Aubusson), Didier MICHEL (Banvou), Sandrine DESTAIS (La Bazoque), Jacqueline ONFRAY (Bellou en Houlme), Bénédicte BON (Berjou), Isabelle BLAIS (Cahan), Laurence COTARD (Caligny), Sébastien AMOROS (Cerisy Belle Etoile), Jean-Jacques ALEXANDRE (La Chapelle au Moine), Marie-Christine LEDEUX (La Chapelle Biche), Thérèse SOUTIF (Le Châtelier), Stanislas BISSON (La Coulonche), Alain LESELLIER (Dompierre), Jean-Pierre GOSSELIN (Durcet), Bruno LANDEMORRE (Echalou), Laurence LALES (La Ferrière aux Etangs), Jean-François COUPRIT (Le Grais), Serge PARIS (La Lande Saint Siméon), Nathalie LIEFOOGHE (Landigou), Agathe PRIEUR (Landisacq), Patrice BIDAULT (Lonlay le Tesson), Gérard THOMAS (Le Ménéil de Briouze), Gilbert GUERIN (Ménéil Hubert sur Orne), Antoine GERARD (Montilly sur Noireau), Thibault GALLOT (Pointel), Dominique VEGEE (Saint André de Messei), Nathalie GUITTON (Saint Clair de Halouze), Jean-Marie POTHE (Saint Paul), Margaret BRAULT (Saint Philbert sur Orne), Sylvain VOISIN (Saint Pierre du Regard), Catherine LECHERPY (Sainte Honorine la Chardonne), Arnaud LEMANCEL (Sainte Opportune), Marc DENIS (Saires la Verrerie), Claude LEBEURRIER (La Selle la Forge).

Titulaire absent	Suppléant présent	Questions
Sylvain BOULANT Didier DELAPORTE	Bruno BOISSAIS Serge PARIS	Ensemble de la séance

Tous présents, à l'exception de :

Procurations :	Mandant	Mandataire	Questions
	Yvette LERICHOME	Jacques DUPERRON	2022-510 à 2022-512
		Lori HELLOCO	2022-513 à la fin
	Angela PRESSE	Jérémy PREVOST	2022-510 à 2022-512
		Gaëlle PIOLINE	2022-513 à la fin
	Agnès MORICE	Stéphane TERRIER	Ensemble de la séance
	Hervé BORDERIE	Gilles RABACHE	
	Leïla HARDY	Subay SAHIN	
	Sophie RENAUDIN	Dominique ARMAND	
	Marilyne CORREYEUR	Stéphan GRAVELAT	
	Tâm NGUYEN	Jean-François BRISSET	
	Jean-Luc CHAMPIN	Didier LANGLIN	

Excusés : Anne GOUELIBO, Jacky LECOQ, Thierry AUBIN (ensemble de la séance)

Absents : Sylvie DUFOUR (2022-510 et 2022-511) – Gaëlle PIOLINE, Lori HELLOCO et Omar AYAD (2022-510 à 2022-512) – Sylvie ERRARD, Véronique CLEMENTE DA CONCEICAO, Christine GERVAIS, Emmanuelle BERGOT et Marc SIMON (ensemble de la séance)

Question	Présents	Votants
2022-510 et 2022-511	56	65
2022-512	57	66
2022-513 à 2022-527	60	69
2022-528	59	68
2022-529 à 2022-538	60	69
2022-539	60	66
2022-540 à 2022-558	60	69

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance :	Clôture effectuée à :	Compte rendu affiché le :	Date d'affichage
01.04.2022	19 H 35	Véronique NOEL	22 H 30	08.04.2022	

EFFECTIF
En exercice : 77
Quorum : 39

Flers Agglo Communauté d'agglomération	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	07.04.2022	2022-546	4.1 4.2	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET DES DECISIONS DU PRESIDENT			

R A P P O R T

Présenté par
Béatrice GUYOT
Vice-Présidente

Flers Agglo		N°	Date	Question	
ENSEMBLE 6 Commission Personnels, Marchés et Commande Publics		09	25.03.2022	1	
CONSEIL	Séance	11	07.04.2022	N° d'ordre	N° délibération
				37	2022-546

OBJET	TELETRAVAIL – MODALITES ET CONDITIONS DE MISE EN ŒUVRE AU 01.04.2022
-------	--

LC/EA

Chers Collègues,

Le télétravail est un mode d'organisation du travail dont les conditions d'exercice sont fixées par le décret n° 2016-151 du 11 février 2016.

La mise en œuvre du télétravail répond à des objectifs stratégiques suivants :

- améliorer l'articulation vie professionnelle et vie privée dans le cadre d'une action globale visant à un « mieux-être au travail »,
- développer l'attractivité des collectivités (« marque employeur »),
- favoriser et maintenir l'accès à l'emploi (agent indisponible physiquement),
- contribuer à la modernisation des organisations et des techniques managériales (transversalité, adaptation des objectifs professionnels fixés, souplesse de gestion et confiance,
- agir pour la protection de l'environnement et contribuer à la diminution du bilan carbone.

Le télétravail désigne toute forme d'organisation du travail dans laquelle les fonctions qui auraient pu être exercées par un agent dans les locaux où il est affecté sont réalisées hors de ces locaux en utilisant les technologies de l'information et de la communication.

Le télétravail repose sur les principes suivants :

- le volontariat : le télétravail doit faire l'objet d'une demande écrite de l'agent,
- l'alternance entre travail sur site et télétravail,
- l'accès des agents aux outils numériques,
- la réversibilité du télétravail : l'autorité territoriale et l'agent concerné peuvent mettre fin au télétravail après respect du délai de prévenance.

Contexte

Le télétravail a fait l'objet d'échanges et de discussions dans le cadre du dialogue social qui a été ouvert fin 2021 avec les partenaires sociaux au sein des collectivités de la Ville de Flers et de Flers Agglo.

Flers Agglo Communauté d'agglomération	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	07.04.2022	2022-546	4.1 4.2	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET DES DECISIONS DU PRESIDENT			

Cette démarche a été lancée et structurée sous la forme d'une gestion de projet prenant la forme de groupe de travail regroupant les élus des collectivités et des personnels membres du CT et du CHSCT. Cette consultation a été élargie aux directeurs du CODIR également constitué en groupe de travail.

Suite à cette concertation, il est proposé de mettre en place un dispositif expérimental à compter du 1^{er} avril 2022, ouvert aux agents éligibles en fonction des moyens informatiques disponibles.

Une évaluation et sa présentation notamment au comité social territorial, effectuée à l'issue d'une première phase au mieux durant 12 mois, permettra de pérenniser le dispositif éventuellement amélioré et/ou corrigé des dysfonctionnements constatés.

1- Activités éligibles

Sont éligibles au télétravail les agents de droit public, fonctionnaire et contractuel de droit privé, sous conditions.

Les agents exerçant leurs fonctions en télétravail bénéficient des mêmes droits et obligations que les agents exerçant sur leur lieu d'affectation, ils restent soumis notamment aux règles prévues par le code de la fonction publique.

Aucun candidat à un emploi ne peut être incité à accepter un poste sous condition d'exercer en télétravail. Aucun emploi ne peut être réservé à un agent en télétravail, ni sous condition de ne jamais demander à télétravailler. Aucun agent ne peut être discriminé du fait de demander ou de ne pas demander à télétravailler.

Sont éligibles au télétravail l'ensemble des activités exercées par les agents à l'exception des activités suivantes :

- nécessité d'assurer un accueil ou une présence physique dans les locaux de la collectivité/de l'établissement public,
- accomplissement de travaux nécessitant l'utilisation en format papier de dossiers de tous type notamment confidentiels ou nécessitant des impressions ou manipulations en grand nombre,
- accomplissement de travaux nécessitant l'usage d'outils spécifiques,
- opération matérielles de maintenance, de construction et d'installation,
- toute activité professionnelle supposant qu'un agent exerce hors des locaux de la collectivité/de l'établissement public, notamment pour les activités nécessitant une présence sur des lieux particuliers...,
- toute activité de travail répondant à une situation d'urgence ou de crise, impliquant notamment la sécurité et la sureté publique.

L'inéligibilité de certaines activités au télétravail, si celles-ci ne constituent pas la totalité des activités exercées par l'agent, ne s'oppose pas à la possibilité pour l'agent d'accéder au télétravail dès lors qu'un volume suffisant d'activités télétravaillables peuvent être identifiées et regroupées.

2- La quotité de télétravail – articulation avec les absences

La quotité des fonctions pouvant être exercées sous la forme du télétravail sera, pour la période expérimentale, établie sur 5 journées maximum par mois. Exceptionnellement elles peuvent être portées à 6, sur décision de l'autorité territoriale. Les journées non prises ne peuvent pas être reportées sur les mois suivants.

Flers Agglo Communauté d'agglomération	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	07.04.2022	2022-546	4.1 4.2	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET DES DECISIONS DU PRESIDENT			

Le télétravail se définit en journée ou demi-journée. Il ne peut être pris en heure. Les journées ou demi-journées peuvent être consécutives ou non au regard des nécessités de service et à l'appréciation de la hiérarchie. Aucun jour n'est prédéfini et fixé sans concertation préalable et sous couvert de l'aval du responsable.

Les temps de télétravail hebdomadaires doivent rester compatibles avec une présence prioritaire effective de 2 jours par semaine sur site.

Ainsi, en cas d'absence pour RMH (repos mobile hebdomadaire), congés divers et réduction du temps de travail (temps partiels...), le télétravail doit se définir au planning afin de respecter ce temps nécessaire en présentiel.

A la demande des agents dont l'état de santé le justifie, les femmes enceintes et les agents officiellement considérés comme proches aidants, après avis du médecin de prévention ou du médecin du travail, peuvent déroger aux quotités susmentionnées. Cette dérogation est renouvelable sous conditions particulières.

Lors d'une situation jugée par l'autorité territoriale comme « exceptionnelle », il peut être dérogé à la quotité de travail principale.

3- Identification des locaux reconnus pour l'exercice du télétravail

Le télétravail a lieu au domicile de l'agent ou dans tout autre lieu privé.

Le télétravail a lieu au sein d'un « télécentre » identifié.

L'acte individuel précise le ou les lieux où l'agent exerce ses fonctions en télétravail, dans le respect des règles de conformités.

La distance du lieu de télétravail doit être compatible avec un retour sur site, le cas échéant.

4- Règles à respecter en matière de sécurité des systèmes d'information et de protection des données

La mise en œuvre du télétravail nécessite le respect de règles de sécurité en matière informatique. L'agent en situation de télétravail s'engage à utiliser le matériel informatique qui lui est confié dans le respect des règles en vigueur en matière de sécurité des systèmes d'information et conformément au règlement informatique édicté à cet effet.

L'usage de l'équipement est exclusivement réservé à un usage professionnel. L'agent signe le règlement informatique qui lui est présenté.

5- Règles à respecter en matière de temps de travail, de sécurité et de protection de la santé

L'employeur est responsable de la protection de la santé et de la sécurité professionnelles du télétravailleur.

L'agent en télétravail est soumis à la même durée du travail que les agents au sein de la collectivité ou de l'établissement. Les règles de travail respectent les dispositions légales et réglementaires et celles édictées par le règlement intérieur de travail (RITM).

L'agent assurant ses fonctions en télétravail doit effectuer les mêmes horaires que ceux réalisés habituellement au sein de la collectivité/l'établissement.

Flers Agglo Communauté d'agglomération	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	07.04.2022	2022-546	4.1 4.2	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET DES DECISIONS DU PRESIDENT			

Il ne peut être demandé à l'agent de dépasser ses heures de travail, sauf dans le cadre de la réalisation d'heures complémentaires et/ou supplémentaires, à la demande expresse du supérieur hiérarchique et/ou de l'autorité territoriale.

Le droit à la déconnexion est reconnu pour l'agent.

Durant le temps de travail l'agent est à la disposition de son employeur et doit se conformer à ses directives sans pouvoir vaquer librement à des occupations personnelles. Il doit donc être totalement joignable et disponible en faveur des administrés, de ses collaborateurs et/ou de ses supérieurs hiérarchiques.

Par ailleurs, l'agent n'est pas autorisé à quitter son lieu de télétravail pendant ses heures de travail sans autorisation expresse de sa hiérarchie. Seuls les réunions et autres déplacements effectués dans le cadre professionnel sont autorisés.

En matière d'accident de travail, les agents sont couverts pour les accidents survenus à l'occasion de l'exécution des tâches confiées par l'employeur. Tout accident intervenant en dehors du lieu de télétravail pendant les heures normalement travaillées ainsi que les accidents domestiques ne pourront donner lieu à une reconnaissance d'imputabilité au service.

Le télétravailleur s'engage à déclarer tout accident survenu sur le lieu de télétravail qui fera l'objet d'un traitement selon la procédure habituelle.

L'agent télétravailleur bénéficie de la médecine préventive dans les mêmes conditions que l'ensemble des agents.

6- Modalités d'accès des institutions compétentes sur le lieu d'exercice du télétravail afin de s'assurer de la bonne application des règles applicables en matière d'hygiène et de sécurité

Les membres du Comité social territorial, et possiblement de la formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail (actuellement CHSCT) peuvent réaliser une visite des locaux où s'exerce le télétravail afin de s'assurer de la bonne application des règles applicables en matière d'hygiène et de sécurité, dans les limites du respect de la vie privée. Ces visites concernent exclusivement l'espace de travail dédié aux activités professionnelles de l'agent et, le cas échéant, les installations techniques y afférentes.

7- Modalités de prise en charge des coûts découlant directement de l'exercice du télétravail

Il est mis à la disposition des agents autorisés à exercer leurs fonctions en télétravail les outils informatiques et de télécommunication nécessaires dont la direction des systèmes d'information assure le suivi et l'inventaire.

Le cas échéant, pour les agents en situation de handicap, l'autorité territoriale mettra en œuvre et prendra en charge les aménagements de poste nécessaires, sous réserve que les charges consécutives à la mise en œuvre de ces mesures ne soient pas disproportionnées, notamment compte tenu des aides qui peuvent compenser, en tout ou partie, les dépenses engagées à ce titre par l'employeur.

Toutefois, l'autorité territoriale pourra autoriser l'utilisation de l'équipement informatique et de télécommunication personnel de l'agent lorsque le télétravail est accordé temporairement en raison d'une situation exceptionnelle.

Flers Agglo Communauté d'agglomération	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	07.04.2022	2022-546	4.1 4.2	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET DES DECISIONS DU PRESIDENT			

8- Modalités de formation aux équipements et outils nécessaires à l'exercice du télétravail

En lien avec le CNFPT, en interne ou autre, les agents en télétravail bénéficient d'une formation en lien avec la thématique du télétravail selon leur besoin, notamment identifié lors de l'entretien professionnel annuel.

Le supérieur hiérarchique direct bénéficie d'une formation à l'exercice de l'encadrement dans le contexte spécifique du télétravail.

Durant la période d'expérimentation un référent RH sera désigné par l'autorité territoriale afin de contribuer au déploiement du télétravail. Il apportera des réponses aux questions juridiques et pratiques des agents et des conseils sur les modalités de mise en œuvre des nouvelles organisations du travail.

9- Modalités et durée de l'autorisation d'exercer ses fonctions en télétravail

L'agent souhaitant exercer ses fonctions en télétravail adresse une demande écrite à l'autorité territoriale via le formulaire existant à cet effet.

Cette demande devra donner lieu à un entretien entre le demandeur (agent) et le responsable hiérarchique direct (ou son représentant) de l'intéressé(e).

La demande est ensuite instruite par un comité collégial qui statue définitivement, à ce jour composé d'un ou plusieurs membres de la Direction générale, de la direction mutualisée des ressources humaines, de la direction concernée par la demande et, le cas échéant, l' élu (e) en charge du personnel.

Tout refus devra faire l'objet d'une motivation écrite auprès de l'agent demandeur.

En cas de changement de fonctions, une nouvelle demande doit être présentée par l'intéressé(e).

Les campagnes de recensement des souhaits sont organisées tous les ans, préférablement à une période arrêtée.

Toute nouvelle demande survenant après cette date ne sera pas traitée et sera reportée au titre de la campagne suivante, sous réserve de modalités particulières prévues par les textes.

Un dossier d'information relatif au télétravail sera remis à l'agent lors de la notification de l'autorisation de télétravail.

10- Attestation de conformité des installations

L'agent doit fournir l'attestation de conformité du domicile à l'exercice des fonctions en télétravail.

11- La durée de l'autorisation et sa réversibilité

Pendant la phase expérimentale, la durée de télétravail est accordée pour 12 mois maximum et fera l'objet d'un arrêté individuel.

L'autorisation prévoit une période d'adaptation de deux mois maximum.

Flers Agglo Communauté d'agglomération	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	07.04.2022	2022-546	4.1 4.2	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET DES DECISIONS DU PRESIDENT			

Les conditions de préavis et de réversibilité appliquées sont celles prévues à cet effet conformément au décret 2016-151 modifié du 11 février 2016.

L'autorisation peut être renouvelée par demande et décision expresse, après entretien et examen par le comité collégial.

12- Le suivi individuel et l'évaluation du dispositif à l'issue de la phase d'expérimentation

Le télétravail nécessite un contrôle régulier du supérieur hiérarchique pour s'assurer que le travail confié à l'agent est réalisé et que les objectifs fixés sont atteints.

A minima, l'entretien annuel d'évaluation sera l'occasion d'apprécier si le mode d'organisation en télétravail convient aux attentes de l'agent et à l'organisation du service, et de mettre en place des réajustements le cas échéant.

Un bilan annuel de l'expérimentation est présenté au comité social territorial et à la formation spécialisée.

Vu l'avis favorable du comité technique

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

- 1 - DECIDER** l'instauration du télétravail au sein de la collectivité dans les conditions et modalités ci-dessus exposées, à compter du 01.04.2022.
- 2 - PRECISER** que le règlement informatique (point 4 ci-dessus), constitue un document obligatoire à intervenir pour la bonne exécution de la présente délibération.
- 3 - AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.
- 4 - PREVOIR** le cas échéant, d'inscrire aux budgets des sommes éventuellement induites par ces dispositions.
- 5 - RAPPELER** que, dans le cadre de l'organigramme commun mis en œuvre entre Flers Agglo et la Ville de Flers (et son CCAS), ces conditions de réalisation sont proposées dans les mêmes termes au regard de deux délibérations concordantes, présentées devant les assemblées délibérantes respectives.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

Le Président,

Yves GOASDOUÉ

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-200035814-20220407-2022-546-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/04/2022

Publication : 11/04/2022

Flers Agglo Communauté d'agglomération			
Date	Délibération	Nature	Folio n°
07.04.2022	2022-547	4.1	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET DES DECISIONS DU PRESIDENT			

SEANCE N° 11 DU 7 AVRIL 2022
49 questions, numérotées 2022-510 à 2022-558

DELIBERATION

**PERSONNEL
EMPLOIS PERMANENTS
TABLEAU DES EFFECTIFS
MODIFICATION 2022-02**

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil Communautaire, convoqué dans les délais légaux, s'est réuni à la Salle Culturelle de la Varenne - Rue Jean Dumas - 61440 Messei, sous la présidence de Yves GOASDOUE, Président de Flers Agglo,

Outre le Président, étaient invités Mesdames et Messieurs :

Vice-Présidents : Michel DUMAINE (Messei), Vincent BEAUMONT (La Ferrière aux Etangs), Omar AYAD (Flers), Stéphan GRAVELAT (Les Monts d'Andaine), François BAILLE (Athis Val de Rouvre), Jacques FORTIS (Briouze), Anne GOUELIBO (La Lande Patry), Béatrice GUYOT (Landisacq), Laurent JUMELINE (Flers), Jérémy PREVOST (Flers), Gilles RABACHE (Caligny), Thierry RAUX (Saint Philbert sur Orne), Stéphane TERRIER (Saint Georges des Groseillers) et Sylvie THIEULENT (La Selle la Forge)

Conseillers titulaires : Annette HAMMELIN (Athis Val de Rouvre), Daniel BIGEON (Dompierre), Chantal CORVEE (Saint Georges des Groseillers), Alain LANGE, François BAILLE, Eliane DENIAUX et Kévin LEGEAY (Athis Val de Rouvre), Sylvain BOULANT (Aubusson), Jean-Louis PELLERIN (Banvou), Alexandra TERTRE (La Bazoque), Jean-Marie GAUDIN (Bellou en Houlme), Didier VIECELI (Berjou), Véronique NOEL (Briouze), Xavier DE SAINT POL (Cahan), Hervé BORDERIE (Cerisy Belle Etoile), Agnès MORICE (La Chapelle au Moine), Jean-Claude DORSY (La Chapelle Biche), Didier LANGLIN (Le Châtelier), Jacky LECOQ (La Coulonche), Gérard PIERRE (Durcet), Claude GASNIER (Echalou), Michel LEROYER, Sylvie ERRARD, Olivier BREUIL, Véronique CLEMENTE DA CONCEICAO, Guy MIDY, Christine GERVAIS et José COLLADO (La Ferté Macé), Gaëlle PIOLINE, Lori HELLOCO, Sophie RENAUDIN, Subay SAHIN, Angela PRESSE, Dominique ARMAND, Leïla HARDY, Thierry AUBIN, Annick ROBIN-MOITRY, Yvette LERICHOME, Bruno ASSELOT, Jean-François BRISSET, Tâm NGUYEN, Sylvie DUFOUR et Emmanuelle BERGOT (Flers), Bruno AUVRAY (Le Grais), Michel LAMY (La Lande Patry), Didier DELAPORTE (La Lande Saint Siméon), Gérard BERNET (Landigou), Bernard MESENCE (Lonlay le Tesson), Jean-Marie DELANGE (Le Ménéil de Briouze), Jacky ALLEAU (Ménéil Hubert sur Orne), Régine POTTIER (Messei), Alain DELAUNAY (Montilly sur Noireau), Marilyne CORREYEUR (Les Monts d'Andaine), Jean-Luc LEPORTIER (Pointel), Jean-Claude GUILLEMIN (Saint André de Messei), Jean-Luc CHAMPIN (Saint Clair de Halouze), Frédéric LECHEVALIER et Chloé EUSTACHE (Saint Georges des Groseillers), Claude MONTEBAULT (Saint Paul), Michèle GUICHETEAU (Saint Pierre du Regard), Emmanuel LE SECQ (Sainte Honorine la Chardonne), Marc SIMON (Saint Opportune) et Charlie LETETREL (Saires la Verrerie).

Conseillers suppléants : Bruno BOISSAIS (Aubusson), Didier MICHEL (Banvou), Sandrine DESTAIS (La Bazoque), Jacqueline ONFRAY (Bellou en Houlme), Bénédicte BON (Berjou), Isabelle BLAIS (Cahan), Laurence COTARD (Caligny), Sébastien AMOROS (Cerisy Belle Etoile), Jean-Jacques ALEXANDRE (La Chapelle au Moine), Marie-Christine LEDEUX (La Chapelle Biche), Thérèse SOUTIF (Le Châtelier), Stanislas BISSON (La Coulonche), Alain LESELLIER (Dompierre), Jean-Pierre GOSSELIN (Durcet), Bruno LANDEMORE (Echalou), Laurence LALES (La Ferrière aux Etangs), Jean-François COUPRIT (Le Grais), Serge PARIS (La Lande Saint Siméon), Nathalie LIEFOOGHE (Landigou), Agathe PRIEUR (Landisacq), Patrice BIDAULT (Lonlay le Tesson), Gérard THOMAS (Le Ménéil de Briouze), Gilbert GUERIN (Ménéil Hubert sur Orne), Antoine GERARD (Montilly sur Noireau), Thibault GALLOT (Pointel), Dominique VEGEE (Saint André de Messei), Nathalie GUITTON (Saint Clair de Halouze), Jean-Marie POTHE (Saint Paul), Margaret BRAULT (Saint Philbert sur Orne), Sylvain VOISIN (Saint Pierre du Regard), Catherine LECHERPY (Sainte Honorine la Chardonne), Arnaud LEMANCEL (Sainte Opportune), Marc DENIS (Saires la Verrerie), Claude LEBEURRIER (La Selle la Forge).

Titulaire absent	Suppléant présent	Questions
Sylvain BOULANT Didier DELAPORTE	Bruno BOISSAIS Serge PARIS	Ensemble de la séance

Tous présents, à l'exception de :

Procurations :	Mandant	Mandataire	Questions
	Yvette LERICHOME	Jacques DUPERRON	2022-510 à 2022-512
		Lori HELLOCO	2022-513 à la fin
	Angela PRESSE	Jérémy PREVOST	2022-510 à 2022-512
		Gaëlle PIOLINE	2022-513 à la fin
	Agnès MORICE	Stéphane TERRIER	Ensemble de la séance
	Hervé BORDERIE	Gilles RABACHE	
	Leïla HARDY	Subay SAHIN	
	Sophie RENAUDIN	Dominique ARMAND	
	Marilyne CORREYEUR	Stéphan GRAVELAT	
	Tâm NGUYEN	Jean-François BRISSET	
	Jean-Luc CHAMPIN	Didier LANGLIN	

Excusés : Anne GOUELIBO, Jacky LECOQ, Thierry AUBIN (ensemble de la séance)

Absents : Sylvie DUFOUR (2022-510 et 2022-511) – Gaëlle PIOLINE, Lori HELLOCO et Omar AYAD (2022-510 à 2022-512) – Sylvie ERRARD, Véronique CLEMENTE DA CONCEICAO, Christine GERVAIS, Emmanuelle BERGOT et Marc SIMON (ensemble de la séance)

Question	Présents	Votants
2022-510 et 2022-511	56	65
2022-512	57	66
2022-513 à 2022-527	60	69
2022-528	59	68
2022-529 à 2022-538	60	69
2022-539	60	66
2022-540 à 2022-558	60	69

EFFECTIF	
En exercice	: 77
Quorum	: 39

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance :	Clôture effectuée à :	Compte rendu affiché le :	Date d'affichage
01.04.2022	19 H 35	Véronique NOEL	22 H 30	08.04.2022	

Flers Agglo Communauté d'agglomération	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	07.04.2022	2022-547	4.1	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET DES DECISIONS DU PRESIDENT			

R A P P O R T Présenté par Béatrice GUYOT Vice-Présidente	Flers Agglo		N°	Date	Question
	ENSEMBLE 6 Commission Personnels, Marchés et Commande Publics		09	25.03.2022	2
	CONSEIL	Séance	11	07.04.2022	N° d'ordre 38

OBJET	PERSONNEL – EMPLOIS PERMANENTS – TABLEAU DES EFFECTIFS – MODIFICATION 2022-02
--------------	--

LC/EA

Chers Collègues,

La modification du tableau des effectifs vous est proposée pour prendre en compte diverses situations :

1. Ajustement d'emplois existants, afin de pourvoir deux postes libérés par des agents qui feront valoir leurs droits à la retraite, relevant de Direction de l'eau et de l'assainissement :

- il est modifié un poste **d'agent d'exploitation hydrocurage**, à temps complet, dans les cadres d'emplois des adjoints techniques.
- Il est ouvert un poste **d'Adjoint au technicien régie exploitation travaux réseaux**, à temps complet, dans les cadres d'emplois des techniciens et des agents de maîtrise.
En effet, ce poste dispose de missions de coordination de chantiers et d'encadrement. A cet égard, la collectivité souhaite qu'il soit pourvu très rapidement par un agent relevant au moins du grade d'agent de maîtrise. Toutefois, afin de permettre l'accès de ce poste à des agents, notamment en interne, les agents promouvables sur ce grade pourraient postuler.

2. Ajustement d'un emploi au sein de l'équipe du bureau d'études (direction des espaces publics), il est modifié :

- un poste de **technicien études paysage et VRD**, à temps complet, ouvert dans les cadres d'emplois des ingénieurs et des techniciens.

3. Création de poste par anticipation d'un départ en retraite :

Le bureau d'études de Flers Agglo, rattaché à la direction des espaces publics, en appui des communes membres de Flers agglo dans leurs projets structurants d'aménagements extérieurs. Afin d'anticiper le départ en retraite d'un agent, il est proposé d'ouvrir un poste de :

- **Technicienne ou technicien études VRD**, à temps complet, aux cadres d'emplois des techniciens et ingénieurs, ayant vocation à participer à la réflexion et à l'élaboration de l'ensemble des projets confiés au bureau d'études.

Flers Agglo Communauté d'agglomération	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	07.04.2022	2022-547	4.1	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET DES DECISIONS DU PRESIDENT			

Le tableau présenté en annexe récapitule ces propositions.

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

- 1 - MODIFIER** le tableau des effectifs dans les conditions ci-dessus exposées.
- 2 - PRENDRE** l'engagement d'inscrire au Budget les crédits correspondants.
- 3 - PREVOIR** que dans le respect des règles de droit en la matière, et en cas d'échec au recrutement d'un fonctionnaire, les postes permanents peuvent être occupés par des contractuels dans les mêmes conditions d'emplois et de niveau de rémunération que fixées à la création du poste, sauf dispositions particulières.
- 4 - PRECISER** qu'il y aura à se prononcer sur les suppressions de postes qui constituent une opération d'ordre, dans le cadre d'une délibération annuelle prise après avis du Comité Technique.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

Le Président,

Yves GOASDOUÉ

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-200035814-20220407-2022-547-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/04/2022

Publication : 11/04/2022

Flers Agglo Communauté d'agglomération			
Date	Délibération	Nature	Folio n°
07.04.2022	2022-548	4.1	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET DES DECISIONS DU PRESIDENT			

SEANCE N° 11 DU 7 AVRIL 2022
49 questions, numérotées 2022-510 à 2022-558

DELIBERATION

**ORGANIGRAMME COMMUN
CONVENTIONS DE MUTUALISATION DE SERVICES
CONVENTION PARTICULIERE B15.1
DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GENERALE ET DES MARCHES PUBLICS
ACTUALISATION 2022**

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil Communautaire, convoqué dans les délais légaux, s'est réuni à la Salle Culturelle de la Varenne - Rue Jean Dumas - 61440 Messei, sous la présidence de Yves GOASDOUE, Président de Flers Agglo,

Outre le Président, étaient invités Mesdames et Messieurs :

Vice-Présidents : Michel DUMAINE (Messei), Vincent BEAUMONT (La Ferrière aux Etangs), Omar AYAD (Flers), Stéphan GRAVELAT (Les Monts d'Andaine), François BAILLE (Athis Val de Rouvre), Jacques FORTIS (Briouze), Anne GOUELIBO (La Lande Patry), Béatrice GUYOT (Landisacq), Laurent JUMELINE (Flers), Jérémie PREVOST (Flers), Gilles RABACHE (Caligny), Thierry RAUX (Saint Philbert sur Orne), Stéphane TERRIER (Saint Georges des Groseillers) et Sylvie THIEULENT (La Selle la Forge)

Conseillers titulaires : Annette HAMMELIN (Athis Val de Rouvre), Daniel BIGEON (Dompierre), Chantal CORVEE (Saint Georges des Groseillers), Alain LANGE, François BAILLE, Eliane DENIAUX et Kévin LEGEAY (Athis Val de Rouvre), Sylvain BOULANT (Aubusson), Jean-Louis PELLERIN (Banvou), Alexandra TERTRE (La Bazoque), Jean-Marie GAUDIN (Bellou en Houlme), Didier VIECELI (Berjou), Véronique NOEL (Briouze), Xavier DE SAINT POL (Cahan), Hervé BORDERIE (Cerisy Belle Etoile), Agnès MORICE (La Chapelle au Moine), Jean-Claude DORSY (La Chapelle Biche), Didier LANGLIN (Le Châtelier), Jacky LECOQ (La Coulonche), Gérard PIERRE (Durcet), Claude GASNIER (Echalou), Michel LEROYER, Sylvie ERRARD, Olivier BREUIL, Véronique CLEMENTE DA CONCEICAO, Guy MIDY, Christine GERVAIS et José COLLADO (La Ferté Macé), Gaëlle PIOLINE, Lori HELLOCO, Sophie RENAUDIN, Subay SAHIN, Angela PRESSE, Dominique ARMAND, Leïla HARDY, Thierry AUBIN, Annick ROBIN-MOITRY, Yvette LERICHOME, Bruno ASSELOT, Jean-François BRISSET, Tâm NGUYEN, Sylvie DUFOUR et Emmanuelle BERGOT (Flers), Bruno AUVRAY (Le Grais), Michel LAMY (La Lande Patry), Didier DELAPORTE (La Lande Saint Siméon), Gérard BERNET (Landigou), Bernard MESENGE (Lonlay le Tesson), Jean-Marie DELANGE (Le Ménéil de Briouze), Jacky ALLEAU (Ménéil Hubert sur Orne), Régine POTTIER (Messei), Alain DELAUNAY (Montilly sur Noireau), Marilyne CORREYEUR (Les Monts d'Andaine), Jean-Luc LEPORTIER (Pointel), Jean-Claude GUILLEMIN (Saint André de Messei), Jean-Luc CHAMPIN (Saint Clair de Halouze), Frédéric LECHEVALIER et Chloé EUSTACHE (Saint Georges des Groseillers), Claude MONTEBAULT (Saint Paul), Michèle GUICHETEAU (Saint Pierre du Regard), Emmanuel LE SECQ (Sainte Honorine la Chardonne), Marc SIMON (Saint Opportune) et Charlie LETETREL (Saires la Verrerie).

Conseillers suppléants : Bruno BOISSAIS (Aubusson), Didier MICHEL (Banvou), Sandrine DESTAIS (La Bazoque), Jacqueline ONFRAY (Bellou en Houlme), Bénédicte BON (Berjou), Isabelle BLAIS (Cahan), Laurence COTARD (Caligny), Sébastien AMOROS (Cerisy Belle Etoile), Jean-Jacques ALEXANDRE (La Chapelle au Moine), Marie-Christine LEDEUX (La Chapelle Biche), Thérèse SOUTIF (Le Châtelier), Stanislas BISSON (La Coulonche), Alain LESILLIER (Dompierre), Jean-Pierre GOSELIN (Durcet), Bruno LANDEMORE (Echalou), Laurence LALES (La Ferrière aux Etangs), Jean-François COUPRIT (Le Grais), Serge PARIS (La Lande Saint Siméon), Nathalie LIEFOOGHE (Landigou), Agathe PRIEUR (Landisacq), Patrice BIDAULT (Lonlay le Tesson), Gérard THOMAS (Le Ménéil de Briouze), Gilbert GUERIN (Ménéil Hubert sur Orne), Antoine GERARD (Montilly sur Noireau), Thibault GALLOT (Pointel), Dominique VEGEE (Saint André de Messei), Nathalie GUITTON (Saint Clair de Halouze), Jean-Marie POTHE (Saint Paul), Margaret BRAULT (Saint Philbert sur Orne), Sylvain VOISIN (Saint Pierre du Regard), Catherine LECHERPY (Sainte Honorine la Chardonne), Arnaud LEMANCEL (Sainte Opportune), Marc DENIS (Saires la Verrerie), Claude LEBEURRIER (La Selle la Forge).

Titulaire absent	Suppléant présent	Questions
Sylvain BOULANT	Bruno BOISSAIS	Ensemble de la séance
Didier DELAPORTE	Serge PARIS	

Tous présents, à l'exception de :

Procurations :	Mandant	Mandataire	Questions
Yvette LERICHOME		Jacques DUPERRON	2022-510 à 2022-512
		Lori HELLOCO	2022-513 à la fin
Angela PRESSE		Jérémy PREVOST	2022-510 à 2022-512
		Gaëlle PIOLINE	2022-513 à la fin
Agnès MORICE		Stéphane TERRIER	Ensemble de la séance
Hervé BORDERIE		Gilles RABACHE	
Leïla HARDY		Subay SAHIN	
Sophie RENAUDIN		Dominique ARMAND	
Marilyne CORREYEUR		Stéphan GRAVELAT	
Tâm NGUYEN		Jean-François BRISSET	
Jean-Luc CHAMPIN		Didier LANGLIN	

Excusés : Anne GOUELIBO, Jacky LECOQ, Thierry AUBIN (ensemble de la séance)

Absents : Sylvie DUFOUR (2022-510 et 2022-511) – Gaëlle PIOLINE, Lori HELLOCO et Omar AYAD (2022-510 à 2022-512) – Sylvie ERRARD, Véronique CLEMENTE DA CONCEICAO, Christine GERVAIS, Emmanuelle BERGOT et Marc SIMON (ensemble de la séance)

Question	Présents	Votants
2022-510 et 2022-511	56	65
2022-512	57	66
2022-513 à 2022-527	60	69
2022-528	59	68
2022-529 à 2022-538	60	69
2022-539	60	66
2022-540 à 2022-558	60	69

EFFECTIF	
En exercice	: 77
Quorum	: 39

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance :	Clôture effectuée à :	Compte rendu affiché le :	Date d'affichage
01.04.2022	19 H 35	Véronique NOEL	22 H 30	08.04.2022	

Flers Agglo Communauté d'agglomération	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	07.04.2022	2022-548	4.1	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET DES DECISIONS DU PRESIDENT			

R A P P O R T

Présenté par
Béatrice GUYOT
Vice-Présidente

Flers Agglo		N°	Date	Question	
ENSEMBLE 6 Commission Personnels, Marchés et Commande Publics		09	25.03.2022	3	
CONSEIL	Séance	11	07.04.2022	N° d'ordre	N° délibération
				39	2022-548

OBJET	ORGANIGRAMME COMMUN – CONVENTIONS DE MUTUALISATION DE SERVICES – CONVENTION PARTICULIERE B15.1 – DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GENERALE ET DES MARCHES PUBLICS – ACTUALISATION 2022
--------------	--

TD/EA

Chers Collègues,

Dans le cadre de la mise en place d'un organigramme commun en 2011 entre la Ville de Flers et Flers Agglo, alors Communauté d'Agglomération du Pays de Flers, il a été décidé, dans un souci de bonne gestion, de mutualiser la Direction de l'Administration Générale et des Marchés Publics (D.A.G.M.P).

Certains agents de la D.A.G.M.P peuvent être conduit, dans le cadre d'une astreinte, à procéder à l'ouverture et la fermeture du parc du château de Flers ainsi que du parc funéraire de la ville de Flers. Ceux-ci sont également susceptibles d'assurer le service lors des vins d'honneurs et autres cérémonies organisées par la ville de Flers. Cette équipe, pour assurer une continuité de service, a été complétée, pour l'exécution de ces missions hors du cycle de travail, par des agents de Flers Agglo. Ainsi, des agents de la ville de Flers peuvent être sollicités pour des cérémonies organisées par Flers Agglo et, inversement, des agents de Flers Agglo sont susceptibles d'assurer ce type de mission ainsi que l'ouverture et la fermeture du parc du château et du parc funéraire au bénéfice de la Ville.

La Ville de Flers devra donc refacturer à Flers Agglo le temps passé à l'exécution de ces missions par des agents Flers Agglo et inversement.

Il nous faut donc intégrer à la convention, qui se substituera à la précédente, cet élément de fait aux articles 4 et 7.

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

- 1 – APPROUVER** la convention figurant en annexe.
- 2 – AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention, à engager et signer toutes pièces ou démarches relatives à cette affaire.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

Le Président,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-200035814-20220407-2022-548-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/04/2022

Publication : 11/04/2022

Yves GOASDOUÉ

Flers Agglo Communauté d'agglomération			
Date	Délibération	Nature	Folio n°
07.04.2022	2022-549	4.2	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET DES DECISIONS DU PRESIDENT			

SEANCE N° 11 DU 7 AVRIL 2022

49 questions, numérotées 2022-510 à 2022-558

DELIBERATION

DIALOGUE SOCIAL

COMITE SOCIAL TERRITORIAL

FIXATION DU NOMBRE DE REPRESENTANTS DES COLLEGES

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil Communautaire, convoqué dans les délais légaux, s'est réuni à la Salle Culturelle de la Varenne - Rue Jean Dumas - 61440 Messei, sous la présidence de Yves GOASDOUE, Président de Flers Agglo,

Outre le Président, étaient invités Mesdames et Messieurs :

Vice-Présidents : Michel DUMAINE (Messei), Vincent BEAUMONT (La Ferrière aux Etangs), Omar AYAD (Flers), Stéphan GRAVELAT (Les Monts d'Andaine), François BAILLE (Athis Val de Rouvre), Jacques FORTIS (Briouze), Anne GOUELIBO (La Lande Patry), Béatrice GUYOT (Landisacq), Laurent JUMELINE (Flers), Jérémy PREVOST (Flers), Gilles RABACHE (Caligny), Thierry RAUX (Saint Philbert sur Orne), Stéphane TERRIER (Saint Georges des Groseillers) et Sylvie THIEULENT (La Selle la Forge)

Conseillers titulaires : Annette HAMMELIN (Athis Val de Rouvre), Daniel BIGEON (Dompiere), Chantal CORVEE (Saint Georges des Groseillers), Alain LANGE, François BAILLE, Eliane DENIAUX et Kévin LEGEAY (Athis Val de Rouvre), Sylvain BOULANT (Aubusson), Jean-Louis PELLERIN (Banvou), Alexandra TERTRE (La Bazoque), Jean-Marie GAUDIN (Bellou en Houlme), Didier VIECELI (Berjou), Véronique NOEL (Briouze), Xavier DE SAINT POL (Cahan), Hervé BORDERIE (Cerisy Belle Etoile), Agnès MORICE (La Chapelle au Moine), Jean-Claude DORSY (La Chapelle Biche), Didier LANGLIN (Le Châtelier), Jacky LECOQ (La Coulonche), Gérard PIERRE (Durcet), Claude GASNIER (Echalou), Michel LEROYER, Sylvie ERRARD, Olivier BREUIL, Véronique CLEMENTE DA CONCEICAO, Guy MIDY, Christine GERVAIS et José COLLADO (La Ferté Macé), Gaëlle PIOLINE, Lori HELLOCO, Sophie RENAUDIN, Subay SAHIN, Angela PRESSE, Dominique ARMAND, Leïla HARDY, Thierry AUBIN, Annick ROBIN-MOITRY, Yvette LERICHOME, Bruno ASSELOT, Jean-François BRISSET, Tãm NGUYEN, Sylvie DUFOUR et Emmanuelle BERGOT (Flers), Bruno AUVRAY (Le Graïs), Michel LAMY (La Lande Patry), Didier DELAPORTE (La Lande Saint Siméon), Gérard BERNET (Landigou), Bernard MESENCE (Lonlay le Tesson), Jean-Marie DELANGE (Le Mênil de Briouze), Jacky ALLEAU (Mênil Hubert sur Orne), Régine POTTIER (Messei), Alain DELAUNAY (Montilly sur Noireau), Marilyne CORREYEUR (Les Monts d'Andaine), Jean-Luc LEPORTIER (Pointel), Jean-Claude GUILLEMIN (Saint André de Messei), Jean-Luc CHAMPIN (Saint Clair de Halouze), Frédéric LECHEVALIER et Chloé EUSTACHE (Saint Georges des Groseillers), Claude MONTEBAULT (Saint Paul), Michèle GUICHETEAU (Saint Pierre du Regard), Emmanuel LE SECQ (Sainte Honorine la Chardonne), Marc SIMON (Saint Opportune) et Charlie LETETREL (Saires la Verrerie).

Conseillers suppléants : Bruno BOISSAIS (Aubusson), Didier MICHEL (Banvou), Sandrine DESTAIS (La Bazoque), Jacqueline ONFRAY (Bellou en Houlme), Bénédicte BON (Berjou), Isabelle BLAIS (Cahan), Laurence COTARD (Caligny), Sébastien AMOROS (Cerisy Belle Etoile), Jean-Jacques ALEXANDRE (La Chapelle au Moine), Marie-Christine LEDEUX (La Chapelle Biche), Thérèse SOUTIF (Le Châtelier), Stanislas BISSON (La Coulonche), Alain LESELLIER (Dompiere), Jean-Pierre GOSSELIN (Durcet), Bruno LANDEMORE (Echalou), Laurence LALES (La Ferrière aux Etangs), Jean-François COUPRIT (Le Graïs), Serge PARIS (La Lande Saint Siméon), Nathalie LIEFOOGHE (Landigou), Agathe PRIEUR (Landisacq), Patrice BIDAULT (Lonlay le Tesson), Gérard THOMAS (Le Mênil de Briouze), Gilbert GUERIN (Mênil Hubert sur Orne), Antoine GERARD (Montilly sur Noireau), Thibault GALLOT (Pointel), Dominique VEGEE (Saint André de Messei), Nathalie GUITTON (Saint Clair de Halouze), Jean-Marie POTHE (Saint Paul), Margaret BRAULT (Saint Philbert sur Orne), Sylvain VOISIN (Saint Pierre du Regard), Catherine LECHERPY (Sainte Honorine la Chardonne), Arnaud LEMANCEL (Sainte Opportune), Marc DENIS (Saires la Verrerie), Claude LEBEURRIER (La Selle la Forge).

Titulaire absent	Suppléant présent	Questions
Sylvain BOULANT Didier DELAPORTE	Bruno BOISSAIS Serge PARIS	Ensemble de la séance

Tous présents, à l'exception de :

Procurations :	Mandant	Mandataire	Questions
	Yvette LERICHOME	Jacques DUPERRON	2022-510 à 2022-512
		Lori HELLOCO	2022-513 à la fin
	Angela PRESSE	Jérémy PREVOST	2022-510 à 2022-512
		Gaëlle PIOLINE	2022-513 à la fin
	Agnès MORICE	Stéphane TERRIER	Ensemble de la séance
	Hervé BORDERIE	Gilles RABACHE	
	Leïla HARDY	Subay SAHIN	
	Sophie RENAUDIN	Dominique ARMAND	
	Marilyne CORREYEUR	Stéphan GRAVELAT	
	Tãm NGUYEN	Jean-François BRISSET	
	Jean-Luc CHAMPIN	Didier LANGLIN	

Excusés : Anne GOUELIBO, Jacky LECOQ, Thierry AUBIN (ensemble de la séance)

Absents : Sylvie DUFOUR (2022-510 et 2022-511) – Gaëlle PIOLINE, Lori HELLOCO et Omar AYAD (2022-510 à 2022-512) – Sylvie ERRARD, Véronique CLEMENTE DA CONCEICAO, Christine GERVAIS, Emmanuelle BERGOT et Marc SIMON (ensemble de la séance)

Question	Présents	Votants
2022-510 et 2022-511	56	65
2022-512	57	66
2022-513 à 2022-527	60	69
2022-528	59	68
2022-529 à 2022-538	60	69
2022-539	60	66
2022-540 à 2022-558	60	69

EFFECTIF	
En exercice	: 77
Quorum	: 39

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance :	Clôture effectuée à :	Compte rendu affiché le :	Date d'affichage
01.04.2022	19 H 35	Véronique NOEL	22 H 30	08.04.2022	

Flers Agglo Communauté d'agglomération	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	07.04.2022	2022-549	4.2	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET DES DECISIONS DU PRESIDENT			

R A P P O R T

Présenté par
Béatrice GUYOT
Vice-Présidente

Flers Agglo		N°	Date	Question	
ENSEMBLE 6 Commission Personnels, Marchés et Commande Publics		09	25.03.2022	4	
CONSEIL	Séance	11	07.04.2022	N° d'ordre	N° délibération
				40	2022-549

OBJET	DIALOGUE SOCIAL – COMITE SOCIAL TERRITORIAL – FIXATION DU NOMBRE DE REPRESENTANTS DES COLLEGES
--------------	---

LC/EA

Chers Collègues,

Le code de la fonction publique portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale dispose qu'un comité social territorial est créé dans chaque collectivité ou établissement employant au moins cinquante agents.

Considérant que l'arrêté du 9 mars 2022 a fixé La date des élections pour le renouvellement général des organismes consultatifs au sein desquels s'exerce la participation des fonctionnaires et agents de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière est fixée au 8 décembre 2022.

Considérant que les effectifs des agents relevant de Flers Agglo sont établis au 1^{er} janvier 2022 à 264 agents.

Considérant qu'en application du décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux et de leurs établissements publics, le nombre de représentants du personnel et des représentants des collectivités ou établissements doit être compris entre 4 à 6 titulaires en raison de l'effectifs total compris entre 200 et 1 000 agents.

Considérant la consultation des organisations syndicales qui s'est tenue le 7 mars 2022 et que leur choix s'est porté sur une représentativité par 5 titulaires, comme précédemment,

1- Il est proposé de fixer le nombre de représentants du collège des représentants du personnel à 5 titulaires et autant de suppléants.

Considérant qu'il convient de se prononcer sur la composition du collège employeur,

2- Il est proposé de fixer le nombre de représentants du collège employeur à 5 titulaires, dont le Président et autant de suppléants.

Considérant qu'il y a lieu de se prononcer sur le recueil de l'avis des membres des représentants de la collectivité,

3- Il est proposé que pour toutes les questions soumises au CST, l'avis des représentants de la collectivité soit recueilli.

Considérant qu'en référence au décret n° 2021-571 précité, il y a à confirmer la constitution d'une formation spécialisée au sein du comité et que par nature, elle concernera le même périmètre que le CST,

4- Il est proposé de créer une formation spécialisée conformément aux textes dans les mêmes conditions que le CST sus décrit.

Flers Agglo Communauté d'agglomération	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	07.04.2022	2022-549	4.2	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET DES DECISIONS DU PRESIDENT			

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

- 1. MAINTENIR** le nombre de délégués siégeant au sein du collège des représentants du personnel au Comité Social Territorial de Flers Agglo à **5 titulaires**, conformément au protocole d'accord du 7 mars.
- 2. CONFIRMER** que chaque organisation syndicale siégeant au comité social territorial désigne au sein de la formation spécialisée du comité un nombre de représentants titulaires égal au nombre de sièges qu'elle détient dans ce comité.
- 3. DECIDER** que le Comité Social Territorial sera présidé par le Président ou son représentant, en principe le(a) Vice-président(e) en charge du personnel, et que, conformément à la proposition du Président, le nombre des représentants de l'établissement est fixé à 5 titulaires, qui forment avec le Président inclus, le collège des représentants des employeurs.
- 4. DECIDER** que la formation spécialisée sera présidée par le Président ou son représentant et que, conformément à la proposition du Président, le nombre des représentants de l'établissement est fixé à 5 titulaires, qui forment avec le Président inclus, le collège des représentants des employeurs.
- 5. DECIDER** que l'avis du collège des représentants de l'établissement sera recueilli sur les questions soumises à l'examen du Comité social territorial et de la formation spécialisée.
- 6. AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents mettant en œuvre les dispositions ci-dessus.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

Le Président,

Yves GOASDOUÉ

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-200035814-20220407-2022-549-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/04/2022

Publication : 11/04/2022

Flers Agglo Communauté d'agglomération			
Date	Délibération	Nature	Folio n°
07.04.2022	2022-550	4.2	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET DES DECISIONS DU PRESIDENT			

SEANCE N° 11 DU 7 AVRIL 2022

49 questions, numérotées 2022-510 à 2022-558

DELIBERATION

LYCEE JEAN GUEHENNO FILIERE HYGIENE ET PROPRETE STERILISATION FORMATION CONVENTION – SIGNATURE

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil Communautaire, convoqué dans les délais légaux, s'est réuni à la Salle Culturelle de la Varenne - Rue Jean Dumas - 61440 Messei, sous la présidence de Yves GOASDOUE, Président de Flers Agglo,

Outre le Président, étaient invités Mesdames et Messieurs :

Vice-Présidents : Michel DUMAINE (Messei), Vincent BEAUMONT (La Ferrière aux Etangs), Omar AYAD (Flers), Stéphan GRAVELAT (Les Monts d'Andaine), François BAILLE (Athis Val de Rouvre), Jacques FORTIS (Briouze), Anne GOUELIBO (La Lande Patry), Béatrice GUYOT (Landisacq), Laurent JUMELINE (Flers), Jérémy PREVOST (Flers), Gilles RABACHE (Caligny), Thierry RAUX (Saint Philbert sur Orne), Stéphane TERRIER (Saint Georges des Groseillers) et Sylvie THIEULENT (La Selle la Forge)

Conseillers titulaires : Annette HAMMELIN (Athis Val de Rouvre), Daniel BIGEON (Dompierre), Chantal CORVEE (Saint Georges des Groseillers), Alain LANGE, François BAILLE, Eliane DENIAUX et Kévin LEGEAY (Athis Val de Rouvre), Sylvain BOULANT (Aubusson), Jean-Louis PELLERIN (Banvou), Alexandra TERTRE (La Bazoque), Jean-Marie GAUDIN (Bellou en Houlme), Didier VIECELI (Berjou), Véronique NOEL (Briouze), Xavier DE SAINT POL (Cahan), Hervé BORDERIE (Cerisy Belle Etoile), Agnès MORICE (La Chapelle au Moine), Jean-Claude DORSY (La Chapelle Biche), Didier LANGLIN (Le Châtelier), Jacky LECOQ (La Coulonche), Gérard PIERRE (Durcet), Claude GASNIER (Echalou), Michel LEROYER, Sylvie ERRARD, Olivier BREUIL, Véronique CLEMENTE DA CONCEICAO, Guy MIDY, Christine GERVAIS et José COLLADO (La Ferté Macé), Gaëlle PIOLINE, Lori HELLOCO, Sophie RENAUDIN, Subay SAHIN, Angela PRESSE, Dominique ARMAND, Leïla HARDY, Thierry AUBIN, Annick ROBIN-MOITRY, Yvette LERICHOME, Bruno ASSELOT, Jean-François BRISSET, Tãm NGUYEN, Sylvie DUFOUR et Emmanuelle BERGOT (Flers), Bruno AUVRAY (Le Grais), Michel LAMY (La Lande Patry), Didier DELAPORTE (La Lande Saint Siméon), Gérard BERNET (Landigou), Bernard MESENGE (Lonlay le Tesson), Jean-Marie DELANGE (Le Mênil de Briouze), Jacky ALLEAU (Mênil Hubert sur Orne), Régine POTTIER (Messei), Alain DELAUNAY (Montilly sur Noireau), Marilyne CORREYEUR (Les Monts d'Andaine), Jean-Luc LEPORTIER (Pointel), Jean-Claude GUILLEMIN (Saint André de Messei), Jean-Luc CHAMPIN (Saint Clair de Halouze), Frédéric LECHEVALIER et Chloé EUSTACHE (Saint Georges des Groseillers), Claude MONTEBAULT (Saint Paul), Michèle GUICHETEAU (Saint Pierre du Regard), Emmanuel LE SECQ (Sainte Honorine la Chardonne), Marc SIMON (Saint Opportune) et Charlie LETETREL (Saires la Verrerie).

Conseillers suppléants : Bruno BOISSAIS (Aubusson), Didier MICHEL (Banvou), Sandrine DESTAIS (La Bazoque), Jacqueline ONFRAY (Bellou en Houlme), Bénédicte BON (Berjou), Isabelle BLAIS (Cahan), Laurence COTARD (Caligny), Sébastien AMOROS (Cerisy Belle Etoile), Jean-Jacques ALEXANDRE (La Chapelle au Moine), Marie-Christine LEDEUX (La Chapelle Biche), Thérèse SOUTIF (Le Châtelier), Stanislas BISSON (La Coulonche), Alain LESELLIER (Dompierre), Jean-Pierre GOSSELIN (Durcet), Bruno LANDEMORE (Echalou), Laurence LALES (La Ferrière aux Etangs), Jean-François COUPRIT (Le Grais), Serge PARIS (La Lande Saint Siméon), Nathalie LIEFOOGHE (Landigou), Agathe PRIEUR (Landisacq), Patrice BIDAULT (Lonlay le Tesson), Gérard THOMAS (Le Mênil de Briouze), Gilbert GUERIN (Mênil Hubert sur Orne), Antoine GERARD (Montilly sur Noireau), Thibault GALLOT (Pointel), Dominique VEGEE (Saint André de Messei), Nathalie GUITTON (Saint Clair de Halouze), Jean-Marie POTHE (Saint Paul), Margaret BRAULT (Saint Philbert sur Orne), Sylvain VOISIN (Saint Pierre du Regard), Catherine LECHERPY (Sainte Honorine la Chardonne), Arnaud LEMANCEL (Sainte Opportune), Marc DENIS (Saires la Verrerie), Claude LEBEURRIER (La Selle la Forge).

Titulaire absent	Suppléant présent	Questions
Sylvain BOULANT Didier DELAPORTE	Bruno BOISSAIS Serge PARIS	Ensemble de la séance

Tous présents, à l'exception de :

Procurations :	Mandant	Mandataire	Questions
	Yvette LERICHOME	Jacques DUPERRON	2022-510 à 2022-512
		Lori HELLOCO	2022-513 à la fin
	Angela PRESSE	Jérémy PREVOST	2022-510 à 2022-512
		Gaëlle PIOLINE	2022-513 à la fin
	Agnès MORICE	Stéphane TERRIER	Ensemble de la séance
	Hervé BORDERIE	Gilles RABACHE	
	Leïla HARDY	Subay SAHIN	
	Sophie RENAUDIN	Dominique ARMAND	
	Marilyne CORREYEUR	Stéphan GRAVELAT	
	Tãm NGUYEN	Jean-François BRISSET	
	Jean-Luc CHAMPIN	Didier LANGLIN	

Excusés : Anne GOUELIBO, Jacky LECOQ, Thierry AUBIN (ensemble de la séance)

Absents : Sylvie DUFOUR (2022-510 et 2022-511) – Gaëlle PIOLINE, Lori HELLOCO et Omar AYAD (2022-510 à 2022-512) – Sylvie ERRARD, Véronique CLEMENTE DA CONCEICAO, Christine GERVAIS, Emmanuelle BERGOT et Marc SIMON (ensemble de la séance)

Question	Présents	Votants
2022-510 et 2022-511	56	65
2022-512	57	66
2022-513 à 2022-527	60	69
2022-528	59	68
2022-529 à 2022-538	60	69
2022-539	60	66
2022-540 à 2022-558	60	69

EFFECTIF	
En exercice	: 77
Quorum	: 39

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance :	Clôture effectuée à :	Compte rendu affiché le :	Date d'affichage
01.04.2022	19 H 35	Véronique NOEL	22 H 30	08.04.2022	

Flers Agglo Communauté d'agglomération	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	07.04.2022	2022-550	4.2	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET DES DECISIONS DU PRESIDENT			

R A P P O R T

Présenté par
Béatrice GUYOT
Vice-Présidente

Flers Agglo		N°	Date	Question	
ENSEMBLE 6 Commission Personnels, Marchés et Commande Publics		09	25.03.2022	5	
CONSEIL	Séance	11	07.04.2022	N° d'ordre	N° délibération
				41	2022-550

OBJET	LYCEE JEAN GUEHENNO – FILIERE HYGIENE ET PROPRETE STERILISATION – FORMATION – CONVENTION – SIGNATURE
--------------	---

LC/DJ/EA

Chers Collègues,

Certain de l'intérêt que revêt l'alternance entre centre de formation et période en milieu professionnel ainsi que de l'importance de la place des établissements accueillant les stagiaires, le lycée Jean Guéhenno a souhaité mettre en place un partenariat avec la Ville de Flers et Flers Agglo concernant la formation des élèves de sa filière Hygiène et Propreté Stérilisation.

Un projet de convention a été établi en ce sens afin de formaliser la volonté des trois parties de permettre aux élèves concernés de découvrir le milieu du travail en situation réelle au sein d'équipements diversifiés situés à proximité de leur établissement scolaire.

Les objectifs du partenariat sont de permettre aux élèves de :

- travailler en situation réelle en exécutant des tâches d'entretien, de remise en état ou de rénovation des sols,
- utiliser des matériels et produits parfois différents de ceux utilisés au sein du lycée,
- développer leur savoir-être, leur savoir-faire,
- adopter une posture professionnelle,
- découvrir le service entretien des locaux de la collectivité,
- communiquer.

En outre, ce projet bénéficie aux agents du service propreté des locaux dont les compétences sont reconnues par un organisme extérieur et valorisée par la collectivité. Ces agents pourront à cette occasion communiquer auprès des jeunes apprenants et leur faire partager l'attrait de travailler au sein d'équipements présentant une grande diversité d'installations.

Encadrés par leurs professeurs et sous la responsabilité de leur établissement scolaire, ils seront accueillis par groupe de 10 fin de s'exercer à l'entretien de vestiaires, sanitaires, vitres, sols divers (carrelage, thermoplastique, moquette...).

A ce jour, ce projet ne nécessite aucun engagement financier majeur autre que l'assurance responsabilité civile pour la collectivité.

Flers Agglo Communauté d'agglomération	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	07.04.2022	2022-550	4.2	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET DES DECISIONS DU PRESIDENT			

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

- 1 - AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention jointe en annexe entre Flers Agglo, la Ville de Flers et le Lycée Jean Guéhenno.
- 2 - AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document permettant d'actualiser ce partenariat.
- 3 - PREVOIR** le cas échéant d'inscrire aux budgets des sommes éventuellement induites par ces dispositions (assurance...).

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

Le Président,

Yves GOASDOUÉ

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-200035814-20220407-2022-550-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/04/2022
Publication : 11/04/2022

Flers Agglo Communauté d'agglomération			
Date	Délibération	Nature	Folio n°
07.04.2022	2022-551	1.1	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET DES DECISIONS DU PRESIDENT			

SEANCE N° 11 DU 7 AVRIL 2022

49 questions, numérotées 2022-510 à 2022-558

DELIBERATION

ENTRETIEN DES ESPACES VERTS GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE FLERS AGGLO, LA VILLE DE FLERS ET NORMAND'INNOV CONVENTION CONSTITUTIVE AUTORISATION DE SIGNATURE

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil Communautaire, convoqué dans les délais légaux, s'est réuni à la Salle Culturelle de la Varenne - Rue Jean Dumas - 61440 Messei, sous la présidence de Yves GOASDOUE, Président de Flers Agglo,

Outre le Président, étaient invités Mesdames et Messieurs :

Vice-Présidents : Michel DUMAINE (Messei), Vincent BEAUMONT (La Ferrière aux Etangs), Omar AYAD (Flers), Stéphan GRAVELAT (Les Monts d'Andaine), François BAILLE (Athis Val de Rouvre), Jacques FORTIS (Briouze), Anne GOUELIBO (La Lande Patry), Béatrice GUYOT (Landisacq), Laurent JUMELINE (Flers), Jérémy PREVOST (Flers), Gilles RABACHE (Caligny), Thierry RAUX (Saint Philbert sur Orne), Stéphane TERRIER (Saint Georges des Groseillers) et Sylvie THIEULET (La Selle la Forge)

Conseillers titulaires : Annette HAMMELIN (Athis Val de Rouvre), Daniel BIGEON (Dompierre), Chantal CORVEE (Saint Georges des Groseillers), Alain LANGE, François BAILLE, Eliane DENIAUX et Kévin LEGEAY (Athis Val de Rouvre), Sylvain BOULANT (Aubusson), Jean-Louis PELLERIN (Banvou), Alexandra TERTRE (La Bazoque), Jean-Marie GAUDIN (Bellou en Houleme), Didier VIECELI (Berjou), Véronique NOEL (Briouze), Xavier DE SAINT POL (Cahan), Hervé BORDERIE (Cerisy Belle Etoile), Agnès MORICE (La Chapelle au Moine), Jean-Claude DORSY (La Chapelle Biche), Didier LANGLIN (Le Châtellier), Jacky LECOQ (La Coulonche), Gérard PIERRE (Durcet), Claude GASNIER (Echalou), Michel LEROYER, Sylvie ERRARD, Olivier BREUIL, Véronique CLEMENTE DA CONCEICAO, Guy MIDY, Christine GERVAIS et José COLLADO (La Ferté Macé), Gaëlle PIOLINE, Lori HELLOCO, Sophie RENAUDIN, Subay SAHIN, Angela PRESSE, Dominique ARMAND, Leïla HARDY, Thierry AUBIN, Annick ROBIN-MOITRY, Yvette LERICHOME, Bruno ASSELOT, Jean-François BRISSET, Tâm NGUYEN, Sylvie DUFOUR et Emmanuelle BERGOT (Flers), Bruno AUVRAY (Le Graisi), Michel LAMY (La Lande Patry), Didier DELAPORTE (La Lande Saint Siméon), Gérard BERNET (Landigou), Bernard MESENGE (Lonlay le Tesson), Jean-Marie DELANGE (Le Ménéil de Briouze), Jacky ALLEAU (Ménéil Hubert sur Orne), Régine POTTIER (Messei), Alain DELAUNAY (Montilly sur Noireau), Marilyne CORREYEUR (Les Monts d'Andaine), Jean-Luc LEPORTIER (Pointel), Jean-Claude GUILLEMIN (Saint André de Messei), Jean-Luc CHAMPIN (Saint Clair de Halouze), Frédéric LECHEVALIER et Chloé EUSTACHE (Saint Georges des Groseillers), Claude MONTEBAULT (Saint Paul), Michèle GUICHETEAU (Saint Pierre du Regard), Emmanuel LE SECQ (Sainte Honorine la Chardonne), Marc SIMON (Saint Opportune) et Charlie LETETREL (Saires la Verrerie).

Conseillers suppléants : Bruno BOISSAIS (Aubusson), Didier MICHEL (Banvou), Sandrine DESTAIS (La Bazoque), Jacqueline ONFRAY (Bellou en Houleme), Bénédicte BON (Berjou), Isabelle BLAIS (Cahan), Laurence COTARD (Caligny), Sébastien AMOROS (Cerisy Belle Etoile), Jean-Jacques ALEXANDRE (La Chapelle au Moine), Marie-Christine LEDEUX (La Chapelle Biche), Thérèse SOUTIF (Le Châtellier), Stanislas BISSON (La Coulonche), Alain LESELLIER (Dompierre), Jean-Pierre GOSSELIN (Durcet), Bruno LANDEMORE (Echalou), Laurence LALES (La Ferrière aux Etangs), Jean-François COUPRIT (Le Graisi), Serge PARIS (La Lande Saint Siméon), Nathalie LIEFOOGHE (Landigou), Agathe PRIEUR (Landisacq), Patrice BIDAULT (Lonlay le Tesson), Gérard THOMAS (Le Ménéil de Briouze), Gilbert GUERIN (Ménéil Hubert sur Orne), Antoine GERARD (Montilly sur Noireau), Thibault GALLOT (Pointel), Dominique VEGEE (Saint André de Messei), Nathalie GUITTON (Saint Clair de Halouze), Jean-Marie POTHE (Saint Paul), Margaret BRAULT (Saint Philbert sur Orne), Sylvain VOISIN (Saint Pierre du Regard), Catherine LECHERPY (Sainte Honorine la Chardonne), Arnaud LEMANCEL (Sainte Opportune), Marc DENIS (Saires la Verrerie), Claude LEBEURRIER (La Selle la Forge).

Titulaire absent		Suppléant présent		Questions
Sylvain BOULANT	Didier DELAPORTE	Bruno BOISSAIS	Serge PARIS	Ensemble de la séance

Tous présents, à l'exception de :

Mandant		Mandataire		Questions
Yvette LERICHOME	Angela PRESSE	Jacques DUPERRON	Lori HELLOCO	2022-510 à 2022-512
		Jérémy PREVOST	Gaëlle PIOLINE	2022-513 à la fin
Agnès MORICE	Hervé BORDERIE	Stéphane TERRIER	Gilles RABACHE	2022-510 à 2022-512
Leïla HARDY	Sophie RENAUDIN	Subay SAHIN	Dominique ARMAND	2022-513 à la fin
Marilyne CORREYEUR	Tâm NGUYEN	Stéphan GRAVELAT	Jean-François BRISSET	Ensemble de la séance
Jean-Luc CHAMPIN	Didier LANGLIN			

Excusés : Anne GOUELIBO, Jacky LECOQ, Thierry AUBIN (ensemble de la séance)

Absents : Sylvie DUFOUR (2022-510 et 2022-511) – Gaëlle PIOLINE, Lori HELLOCO et Omar AYAD (2022-510 à 2022-512) – Sylvie ERRARD, Véronique CLEMENTE DA CONCEICAO, Christine GERVAIS, Emmanuelle BERGOT et Marc SIMON (ensemble de la séance)

Question	Présents	Votants
2022-510 et 2022-511	56	65
2022-512	57	66
2022-513 à 2022-527	60	69
2022-528	59	68
2022-529 à 2022-538	60	69
2022-539	60	66
2022-540 à 2022-558	60	69

EFFECTIF	
En exercice	: 77
Quorum	: 39

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance :	Clôture effectuée à :	Compte rendu affiché le :	Date d'affichage
01.04.2022	19 H 35	Véronique NOEL	22 H 30	08.04.2022	

Flers Agglo Communauté d'agglomération	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	07.04.2022	2022-551	1.1	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET DES DECISIONS DU PRESIDENT			

R A P P O R T

Présenté par
Béatrice GUYOT
Vice-Présidente

Flers Agglo		N°	Date	Question	
ENSEMBLE 6 Commission Personnels, Marchés et Commande Publics		09	25.03.2022	6	
CONSEIL	Séance	11	07.04.2022	N° d'ordre	N° délibération
				42	2022-551

OBJET	ENTRETIEN DES ESPACES VERTS – GROUPEMENT DE COMMANDES ENTRE FLERS AGGLO, LA VILLE DE FLERS ET NORMAND'INNOV – CONVENTION CONSTITUTIVE – AUTORISATION DE SIGNATURE
--------------	--

AR/EA

Chers Collègues,

Par délibération n° 2018-547 en date du 6 juin 2018, vous avez autorisé la constitution d'un groupement de commandes entre Flers Agglo, la Ville de Flers et Normand'Innov en vue de la mutualisation de la procédure de passation des marchés publics d'entretien des espaces verts. Le groupement de commandes étant dissout à l'échéance du marché public conclu avec la société VALLOIS NORMANDIE, courant de l'année 2023, il vous est proposé de constituer un nouveau groupement de commandes entre Flers Agglo, la Ville de Flers et Normand'Innov pour attribuer les marchés de services relatifs à l'entretien des espaces verts.

Cette démarche s'inscrit dans le cadre des articles L21113-6 à L21113-8 du Code de la Commande Publique qui prévoit que tout groupement de commandes doit être formalisé par une convention.

Il vous est donc soumis en annexe à la présente délibération une convention instaurant le groupement de commandes. Cette convention prévoit d'une part le fonctionnement du groupement et en arrête le périmètre d'autre part.

S'agissant du fonctionnement du groupement de commandes, il est proposé que Flers Agglo coordonne le groupement. En conséquence, Flers Agglo aura la charge d'organiser les procédures de marchés publics, dans le respect de la réglementation applicable à la passation des marchés publics et de son règlement intérieur, pour le compte de chacun des membres.

En fonction du montant des marchés ou accords-cadres, ceux-ci seront attribués, soit après avis simple d'une commission consultative pour l'attribution des marchés passés selon la procédure adaptée (COMAPA) composée d'un représentant de chaque membre du groupement, soit par commission d'appel d'offres, composée dans les mêmes formes. Ces commissions sont présidées par le représentant Flers Agglo en sa qualité de coordonnateur du groupement.

Chaque membre du groupement signera et notifiera les marchés pour les besoins qu'il aura préalablement exprimés avant de les exécuter.

Le groupement de commandes entre en vigueur lors de la signature pour une durée de 4 ans. Il pourra être renouvelé de façon explicite pour la durée indiquée dans le courrier de renouvellement, conformément à l'article 6 de la convention de groupement annexée à la présente délibération.

Flers Agglo Communauté d'agglomération	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	07.04.2022	2022-551	1.1	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET DES DECISIONS DU PRESIDENT			

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

- 1 - ELIRE** un membre titulaire de la commission d'appel d'offres (CAO) du groupement de commandes et un membre suppléant.

Sont élus par 69 voix sur 69 suffrages exprimés :

Membre titulaire	Membre suppléant
Yves GOASDOUE	Jacky ALLEAU

- 2 - PRENDRE ACTE** que le membre titulaire et le membre suppléant de la commission consultative pour l'attribution des marchés passés selon la procédure adaptée (COMAPA) du groupement de commandes sont ceux élus pour être respectivement membre titulaire et suppléant de la commission d'appel d'offres.

- 3 - AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention instaurant un groupement de commandes entre Flers Agglo, la Ville de Flers et Normand'Innov ayant pour objet la passation des marchés publics relatifs à l'entretien des espaces verts ainsi que tous documents relatifs à cette affaire.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

Le Président,

Yves GOASDOUÉ

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-200035814-20220407-2022-551-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/04/2022

Publication : 11/04/2022

Flers Agglo Communauté d'agglomération			
Date	Délibération	Nature	Folio n°
07.04.2022	2022-552	1.1	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET DES DECISIONS DU PRESIDENT			

SEANCE N° 11 DU 7 AVRIL 2022

49 questions, numérotées 2022-510 à 2022-558

DELIBERATION

ENTRETIEN DES ESPACES VERTS LANCLEMENT DE LA PROCEDURE D'APPEL D'OFFRES AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHÉ PUBLIC

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil Communautaire, convoqué dans les délais légaux, s'est réuni à la Salle Culturelle de la Varenne - Rue Jean Dumas - 61440 Messei, sous la présidence de Yves GOASDOUE, Président de Flers Agglo,

Outre le Président, étaient invités Mesdames et Messieurs :

Vice-Présidents : Michel DUMAINE (Messei), Vincent BEAUMONT (La Ferrière aux Etangs), Omar AYAD (Flers), Stéphan GRAVELAT (Les Monts d'Andaine), François BAILLE (Athis Val de Rouvre), Jacques FORTIS (Briouze), Anne GOUELIBO (La Lande Patry), Béatrice GUYOT (Landisacq), Laurent JUMELINE (Flers), Jérémie PREVOST (Flers), Gilles RABACHE (Caligny), Thierry RAUX (Saint Philbert sur Orne), Stéphane TERRIER (Saint Georges des Groseillers) et Sylvie THIEULENT (La Selle la Forge)

Conseillers titulaires : Annette HAMMELIN (Athis Val de Rouvre), Daniel BIGEON (Dompierre), Chantal CORVEE (Saint Georges des Groseillers), Alain LANGE, François BAILLE, Eliane DENIAUX et Kévin LEGEAY (Athis Val de Rouvre), Sylvain BOULANT (Aubusson), Jean-Louis PELLERIN (Banvou), Alexandra TERTRE (La Bazoque), Jean-Marie GAUDIN (Bellou en Houlme), Didier VIECELI (Berjou), Véronique NOEL (Briouze), Xavier DE SAINT POL (Cahan), Hervé BORDERIE (Cerisy Belle Etoile), Agnès MORICE (La Chapelle au Moine), Jean-Claude DORSY (La Chapelle Biche), Didier LANGLIN (Le Châtellier), Jacky LECOQ (La Coulonche), Gérard PIERRE (Durcet), Claude GASNIER (Echalou), Michel LEROYER, Sylvie ERRARD, Olivier BREUIL, Véronique CLEMENTE DA CONCEICAO, Guy MIDY, Christine GERVAIS et José COLLADO (La Ferté Macé), Gaëlle PIOLINE, Lori HELLOCO, Sophie RENAUDIN, Subay SAHIN, Angela PRESSE, Dominique ARMAND, Leïla HARDY, Thierry AUBIN, Annick ROBIN-MOITRY, Yvette LERICHOME, Bruno ASSELOT, Jean-François BRISSET, Tàm NGUYEN, Sylvie DUFOUR et Emmanuelle BERGOT (Flers), Bruno AUVRAY (Le Graisi), Michel LAMY (La Lande Patry), Didier DELAPORTE (La Lande Saint Siméon), Gérard BERNET (Landigou), Bernard MESENGE (Lonlay le Tesson), Jean-Marie DELANGE (Le Ménéil de Briouze), Jacky ALLEAU (Ménéil Hubert sur Orne), Régine POTTIER (Messei), Alain DELAUNAY (Montilly sur Noireau), Marilyne CORREYEUR (Les Monts d'Andaine), Jean-Luc LEPORTIER (Pointel), Jean-Claude GUILLEMIN (Saint André de Messei), Jean-Luc CHAMPIN (Saint Clair de Halouze), Frédéric LECHEVALIER et Chloé EUSTACHE (Saint Georges des Groseillers), Claude MONTEBAULT (Saint Paul), Michèle GUICHETEAU (Saint Pierre du Regard), Emmanuel LE SECQ (Sainte Honorine la Chardonne), Marc SIMON (Saint Opportune) et Charlie LETETREL (Saires la Verrerie).

Conseillers suppléants : Bruno BOISSAIS (Aubusson), Didier MICHEL (Banvou), Sandrine DESTAIS (La Bazoque), Jacqueline ONFRAY (Bellou en Houlme), Bénédicte BON (Berjou), Isabelle BLAIS (Cahan), Laurence COTARD (Caligny), Sébastien AMOROS (Cerisy Belle Etoile), Jean-Jacques ALEXANDRE (La Chapelle au Moine), Marie-Christine LEDEUX (La Chapelle Biche), Thérèse SOUTIF (Le Châtellier), Stanislas BISSON (La Coulonche), Alain LESELLIER (Dompierre), Jean-Pierre GOSSELIN (Durcet), Bruno LANDEMORÉ (Echalou), Laurence LALES (La Ferrière aux Etangs), Jean-François COUPRIT (Le Graisi), Serge PARIS (La Lande Saint Siméon), Nathalie LIEFOOGHE (Landigou), Agathe PRIEUR (Landisacq), Patrice BIDAULT (Lonlay le Tesson), Gérard THOMAS (Le Ménéil de Briouze), Gilbert GUERIN (Ménéil Hubert sur Orne), Antoine GERARD (Montilly sur Noireau), Thibault GALLOT (Pointel), Dominique VEGEE (Saint André de Messei), Nathalie GUITTON (Saint Clair de Halouze), Jean-Marie POTHE (Saint Paul), Margaret BRAULT (Saint Philbert sur Orne), Sylvain VOISIN (Saint Pierre du Regard), Catherine LECHERY (Sainte Honorine la Chardonne), Arnaud LEMANCEL (Saint Opportune), Marc DENIS (Saires la Verrerie), Claude LEBEURRIER (La Selle la Forge).

Titulaire absent	Suppléant présent	Questions
Sylvain BOULANT	Bruno BOISSAIS	Ensemble de la séance
Didier DELAPORTE	Serge PARIS	

Tous présents, à l'exception de :

Procurations :	Mandant	Mandataire	Questions
Yvette LERICHOME		Jacques DUPERRON	2022-510 à 2022-512
		Lori HELLOCO	2022-513 à la fin
Angela PRESSE		Jérémy PREVOST	2022-510 à 2022-512
		Gaëlle PIOLINE	2022-513 à la fin
Agnès MORICE		Stéphane TERRIER	Ensemble de la séance
Hervé BORDERIE		Gilles RABACHE	
Leïla HARDY		Subay SAHIN	
Sophie RENAUDIN		Dominique ARMAND	
Marilyne CORREYEUR		Stéphan GRAVELAT	
Tàm NGUYEN		Jean-François BRISSET	
Jean-Luc CHAMPIN		Didier LANGLIN	

Excusés : Anne GOUELIBO, Jacky LECOQ, Thierry AUBIN (ensemble de la séance)

Absents : Sylvie DUFOUR (2022-510 et 2022-511) – Gaëlle PIOLINE, Lori HELLOCO et Omar AYAD (2022-510 à 2022-512) – Sylvie ERRARD, Véronique CLEMENTE DA CONCEICAO, Christine GERVAIS, Emmanuelle BERGOT et Marc SIMON (ensemble de la séance)

Question	Présents	Votants
2022-510 et 2022-511	56	65
2022-512	57	66
2022-513 à 2022-527	60	69
2022-528	59	68
2022-529 à 2022-538	60	69
2022-539	60	66
2022-540 à 2022-558	60	69

EFFECTIF	
En exercice	: 77
Quorum	: 39

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance :	Clôture effectuée à :	Compte rendu affiché le :	Date d'affichage
01.04.2022	19 H 35	Véronique NOEL	22 H 30	08.04.2022	

Flers Agglo Communauté d'agglomération	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	07.04.2022	2022-552	1.1	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET DES DECISIONS DU PRESIDENT			

R A P P O R T

Présenté par
Béatrice GUYOT
Vice-Présidente

Flers Agglo		N°	Date	Question	
ENSEMBLE 6 Commission Personnels, Marchés et Commande Publics		09	25.03.2022	7	
CONSEIL	Séance	11	07.04.2022	N° d'ordre	N° délibération
				43	2022-552

OBJET	ENTRETIEN DES ESPACES VERTS – LANCEMENT DE LA PROCEDURE D'APPEL D'OFFRES – AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHÉ PUBLIC
-------	---

AR/EA

Chers Collègues,

Le marché actuel relatif à l'entretien des espaces verts arrivant à terme le 31 décembre 2022, il convient dès à présent de lancer une procédure en vue de l'attribution du nouveau marché public.

Conformément à l'article L2113-10 du Code de la Commande Publique, le marché fait l'objet d'un lot unique car son objet ne permet pas l'indentification de prestations distinctes.

En application des articles R2162-1, 2, 4 à 6, 13 et 14 du Code de la Commande Publique, l'exécution des prestations aura lieu au fur et à mesure de la survenance des besoins et donnera lieu à l'émission de bons de commande.

La procédure donnera lieu à la conclusion d'un accord-cadre à bons de commande d'une durée de un an reconductible 3 fois, soit une durée maximale de 4 ans à compter de sa date de notification au titulaire.

La ville de Flers, Flers Agglo et Normand'Innov ayant des besoins similaires dans ce domaine, la procédure sera menée dans le cadre du groupement de commandes groupement de commandes constitué par délibération précédente ce jour.

Compte tenu des besoins de chaque membre du groupement, les montants de l'accord cadre sont définis comme suit :

Collectivité	Montant annuel minimum	Montant annuel maximum	Montant maximum sur 4 ans
Ville de Flers	SANS	20.000 €	80.000 €
Flers Agglo	SANS	500.000 €	2.000.000 €
Syndicat Mixte Normand'Innov	SANS	225.000 €	900.000 €
Montant total de la procédure			2.980.000 €

Au regard de ces montants, il convient de lancer une procédure d'appel d'offres ouvert conformément aux articles L. 2124-1 à 2 et R. 2124-1 à 2 du Code de la Commande Publique.

Flers Agglo Communauté d'agglomération	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	07.04.2022	2022-552	1.1	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET DES DECISIONS DU PRESIDENT			

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

- 1 - CHARGER** Monsieur le Président de Flers Agglo, en tant que coordonnateur du groupement, ou son représentant de lancer l'appel d'offres.
- 2 – AUTORISER** Monsieur le Président de Flers Agglo, en tant que coordonnateur du groupement de commandes, ou son représentant à relancer une procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence préalable si la procédure d'appel d'offres est déclarée infructueuse pour l'une des causes mentionnées aux articles L2122-1 et R2122- 2 du Code de la Commande Publique.
- 3 – AUTORISER** Monsieur Président de Flers Agglo, en tant que coordonnateur du groupement de commandes, ou son représentant à relancer une procédure avec négociation si la procédure d'appel d'offres est déclarée infructueuse pour l'une des causes mentionnées à l'article R2124-3-6° du Code susmentionné.
- 4 - AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer les marchés à intervenir avec la société retenue.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

Le Président,

Yves GOASDOUÉ

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-200035814-20220407-2022-552-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/04/2022

Publication : 11/04/2022

Flers Agglo Communauté d'agglomération			
Date	Délibération	Nature	Folio n°
07.04.2022	2022-553	1.1	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET DES DECISIONS DU PRESIDENT			

SEANCE N° 11 DU 7 AVRIL 2022
49 questions, numérotées 2022-510 à 2022-558

DELIBERATION

**MARCHE PUBLIC DE VERIFICATION ET MAINTENANCE DES
EQUIPEMENTS DE SECURITE INCENDIE
LANCLEMENT DE LA PROCEDURE ET
AUTORISATION DE SIGNATURE**

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil Communautaire, convoqué dans les délais légaux, s'est réuni à la Salle Culturelle de la Varenne - Rue Jean Dumas - 61440 Messei, sous la présidence de Yves GOASDOUE, Président de Flers Agglo,

Outre le Président, étaient invités Mesdames et Messieurs :

Vice-Présidents : Michel DUMAINE (Messei), Vincent BEAUMONT (La Ferrière aux Etangs), Omar AYAD (Flers), Stéphan GRAVELAT (Les Monts d'Andaine), François BAILLE (Athis Val de Rouvre), Jacques FORTIS (Briouze), Anne GOUELIBO (La Lande Patry), Béatrice GUYOT (Landisacq), Laurent JUMELINE (Flers), Jérémy PREVOST (Flers), Gilles RABACHE (Caligny), Thierry RAUX (Saint Philbert sur Orne), Stéphane TERRIER (Saint Georges des Groseillers) et Sylvie THIEULENT (La Selle la Forge)

Conseillers titulaires : Annette HAMMELIN (Athis Val de Rouvre), Daniel BIGEON (Dompierre), Chantal CORVEE (Saint Georges des Groseillers), Alain LANGE, François BAILLE, Eliane DENIAUX et Kévin LEGEAY (Athis Val de Rouvre), Sylvain BOULANT (Aubusson), Jean-Louis PELLERIN (Banvou), Alexandra TERTRE (La Bazoque), Jean-Marie GAUDIN (Bellou en Houlme), Didier VIECELI (Berjou), Véronique NOEL (Briouze), Xavier DE SAINT POL (Cahan), Hervé BORDERIE (Cerisy Belle Etoile), Agnès MORICE (La Chapelle au Moine), Jean-Claude DORSY (La Chapelle Biche), Didier LANGLIN (Le Châtellier), Jacky LECOQ (La Coulonche), Gérard PIERRE (Durcet), Claude GASNIER (Echalou), Michel LEROYER, Sylvie ERRARD, Olivier BREUIL, Véronique CLEMENTE DA CONCEICAO, Guy MIDY, Christine GERVAIS et José COLLADO (La Ferté Macé), Gaëlle PIOLINE, Lori HELLOCO, Sophie RENAUDIN, Subay SAHIN, Angela PRESSE, Dominique ARMAND, Leïla HARDY, Thierry AUBIN, Annick ROBIN-MOITRY, Yvette LERICHOME, Bruno ASSELOT, Jean-François BRISSET, Tâm NGUYEN, Sylvie DUFOUR et Emmanuelle BERGOT (Flers), Bruno AUVRAY (Le Graisi), Michel LAMY (La Lande Patry), Didier DELAPORTE (La Lande Saint Siméon), Gérard BERNET (Landigou), Bernard MESENGE (Lonlay le Tesson), Jean-Marie DELANGE (Le Ménéil de Briouze), Jacky ALLEAU (Ménéil Hubert sur Orne), Régine POTTIER (Messei), Alain DELAUNAY (Montilly sur Noireau), Marilynne CORREYEUR (Les Monts d'Andaine), Jean-Luc LEPORTIER (Pointel), Jean-Claude GUILLEMIN (Saint André de Messei), Jean-Luc CHAMPIN (Saint Clair de Halouze), Frédéric LECHEVALIER et Chloé EUSTACHE (Saint Georges des Groseillers), Claude MONTEBAULT (Saint Paul), Michèle GUICHETEAU (Saint Pierre du Regard), Emmanuel LE SECQ (Sainte Honorine la Chardonne), Marc SIMON (Saint Opportune) et Charlie LETETREL (Saires la Verrerie).

Conseillers suppléants : Bruno BOISSAIS (Aubusson), Didier MICHEL (Banvou), Sandrine DESTAIS (La Bazoque), Jacqueline ONFRAY (Bellou en Houlme), Bénédicte BON (Berjou), Isabelle BLAIS (Cahan), Laurence COTARD (Caligny), Sébastien AMOROS (Cerisy Belle Etoile), Jean-Jacques ALEXANDRE (La Chapelle au Moine), Marie-Christine LEDEUX (La Chapelle Biche), Thérèse SOUTIF (Le Châtellier), Stanislas BISSON (La Coulonche), Alain LESELLIER (Dompierre), Jean-Pierre GOSSELIN (Durcet), Bruno LANDEMORÉ (Echalou), Laurence LALES (La Ferrière aux Etangs), Jean-François COUPRIT (Le Graisi), Serge PARIS (La Lande Saint Siméon), Nathalie LIEFOOGHE (Landigou), Agathe PRIEUR (Landisacq), Patrice BIDAULT (Lonlay le Tesson), Gérard THOMAS (Le Ménéil de Briouze), Gilbert GUERIN (Ménéil Hubert sur Orne), Antoine GERARD (Montilly sur Noireau), Thibault GALLOT (Pointel), Dominique VEGEE (Saint André de Messei), Nathalie GUITTON (Saint Clair de Halouze), Jean-Marie POTHE (Saint Paul), Margaret BRAULT (Saint Philbert sur Orne), Sylvain VOISIN (Saint Pierre du Regard), Catherine LECHERY (Sainte Honorine la Chardonne), Arnaud LEMANCEL (Sainte Opportune), Marc DENIS (Saires la Verrerie), Claude LEBEURRIER (La Selle la Forge).

Titulaire absent	Suppléant présent	Questions
Sylvain BOULANT Didier DELAPORTE	Bruno BOISSAIS Serge PARIS	Ensemble de la séance

Tous présents, à l'exception de :

Procurations :

Mandant	Mandataire	Questions
Yvette LERICHOME	Jacques DUPERRON Lori HELLOCO	2022-510 à 2022-512 2022-513 à la fin
Angela PRESSE	Jérémy PREVOST Gaëlle PIOLINE	2022-510 à 2022-512 2022-513 à la fin
Agnès MORICE	Stéphane TERRIER	Ensemble de la séance
Hervé BORDERIE	Gilles RABACHE	
Leïla HARDY	Subay SAHIN	
Sophie RENAUDIN	Dominique ARMAND	
Marilynne CORREYEUR	Stéphan GRAVELAT	
Tâm NGUYEN	Jean-François BRISSET	
Jean-Luc CHAMPIN	Didier LANGLIN	

Excusés : Anne GOUELIBO, Jacky LECOQ, Thierry AUBIN (ensemble de la séance)

Absents : Sylvie DUFOUR (2022-510 et 2022-511) – Gaëlle PIOLINE, Lori HELLOCO et Omar AYAD (2022-510 à 2022-512) – Sylvie ERRARD, Véronique CLEMENTE DA CONCEICAO, Christine GERVAIS, Emmanuelle BERGOT et Marc SIMON (ensemble de la séance)

Question	Présents	Votants
2022-510 et 2022-511	56	65
2022-512	57	66
2022-513 à 2022-527	60	69
2022-528	59	68
2022-529 à 2022-538	60	69
2022-539	60	66
2022-540 à 2022-558	60	69

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance :	Clôture effectuée à :	Compte rendu affiché le :	Date d'affichage
01.04.2022	19 H 35	Véronique NOEL	22 H 30	08.04.2022	

EFFECTIF
En exercice : 77
Quorum : 39

Flers Agglo Communauté d'agglomération	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	07.04.2022	2022-553	1.1	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET DES DECISIONS DU PRESIDENT			

R A P P O R T

Présenté par
Béatrice GUYOT
Vice-Présidente

Flers Agglo		N°	Date	Question	
ENSEMBLE 6 Commission Personnels, Marchés et Commande Publics		09	25.03.2022	8	
CONSEIL	Séance	11	07.04.2022	N° d'ordre	N° délibération
				44	2022-553

OBJET	MARCHE PUBLIC DE VERIFICATION ET MAINTENANCE DES EQUIPEMENTS DE SECURITE INCENDIE – LANCEMENT DE LA PROCEDURE ET AUTORISATION DE SIGNATURE
-------	---

AR/EA

Chers Collègues,

Le marché public relatif à la vérification et la maintenance des équipements de sécurité contre l'incendie doit être relancé.

Conformément à l'article L2113-11 du Code de la Commande Publique, le marché fait l'objet d'un lot unique car l'allotissement est de nature à rendre techniquement difficile l'exécution des prestations.

En application des articles R2162-1, 2, 4 à 6, 13 et 14 du Code de la Commande Publique, l'exécution des prestations aura lieu au fur et à mesure de la survenance des besoins et donnera lieu à l'émission de bons de commande.

La procédure donnera lieu à la conclusion d'un accord-cadre à bons de commande d'une durée de 1 an reconductible 3 fois, soit une durée maximale de 4 ans à compter de sa date de notification au titulaire.

La ville de Flers et Flers Agglo ayant des besoins similaires dans ce domaine, la procédure sera menée dans le cadre du groupement de commandes mis en place par délibération n° 743 du Conseil Municipal de la Ville de Flers en date du 24 septembre 2012 et la délibération n° 1095 du Conseil Communautaire en date du 27 septembre 2012, dont la Ville de Flers est coordonnateur.

Les montants de l'accord-cadre sont les suivants :

Entité	Montant minimum sur la durée initiale de l'accord cadre	Montant Maximum sur la durée initiale de l'accord cadre
Ville de Flers	0 € HT	60.000 € HT
Flers Agglo	0 € HT	90.000 € HT

Au regard de ces montants, il convient de lancer une procédure d'appel d'offres ouvert conformément aux articles L. 2124-1 à 2 et R. 2124-1 à 2 du Code de la Commande Publique.

Flers Agglo Communauté d'agglomération	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	07.04.2022	2022-553	1.1	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET DES DECISIONS DU PRESIDENT			

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

- 1 - CHARGER** Monsieur le Maire de Flers, en tant que coordonnateur du groupement de commandes, ou son représentant de lancer l'appel d'offres.
- 2 – AUTORISER** Monsieur le Maire de Flers, en tant que coordonnateur du groupement de commandes, ou son représentant à relancer une procédure négociée sans publicité ni mise en concurrence préalable si la procédure d'appel d'offres est déclarée infructueuse pour l'une des causes mentionnées aux articles L2122-1 et R2122- 2 du Code de la Commande Publique.
- 3 – AUTORISER** Monsieur le Maire de Flers, en tant que coordonnateur du groupement de commandes, ou son représentant à relancer une procédure avec négociation si la procédure d'appel d'offres est déclarée infructueuse pour l'une des causes mentionnées à l'article R2124-3-6° du Code susmentionné.
- 4 - AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer les marchés à intervenir avec la société retenue.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

Le Président,

Yves GOASDOUÉ

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-200035814-20220407-2022-553-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/04/2022

Publication : 11/04/2022

Flers Agglo Communauté d'agglomération			
Date	Délibération	Nature	Folio n°
07.04.2022	2022-554	7.6	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET DES DECISIONS DU PRESIDENT			

SEANCE N° 11 DU 7 AVRIL 2022
49 questions, numérotées 2022-510 à 2022-558

DELIBERATION

**POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL RURAL DU BOCAGE (PETR)
CONTRIBUTION 2022**

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil Communautaire, convoqué dans les délais légaux, s'est réuni à la Salle Culturelle de la Varenne - Rue Jean Dumas - 61440 Messei, sous la présidence de Yves GOASDOUE, Président de Flers Agglo,

Outre le Président, étaient invités Mesdames et Messieurs :

Vice-Présidents : Michel DUMAINE (Messei), Vincent BEAUMONT (La Ferrière aux Etangs), Omar AYAD (Flers), Stéphan GRAVELAT (Les Monts d'Andaine), François BAILLE (Athis Val de Rouvre), Jacques FORTIS (Briouze), Anne GOUELIBO (La Lande Patry), Béatrice GUYOT (Landisacq), Laurent JUMELINE (Flers), Jérémy PREVOST (Flers), Gilles RABACHE (Caligny), Thierry RAUX (Saint Philbert sur Orne), Stéphane TERRIER (Saint Georges des Groseillers) et Sylvie THIEULET (La Selle la Forge)

Conseillers titulaires : Annette HAMMELIN (Athis Val de Rouvre), Daniel BIGEON (Dompierre), Chantal CORVEE (Saint Georges des Groseillers), Alain LANGE, François BAILLE, Eliane DENIAUX et Kévin LEGEAY (Athis Val de Rouvre), Sylvain BOULANT (Aubusson), Jean-Louis PELLERIN (Banvou), Alexandra TERTRE (La Bazoque), Jean-Marie GAUDIN (Bellou en Houleme), Didier VIECELI (Berjou), Véronique NOEL (Briouze), Xavier DE SAINT POL (Cahan), Hervé BORDERIE (Cerisy Belle Etoile), Agnès MORICE (La Chapelle au Moine), Jean-Claude DORSY (La Chapelle Biche), Didier LANGLIN (Le Châtellier), Jacky LECOQ (La Coulonche), Gérard PIERRE (Durcet), Claude GASNIER (Echalou), Michel LEROYER, Sylvie ERRARD, Olivier BREUIL, Véronique CLEMENTE DA CONCEICAO, Guy MIDY, Christine GERVAIS et José COLLADO (La Ferté Macé), Gaëlle PIOLINE, Lori HELLOCO, Sophie RENAUDIN, Subay SAHIN, Angela PRESSE, Dominique ARMAND, Leïla HARDY, Thierry AUBIN, Annick ROBIN-MOITRY, Yvette LERICHOME, Bruno ASSELOT, Jean-François BRISSET, Tâm NGUYEN, Sylvie DUFOUR et Emmanuelle BERGOT (Flers), Bruno AUVRAY (Le Graisi), Michel LAMY (La Lande Patry), Didier DELAPORTE (La Lande Saint Siméon), Gérard BERNET (Landigou), Bernard MESENGE (Lonlay le Tesson), Jean-Marie DELANGE (Le Ménéil de Briouze), Jacky ALLEAU (Ménéil Hubert sur Orne), Régine POTTIER (Messei), Alain DELAUNAY (Montilly sur Noireau), Marilyne CORREYEUR (Les Monts d'Andaine), Jean-Luc LEPORTIER (Pointel), Jean-Claude GUILLEMIN (Saint André de Messei), Jean-Luc CHAMPIN (Saint Clair de Halouze), Frédéric LECHEVALIER et Chloé EUSTACHE (Saint Georges des Groseillers), Claude MONTEMBault (Saint Paul), Michèle GUICHETEAU (Saint Pierre du Regard), Emmanuel LE SECQ (Sainte Honorine la Chardonne), Marc SIMON (Saint Opportune) et Charlie LETETREL (Saires la Verrerie).

Conseillers suppléants : Bruno BOISSAIS (Aubusson), Didier MICHEL (Banvou), Sandrine DESTAIS (La Bazoque), Jacqueline ONFRAY (Bellou en Houleme), Bénédicte BON (Berjou), Isabelle BLAIS (Cahan), Laurence COTARD (Caligny), Sébastien AMOROS (Cerisy Belle Etoile), Jean-Jacques ALEXANDRE (La Chapelle au Moine), Marie-Christine LEDEUX (La Chapelle Biche), Thérèse SOUTIF (Le Châtellier), Stanislas BISSON (La Coulonche), Alain LESELLIER (Dompierre), Jean-Pierre GOSSELIN (Durcet), Bruno LANDEMORE (Echalou), Laurence LALES (La Ferrière aux Etangs), Jean-François COUPRIT (Le Graisi), Serge PARIS (La Lande Saint Siméon), Nathalie LIEFOOGHE (Landigou), Agathe PRIEUR (Landisacq), Patrice BIDAULT (Lonlay le Tesson), Gérard THOMAS (Le Ménéil de Briouze), Gilbert GUERIN (Ménéil Hubert sur Orne), Antoine GERARD (Montilly sur Noireau), Thibault GALLOT (Pointel), Dominique VEGEE (Saint André de Messei), Nathalie GUITTON (Saint Clair de Halouze), Jean-Marie POTHE (Saint Paul), Margaret BRAULT (Saint Philbert sur Orne), Sylvain VOISIN (Saint Pierre du Regard), Catherine LECHERPY (Sainte Honorine la Chardonne), Arnaud LEMANCEL (Sainte Opportune), Marc DENIS (Saires la Verrerie), Claude LEBEURRIER (La Selle la Forge).

Titulaire absent		Suppléant présent		Questions
Sylvain BOULANT	Didier DELAPORTE	Bruno BOISSAIS	Serge PARIS	Ensemble de la séance

Tous présents, à l'exception de :

Mandant		Mandatnaire		Questions
Yvette LERICHOME		Jacques DUPERRON		2022-510 à 2022-512
		Lori HELLOCO		2022-513 à la fin
Angela PRESSE		Jérémy PREVOST		2022-510 à 2022-512
		Gaëlle PIOLINE		2022-513 à la fin
Agnès MORICE		Stéphane TERRIER		Ensemble de la séance
Hervé BORDERIE		Gilles RABACHE		
Leïla HARDY		Subay SAHIN		
Sophie RENAUDIN		Dominique ARMAND		
Marilyne CORREYEUR		Stéphan GRAVELAT		
Tâm NGUYEN		Jean-François BRISSET		
Jean-Luc CHAMPIN		Didier LANGLIN		

Excusés : Anne GOUELIBO, Jacky LECOQ, Thierry AUBIN (ensemble de la séance)

Absents : Sylvie DUFOUR (2022-510 et 2022-511) – Gaëlle PIOLINE, Lori HELLOCO et Omar AYAD (2022-510 à 2022-512) – Sylvie ERRARD, Véronique CLEMENTE DA CONCEICAO, Christine GERVAIS, Emmanuelle BERGOT et Marc SIMON (ensemble de la séance)

Question	Présents	Votants
2022-510 et 2022-511	56	65
2022-512	57	66
2022-513 à 2022-527	60	69
2022-528	59	68
2022-529 à 2022-538	60	69
2022-539	60	66
2022-540 à 2022-558	60	69

EFFECTIF	
En exercice	: 77
Quorum	: 39

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance :	Clôture effectuée à :	Compte rendu affiché le :	Date d'affichage
01.04.2022	19 H 35	Véronique NOEL	22 H 30	08.04.2022	

Flers Agglo Communauté d'agglomération	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	07.04.2022	2022-554	7.6	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET DES DECISIONS DU PRESIDENT			

R A P P O R T

Présenté par
Yves GOASDOUE
Président

Flers Agglo		N°	Date	Question	
ENSEMBLE 6 Commission Compétences non déléguées		09	25.03.2022	1	
CONSEIL	Séance	11	07.04.2022	N° d'ordre	N° délibération
				45	2022-554

OBJET	PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL RURAL DU BOCAGE (PETR) – CONTRIBUTION 2022
--------------	--

KT/EA

Chers Collègues,

Par délibération en date du 2 juillet 2021, les élus du PETR ont fixé la participation des EPCI membres du PETR à 1 €/habitant.

Au 1^{er} janvier 2022, Flers Agglo compte 53 555 habitants.

La participation de Flers Agglo s'élève donc à 53.555 € (Cinquante-trois mille cinq cents cinquante-cinq euros).

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

- 1 - APPROUVER** la contribution 2022 telle que décrite ci-dessus et d'inscrire la somme au budget 2022.
- 2 - AUTORISER** Monsieur le Président à signer tous les documents afférents à cette affaire.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

Le Président,

Yves GOASDOUÉ

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-200035814-20220407-2022-554-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/04/2022

Publication : 11/04/2022

Flers Agglo Communauté d'agglomération			
Date	Délibération	Nature	Folio n°
07.04.2022	2022-555	5.4	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET DES DECISIONS DU PRESIDENT			

SEANCE N° 11 DU 7 AVRIL 2022

49 questions, numérotées 2022-510 à 2022-558

DELIBERATION

DELEGATIONS DU CONSEIL AU PRESIDENT ATTRIBUTIONS MODIFICATIONS

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil Communautaire, convoqué dans les délais légaux, s'est réuni à la Salle Culturelle de la Varenne - Rue Jean Dumas - 61440 Messei, sous la présidence de Yves GOASDOUE, Président de Flers Agglo,

Outre le Président, étaient invités Messdames et Messieurs :

Vice-Présidents : Michel DUMAINE (Messei), Vincent BEAUMONT (La Ferrière aux Etangs), Omar AYAD (Flers), Stéphan GRAVELAT (Les Monts d'Andaine), François BAILLE (Athis Val de Rouvre), Jacques FORTIS (Briouze), Anne GOUELIBO (La Lande Patry), Béatrice GUYOT (Landisacq), Laurent JUMELINE (Flers), Jérémy PREVOST (Flers), Gilles RABACHE (Caligny), Thierry RAUX (Saint Philbert sur Orne), Stéphane TERRIER (Saint Georges des Groseillers) et Sylvie THIEULET (La Selle la Forge)

Conseillers titulaires : Annette HAMMELIN (Athis Val de Rouvre), Daniel BIGEON (Dompierre), Chantal CORVEE (Saint Georges des Groseillers), Alain LANGE, François BAILLE, Eliane DENIAUX et Kévin LEGEAY (Athis Val de Rouvre), Sylvain BOULANT (Aubusson), Jean-Louis PELLERIN (Banvou), Alexandra TERTRE (La Bazoque), Jean-Marie GAUDIN (Bellou en Houleme), Didier VIECELI (Berjou), Véronique NOEL (Briouze), Xavier DE SAINT POL (Cahan), Hervé BORDERIE (Cerisy Belle Etoile), Agnès MORICE (La Chapelle au Moine), Jean-Claude DORSY (La Chapelle Biche), Didier LANGLIN (Le Châtellier), Jacky LECOQ (La Coulonche), Gérard PIERRE (Durcet), Claude GASNIER (Echalou), Michel LEROYER, Sylvie ERRARD, Olivier BREUIL, Véronique CLEMENTE DA CONCEICAO, Guy MIDY, Christine GERVAIS et José COLLADO (La Ferté Macé), Gaëlle PIOLINE, Lori HELLOCO, Sophie RENAUDIN, Subay SAHIN, Angela PRESSE, Dominique ARMAND, Leïla HARDY, Thierry AUBIN, Annick ROBIN-MOITRY, Yvette LERICHOME, Bruno ASSELOT, Jean-François BRISSET, Tâm NGUYEN, Sylvie DUFOUR et Emmanuelle BERGOT (Flers), Bruno AUVRAY (Le Graisi), Michel LAMY (La Lande Patry), Didier DELAPORTE (La Lande Saint Siméon), Gérard BERNET (Landigou), Bernard MESENGE (Lonlay le Tesson), Jean-Marie DELANGE (Le Ménéil de Briouze), Jacky ALLEAU (Ménéil Hubert sur Orne), Régine POTTIER (Messei), Alain DELAUNAY (Montilly sur Noireau), Marilyne CORREYEUR (Les Monts d'Andaine), Jean-Luc LEPORTIER (Pointel), Jean-Claude GUILLEMIN (Saint André de Messei), Jean-Luc CHAMPIN (Saint Clair de Halouze), Frédéric LECHEVALIER et Chloé EUSTACHE (Saint Georges des Groseillers), Claude MONTEBAULT (Saint Paul), Michèle GUICHETEAU (Saint Pierre du Regard), Emmanuel LE SECQ (Sainte Honorine la Chardonne), Marc SIMON (Saint Opportune) et Charlie LETETREL (Saires la Verrerie).

Conseillers suppléants : Bruno BOISSAIS (Aubusson), Didier MICHEL (Banvou), Sandrine DESTAIS (La Bazoque), Jacqueline ONFRAY (Bellou en Houleme), Bénédicte BON (Berjou), Isabelle BLAIS (Cahan), Laurence COTARD (Caligny), Sébastien AMOROS (Cerisy Belle Etoile), Jean-Jacques ALEXANDRE (La Chapelle au Moine), Marie-Christine LEDEUX (La Chapelle Biche), Thérèse SOUTIF (Le Châtellier), Stanislas BISSON (La Coulonche), Alain LESELLIER (Dompierre), Jean-Pierre GOSSELIN (Durcet), Bruno LANDEMORE (Echalou), Laurence LALES (La Ferrière aux Etangs), Jean-François COUPRIT (Le Graisi), Serge PARIS (La Lande Saint Siméon), Nathalie LIEFOOGHE (Landigou), Agathe PRIEUR (Landisacq), Patrice BIDAULT (Lonlay le Tesson), Gérard THOMAS (Le Ménéil de Briouze), Gilbert GUERIN (Ménéil Hubert sur Orne), Antoine GERARD (Montilly sur Noireau), Thibault GALLOT (Pointel), Dominique VEGEE (Saint André de Messei), Nathalie GUITTON (Saint Clair de Halouze), Jean-Marie POTHE (Saint Paul), Margaret BRAULT (Saint Philbert sur Orne), Sylvain VOISIN (Saint Pierre du Regard), Catherine LECHERPY (Sainte Honorine la Chardonne), Arnaud LEMANCEL (Sainte Opportune), Marc DENIS (Saires la Verrerie), Claude LEBEURRIER (La Selle la Forge).

Titulaire absent		Suppléant présent		Questions
Sylvain BOULANT	Didier DELAPORTE	Bruno BOISSAIS	Serge PARIS	Ensemble de la séance

Tous présents, à l'exception de :

Mandant		Mandataire		Questions
Yvette LERICHOME	Angela PRESSE	Jacques DUPERRON	Lori HELLOCO	2022-510 à 2022-512
		Jérémy PREVOST	Gaëlle PIOLINE	2022-513 à la fin
Agnès MORICE	Hervé BORDERIE	Stéphane TERRIER	Gilles RABACHE	2022-510 à 2022-512
Leïla HARDY	Sophie RENAUDIN	Subay SAHIN	Dominique ARMAND	Ensemble de la séance
Marilyne CORREYEUR	Jean-François BRISSET	Stéphan GRAVELAT	Jean-François BRISSET	
Tâm NGUYEN	Jean-Luc CHAMPIN	Didier LANGLIN		

Excusés : Anne GOUELIBO, Jacky LECOQ, Thierry AUBIN (ensemble de la séance)

Absents : Sylvie DUFOUR (2022-510 et 2022-511) – Gaëlle PIOLINE, Lori HELLOCO et Omar AYAD (2022-510 à 2022-512) – Sylvie ERRARD, Véronique CLEMENTE DA CONCEICAO, Christine GERVAIS, Emmanuelle BERGOT et Marc SIMON (ensemble de la séance)

Question	Présents	Votants
2022-510 et 2022-511	56	65
2022-512	57	66
2022-513 à 2022-527	60	69
2022-528	59	68
2022-529 à 2022-538	60	69
2022-539	60	66
2022-540 à 2022-558	60	69

EFFECTIF	
En exercice	: 77
Quorum	: 39

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance :	Clôture effectuée à :	Compte rendu affiché le :	Date d'affichage
01.04.2022	19 H 35	Véronique NOEL	22 H 30	08.04.2022	

Flers Agglo Communauté d'agglomération	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	07.04.2022	2022-555	5.4	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET DES DECISIONS DU PRESIDENT			

R A P P O R T

Présenté par
Yves GOASDOUE
Président

Flers Agglo		N°	Date	Question	
ENSEMBLE 6 Commission Compétences non déléguées		09	25.03.2022	2	
CONSEIL	Séance	11	07.04.2022	N° d'ordre	N° délibération
				46	2022-555

OBJET	DELEGATIONS DU CONSEIL AU PRESIDENT – ATTRIBUTIONS – MODIFICATIONS
--------------	---

CMD/EA

Chers Collègues,

Par délibération n° 2020-7 du 11 juillet 2020, modifiée par délibération n° 2020-169 du 15 décembre 2020, puis par délibération n° 2021-386 du 7 octobre 2021, vous avez délégué certaines attributions à Monsieur le Président.

Vous avez ainsi fixé les limites et les conditions de ces délégations ; il vous est proposé aujourd'hui de les actualiser. La délégation n° 2 concernant les tarifs est ainsi modifiée afin de faire évoluer le cadre de fixation des tarifs des concerts organisés par Flers Agglo au Forum de Flers. Ces modifications sont indiquées dans le tableau présenté en annexe à la présente délibération.

Il s'agit en l'espèce :

- de modifier l'intitulé de « tarif adultes » en « tarif normal »
- de transformer le « tarif enfant » en « tarif réduit » avec précision des critères d'éligibilité
- de modifier les bornes du « tarif normal » pour une meilleure précision
- de créer la possibilité d'appliquer une décote de 100 à 50 % sur un quota de places à réserver à des opérations de médiation culturelle
- d'ajouter dans les modalités de billetterie l'acceptation ou non des Atouts Normandie et des Pass culture.

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

- 1 - DELEGUER** à Monsieur le Président, les attributions indiquées dans l'annexe jointe.
- 2 - AUTORISER** Monsieur le Président à subdéléguer la signature de tout ou partie des décisions afférentes à ces attributions dans les conditions de l'article L. 5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales ci-dessus explicité.
- 3 - STIPULER** qu'en cas d'absence du Président, pour les attributions non déléguées dans les conditions de l'article L. 5211-9 du C.G.C.T, les décisions prises en application de la présente délégation seront signées personnellement par le Premier Vice-Président, et en l'absence du Premier Vice-Président par le 2^{ème} Vice-Président et les suivants dans l'ordre du tableau.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

Le Président,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-200035814-20220407-2022-555-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/04/2022

Publication : 11/04/2022

Yves GOASDOUÉ

Flers Agglo Communauté d'agglomération			
Date	Délibération	Nature	Folio n°
07.04.2022	2022-556	5.3	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET DES DECISIONS DU PRESIDENT			

SEANCE N° 11 DU 7 AVRIL 2022

49 questions, numérotées 2022-510 à 2022-558

DELIBERATION

REPRESENTATIONS PERMANENTES AGENCE DEPARTEMENTALE D'INFORMATION SUR LE LOGEMENT (A.D.I.L.) CONSEIL D'ADMINISTRATION

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil Communautaire, convoqué dans les délais légaux, s'est réuni à la Salle Culturelle de la Varenne - Rue Jean Dumas - 61440 Messei, sous la présidence de Yves GOASDOUE, Président de Flers Agglo,

Outre le Président, étaient invités Mesdames et Messieurs :

Vice-Présidents : Michel DUMAINE (Messei), Vincent BEAUMONT (La Ferrière aux Etangs), Omar AYAD (Flers), Stéphan GRAVELAT (Les Monts d'Andaine), François BAILLE (Athis Val de Rouvre), Jacques FORTIS (Briouze), Anne GOUELIBO (La Lande Patry), Béatrice GUYOT (Landisacq), Laurent JUMELINE (Flers), Jérémy PREVOST (Flers), Gilles RABACHE (Caligny), Thierry RAUX (Saint Philbert sur Orne), Stéphane TERRIER (Saint Georges des Groseillers) et Sylvie THIEULENT (La Selle la Forge)

Conseillers titulaires : Annette HAMMELIN (Athis Val de Rouvre), Daniel BIGEON (Dompierre), Chantal CORVEE (Saint Georges des Groseillers), Alain LANGE, François BAILLE, Eliane DENIAUX et Kévin LEGEAY (Athis Val de Rouvre), Sylvain BOULANT (Aubusson), Jean-Louis PELLERIN (Banvou), Alexandra TERTRE (La Bazoque), Jean-Marie GAUDIN (Bellou en Houlme), Didier VIECELI (Berjou), Véronique NOEL (Briouze), Xavier DE SAINT POL (Cahan), Hervé BORDERIE (Cerisy Belle Etoile), Agnès MORICE (La Chapelle au Moine), Jean-Claude DORSY (La Chapelle Biche), Didier LANGLIN (Le Châtelier), Jacky LECOQ (La Coulonche), Gérard PIERRE (Durcet), Claude GASNIER (Echalou), Michel LEROYER, Sylvie ERRARD, Olivier BREUIL, Véronique CLEMENTE DA CONCEICAO, Guy MIDY, Christine GERVAIS et José COLLADO (La Ferté Macé), Gaëlle PIOLINE, Lori HELLOCO, Sophie RENAUDIN, Subay SAHIN, Angela PRESSE, Dominique ARMAND, Leïla HARDY, Thierry AUBIN, Annick ROBIN-MOITRY, Yvette LERICHOME, Bruno ASSELOT, Jean-François BRISSET, Tâm NGUYEN, Sylvie DUFOUR et Emmanuelle BERGOT (Flers), Bruno AUVRAY (Le Grais), Michel LAMY (La Lande Patry), Didier DELAPORTE (La Lande Saint Siméon), Gérard BERNET (Landigou), Bernard MESENGE (Lonlay le Tesson), Jean-Marie DELANGE (Le Ménéil de Briouze), Jacky ALLEAU (Ménéil Hubert sur Orne), Régine POTTIER (Messei), Alain DELAUNAY (Montilly sur Noireau), Marilyne CORREYEUR (Les Monts d'Andaine), Jean-Luc LEPORTIER (Pointel), Jean-Claude GUILLEMIN (Saint André de Messei), Jean-Luc CHAMPIN (Saint Clair de Halouze), Frédéric LECHEVALIER et Chloé EUSTACHE (Saint Georges des Groseillers), Claude MONTEBAULT (Saint Paul), Michèle GUICHETEAU (Saint Pierre du Regard), Emmanuel LE SECQ (Sainte Honorine la Chardonne), Marc SIMON (Saint Opportune) et Charlie LETETREL (Saires la Verrerie).

Conseillers suppléants : Bruno BOISSAIS (Aubusson), Didier MICHEL (Banvou), Sandrine DESTAIS (La Bazoque), Jacqueline ONFRAY (Bellou en Houlme), Bénédicte BON (Berjou), Isabelle BLAIS (Cahan), Laurence COTARD (Caligny), Sébastien AMOROS (Cerisy Belle Etoile), Jean-Jacques ALEXANDRE (La Chapelle au Moine), Marie-Christine LEDEUX (La Chapelle Biche), Thérèse SOUTIF (Le Châtelier), Stanislas BISSON (La Coulonche), Alain LESELLIER (Dompierre), Jean-Pierre GOSSELIN (Durcet), Bruno LANDEMORE (Echalou), Laurence LALES (La Ferrière aux Etangs), Jean-François COUPRIT (Le Grais), Serge PARIS (La Lande Saint Siméon), Nathalie LIEFOOGHE (Landigou), Agathe PRIEUR (Landisacq), Patrice BIDAULT (Lonlay le Tesson), Gérard THOMAS (Le Ménéil de Briouze), Gilbert GUERIN (Ménéil Hubert sur Orne), Antoine GERARD (Montilly sur Noireau), Thibault GALLOT (Pointel), Dominique VEGEE (Saint André de Messei), Nathalie GUITTON (Saint Clair de Halouze), Jean-Marie POTHE (Saint Paul), Margaret BRAULT (Saint Philbert sur Orne), Sylvain VOISIN (Saint Pierre du Regard), Catherine LECHERPY (Sainte Honorine la Chardonne), Arnaud LEMANCEL (Sainte Opportune), Marc DENIS (Saires la Verrerie), Claude LEBEURRIER (La Selle la Forge).

Titulaire absent	Suppléant présent	Questions
Sylvain BOULANT	Bruno BOISSAIS	Ensemble de la séance
Didier DELAPORTE	Serge PARIS	

Tous présents, à l'exception de :

Procurations :	Mandant	Mandataire	Questions
	Yvette LERICHOME	Jacques DUPERRON	2022-510 à 2022-512
		Lori HELLOCO	2022-513 à la fin
	Angela PRESSE	Jérémy PREVOST	2022-510 à 2022-512
		Gaëlle PIOLINE	2022-513 à la fin
	Agnès MORICE	Stéphane TERRIER	Ensemble de la séance
	Hervé BORDERIE	Gilles RABACHE	
	Leïla HARDY	Subay SAHIN	
	Sophie RENAUDIN	Dominique ARMAND	
	Marilyne CORREYEUR	Stéphan GRAVELAT	
	Tâm NGUYEN	Jean-François BRISSET	
	Jean-Luc CHAMPIN	Didier LANGLIN	

Excusés : Anne GOUELIBO, Jacky LECOQ, Thierry AUBIN (ensemble de la séance)

Absents : Sylvie DUFOUR (2022-510 et 2022-511) – Gaëlle PIOLINE, Lori HELLOCO et Omar AYAD (2022-510 à 2022-512) – Sylvie ERRARD, Véronique CLEMENTE DA CONCEICAO, Christine GERVAIS, Emmanuelle BERGOT et Marc SIMON (ensemble de la séance)

Question	Présents	Votants
2022-510 et 2022-511	56	65
2022-512	57	66
2022-513 à 2022-527	60	69
2022-528	59	68
2022-529 à 2022-538	60	69
2022-539	60	66
2022-540 à 2022-558	60	69

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance :	Clôture effectuée à :	Compte rendu affiché le :	Date d'affichage
01.04.2022	19 H 35	Véronique NOEL	22 H 30	08.04.2022	

EFFECTIF
En exercice : 77
Quorum : 39

Flers Agglo Communauté d'agglomération	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	07.04.2022	2022-556	5.3	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET DES DECISIONS DU PRESIDENT			

R A P P O R T

Présenté par
Michel DUMAINE
 Vice-Président

Flers Agglo		N°	Date	Question	
ENSEMBLE 6 Commission Compétences non déléguées		09	25.03.2022	QD1	
CONSEIL	Séance	11	07.04.2022	N° d'ordre	N° délibération
				47	2022-556

OBJET	REPRESENTATIONS PERMANENTES – AGENCE DEPARTEMENTALE D'INFORMATION SUR LE LOGEMENT (A.D.I.L.) – CONSEIL D'ADMINISTRATION
--------------	--

TD/EA

Chers Collègues,

L'Agence Départementale d'Information sur le Logement de l'Orne propose des informations juridiques, financières et fiscales sur toutes les questions relatives à l'habitat. Le conseil est gratuit, neutre et personnalisé. Ces informations sont destinées aux locataires, propriétaires, futurs acquéreurs, copropriétaires, bailleurs et investisseur. Elle ne remplit aucune fonction commerciale ou de négociation. Elle ne remplit pas la mission de défense du consommateur. Si elle renseigne les particuliers sur des points précis du droit du logement, elle reste en dehors de tout acte contentieux ; son rôle s'arrête, en ce domaine, à orienter le public vers les organismes spécialisés, tels que les associations de défense des locataires ou les syndicats de propriétaires, dont les coordonnées sont mises à la disposition du public.

Flers Agglo est adhérente de l'association A.D.I.L. et met à disposition un lieu de permanences.

Par délibération n° 2020-41, votre assemblée a élu un représentant de Flers Agglo pour siéger à l'assemblée générale de l'ADIL. Flers Agglo ne siège pas à ce jour au sein du conseil d'administration.

L'association « ADIL » doit prochainement procéder à une élection de son conseil d'administration.

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

1 - CANDIDATER pour siéger au sein du conseil d'administration de l'association « ADIL ».

2 - ELIRE un représentant de Flers Agglo pour siéger au conseil d'administration de l'association « ADIL ».

Est élu par 69 voix sur 69 suffrages exprimés :

REPRESENTANT
Michel DUMAINE

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

Le Président,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-200035814-20220407-2022-556-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/04/2022

Publication : 11/04/2022

Yves GOASDOUÉ

Flers Agglo Communauté d'agglomération			
Date	Délibération	Nature	Folio n°
07.04.2022	2022-557	7.5	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET DES DECISIONS DU PRESIDENT			

SEANCE N° 11 DU 7 AVRIL 2022
49 questions, numérotées 2022-510 à 2022-558

DELIBERATION

**EQUIPEMENT NUMERIQUE
SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS
ATTRIBUTIONS 2022**

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil Communautaire, convoqué dans les délais légaux, s'est réuni à la Salle Culturelle de la Varenne - Rue Jean Dumas - 61440 Messei, sous la présidence de Yves GOASDOUE, Président de Flers Agglo,

Outre le Président, étaient invités Mesdames et Messieurs :

Vice-Présidents : Michel DUMAINE (Messei), Vincent BEAUMONT (La Ferrière aux Etangs), Omar AYAD (Flers), Stéphan GRAVELAT (Les Monts d'Andaine), François BAILLE (Athis Val de Rouvre), Jacques FORTIS (Briouze), Anne GOUELIBO (La Lande Patry), Béatrice GUYOT (Landisacq), Laurent JUMELINE (Flers), Jérémy PREVOST (Flers), Gilles RABACHE (Caligny), Thierry RAUX (Saint Philbert sur Orne), Stéphane TERRIER (Saint Georges des Groseillers) et Sylvie THIEULENT (La Selle la Forge)

Conseillers titulaires : Annette HAMMELIN (Athis Val de Rouvre), Daniel BIGEON (Dompierre), Chantal CORVEE (Saint Georges des Groseillers), Alain LANGE, François BAILLE, Eliane DENIAUX et Kévin LEGEAY (Athis Val de Rouvre), Sylvain BOULANT (Aubusson), Jean-Louis PELLERIN (Banvou), Alexandra TERTRE (La Bazoque), Jean-Marie GAUDIN (Bellou en Houleme), Didier VIECELI (Berjou), Véronique NOEL (Briouze), Xavier DE SAINT POL (Cahan), Hervé BORDERIE (Cerisy Belle Etoile), Agnès MORICE (La Chapelle au Moine), Jean-Claude DORSY (La Chapelle Biche), Didier LANGLIN (Le Châtellier), Jacky LECOQ (La Coulonche), Gérard PIERRE (Durcet), Claude GASNIER (Echalou), Michel LEROYER, Sylvie ERRARD, Olivier BREUIL, Véronique CLEMENTE DA CONCEICAO, Guy MIDY, Christine GERVAIS et José COLLADO (La Ferté Macé), Gaëlle PIOLINE, Lori HELLOCO, Sophie RENAUDIN, Subay SAHIN, Angela PRESSE, Dominique ARMAND, Leïla HARDY, Thierry AUBIN, Annick ROBIN-MOITRY, Yvette LERICHOME, Bruno ASSELOT, Jean-François BRISSET, Tâm NGUYEN, Sylvie DUFOUR et Emmanuelle BERGOT (Flers), Bruno AUVRAY (Le Graisi), Michel LAMY (La Lande Patry), Didier DELAPORTE (La Lande Saint Siméon), Gérard BERNET (Landigou), Bernard MESENGE (Lonlay le Tesson), Jean-Marie DELANGE (Le Ménéil de Briouze), Jacky ALLEAU (Ménéil Hubert sur Orne), Régine POTTIER (Messei), Alain DELAUNAY (Montilly sur Noireau), Marilyne CORREYEUR (Les Monts d'Andaine), Jean-Luc LEPORTIER (Pointel), Jean-Claude GUILLEMIN (Saint André de Messei), Jean-Luc CHAMPIN (Saint Clair de Halouze), Frédéric LECHEVALIER et Chloé EUSTACHE (Saint Georges des Groseillers), Claude MONTEMBAULT (Saint Paul), Michèle GUICHETEAU (Saint Pierre du Regard), Emmanuel LE SECQ (Sainte Honorine la Chardonne), Marc SIMON (Saint Opportune) et Charlie LETETREL (Saires la Verrerie).

Conseillers suppléants : Bruno BOISSAIS (Aubusson), Didier MICHEL (Banvou), Sandrine DESTAIS (La Bazoque), Jacqueline ONFRAY (Bellou en Houleme), Bénédicte BON (Berjou), Isabelle BLAIS (Cahan), Laurence COTARD (Caligny), Sébastien AMOROS (Cerisy Belle Etoile), Jean-Jacques ALEXANDRE (La Chapelle au Moine), Marie-Christine LEDEUX (La Chapelle Biche), Thérèse SOUTIF (Le Châtellier), Stanislas BISSON (La Coulonche), Alain LESELLIER (Dompierre), Jean-Pierre GOSSELIN (Durcet), Bruno LANDEMORE (Echalou), Laurence LALES (La Ferrière aux Etangs), Jean-François COUPRIT (Le Graisi), Serge PARIS (La Lande Saint Siméon), Nathalie LIEFOOGHE (Landigou), Agathe PRIEUR (Landisacq), Patrice BIDAULT (Lonlay le Tesson), Gérard THOMAS (Le Ménéil de Briouze), Gilbert GUERIN (Ménéil Hubert sur Orne), Antoine GERARD (Montilly sur Noireau), Thibault GALLOT (Pointel), Dominique VEGEE (Saint André de Messei), Nathalie GUITTON (Saint Clair de Halouze), Jean-Marie POTHE (Saint Paul), Margaret BRAULT (Saint Philbert sur Orne), Sylvain VOISIN (Saint Pierre du Regard), Catherine LECHERPY (Sainte Honorine la Chardonne), Arnaud LEMANCEL (Sainte Opportune), Marc DENIS (Saires la Verrerie), Claude LEBEURRIER (La Selle la Forge).

Titulaire absent		Suppléant présent		Questions
Sylvain BOULANT	Didier DELAPORTE	Bruno BOISSAIS	Serge PARIS	Ensemble de la séance

Tous présents, à l'exception de :

Mandant		Mandataire		Questions
Yvette LERICHOME		Jacques DUPERRON		2022-510 à 2022-512
		Lori HELLOCO		2022-513 à la fin
Angela PRESSE		Jérémy PREVOST		2022-510 à 2022-512
		Gaëlle PIOLINE		2022-513 à la fin
Agnès MORICE		Stéphane TERRIER		Ensemble de la séance
Hervé BORDERIE		Gilles RABACHE		
Leïla HARDY		Subay SAHIN		
Sophie RENAUDIN		Dominique ARMAND		
Marilyne CORREYEUR		Stéphan GRAVELAT		
Tâm NGUYEN		Jean-François BRISSET		
Jean-Luc CHAMPIN		Didier LANGLIN		

Excusés : Anne GOUELIBO, Jacky LECOQ, Thierry AUBIN (ensemble de la séance)

Absents : Sylvie DUFOUR (2022-510 et 2022-511) – Gaëlle PIOLINE, Lori HELLOCO et Omar AYAD (2022-510 à 2022-512) – Sylvie ERRARD, Véronique CLEMENTE DA CONCEICAO, Christine GERVAIS, Emmanuelle BERGOT et Marc SIMON (ensemble de la séance)

Question	Présents	Votants
2022-510 et 2022-511	56	65
2022-512	57	66
2022-513 à 2022-527	60	69
2022-528	59	68
2022-529 à 2022-538	60	69
2022-539	60	66
2022-540 à 2022-558	60	69

EFFECTIF	
En exercice	: 77
Quorum	: 39

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance :	Clôture effectuée à :	Compte rendu affiché le :	Date d'affichage
01.04.2022	19 H 35	Véronique NOEL	22 H 30	08.04.2022	

Flers Agglo Communauté d'agglomération	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	07.04.2022	2022-557	7.5	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET DES DECISIONS DU PRESIDENT			

R A P P O R T

Présenté par
Chantal CORVEE
Conseillère
Communautaire
Déléguée

Flers Agglo		N°	Date	Question	
ENSEMBLE 6 Commission Compétences non déléguées		09	25.03.2022	4	
ENSEMBLE 6 Commission Finances		09	25.03.2022	16	
CONSEIL	Séance	11	07.04.2022	N° d'ordre	N° délibération
				48	2022-557

OBJET	ÉQUIPEMENT NUMÉRIQUE – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – ATTRIBUTIONS 2022
--------------	--

YZ/JL/GL/EA

Chers Collègues,

Les propositions de subvention aux associations, pour l'année 2022, ont fait l'objet d'une instruction par la Direction Attractivité du Territoire.

Pour les associations œuvrant sur le champ du **numérique**, les propositions se déclinent ainsi :

BÉNÉFICIAIRES	Attribué en 2019	Attribué en 2020	Attribué en 2021	Attribué 2022	Condition d'octroi
Équipement Public Numérique					
OXY - JEUNES	19 000 €	19 000 €	19 000 €	19 000 €	Convention d'objectifs
ALBATROS	11 000 €	11 000 €	11 000 €	Montant voté au CC du 23/06/2022 après l'évaluation de l'action	Convention d'objectifs
TOTAL	30 000 €	30 000 €	30 000 €	19 000 €	

Ces subventions feront l'objet de deux versements comme suit :

- ✓ 2/3 du montant (avance déduite) à l'issue du vote du conseil communautaire,
- ✓ le solde au 4^{ème} trimestre 2022 sur présentation d'un bilan d'étape des actions soutenues.

Flers Agglo Communauté d'agglomération	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	07.04.2022	2022-557	7.5	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET DES DECISIONS DU PRESIDENT			

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

- 1 - ARRETER** la liste et le montant des subventions et contributions communautaires pour 2022 comme ci-dessus exposé.
- 2 - PROCÉDER** au versement des subventions aux associations et contributions selon les modalités définies ci-dessus.
- 3 - INSCRIRE** les montants des subventions et contributions exposés ci-dessus au budget primitif 2022.
- 4 - AUTORISER** Monsieur Le Président ou son représentant à signer les documents afférents.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

Le Président,

Yves GOASDOUÉ

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-200035814-20220407-2022-557-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/04/2022

Publication : 11/04/2022

Flers Agglo Communauté d'agglomération			
Date	Délibération	Nature	Folio n°
07.04.2022	2022-558	1.4	
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET DES DECISIONS DU PRESIDENT			

SEANCE N° 11 DU 7 AVRIL 2022
49 questions, numérotées 2022-510 à 2022-558

DELIBERATION

**DEPLACES UKRAINIENS
ACCUEIL
CONVENTION AVEC L'ETAT
AUTORISATION DE SIGNATURE**

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil Communautaire, convoqué dans les délais légaux, s'est réuni à la Salle Culturelle de la Varenne - Rue Jean Dumas - 61440 Messei, sous la présidence de Yves GOASDOUE, Président de Flers Agglo,

Outre le Président, étaient invités Mesdames et Messieurs :

Vice-Présidents : Michel DUMAINE (Messei), Vincent BEAUMONT (La Ferrière aux Etangs), Omar AYAD (Flers), Stéphan GRAVELAT (Les Monts d'Andaine), François BAILLE (Athis Val de Rouvre), Jacques FORTIS (Briouze), Anne GOUELIBO (La Lande Patry), Béatrice GUYOT (Landisacq), Laurent JUMELINE (Flers), Jérémy PREVOST (Flers), Gilles RABACHE (Caligny), Thierry RAUX (Saint Philbert sur Orne), Stéphane TERRIER (Saint Georges des Groseillers) et Sylvie THIEULENT (La Selle la Forge)

Conseillers titulaires : Annette HAMMELIN (Athis Val de Rouvre), Daniel BIGEON (Dompierre), Chantal CORVEE (Saint Georges des Groseillers), Alain LANGE, François BAILLE, Eliane DENIAUX et Kévin LEGEAY (Athis Val de Rouvre), Sylvain BOULANT (Aubusson), Jean-Louis PELLERIN (Banvou), Alexandra TERTRE (La Bazoque), Jean-Marie GAUDIN (Bellou en Houlme), Didier VIECELI (Berjou), Véronique NOEL (Briouze), Xavier DE SAINT POL (Cahan), Hervé BORDERIE (Cerisy Belle Etoile), Agnès MORICE (La Chapelle au Moine), Jean-Claude DORSY (La Chapelle Biche), Didier LANGLIN (Le Châtelier), Jacky LECOQ (La Coulouche), Gérard PIERRE (Durcet), Claude GASNIER (Echalou), Michel LEROYER, Sylvie ERRARD, Olivier BREUIL, Véronique CLEMENTE DA CONCEICAO, Guy MIDY, Christine GERVAIS et José COLLADO (La Ferté Macé), Gaëlle PIOLINE, Lori HELLOCO, Sophie RENAUDIN, Subay SAHIN, Angela PRESSE, Dominique ARMAND, Leïla HARDY, Thierry AUBIN, Annick ROBIN-MOITRY, Yvette LERICHOME, Bruno ASSELOT, Jean-François BRISSET, Tâm NGUYEN, Sylvie DUFOUR et Emmanuelle BERGOT (Flers), Bruno AUVRAY (Le Grais), Michel LAMY (La Lande Patry), Didier DELAPORTE (La Lande Saint Siméon), Gérard BERNET (Landigou), Bernard MESENGE (Lonlay le Tesson), Jean-Marie DELANGE (Le Ménil de Briouze), Jacky ALLEAU (Ménil Hubert sur Orne), Régine POTTIER (Messei), Alain DELAUNAY (Montilly sur Noireau), Marilyne CORREYEUR (Les Monts d'Andaine), Jean-Luc LEPORTIER (Pointel), Jean-Claude GUILLEMIN (Saint André de Messei), Jean-Luc CHAMPIN (Saint Clair de Halouze), Frédéric LECHEVALIER et Chloé EUSTACHE (Saint Georges des Groseillers), Claude MONTEBAULT (Saint Paul), Michèle GUICHETEAU (Saint Pierre du Regard), Emmanuel LE SECQ (Sainte Honorine la Chardonne), Marc SIMON (Saint Opportune) et Charlie LETETREL (Saires la Verrerie).

Conseillers suppléants : Bruno BOISSAIS (Aubusson), Didier MICHEL (Banvou), Sandrine DESTAIS (La Bazoque), Jacqueline ONFRAY (Bellou en Houlme), Bénédicte BON (Berjou), Isabelle BLAIS (Cahan), Laurence COTARD (Caligny), Sébastien AMOROS (Cerisy Belle Etoile), Jean-Jacques ALEXANDRE (La Chapelle au Moine), Marie-Christine LEDEUX (La Chapelle Biche), Thérèse SOUTIF (Le Châtelier), Stanislas BISSON (La Coulouche), Alain LESELLIER (Dompierre), Jean-Pierre GOSSELIN (Durcet), Bruno LANDEMORE (Echalou), Laurence LALES (La Ferrière aux Etangs), Jean-François COUPRIT (Le Grais), Serge PARIS (La Lande Saint Siméon), Nathalie LIEFOOGHE (Landigou), Agathe PRIEUR (Landisacq), Patrice BIDAULT (Lonlay le Tesson), Gérard THOMAS (Le Ménil de Briouze), Gilbert GUERIN (Ménil Hubert sur Orne), Antoine GERARD (Montilly sur Noireau), Thibault GALLOT (Pointel), Dominique VEGEE (Saint André de Messei), Nathalie GUITTON (Saint Clair de Halouze), Jean-Marie POTHE (Saint Paul), Margaret BRAULT (Saint Philbert sur Orne), Sylvain VOISIN (Saint Pierre du Regard), Catherine LECHERPY (Sainte Honorine la Chardonne), Arnaud LEMANCEL (Sainte Opportune), Marc DENIS (Saires la Verrerie), Claude LEBEURRIER (La Selle la Forge).

Titulaire absent	Suppléant présent	Questions
Sylvain BOULANT Didier DELAPORTE	Bruno BOISSAIS Serge PARIS	Ensemble de la séance

Tous présents, à l'exception de :

Procurations :	Mandant	Mandataire	Questions
	Yvette LERICHOME	Jacques DUPERRON	2022-510 à 2022-512
		Lori HELLOCO	2022-513 à la fin
	Angela PRESSE	Jérémy PREVOST	2022-510 à 2022-512
		Gaëlle PIOLINE	2022-513 à la fin
	Agnès MORICE	Stéphane TERRIER	Ensemble de la séance
	Hervé BORDERIE	Gilles RABACHE	
	Leïla HARDY	Subay SAHIN	
	Sophie RENAUDIN	Dominique ARMAND	
	Marilyne CORREYEUR	Stéphan GRAVELAT	
	Tâm NGUYEN	Jean-François BRISSET	
	Jean-Luc CHAMPIN	Didier LANGLIN	

Excusés : Anne GOUELIBO, Jacky LECOQ, Thierry AUBIN (ensemble de la séance)

Absents : Sylvie DUFOUR (2022-510 et 2022-511) – Gaëlle PIOLINE, Lori HELLOCO et Omar AYAD (2022-510 à 2022-512) – Sylvie ERRARD, Véronique CLEMENTE DA CONCEICAO, Christine GERVAIS, Emmanuelle BERGOT et Marc SIMON (ensemble de la séance)

Question	Présents	Votants
2022-510 et 2022-511	56	65
2022-512	57	66
2022-513 à 2022-527	60	69
2022-528	59	68
2022-529 à 2022-538	60	69
2022-539	60	66
2022-540 à 2022-558	60	69

EFFECTIF	
En exercice	: 77
Quorum	: 39

Convocation effectuée le :	Séance ouverte à :	Secrétaire de séance :	Clôture effectuée à :	Compte rendu affiché le :	Date d'affichage
01.04.2022	19 H 35	Véronique NOEL	22 H 30	08.04.2022	

Flers Agglo Communauté d'agglomération	Date	Délibération	Nature	Folio n°
	07.04.2022	2022-558	1.4	
	REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET DES DECISIONS DU PRESIDENT			

R A P P O R T

Présenté par
Yves GOASDOUE
Président

Flers Agglo		N°	Date	Question	
TOUTES COMMISSIONS REUNIES		10	07.04.2022	1	
CONSEIL	Séance	11	07.04.2022	N° d'ordre	N° délibération
				49	2022-558

OBJET	DEPLACES UKRAINIENS – ACCUEIL – CONVENTION AVEC L'ETAT – AUTORISATION DE SIGNATURE
--------------	---

TD/EA

Chers Collègues,

L'invasion de l'Ukraine par la Russie, le 24 février 2022, a déclenché le déplacement d'une partie de la population ukrainienne fuyant le conflit.

Un vaste mouvement de solidarité, en France, a pu être observé. Les administrés des communes de Flers Agglo se sont également mobilisés lors des collectes de dons organisées sur le territoire.

Au-delà des collectes de denrées, se pose aujourd'hui la question de l'accueil des personnes déplacées par le conflit.

Monsieur le Préfet favorise l'accueil collectif pour optimiser l'accompagnement social et a désigné COALLIA pour coordonner le dispositif sur le territoire de l'Orne. Il vous est proposé aujourd'hui que Flers Agglo se joigne à cet effort national en proposant des places d'hébergement d'urgence.

Les locaux de l'ancienne clinique Saint Dominique, aujourd'hui propriété de Flers Agglo, pourraient potentiellement accueillir 80 personnes moyennant la réalisation de quelques travaux.

L'Etat est susceptible de prendre en charge le coût de la consommation des fluides nécessaire à un accueil digne des déplacés ukrainiens qu'il vous est proposé d'accueillir.

IL VOUS EST PROPOSE DE BIEN VOULOIR :

1 – PRENDRE ACTE de la volonté de Flers Agglo d'accueillir des déplacés ukrainiens pour participer à l'effort national.

2 – AUTORISER Monsieur le Président à signer la convention à intervenir avec l'Etat ayant pour objet de constater l'engagement de Flers Agglo à accueillir des déplacés ukrainiens et de fixer le montant de participation financière de l'Etat, ainsi que les éventuels avenants de prolongation et toutes pièces à venir nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.

Le Président,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-200035814-20220407-2022-558-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/04/2022

Publication : 11/04/2022

Yves GOASDOUÉ